

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15305 – 7 F

MERCREDI 13 AVRIL 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Rappel à l'ordre à Alger

LA démission du gouvernement Redha Malek, auquel a succédé, lundi 11 avril, l'ancien ministre de l'équipement, Mokdad Sifi, a surtout valeur d'avertissement. En remerciant M. Malek, devenu un peu trop bavard à leur goût, le président Liamine Zeroual et, à travers lui, l'état-major de l'armée ont lancé un message très clair : ce sont eux, et non les civils, qui sont responsables de la gestion de la crise. Ce sont eux, et non les « politiques », fussent-ils chefs du gouvernement, qui décident de l'attitude à adopter à l'égard des groupes islamistes.

Ce rappel à l'ordre ne laisse pas forcément présager un tournant idéologique. Le départ de Redha Malek s'inscrit dans le droit fil – couleur kaki – des précédents « nettoyages » au sommet. Son prédécesseur, Belaïd Abdesslam, honni par l'élite francophone qu'il avait qualifiée de « laïco-assimilationniste », n'a pas été victime de ses seules opinions politiques. Aux yeux des militaires, son principal défaut était de n'avoir pas réussi à redonner confiance aux capitales occidentales – dont l'appui financier est devenu crucial pour le pays.

C'EST, paradoxalement, pour des raisons inverses que Redha Malek, diplomate de carrière et qui se prévalait d'être particulièrement bien en cour auprès des Américains, a été brutalement conduit à se démettre. Sa démission survient deux jours après la remise par Alger d'une « lettre d'intention » au Fonds monétaire international (FMI), prélude à la signature d'un accord en bonne et due forme ouvrant la voie à de nouveaux prêts et au rééchelonnement de la dette extérieure algérienne.

La mission de M. Malek était, dès lors, virtuellement achevée. Les militaires, soucieux de ne pas laisser leur « poulain » prendre trop d'importance sur la scène politique, ont préféré le mettre en retraite anticipée. La presse évoquait dès dimanche l'imminence d'un remaniement ministériel. Rumeurs aidant, les milieux politiques s'étaient, depuis déjà plusieurs jours, faits à l'idée du départ du premier ministre.

LA polémique qui a opposé, la semaine dernière, l'ancien premier ministre et le secrétaire général du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), Saïd Sadi, n'a pas suffi à sauver M. Malek. En prenant ses distances, un peu tardivement, avec le camp des « modernistes », ce dernier n'a pas réussi à convaincre de sa neutralité et de sa loyauté à l'égard de l'armée. Le fait d'avoir récemment qualifié les groupes islamistes de « barbares », de « traîtres » et d'« anti-nationaux » l'avait irréversiblement rangé parmi les « éradicateurs », hostiles au dialogue avec les héritiers de l'ex-Front islamique du salut (FIS). Cette prise de position ne pouvait que gêner la hiérarchie militaire, plus que jamais déterminée à sauver les apparences de son unité et de sa cohésion.

Lire page 5

M 0147 - 0413 - 7,00 F

Après le deuxième raid aérien de l'OTAN sur les positions serbes à Gorazde

Les Etats-Unis veulent rassurer la Russie pour relancer la négociation en Bosnie

Les forces serbes ayant poursuivi leurs bombardements contre la ville de Gorazde, en Bosnie orientale, malgré l'intervention, dimanche, des avions de l'OTAN, l'Alliance atlantique a lancé, lundi 11 avril, à la demande de la FORPRONU, un deuxième raid aérien contre leurs positions. En représailles, les Serbes ont « verrouillé » Sarajevo, où les « casques bleus » ont été littéralement pris au piège. De leur côté, tout en maintenant la pression sur les Serbes, les Etats-Unis s'emploient à calmer le mécontentement des Russes, qui dénoncent les actions « unilatérales » de l'OTAN. M. Clinton a souligné le « rôle-clé » que Moscou aura à jouer pour amener les Serbes à la table de négociation.

WASHINGTON

de notre correspondant

Rassurer les Russes mais maintenir la pression sur les Serbes, ne pas exclure un nouveau recours à la force mais *favoriser le retour* à la négociation. En énonçant ces objectifs, quelque peu contradictoires, les responsables de l'administration Clinton ne cachaient pas, lundi 11 avril, que les Etats-Unis étaient engagés dans une délicate *partie diplomatico-militaire* dont pourrait dépendre l'issue de la bataille de Gorazde, sinon celle de la guerre en Bosnie.

En gros, il leur faut doser l'emploi de la force de façon que les Russes n'en prennent point trop ombrage et qu'aucun des belligérants bosniaques ne se fasse d'illusion sur l'objectif final des Etats-Unis et de leurs alliés de l'OTAN : il ne s'agit pas de prendre parti dans les combats en cours mais de ramener tout le monde à la table de négociation. Le choix est celui de l'utilisation minimale de la *force* – à cet égard, le raid de lundi ressemblait à celui de dimanche – au service d'un double message politique.

Les Serbes, les premiers visés, doivent comprendre que la poursuite de la guerre aura un coût dont ils paieront le prix s'ils persistent dans leur offensive sur Gorazde. Le président Bill Clinton et le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, ont été très clairs, lundi, à ce sujet : *« S'il le faut, on est prêt à continuer »*, ont-ils dit après le deuxième raid mené par deux F-18 américains de l'OTAN contre une position des milices serbes autour de Gorazde. *« L'ONU et l'OTAN ont montré leur détermination*, a déclaré M. Christopher, *à répondre aux attaques des Serbes contre le personnel de l'ONU dans l'exercice de son mandat. »* En privé, les milieux officiels à Washington ne voulaient laisser aucun doute : les Etats-Unis et leurs alliés frapperont, à nouveau, si les Serbes ne veulent pas entendre raison.

Mais le message s'adressait aussi aux Musulmans, et aux autorités de Bosnie-Herzégovine.

ALAIN FRACHON

Lire la suite page 3
ainsi que nos informations sur le débat à l'Assemblée nationale page 8

La dure mise en œuvre de l'accord Israël-OLP

Le retrait de l'armée israélienne de la bande de Gaza et de Jéricho ne sera pas achevé le 13 avril, comme l'avait prévu la Déclaration de principes, signée, le 13 septembre dernier, à Washington, par l'Etat juif et l'OLP. Alors que les négociations entre les deux parties, interrompues pendant cinq semaines après la tuerie d'Hébron, continuent lentement au Caire, Shimon Pérès, le chef de la diplomatie israélienne, a évoqué, mardi 12 avril, un report à la fin du mois de ce retrait qui est un préalable à l'entrée en vigueur de l'autonomie palestinienne dans deux secteurs des territoires occupés.

Le problème des colonies juives dans ces territoires, passé sous silence dans la Déclaration de principes, est, aujourd'hui, au centre des discusssions. Un premier contingent de onze observateurs étrangers est arrivé, lundi, à Hébron – où le couvre-feu a été levé dans le centre-ville –, afin de contrôler le maintien de la sécurité après le massacre du 25 février dernier au caveau des Patriarches.

Lire page 6

Dix radios en numérique à Paris

Alain Carignon devait donner, mardi 12 avril à 11 h 30, à la Pyramide du Louvre, le coup d'envoi d'une opération pilote de diffusion d'un bouquet de dix radios en DAB (*digital audio-broadcasting*) dans l'agglomération parisienne. La radiodiffusion audionumérique, qui permet de diffuser sur une seule « bande » un bloc de programmes avec une qualité de son « laser » ainsi que des données annexes lisibles sur un écran, pourrait, d'ici à dix ans, révolutionner l'offre et l'écoute de la radio.

Lire page 9

Un plan contre la mortalité périnatale

Simone Veil a présenté, mardi 12 avril, un ensemble de mesures visant à réduire, en France, les taux de mortalité maternelle et périnatale. Sauf dérogations, les petites maternités pratiquant moins de 300 accouchements par an seraient fermées. En l'an 2000, toutes les maternités françaises devront disposer, 24 heures sur 24, de la présence d'un gynécologue-obstétricien, d'un anesthésiste-réanimateur et d'un pédiatre.

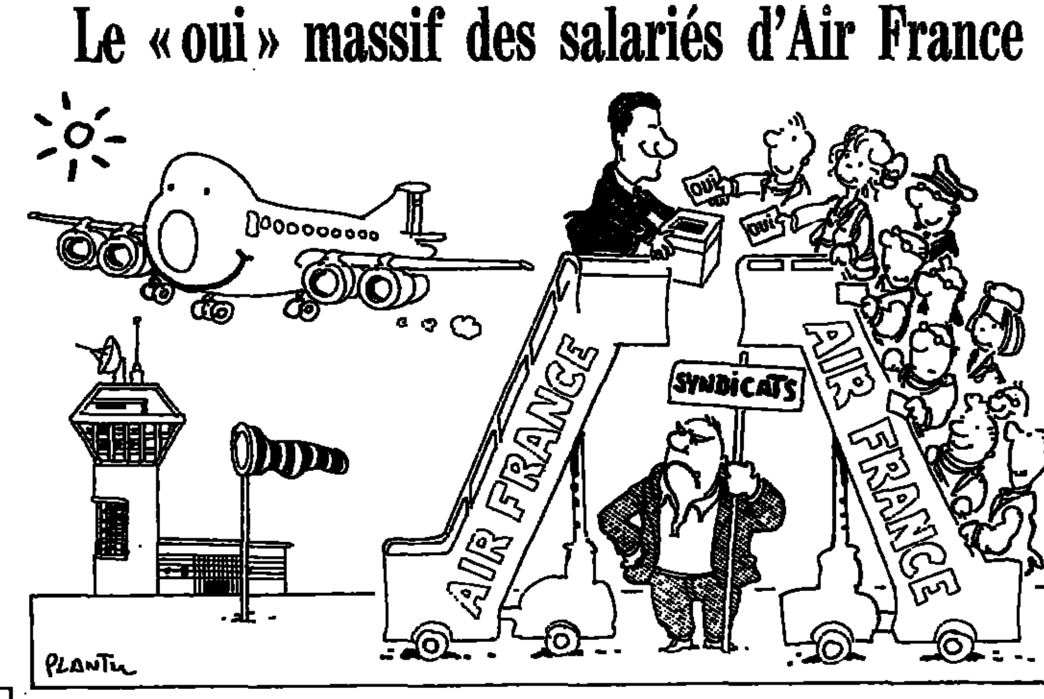
Lire page 13

Le GATT va se transformer en Organisation mondiale du commerce

Les ministres du commerce de 125 pays se réunissent à partir de mardi 12 avril à Marrakech (Maroc) pour signer l'Acte final du cycle de l'Uruguay, vendredi 15 avril, dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Au cours de cette conférence, les ministres ratifieront la transformation du GATT en Organisation mondiale du commerce (OMC), celle-ci devant être constituée au 1er janvier 1995 ou d'ici l'été 1995. Le directeur général du GATT, Peter Sutherland, voit dans la conclusion de ces négociations, qui *« ne fera que des gagnants »*, une *« ère nouvelle »* pour la coopération économique internationale. Mais, au même moment, alors que l'Union européenne conteste auprès du GATT les sanctions américaines prises depuis dix-huit mois contre des exportations européennes d'acier aux Etats-Unis, Washington persiste. La Commission américaine sur le commerce international (ITC) a annoncé, lundi 11 avril, *qu'elle allait poursuivre la procédure entamée contre* plusieurs pays, dont la France et la Grande-Bretagne, pour dumping sur certains éléments de tuyaux en acier au carbone. Une décision sur d'éventuelles sanctions devrait être prise le 24 mai.

Lire page 21

Le « oui » massif des salariés d'Air France



Leçon

LE triomphe de Christian Blanc est indiscutable. Le succès est même tel que l'entourage du premier ministre a cru pouvoir laisser entendre qu'il s'agissait là d'une exemplaire application de la *« méthode Balladur »*. Péripétie. L'essentiel est ailleurs. Le vote massif des salariés d'Air France ouvre pour le PDG une *période* d'état de grâce. S'il sait maîtriser sa victoire, il peut engager une telle réforme de la compagnie aérienne. Peut-être même cette approbation massive des personnels permettra-t-elle au gouvernement de faire passer à Bruxelles un plan financier qui fait hurler la concurrence.

Le vainqueur est identifié. Les vaincus aussi. Les syndicats, ceux du moins qui avaient refusé de s'associer à ce plan, sont lourdement désavoués. Inutile d'en rajouter. Pour peu que la – rude – leçon soit retenue, cet échec s'avérera peut-être salutaire à terme, tant il est vrai que ce pays ne saurait se passer de corps intermédiaires. Reste à savoir pourquoi les salariés d'Air France ont voté ainsi. La peur, *disent certains. Faute de pouvoir* sonder les reins et les cœurs – rassurons-nous, les sondages y pourvoiront rapidement –, l'explication ne peut être totalement écartée.

Le fait est que le PDG avait placé la barre haut en déclarant qu'il démissionnerait en cas de victoire du « non ». Cette menace et l'ombre d'un éventuel dépôt de bilan ont pu effectivement peser. Cela dit, on ne saurait écarter totalement une lecture moins pessimiste de ce scrutin. Pourquoi ne pas y voir une prise de conscience des personnels débouchant sur une prise de responsabilité ? S'il en était ainsi, la leçon à tirer de ce référendum d'initiative patronale serait plus *intéressante encore et peut-être* applicable à la situation de notre pays et notamment au fameux blocage de la société.

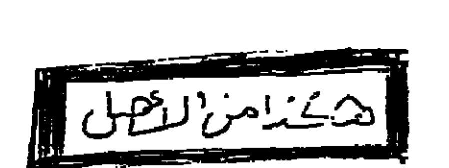
D'une certaine manière, la France est dans la situation de sa compagnie nationale au début des années 80. Elle connaît des difficultés mais finalement surnage tant bien que mal. Bon *nombre de ses indicateurs*, inflation, commerce extérieur, sont bons. D'autres se dégradent, en revanche, de façon inquiétante. Son endettement par exemple, et ce au moment où elle est confrontée à une mondialisation *des économies* et plus encore à une déréglementation des flux financiers, qui n'a rien à envier à celle qui a frappé les compagnies aériennes.

Face à cette dégradation, deux attitudes sont possibles : tenter *de colmater classiquement* les brèches en espérant que le retour tant espéré de la croissance permettra d'amorcer sans précipitation les réformes. L'autre démarche, plus audacieuse, consiste à dire la vérité et au-delà à présenter un plan d'ensemble planifié et plus encore des sacrifices équitablement répartis. Sait-on jamais, peut-être verra-t-on alors les citoyens français réagir comme les salariés d'Air France...

PHILIPPE LABARDE

Lire nos informations page 26

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 3 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



ALGÉRIE

La tragédie d'une démocratie sans démocrates

Que peut faire un démocrate algérien qui comprend la légitime colère du peuple mais la voit détournée par les islamistes ? Accepter le combat que lui imposent les circonstances, en sachant qu'aucun des acteurs sociaux n'est vraiment imprégné des valeurs démocratiques et en faisant en sorte que la guerre civile ne soit pas la seule issue.

par Mohammed Harbi

Bien des observateurs, français et américains, persuadés du lien entre le libéralisme économique et la libéralisation politique, ont cru voir, dans les dernières années du pouvoir du président Chadli Bendjedid une confirmation de leurs attentes. Ils s'interrogent aujourd'hui sur les origines d'une violence qui leur apparaît comme ayant arrêté un processus de démocratisation. La vérité est qu'un tel processus n'a jamais réellement existé, qu'il n'y eut qu'un simulacre obligé et que c'est précisément là une des sources de la violence actuelle.

Le « tournant politique » s'est produit après les émeutes d'octobre 1988 et la répression sanglante qui s'ensuivit, lorsque fut octroyée au pays une Constitution nouvelle qui abandonnait le système du parti unique au profit du pluralisme. L'intention, à peine cachée, d'une telle réforme était de passer d'un système de monopartisme à un système de parti dominant, système qui – selon l'analyse qu'en donne Giovanni Sartori – empêche que la rotation du pouvoir ne se produise effectivement. La caste au pouvoir – sous les contraintes de la réalité – mimait le changement pour maintenir inchangée la situation.

Or l'aspiration principale de la population était qu'il en soit réellement fini du monocratisme du FLN, que soient changés les dirigeants et que soient élus des représentants nouveaux aptes à transformer les conditions de la vie quotidienne.

Une opposition conjuguée des islamistes, du RCD (Rassemblement pour la culture et la démocratie) et du FFS (Front des forces socialistes) se développa avec pour thèmes la moralisation de la vie publique, mais aussi l'exigence que de nouvelles élites, jusqu'alors exclues des responsabilités politiques, y accèdent enfin. Ces courants contestataires réussirent à entraîner cette génération que le régime avait été incapable d'intégrer.

Face à cette dynamique, l'Etat se trouva privé de toute assise sociale. Son « ouverture sous contrôle » menaçait de lui échapper et de déraper. Tout au long des années 1990-1991, son autoritarisme s'est vu contraint de céder. *Mais cette évolution ne fut pas portée au crédit des hommes au pouvoir parce qu'elle s'accomplissait dans un climat où marches pacifiques et manifestations violentes se succédaient de sorte que chacune des initiatives de « libéralisation » était interprétée comme autant de reculs et de manœuvres dilatoires d'un Etat qu'on rejetait.*

La tradition de l'autoritarisme

Dès lors, la peur sociale s'empara des couches privilégiées. Celles-ci développèrent un discours radical d'émancipation, de modernisation et de démocratie qu'elles mirent au service d'un soutien, dissimulé mais total, au pouvoir présenté désormais comme *« le dernier rempart contre un retour à l'obscurantisme du Moyen Age »*.

L'armée-Etat choisit la force comme seul langage et imposera, de fait, à tous, une alternative brutale entre le soutenir (c'est-à-dire soutenir un système corrompu et mafieux) ou se ranger derrière un islamisme qui répudie, par principe, toute démocratie. Réaction naturelle et attendue, les islamistes du FIS, qui ne croyaient pas déjà à la vertu du dialogue, optent alors pour un heurt frontal et militaire. L'Algérie entrait dans le déchirement cruel d'elle-même. Combat biaisé où, très vite, le meurtre répondra au meurtre, la barbarie à la barbarie et où les antagonistes, derrière des rhétoriques lyriques, se disputent la place de la « maîtrise » et partagent un objectif commun : maintenir le peuple dans une « servitude » muette.

La vérité, pour le malheur de l'Algérie, c'est qu'aucun des acteurs sociaux n'est véritablement imprégné des valeurs démocratiques. Chacun voit dans « la démocratisation » une exigence valable pour l'autre mais qui ne s'impose jamais à lui. C'est que la tradition politique algérienne baigne depuis toujours dans l'autoritarisme, que celui-ci est une composante de l'histoire de cette société, y compris l'histoire contemporaine de son combat pour l'indépendance qui vit un parti prétendre être à lui seul l'Etat et la société, monopoliser la parole et asseoir sa « légitimité » sur une mythologisation du passé.

Une des conséquences de cette mythologisation de la guerre de libération est de rendre aveugle au sens présent. Ainsi, en occultant l'existence de pratiques cruelles enracinées dans une culture paysanne archaïque dominée par un code particulier de l'honneur et de la blessure symbolique à imposer au corps de l'ennemi, on s'interdisait de voir, dans la cruauté actuelle des actions de terrorisme islamiste, un « retour » qui, en vérité, traduisait une permanence culturelle.

Il faut en prendre acte : un système démocratique implique une éducation civique qui ne fut jamais organisée par l'Etat, lequel choisit – faut-il le rappeler ? – la délaïcisation de l'école et la ségrégation des sexes. Il exige également que la notion de citoyenneté nationale transcende les particularismes communautaires.

Or, dans les profondeurs de sa chair, l'Algérie est restée une multitude de communautés dont chacune peut, dans le meilleur des cas, accepter en son sein une pratique démocratique qui demeure ainsi une pratique consensuelle, mais la refuse dans les rapports intercommunautaires, car cela implique un processus d'individualisation civique qui déstructure les appartenances régionales, tribales ou autres, au profit de la nation. La nation algérienne, qui, malgré les mythes, est fille d'une histoire récente, révèle ainsi sa fragilité, en attendant qu'une longue histoire la cimente.

Le cri d'un peuple

L'Algérie aujourd'hui est dans une situation tragique au sens propre du mot, c'est-à-dire dans une situation sans solution apparente. D'un côté, un Etat frappé d'illégitimité et divisé entre ceux qui espèrent un compromis avec « l'adversaire » islamiste en vue d'un partage des pouvoirs et des biens, et ceux qui savent qu'il n'est pour eux qu'une alternative, « vaincre ou être tué », et qui s'enferment dans la crispation de la guerre civile. De l'autre, un islamisme qui a un projet hégémonique et qu'unissent seulement la haine du pouvoir en place, l'envie de s'y substituer, qui, lui aussi, se déchire entre « radicaux » et « raisonnables » et qui, en cas de triomphe, verra une féodalisation ouvrant sur une situation « afghane ».

Quant à l'idée que les « raisonnables » de chaque camp s'unissent contre leurs radicaux, est-il utile d'en montrer la symétrie vide de sens ? Que peut, dès lors, faire un démocrate algérien qui n'aura eu de cesse de dénoncer depuis des décennies la nature du pouvoir en place, qui voyait combien la pratique sociale et politique de celle-ci hypothéquait l'idée même de modernisation démocratique et qui, dans la contestation actuelle, sait entendre la haine justifiée des exclus et le cri d'un peuple que chacun veut transformer en populace, mais qui ne peut s'empêcher de voir comment cette fureur sociale légitime est détournée par les nouveaux « combattants de la foi », fils inattendus de ce FLN d'hier, *lequel avait su détourner la fureur populaire patriotique de la* guerre d'indépendance vers la construction d'un despotisme ?

Il ne peut que se dire que l'histoire est imprévisible, mais qu'un des caractères du peuple algérien est son esprit d'autonomie, voire d'individualisme anarchique, qui le rend peu apte à une longue servitude silencieuse.

Il peut se dire aussi qu'un démocrate, s'il ne saurait être un mercenaire d'un despotisme se défendant contre un autre despotisme, *ne saurait, non plus,* être un agneau qui attend le sacrifice. Il se doit d'accepter, pour des objectifs clairs et non pipés, quelque forme de combat que les *circonstances lui imposeront,* portant ses efforts à empêcher que la guerre civile ne soit la seule issue du présent. Et il laissera à leur haine les prêcheurs de violences aveugles et les amants de l'apocalypse.

► Mohammed Harbi est maître de conférences en sciences politiques à l'université Paris-VIII.

EUROPE

Mark bis ou Bismark ?

Plutôt que d'inciter l'Allemagne à se réunifier contre la France, comme au temps de Bismark, il faut consolider le couple franco-allemand en acceptant franchement la monnaie unique, même si celle-ci doit consacrer l'hégémonie du mark.

par Lionel Stoléru

LE débat sur la monnaie devient franchement irritant. Plutôt que de reconnaître leur incapacité à réformer en profondeur les structures de l'emploi en France, les gouvernements de gauche et de droite ne sont pas fâchés de trouver dans le mark un bouc émissaire aux insatisfactions de nos concitoyens. S'y ajoutent tous les adversaires du traité de Maastricht, ce qui fait au total beaucoup de monde.

A l'approche des élections européennes, il est donc grand temps de rappeler quelques vérités premières à ceux qui sont plus attentifs à leur sort qu'à celui de la France, et plus préoccupés des élections prochaines que de l'avenir de nos enfants.

Si l'on veut bien cesser de regarder les choses par le petit bout de la lorgnette, on voit que le lent processus de la construction européenne se heurte à l'irruption brutale de l'Europe de l'Est. *Irruption* tant souhaitée, mais non analysée et encore moins intégrée ! Comme le dit très clairement Jacques Attali dans son livre *Europe (s)*, nous n'arrivons pas à sortir du dilemme tragique : continuer l'Europe de l'Ouest et rater l'Europe de l'Est ou intégrer l'Europe de l'Est et rater l'Europe de l'Ouest. Dans ce choix impossible, il y a un seul gagnant certain, c'est l'Allemagne.

Que l'Europe occidentale échoue, et l'Allemagne n'aura qu'à développer sa traditionnelle *Ostpolitik* pour régner sur une «*Mitteleuropa*», fort bien décrite par Alain Minc et dont on voit déjà les contours s'esquisser aux frontières de l'ex-RDA, vers l'Autriche, la Slovaquie et la Croatie. Au secours, les Habsbourg sont de retour !

Que l'Europe orientale échoue et reste isolée, et l'Allemagne, agrandie après réunification, se retrouve en position de leader de l'Europe des Douze, surtout si notre Europe s'élargit à la zone anglo-saxonne des pays scandinaves et de l'Autriche. L'Allemagne affaiblie par la réunification ? Allons donc ! Le boa est-il affaibli parce qu'il digère un lapin ?

La France, elle, est loin d'aborder ce dilemme en aussi bonne position. Si l'Allemagne se désengage pour aller vers l'Est, l'Angleterre ira vers l'Ouest atlantique et les Etats-Unis, et la France se retrouvera toute seule, écartelée entre deux blocs puissants. Nous n'avons qu'une seule stratégie : arrimer l'Allemagne à l'Occident en consolidant le couple franco-allemand tant que le chancelier Kohl est encore au pouvoir. C'est autour de ce noyau et de lui seul que nous pouvons espérer trouver un compromis historiquement acceptable pour une Europe réunifiée, de l'Ouest à l'Est.

A cet égard, les récentes frictions causées par les propos de notre ambassadeur à Bonn donnent une image beaucoup trop passionnelle du couple franco-allemand. Pour moi, il ne s'agit pas d'un «couple» au sens matrimonial avec ses scènes de ménage, mais d'un «couple» au sens *mécanique* du terme: couple de forces capable d'engendrer un mouvement autour d'un axe, en l'occurence l'axe européen.

Vu dans cette perspective, le débat européen va bien au-delà du taux d'intérêt de la Bundesbank, et même de la monnaie unique. Loin d'être ces prétendus objectifs mythiques dénoncés en France, ces éléments monétaires ne sont que des instruments au service de l'objectif principal : le renforcement de l'attelage franco-allemand.

D'ailleurs, le débat monétaire *stricto sensu* sombre déjà dans le ridicule. A qui fera-t-on croire que tout irait bien en France si les taux d'intérêt baissaient de deux points, alors qu'ils viennent de baisser de quatre points sans le moindre résultat ? A qui fera-t-on croire que tout irait bien en France si le franc baissait alors qu'à son niveau actuel, il nous procure un excédent commercial jamais atteint sur l'Allemagne ? Tout cela n'est pas sérieux.

Prendre le meilleur dans chaque pays

En fait, c'est notre orgueil national qui est atteint : nous ne supportons pas que le franc puisse disparaître dans un écu qui ne sera qu'un mark *bis*.

En vérité, nous ne supporterions pas mieux l'inverse : si le franc était puissant et si le mark était faible, nous accepterions encore moins de l'affaiblir en le fondant dans le marché commun de l'écu. Du moins pourrions-nous apprécier le courage de l'Allemagne d'accepter ce risque, pour ne pas dire ce sacrifice, dont la Cour suprême d'Allemagne vient d'ailleurs de nous rappeler les limites lors de la ratification allemande du traité de Maastricht.

Ayons la sagesse de souhaiter que l'Europe se construise en prenant ce qu'il y a de mieux dans chacun de ses pays. Où est la meilleure monnaie d'Europe ? En Allemagne, assurément. Prenons-la et soyons heureux de pouvoir la prendre, et apportons, nous aussi, à l'Europe ce que nous avons de mieux.

L'Allemagne traverse une période dramatique et cruciale. Elle doit à tout prix réussir sa réunification. Un premier moyen, c'est celui qu'avait découvert et énoncé Bismark en 1870, lorsqu'il fallait, déjà, unifier l'Allemagne : c'est de s'unir contre, c'est-à-dire de se rassembler en faisant la guerre contre un ennemi commun, en l'occurrence la France. Un second moyen, c'est celui qu'ont découvert Adenauer et de Gaulle en recherchant l'union par le partenariat, union des deux pays, certes, mais aussi puissant moyen d'union nationale. Union économique par le traité de Rome, union monétaire et déjà un peu politique par le traité de Maastricht, union européenne dans les étapes ultérieures.

L'écu n'est pas un avatar technocratique du monétarisme, c'est une étape obligée et urgente d'une Europe menacée d'impuissance et de balkanisation. Et quand bien même consacrerait-il l'hégémonie du mark, à *tout* prendre, pour *notre avenir*, mieux vaut un mark *bis* qu'un Bismark.

► Ancien secrétaire d'Etat des gouvernements de Raymond Barre et Michel Rocard, Lionel Stoléru est conseiller économique du président d'Ukraine.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur
de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre
Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Bruno Frappat
directeur éditorial
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat
délégué auprès du directeur général
Michel Tatu
conseiller de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Griots

Pour désigner sa tête de liste aux européennes, l'UDF s'est conformée à un sondage dit « *de notoriété* ». N'est-ce pas la première fois qu'un hit-parade de chansonnettes tient lieu de choix politique, et que les notables s'effacent derrière les notoires, ouvertement, à la Berlusconi ?

Le jour, inévitable et proche, où la vie culturelle obéira aux mêmes critères de la paillette, Olivier Donnat laisse deviner ce que seront les valeurs obligatoires, puisque ratifiées par le saint *« marché » (les Français face à la culture*, éd. La Découverte, 374 p., 180 F). Au jeu de « qui est le plus connu » dans la population adulte, Molière, premier écrivain, arrive en seizième position, avec 81 %, derrière Renaud et Madonna, Jacqueline Maillan (73 %) bat Van Gogh (68 %), Bohringer (55 %) éclipse Flaubert (54 %), Sulitzer (33 %) écrase Nerval (31 %), Beckett (27 %) et Mahler (24 %)...

Il y a là de quoi relancer le catastrophisme des élites, pour lesquelles le recul de la lecture annonce la mort du livre, la défaite de la pensée et le retour de la barbarie. Mais Donnat ne voit plus l'intérêt de verser ces larmes sur le modèle de l'homme cultivé, dont la cohérence s'est brisée depuis trente ans et ne saurait être restaurée. Mieux vaut, selon lui, hâter et étudier la dislocation en cours, à la recherche d'une nouvelle intelligibilité du monde et, qui sait, d'une nouvelle utopie.

Dépasser la nostalgie des humanités au prix d'un labeur rude et modeste, c'est le tournant accompli pour son compte par Régis Debray, quand il est revenu à l'Université pour scruter l'avènement du tout-image sur les ruines de l'écrit dont il est issu. *Manifestes médiologiques* (Gallimard, 224 p., 95 F) réunit les mémoires en Sorbonne de l'ancien révolutionnaire devenu explorateur des vecteurs matériels du « signifiant », dont ses devanciers des années 60 n'avaient isolé que les structures. Si ce *travail d'historien* et de philosophe promet de dissiper des illusions, il n'épargne pas celle de l'intellectuel créateur et gardien de valeurs à laquelle crut sa génération.

En est-ce vraiment fait de ce rôle confortable, flatteur, et peut-être salubre ? Un sociologue comme le député genevois Jean Ziegler, l'auteur de l'explosif *Bonheur d'être suisse* (Seuil), en est moins sûr que son vieil ami Debray. Ils en ont discuté ensemble à France-Culture (émission « A voix nues », du 11 au 15 octobre 1993), et Arléa reproduit leur conversation sous le titre *Il s'agit de ne pas se rendre* (94 p., 70 F).

Depuis qu'il se consacre à la recherche, Debray est résolu à séparer de façon schizophrénique le travail du chercheur et l'exhortation morale du militant, qu'il reproche à Ziegler de continuer à mêler. A quoi Ziegler réplique, Max Weber à l'appui, que le savant ne saurait mettre sa subjectivité entre parenthèses, ni la science se passer de valeurs, qui sont au fondement de ses discours.

Sans se sentir ni découragé ni déserteur, Debray veut tenir compte de l'autorité perdue à la fois par l'Université, au profit des médias, par les prophétismes globalisants et par les protestations d'intellectuels. La fonction de ces derniers devrait se réduire à empêcher que la gestion ne remplace la politique, et l'expert, le citoyen.

Pour Ziegler, la société et les individus auront toujours besoin de producteurs de sens, même si la voix de ces derniers est actuellement couverte. Pas sûr, rétorque Debray : le sens n'émanera pas de génies isolés, mais de travaux accumulés. Le besoin social en griots, les marchands d'illusions y répondent bien assez comme ça ! Ou l'intellectuel reste sur le terrain, au-delà de voyages-éclairs médiatisés, ou il s'enferme en bibliothèque et remet sa copie, comme n'importe qui. *« Le sens, ça fonctionne très bien tout seul,* conclut Debray ; *et nous ne sommes pas le sel de la terre... »*

Ce minimalisme était déjà celui de « justes » comme Camus, quoi qu'on ait dit de ses interventions moralisantes, dans la mouvance de Sartre, puis en désaccord avec lui. L'inédit romanesque que révèle Gallimard, et auquel l'essayiste de *l'Homme révolté* travaillait les derniers mois de sa vie (*le Premier Homme*, 336 p., 110 F) atteste que son propos était moins de sermonner que de parler pour les sans-voix, au premier rang desquels sa mère et son ascendance immédiate, privées d'expression par l'illettrisme, et amputées de leur mémoire.

Sans les précautions et les euphémismes qui embrouillent tant les réalités d'aujourd'hui, Camus osait parler des siens comme de *« pauvres »*. Ces derniers bénéficieraient, dit-on, de la mémoire du cœur, la plus sûre ; mais le cœur s'use à la peine. Rivés à leur travail, les pauvres ne disposent pas des variétés de lieux dont jouit le riche pour retrouver un temps perdu qui ne marque, chez les miséreux, que *« le chemin de la mort »*.

L'intellectuel dont se démarque Debray a probablement perdu le magistère moral après lequel certains de ses pairs courent encore. Mais rien ne peut enlever à un écrivain de la sincérité comme l'auteur de *l'Etranger* le privilège de parler en secret à chaque lecteur, bien au-delà de sa disparition physique, triomphant ainsi de la mort, que toute phrase tend à vaincre.

Réentendre après trente ans la voix de Camus, cette voix que faillirent étouffer le charme algérien et la morgue parisienne : quelle sensation de résurrection ! quel miracle ! quel cadeau !

émocrates

ou Bismark?

Devant la poursuite de l'offensive contre Gorazde, l'aviation de l'OTAN a procédé, lundi 11 avril, à un nouveau bombardement contre les positions serbes tirant sur la ville. Par mesure de rétorsion, les Serbes ont fermé tous les accès à Sarajevo, où les «casques bleus» ont été bloqués.

■ HUMILIATION. Se sentant humiliées pour ne pas avoir été consultées avant les frappes de l'Alliance atlantique en Bosnie, les autorités russes ont dénoncé les actions «unilatérales» de l'OTAN.

■ EXERCICE DÉLICAT. Les Etats-Unis se sont lancés dans une délicate partie diplomatico-militaire pour, tout à la fois, rassurer Moscou et maintenir la pression sur les Serbes, laisser ouverte la possibilité de nouvelles frappes et favoriser le retour à la négociation.

L'offensive serbe contre Gorazde

L'OTAN a été contrainte d'effectuer une nouvelle intervention aérienne en Bosnie

SARAJEVO

de notre envoyée spéciale

Loin de se laisser intimider par le premier raid aérien de l'OTAN, dimanche, les forces serbes de Bosnie, qui ont avancé jusqu'aux portes de Gorazde, ont recommencé, lundi 11 avril dans la matinée, à bombarder le centre de la ville. Des éclats d'obus ont atteint la résidence des observateurs militaires de l'ONU, tandis que l'hôpital et une école abritant des réfugiés étaient pris sous les tirs de mitrailleuses.

Face à cette dégradation de la situation, le commandant de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine, le général britannique Michael Rose, a été contraint de faire à nouveau appel au soutien de l'OTAN; ainsi, une deuxième intervention a-t-elle été déclenchée.

Peu avant midi, deux F-18 américains avaient survolé l'enclave musulmane à basse altitude pour dissuader les Serbes de poursuivre leur offensive. Faute de résultat, les deux appareils avaient repris, une heure plus tard, leur vol en rase-mottes *«pour montrer la détermination de l'OTAN à intervenir si les bombardements sur la ville ne cessaient pas»*. Cette menace n'a pas fait plier les Serbes, pas plus que la sérieuse mise en garde du général Rose au général Ratko Mladic, le commandant des forces serbes de Bosnie.

Des obus serbes ont continué en début d'après-midi à pleuvoir sur la ville, à raison de huit à la minute, selon le rapport des observateurs militaires de l'ONU. A 14 h 7, les avions de l'OTAN recevaient l'ordre de procéder à un bombardement et, douze minutes plus tard, l'un d'entre eux lâchait trois bombes sur les positions serbes, détruisant au moins un char qui tirait sur la ville.

Plus tard dans l'après-midi, l'OTAN était sur le point de lancer un troisième raid. Les Serbes venaient de reprendre de plus belle les bombardements contre Gorazde, comme s'ils voulaient *prouver au monde entier qu'ils* résisteraient à tout et ne céderaient pas. *«La ville est violemment bombardée au hasard»*, signalait, vers 16 heures, le personnel du HCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) à Gorazde. Un troisième bombardement n'a toutefois pas été nécessaire, les Serbes finissant par faire taire leur artillerie vers 18 heures. Dans la soirée, l'un des porte-parole de la FORPRONU a estimé que les Serbes avaient fléchi *«sous la pression conjuguée des raids aériens et des efforts diplomatiques»*, le général Rose ayant eu plusieurs entretiens téléphoniques avec le général Mladic.

Sarajevo verrouillée

Mais l'épreuve de force s'était, entre-temps, engagée sur un autre front. Dès lundi matin, en effet, les Serbes ont, en représailles, verrouillé Sarajevo. La FORPRONU était prise au piège, les forces serbes ayant fermé tous les points de contrôle qu'elles tiennent autour de la capitale assiégée et placé des barrages et des mines autour des positions de la FORPRONU. Le général français de Lapresle, commandant en chef de la FORPRONU, en visite dans la capitale bosniaque, *a notamment* dû faire des tours et des détours pour déjouer la manœuvre serbe et atteindre l'aéroport.

Si la Force de protection de l'ONU se refuse publiquement à dramatiser la situation, elle n'en a pas moins adopté des mesures de prudence. Dès le déclenchement des premiers bombardements de l'OTAN, les «casques bleus» ont été mis en alerte «jaune». Cela signifie qu'ils doivent porter en permanence leurs armes, leur gilet *pare-balles et leur casque*; leurs mouvements sont restreints. Le quartier général de la FORPRONU, où réside le général Rose, est, pour sa part, passé au niveau d'alerte maximale lundi. C'est la première fois que l'alerte «rouge» est déclenchée.

Les responsables de la FORPRONU affichent un certain optimisme quant à la reprise prochaine de négociations sur un cessez-le-feu. Les prises de position du leader des Serbes de Bosnie, qui a refusé de rencontrer le général de Lapresle, ne laissent toutefois pas augurer d'un règlement rapide. Radovan Karadzic a notamment déclaré : *«C'est le moment le plus critique dans nos relations avec la FORPRONU depuis l'arrivée du général Rose, mais nous avons l'intention de montrer qui est le maître dans la maison.»* Et d'ajouter : *«Notre but est la défaite des Musulmans.»*

Pendant ce temps à Belgrade, le *président* serbe Slobodan Milosevic a vivement réagi, accusant l'ONU d'avoir *«indubitablement pris parti dans la guerre civile au profit des Musulmans»*, tandis que l'état-major de l'armée yougoslave avertissait que les bombardements effectués par l'OTAN pouvaient avoir *«des implications militaires incalculables»*.

FLORENCE HARTMANN

Un double raid aux effets incertains

Le mauvais temps – plus spécialement, une couverture nuageuse basse et persistante – a perturbé, dimanche 10 et lundi 11 avril, les deux raids aériens de l'OTAN sur des positions serbes dans l'enclave musulmane de Gorazde. Dans le premier cas, il a fallu changer de cibles en cours de mission. Dans le second cas, un F-18 des Marines américains a suppléé un Mirage français qui n'avait pas réussi à «percer».

Dimanche, les deux F-16 américains qui sont intervenus pour la première fois n'ont pu repérer, en raison des mauvaises conditions atmosphériques, les chars serbes qui leur avaient été désignés. Ils s'en sont pris à une grande tente, et à des véhicules disposés autour, qui abritait un PC de commandement et de transmissions. Lundi, les conditions s'étaient encore dégradées. Relevant au débotté un Mirage français qui était sur zone, mais qui avait dû abandonner la cible parce qu'il ne pouvait descendre au-dessous de la couche nuageuse, un F-18 a attaqué des chars T-55 et des véhicules de transport de troupes, lâchant des bombes MK-82 (de 250 kilos chacune) et tirant avec son canon de 20 mm.

Les autorités américaines admettent que leur évaluation des dégâts demeure incertaine. Il ne semble pas que l'OTAN ait réussi à déployer au sol, dans la région de Gorazde, des officiers de guidage des tirs, dont la présence garantit généralement la précision et l'efficacité du raid. Du côté français, on reconnaît que le Mirage F1-CT, en mission au-dessus de la zone, n'est pas doté, à la différence du Mirage 2000 D, des équipements infra-rouges permettant au pilote de s'affranchir de la «crasse» pour agir.

Membres de l'association Première urgence

Onze Français sont détenus par les Serbes

Onze Français travaillant pour l'organisation humanitaire Première urgence sont détenus par les Serbes depuis vendredi près de Sarajevo, sous l'accusation d'avoir tenté d'introduire des munitions dans la capitale bosniaque, a annoncé, lundi 11 avril, le directeur de l'association, Thierry Mauricet.

Celui-ci a précisé qu'ils avaient été arrêtés à un barrage serbe dans la banlieue de Sarajevo, alors qu'ils convoyaient sept camions d'aide humanitaire européenne. Ils ont été emprisonnés à Lukavica, près de la capitale bosniaque, et n'ont eu, depuis, aucun contact avec leur siège à Paris. – *(Reuter.)*

Les efforts des Etats-Unis

Suite de la première page

Si l'OTAN n'a eu recours à la force qu'à une dose infinitésimale – six bombes en deux jours –, c'est pour qu'il n'y ait pas de malentendu : l'intervention de l'Alliance contre les Serbes ne signifie pas que les Etats-Unis et leurs alliés «entrent» dans la guerre aux côtés des Musulmans. L'administration n'ignore pas que certains milieux musulmans pourraient mal interpréter les raids de l'OTAN, y voyant une manière de feu vert, ou d'encouragement, à la poursuite de la guerre. Conduisant lui-même le point de presse quotidien du département d'Etat, M. Christopher a voulu dissiper toute ambiguïté : *«Nous avons souligné auprès d'eux* [les Musulmans] *que le règlement du conflit ne se fera pas sur le champ de bataille mais autour de la table de négociation.»*

La partie jouée par les Etats-Unis à l'égard de la Russie n'est pas moins délicate. Dès l'instant que l'administration Clinton et ses alliés européens avaient décidé (à la fin de la semaine dernière) que l'offensive serbe contre Goradze, une des six «zones de sécurité» décrétées par les Nations unies en Bosnie, devait être arrêtée, il fallait agir vite. Il n'était pas question d'entrer dans un mécanisme de consultations interminables au Conseil de sécurité où les Russes auraient sans doute traîné les pieds pour assurer la défense de leurs protégés serbes.

Sans doute n'était-il pas question non plus, pour l'administration, de se laisser voler la vedette par la diplomatie russe, comme ce fut le cas en février, lorsque Moscou dépêcha un contingent de «casques bleus» à Sarajevo pour modérer les ardeurs des alliés qui venaient d'adresser un ultimatum aux Serbes autour de la capitale bosniaque.

On n'a donc pas *demandé leur* avis aux Russes, qui ont très modérément apprécié. Mais comme les Etats-Unis ne veulent pas mécontenter Moscou outre mesure et comptent sur l'influence modératrice des Russes sur les Serbes, les responsables de l'administration Clinton ont passé la journée de lundi à tenter d'apaiser la mauvaise humeur – relative – de leurs homologues du Kremlin.

Dès dimanche soir, M. Clinton s'entretenait avec Boris Eltsine; lundi, Warren Christopher et le secrétaire à la défense, William Perry, téléphonaient à Andreï Kozyrev et Pavel Gratchev, les ministres russes des affaires étrangères et de la défense.

A entendre les déclarations faites, lundi, par les officiels américains, le discours tenu aux Russes fut quelque peu sophiste : en gros, si on n'a pas eu le temps de les prévenir, la faute n'en revient pas aux Etats-Unis, mais au mécanisme mis en place par l'ONU. Le président Clinton et ses collaborateurs ont martelé le même message à destination de Moscou : ce n'est pas les Etats-Unis qui ont pris l'initiative, c'est l'OTAN agissant à la demande de l'ONU, conformément à la résolution 836 du Conseil de sécurité (qui prévoit l'emploi de la force pour défendre les «casques bleus» attaqués dans les «zones de sécurité»). Selon le Pentagone, la résolution 836 ne laisserait *«pas le choix»* à l'OTAN, qui serait obligée de répondre aux demandes d'intervention formulées par les responsables de la FORPRONU.

«Nous avons agi, a indiqué M. Clinton, *en réponse à une demande directe du général Rose* [chef de la FORPRONU pour la Bosnie] *(...) Il a fallu décider dans un délai très court, de trente minutes à une heure trente.»* Ce ne fut pas une opération américaine, *«ce fut une opération de l'ONU»*, a renchéri M. Christopher. C'était, a-t-il poursuivi, *«une affaire d'urgence, où étaient en jeu les vies»* de la douzaine d'observateurs de l'ONU présents à Gorazde que les artilleurs serbes, selon le Pentagone, visaient très spécifiquement : des obus tirés par des chars se sont écrasés à quinze mètres de leur cantonnement.

Et pour souligner, à l'intention de Moscou, le caractère «multilatéral» de ces raids aériens, le Pentagone a été jusqu'à expliquer, lundi, que c'était *«pure coïncidence»* si deux F-16, puis deux F-18 américains, avaient été sollicités; un Mirage français aurait dû s'acquitter de cette mission si le mauvais temps ne l'avait empêché d'opérer. Bref, les Etats-Unis ont le souci de minimiser leur participation dans les raids, tout en insistant, comme l'a fait M. Clinton, sur *«le rôle-clé que les Russes auront à jouer»* pour amener les Serbes à la table de négociation.

Et si les Serbes refusent? Si, par défi, ils devaient, comme ils l'ont fait lundi, redoubler d'efforts dans leur assaut contre Gorazde? *«On verra demain, on examinera la situation au coup par coup»*, a répondu M. Christopher.

ALAIN FRACHON



La Russie estime que son prestige est atteint

MOSCOU

de notre correspondant

L'humiliation subie à Gorazde effacera-t-elle le brillant succès de Sarajevo? Vu de Moscou, l'enjeu essentiel de la guerre en Bosnie semble désormais le prestige international de la Russie. En février dernier, en parvenant *in extremis* à convaincre les Serbes d'obtempérer à un ultimatum de l'OTAN qu'elle avait par ailleurs réprouvé, la Russie avait réussi un coup de maître, et le porte-parole de Boris Eltsine avait aussitôt exalté *«cette victoire très importante pour le rang de la Russie dans le monde»*. Deux mois plus tard, les frappes aériennes des avions de l'OTAN contre les Serbes attaquant Gorazde ramènent Moscou à un rôle plus modeste.

Les nombreux contacts entre responsables américains et russes, la série de conversations téléphoniques entre les présidents Clinton et Eltsine, leurs ministres des affaires étrangères et de la défense, ne sauraient dissimuler l'essentiel : Moscou a été informé après coup des actions militaires de l'OTAN, et non pas consulté au préalable. L'ensemble de la classe politique russe a très mal vécu cette atteinte à un prestige qu'elle croyait fermement rétabli.

Le ton avait été donné, dès lundi matin, par Boris Eltsine, qui, après une conversation avec Bill Clinton, déclarait *«inacceptable»* que les frappes aériennes aient été décidées *«sans consultations préalables entre les Etats-Unis et la Russie»*. Dans le courant de la journée, divers porte-parole officiels et officieux s'employaient encore à broder sur le même thème, quand il apparut que les Américains avaient récidivé, par F 18 interposé. Depuis Madrid, où il accompagne M. Eltsine en visite officielle en Espagne, le ministre des affaires étrangères Andrei Kozyrev ne put dès lors que hausser le ton : *«C'est une grave erreur et un grand risque que de prendre de telles décisions sans la Russie, et je souhaite que mes paroles soient entendues et prises au sérieux.»*

Version proserbe pour le public

Cela dit, que faire? De l'aveu même de certains diplomates russes, la procédure utilisée par l'OTAN, agissant dans le cadre de l'ONU, était légale, et conforme à la résolution approuvée le 3 avril 1993 par le représentant de Moscou au Conseil de sécurité. Alors même qu'à Madrid M. Kozyrev dénonçait ce qu'il appelle *«les provocations»* des Musulmans, sur le terrain, M. Vitali Tchourkine, le négociateur russe en charge de l'ex-Yougoslavie, avait repris sa mission auprès des Serbes de Bosnie, s'employant apparemment à les convaincre de cesser leurs bombardements sur Gorazde.

Parallèlement, un communiqué du ministère des affaires étrangères (Mid) appelait à l'envoi de forces d'interposition de l'ONU autour de Gorazde, et aussi au retrait sur leurs positions antérieures et au désarmement des forces en présence – une demande également exprimée par le général Gratchev, ministre de la défense.

Au-delà de leurs vigoureuses dénonciations des actions *«unilatérales»* de l'OTAN et d'un recours à la force *«qui éloigne les perspectives de paix»*, les responsables russes sont, en effet, placés dans une position assez embarrassante. Dès lors que les Occidentaux, Américains en tête, ont décidé de ne pas permettre aux Serbes de s'emparer de Gorazde, la seule voie qui reste ouverte pour Moscou est de dissuader les assiégeants d'insister, du moins dans l'immédiat. On se retrouve dans une situation proche de celle qui prévalait lors du siège de Sarajevo et de l'ultimatum de l'OTAN, mais avec une différence majeure. Les Occidentaux, poussés par l'urgence, n'ont pas seulement menacé, mais agi, et il est donc beaucoup plus difficile pour les Russes de sauver les apparences, pour les Serbes aussi bien que pour eux-mêmes.

Il est également difficile pour Moscou de ne pas reconnaître, fût-ce à demi-mot, que la partie serbe est, au moins partiellement, responsable des événements récents : comme l'explique un haut responsable du Mid cité par l'agence Interfax, *«les Serbes, bien sûr ne sont pas des agneaux»*, et leur *«réponse»* aux *«provocations»* musulmanes a été *«il faut le dire, inadéquate»*...

Mais cela, cette discrète prise en considération des faits, c'est bon pour la coulisse et les diplomates : le grand public devra lui se contenter d'une version à 100 % pro-serbe, celle de la télévision russe, qui ne mentionne même pas les attaques et les bombardements contre la ville et la population civile de Gorazde, mais désigne comme seuls coupables les Musulmans, et les *«forces de l'OTAN, qui cherchaient un prétexte»* pour s'en prendre aux Serbes.

La presse, y compris des journaux qui se veulent «libéraux», abonde dans le même sens, quand elle ne verse pas dans le lyrisme catastrophiste : *«Pour la première fois depuis 1945, l'aviation tactique américaine a bombardé l'Europe»*, écrit le quotidien *Sevodnia*. *«Représailles de l'OTAN sur les Balkans»*, titre la *Niezavissimaia Gazeta*. Quant à l'organe de l'armée, *l'Etoile rouge*, il affirme que *«l'ONU, en préservant l'offensive musulmane de l'effondrement et en s'opposant à l'initiative serbe* [sic], *prolonge en réalité la guerre et les souffrances des gens»*. On ne saurait être plus clair, ou plutôt empêcher plus clairement le public russe de comprendre ce qui se passe réellement en Bosnie.

JAN KRAUZE

L'ambassadeur russe à l'ONU propose la démilitarisation de la région

NEW-YORK (Nations unies)

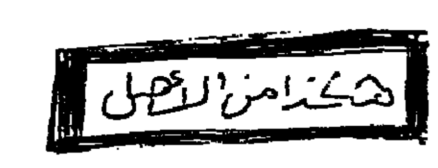
de notre correspondante

«Il me semble que les lignes de communication avec l'OTAN marchent mieux qu'avec le Conseil de sécurité», a déclaré sarcastiquement l'ambassadeur russe, Iouli Vorontsov, lors des consultations à huis clos de ce Conseil lundi 11 avril. M. Vorontsov s'est toutefois borné, selon des diplomates, à demander des explications sur l'absence d'information avant les raids aériens de l'OTAN en Bosnie.

Représentant le secrétaire général, qui se trouve à Genève, son adjoint, M. Alvaro de Soto, a répondu que selon diverses résolutions, en particulier la 836, aucune consultation préalable du Conseil de sécurité n'était nécessaire. M. Vorontsov n'aurait même pas réagi lorsque les membres occidentaux du Conseil ont tenté de le convaincre que les raids contre des positions serbes à Gorazde n'étaient pas des frappes aériennes mais un *«appui aérien rapproché»*. L'ambassadeur russe a proposé que la région de Gorazde soit complètement démilitarisée.

De passage à New-York, le vice-président bosniaque a remercié les Nations unies pour l'intervention à Gorazde. Mais il a irrité la plupart des membres du Conseil en demandant que les frappes de l'OTAN visent également les ponts, les centres de communication et les usines d'armement serbes. Selon un diplomate membre du conseil, M. Ganic demande *«carrément que la FORPRONU s'engage complètement et ouvertement aux côtés des Musulmans dans cette guerre»*. Dans une conférence de presse, M. Ganic a souhaité que l'OTAN intervienne dans *«toutes les zones de sécurité»* et pas seulement à Gorazde. *«Maintenant, vous comprenez que les Serbes n'entendent que le langage de la force»*, a-t-il dit.

AFSANE BASSIR POUR



EUROPE

ALLEMAGNE

Les libéraux reconduisent leur alliance avec le chancelier Kohl

BONN

de notre envoyé spécial

Pressés depuis plusieurs mois par leurs partenaires chrétiens-démocrates (CDU) et chrétiens-sociaux bavarois (CSU) au sein de la coalition au pouvoir de dire si, *oui ou non, ils entendaient continuer* à gouverner avec eux au lendemain des élections fédérales du 16 octobre, les libéraux (FDP) ont finalement choisi leur camp. Lundi 11 avril, à l'issue de la réunion du présidium du parti à Bonn, le chef du FDP et ministre des affaires étrangères, Klaus Kinkel, a annoncé qu'il resterait fidèle à l'alliance qui dirige l'Allemagne depuis plus de onze ans. Cette décision, prise à l'unanimité, devrait être confirmée lors du congrès du parti, prévu début juin à Rostock.

Après les défaites essuyées aux élections régionales de Hambourg, du Brandebourg et, le mois dernier, en Basse-Saxe, où il avait été purement et simplement évincé du Parlement local, le FDP s'interrogeait sur la stratégie à suivre pour tenter de remonter la pente et laissait planer le doute. Certains membres n'excluaient pas un renversement d'alliance et un rapprochement avec les sociaux-démocrates (SPD), en tête dans les sondages. M. Kinkel et le président honoraire du FDP, l'ancien ministre des affaires étrangères Hans-Dietrich Genscher, qui s'était exprimé récemment dans la presse, ont sans doute voulu couper court à ces spéculations pour rassurer leur électorat à six mois de législatives qui s'annoncent difficiles. Pour M. Kinkel, les choses sont à présent claires : *« Ceux qui veulent empêcher la formation d'une grande coalition CDU-SPD ou d'un gouvernement rouge-vert* [SPD et écologistes] *doivent voter pour le FDP. »*

Une décision précipitée ?

Que les libéraux se prononcent en faveur de la reconduction de la coalition n'est pas une surprise. En revanche, on ne s'attendait pas à une décision aussi rapide. Début mars, les dirigeants du FDP expliquaient encore que la discussion était prématurée et que le parti ferait connaître ses choix à la fin de l'été, voire au début de l'automne. Ce « serment de fidélité » à la CDU-CSU n'est pas du goût de tous les amis de M. Kinkel. Jürgen Möllemann, ancien ministre et président du FDP pour la Rhénanie du Nord-Westphalie, aurait préféré que son parti, pour se refaire une santé et affirmer son identité, se détache du carcan des Unions chrétiennes et d'un chancelier Kohl usés à ses yeux par plus d'une décennie au pouvoir. Il estime que les élections européennes du 12 juin constitueront un test de la stratégie choisie par un présidium dont il n'est pas membre.

Pour l'élection présidentielle du 23 mai, les libéraux n'ont pas changé d'avis : ils soutiendront leur candidate, Hildegard Hamm-Brücher, et refusent – comme le réclame la CSU – d'appeler leurs délégués à voter pour Roman Herzog, présenté par les chrétiens-démocrates et chrétiens-sociaux face à Johannes Rau (SPD).

Les enquêtes d'opinion indiquent que le résultat des législatives sera probablement serré. Le 8 avril, un sondage de l'hebdomadaire de Hambourg *Die Woche* créditait les sociaux-démocrates de 42 % des intentions de vote, contre 36 % pour la CDU-CSU, 6 % pour les libéraux et 11 % pour les Verts.

ALAIN DEBOVE

Un ex-officier de la Stasi condamné pour un attentat anti-français. – Un ancien officier de la police secrète (Stasi) de l'ex-RDA, Helmut Voigt, a été condamné à quatre ans de prison, lundi 11 avril, par un tribunal de Berlin, pour avoir aidé en 1983 des terroristes à commettre un attentat contre le centre culturel français de Berlin-Ouest, qui avait fait un mort et vingt-trois blessés. L'action avait été revendiquée deux mois plus tard par le groupe du terroriste Carlos. C'est la première fois depuis la fin de la RDA qu'un procès met ainsi en lumière les liens entre la Stasi et des groupes terroristes internationaux, notamment au Proche-Orient. – *(AFP.)*

UKRAINE

Relations tendues entre Moscou et Kiev après les incidents dans le port d'Odessa

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

A écouter divers responsables russes, dont le ministre de la défense, Pavel Gratchev, dénoncer à la télévision, lundi 11 avril, l'acte *« d'agression barbare »* commis la nuit précédente par des commandos de la marine ukrainienne contre des militaires russes à Odessa (*le Monde* du 12 avril), on aurait pu croire qu'une dangereuse escalade commençait entre Kiev et Moscou. Divers rapports de services occidentaux n'affirment-ils pas qu'un nouveau « conflit yougoslave », opposant deux « puissances nucléaires », menace d'éclater dans cette région ?

Le détail de ces incidents, de source russe comme ukrainienne, a montré qu'une fois de plus la « crise » a été délibérément grossie, en particulier par Moscou. Et lundi soir, le général Gratchev devait admettre que *« l'incident peut être considéré comme clos »*.

Il reste que la situation qui règne au sein de la flotte de la mer Noire demeure des plus malsaines : composée de quelque trois cents bâtiments, théoriquement sous commandement commun des présidents russe et ukrainien, elle est, en réalité, presque entièrement soumise à l'état-major russe basé à Sébastopol, dans la presqu'île de Crimée, même si quelques bâtiments portent le drapeau ukrainien, notamment à Odessa. C'est dans ce grand port que les incidents ont commencé vendredi, quand un navire russe est venu de Sébastopol pour embarquer du matériel de radio-navigation que Russes et Ukrainiens se disputaient. Un officier ukrainien monté à bord a été promptement débarqué et le navire est reparti pour Sébastopol chargé du matériel en question.

Craignant sans doute une nouvelle opération russe du même genre, des forces ukrainiennes sont entrées, dans la soirée de dimanche à lundi, dans une garnison portuaire russe à Odessa. Les premières informations parvenues à Moscou parlaient d'un *« assaut brutal »*, de *« fusillade »*, de *« dégâts matériels importants »*, d'officiers arrêtés *« menottes aux poignets »* et *« de femmes et d'enfants brutalisés »*. Mais aucune image ne venait confirmer la réalité de ces *« actes de guerre »* et la *« fusillade »* se transformait plus tard, dans la bouche d'un officier russe, en *« bruit »*, et les *« violences »* en *« insultes »*...

Les responsables ukrainiens, eux, démentaient avoir mené une attaque, même s'ils reconnaissaient avoir pris le contrôle de la garnison et interpellé trois officiers qui auraient *« tenté d'exporter illégalement des équipement de navigation »*. Les officiers ont été libérés dès lundi après-midi, après un entretien téléphonique entre le président Kravtchouk et le premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine. Mais les déclarations martiales des responsables russes avaient déferlé toute la journée et même la Douma (la chambre basse du Parlement russe) s'en est mêlée, un député accusant M. Kravtchouk de chercher *« volontairement à déstabiliser la situation pour assurer son pouvoir chancelant »*. Une interprétation audacieuse, dans la mesure où l'initiative du premier incident revient à la Russie. Quant à l'avenir du président ukrainien, il ne semble pas avoir été fondamentalement altéré par les premiers résultats du deuxième tour des élections legislatives, qui s'est déroulé dimanche. Ils ont tout au plus confirmé la fracture entre l'Ouest nationaliste et l'Est où le Parti communiste est revenu en force et pèsera lourd dans un Parlement doté d'une légitimité plus fraîche.

SOPHIE SHIHAB

AZERBAÏDJAN : bombardement aérien sur Stepanakert. – Trois habitants de Stepanakert, chef lieu du Haut-Karabakh, ont été tués et neuf autres blessés, dimanche 10 avril, à la suite du bombardement par un avion azerbaïdjanais du centre de la ville, a indiqué, lundi, le Comité de défense de ce territoire azerbaïdjanais contrôlé par les Arméniens. De son côté, le gouvernement de Bakou dément avoir mené cette opération et accuse les forces arméniennes de poursuivre les combats en plusieurs endroits, notamment dans la région de Mardakert. – *(AFP.)*

La Grèce nie toute responsabilité dans l'accrochage meurtrier à la frontière albanaise

La Grèce a rejeté, lundi 11 avril, l'accusation de l'Albanie l'impliquant dans l'attaque d'un commando qui a tué, dimanche, deux soldats albanais et en a blessé trois autres dans un camp militaire proche de la frontière. Ce grave incident s'est passé dans une région très sensible où vit la minorité grecque d'Albanie méridionale. Ce territoire est considéré par Athènes comme l'Epire du Nord et certains nationalistes hellènes réclament son rattachement à la Grèce.

Le président albanais, Sali Berisha, a estimé que le gouvernement d'Athènes était *« tout à fait responsable »* de cette opération qui a été revendiquée par un groupe extrémiste grec, le Front de libération de l'Epire du Nord. Ce mouvement a condamné *« l'indifférence criminelle de l'État grec »* face à la situation dans cette région, qui a été séparée de la Grèce lors de la création du royaume d'Albanie en 1913, et où vit une minorité grecque à l'importance controversée – 400 000 personnes selon Athènes et 60 000 d'après Tirana.

Réagissant à un communiqué officiel albanais mettant en cause des *« forces spéciales grecques »*, le porte-parole du gouvernement d'Andréas Papandréou a nié toute responsabilité, sans exclure une *« provocation »* albanaise. Les obsèques des deux soldats albanais ont rassemblé, lundi, près de trente mille personnes, en présence, notamment, du ministre de la défense. – *(AFP.)*

REPÈRES

MAROC

Un appel lancé par des prisonniers politiques

Onze détenus politiques de la prison d'Okacha à Casablanca ont observé, lundi 11 avril, une grève de la faim de 24 heures, à la veille de l'ouverture de la conférence du GATT à Marrakech, pour protester contre *« la violation des droits de l'homme »* au Maroc.

Dans un communiqué, ils affirment que *« au moment même où les représentants de l'ensemble des Etats signataires des conventions et chartes internationales relatives au respect des droits de l'homme sont sur le sol de notre pays, ces mêmes droits y sont bafoués »*. Ils dénoncent le maintien en détention de *« centaines de Marocains à cause de leurs opinions politiques »*, *« la falsification »* des élections et les *« atteintes »* portées aux droits syndicaux. – *(AFP.)*

ÉGYPTE

Prorogation de l'état d'urgence

Le Parlement a approuvé, lundi 11 avril, la prorogation, pour trois ans, de l'état d'urgence, qui permet à la police d'appréhender toute personne soupçonnée de porter atteinte à la sécurité publique sans délivrer de mandat d'arrêt, et de la détenir pendant soixante jours avant de la déférer devant un juge. L'Organisation égyptienne des droits de l'homme s'est élevée en vain contre ces pratiques, autorisées par une loi qui date pourtant du renversement de la monarchie dans les années 50 et qui n'a été suspendue qu'à peine un an, au début des années 80.

Cette loi a été prorogée par le Parlement à une majorité de plus de 80 %, seuls douze députés libéraux ou de gauche sur 448 ayant voté contre. Cette insignifiante opposition s'explique par la recrudescence du terrorisme qui a fait plus de trois cents morts en deux ans. Lundi, l'organisation clandestine islamiste Djamaa islamiya a revendiqué l'assassinat du numéro deux de la sécurité d'Etat, le général de police Raouf Khayrat (*le Monde* du 12 avril). – *(Corresp.)*

ÉTATS-UNIS

Affaire Whitewater : les revenus « oubliés » de Bill et Hillary Clinton

Le président Bill Clinton et son épouse Hillary ont payé, lundi 11 avril, plus de 14 000 dollars d'arriérés d'impôts et d'intérêts sur 6 500 dollars de revenus qu'ils avaient omis de déclarer en 1980. Dans un communiqué lu à la Maison Blanche, leur avocat, M[e] David Kendall, a précisé que cette somme correspondait à *« un gain en capital »* enregistré par M[me] Clinton dans le cadre d'investissements boursiers effectués entre octobre 1979 et mai 1980 par l'intermédiaire d'une banque d'investissements de Little-Rock (Arkansas). L'avocat a souligné qu'il y avait prescription et que rien n'obligeait M. et M[me] Clinton à payer quoi que ce soit, mais qu'*« ils considéraient que c'était leur devoir de prendre les devants »*. Cette initiative est présentée comme l'application de la nouvelle politique de transparence promise par le couple présidentiel dans l'affaire Whitewater. A l'origine, Whitewater porte sur un investissement immobilier effectué par M. et M[me] Clinton en 1978, mais la controverse englobe désormais l'ensemble de leurs activités financières à l'époque. – *(AFP.)*

EN BREF

AFGHANISTAN : bombardements meurtriers à Kaboul. – Vingt personnes ont été tuées et une centaine blessées, lundi 11 avril, à Kaboul lors d'un bombardement aérien mené par les partisans du général ouzbek Dostom. Les forces conjointes de cet officier naguère communiste et du premier ministre islamiste Hekmatyar, qui combattent celles du président Rabbani, ont aussi perpétré, plusieurs heures durant, des attaques à la roquette contre certains quartiers de la capitale afghane. – *(AFP, Reuter.)*

CORÉE DU SUD : violents affrontements entre bouddhistes. – Des dizaines de bonzes et de policiers ont été blessés, dimanche 10 et lundi 11 avril, à Séoul, au cours de violents affrontements entre bouddhistes. Ils opposent des bonzes réformateurs aux partisans de la hiérarchie conservatrice et à la police. Les réformateurs tentent de s'emparer du siège de la secte et d'en déloger son administrateur, Suh Eui-hyun, accusé de corruption. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

CAMBODGE : nouveau massacre de Vietnamiens. – Treize à quatorze résidents vietnamiens ont été assassinés et plus d'une vingtaine d'autres blessés, samedi 9 avril, dans un village proche de Phnom-Penh. Ce massacre, le plus grave depuis un an, a été attribué par l'ambassade vietnamienne au Cambodge à *« un groupe d'agents des Khmers rouges »*. Mais plusieurs villageois ont affirmé qu'ils n'avaient jamais vu de Khmers rouges dans leur région. – *(AFP, Reuter.)*

DIPLOMATIE

La conférence des présidents des Parlements de l'Union européenne

Philippe Séguin veut enrayer « le processus de déclin des Parlements nationaux »

ATHÈNES

de notre envoyé spécial

Les présidents des Parlements de l'Union européenne se sont retrouvés lundi 11 avril, à Athènes, au cours d'une conférence à huis clos destinée à examiner notamment les moyens d'un renforcement de leur rôle dans le processus de décision de l'Union européenne.

Le vice-président du Parlement grec, Pafsanias Zakolikos, a estimé que l'exercice du pouvoir au sein des institutions de l'Union se faisait *« de manière de plus en plus concentrée et de moins en moins transparente. Il faut sortir de la crise de la démocratie parlementaire, si on ne veut pas aboutir à une société de consommateurs, et non de citoyens »*. De son côté, la présidente du Bundestag, Rita Süssmuth, a expliqué qu'il fallait *« multiplier les échanges entre Parlements »* mais en partant de la base, *« c'est-à-dire travailler à ces échanges en essayant d'accorder les intérêts nationaux »*.

Le président de l'Assemblée nationale française, Philippe Séguin, souhaitait également profiter de cette réunion pour aborder ce débat, avec une *« franchise qui pourra paraître brutale »*. Il a souligné que la *« gravité »* de la situation justifiait le ton de son intervention : *« Les effets pervers du déficit démocratique européen sont unanimement reconnus ; il est désormais acquis que l'avenir de l'Europe dépend de sa démocratisation ; nous sommes un certain nombre à penser que cette démocratisation dépend avant tout du degré d'implication des Parlements nationaux dans les processus de décision communautaire »*, a-t-il déclaré devant ses pairs.

Constatant l'importance croissante des questions institutionnelles au sein de l'Union, Philippe Séguin a exhorté les présidents des Parlements nationaux des Douze, et bientôt des Seize (les quatre nouveaux pays devraient être associés aux prochaines conférences), à *« saisir cette occasion pour poser et régler le problème du rôle qui nous est reconnu. Faute de quoi le processus de déclin des Parlements nationaux se trouvera accéléré et à terme la légitimité même de la construction européenne se trouvera compromise. J'ajoute que, si nous ne le faisions pas, d'autres, bien intentionnés, le feraient à notre place »*.

M. Séguin a regretté que le Parlement européen ait jugé bon d'adopter, lors de sa session de février, ce qu'il a appelé un *« prétendu projet de Constitution de l'Union »* (1). Le président de l'Assemblée française a contesté le fait que le Parlement européen puisse avoir le moindre rôle constituant. Il a demandé, en revanche, que les Parlements nationaux soient associés à la réflexion sur le futur schéma institutionnel.

Philippe Séguin, qui craint, en privé, une *« balkanisation des institutions européennes »* consécutive au compromis de Ioannina (qui a mis un terme, provisoire, à la querelle sur la minorité de blocage au sein du conseil des ministres européen), a donc demandé qu'une réflexion urgente soit entreprise sur la nécessaire réforme de l'exercice du pouvoir législatif et du contrôle de l'exécutif au sein de l'Union. Le président du Parlement européen, Egon Klepsch, a indiqué, pour sa part, qu'il mettrait désormais à la disposition des Parlements nationaux *« les moyens administratifs et techniques permettant de suivre l'élaboration de la législation communautaire »*.

PIERRE SERVENT

(1) Les députés européens n'ont pas, à proprement parler, voté une Constitution : ils ont transmis aux Etats membres, le 10 février, une contribution aux débats. Ils ont souhaité que le futur Parlement poursuive le travail.

Les éclats strasbourgeois de Vladimir Jirinovski

STRASBOURG (Conseil de l'Europe)

de notre correspondant

Les poings rivés sur le pupitre, Vladimir Jirinovski a débité pendant sept minutes, lundi 11 avril, sa phraséologie habituelle devant les parlementaires du Conseil de l'Europe. *« Nous ne voulons être ni sionisés, ni islamisés, ni américanisés »*, a déclaré le chef de file des ultranationalistes russes. Membre du groupe de dix-huit députés et sénateurs de Russie qui bénéficient du statut d'*« invité spécial »* de l'Assemblée, M. Jirinovski, qui est opposé à l'adhésion de son pays à l'organisation des droits de l'homme, a lancé à l'auditoire : *« C'est la Russie qui doit vous faire passer un examen et non pas le Conseil de l'Europe à la Russie. »*

C'est à peine si quelques parlementaires, ne voulant pas porter plus d'attention qu'il n'en fallait à ces invectives, ont relevé le *« discours peu civilisé »* du député de la Douma – contrairement à celui de Vladimir Choumeiko, président du Sénat, qui a été bien accueilli par l'hémicycle. A Strasbourg, la ligne de conduite était claire : les élus européens entendaient bien ne pas répondre aux provocations de celui qui s'était déjà fait remarquer, dimanche à l'aéroport de Roissy, par ses déclarations agressives à l'égard de la France, qu'il a accusée de ne pas être une démocratie, et, lundi matin, par son intrusion à la réunion des libéraux européens, qu'il a traités d'*« agents de la CIA »*.

Finalement, c'est M. Jirinovski qui a perdu son sang-froid. En réponse à la centaine d'étudiants juifs qui défilaient, pour protester contre sa présence en France, devant le consulat russe où il est logé, le président du parti libéral-démocrate russe a arraché des plantes pour les jeter sur les manifestants. Il les a même menacés de sortir son *« pistolet nucléaire »*...

MARCEL SCOTTO

AFRIQUE

Rwanda : la capitale livrée à elle-même

La plupart des Occidentaux étant partis, les habitants de Kigali se terrent chez eux

KIGALI

de notre envoyé spécial

Sur près de 10 kilomètres, les convois d'évacuation empruntent une mauvaise piste, rendue glissante par la saison des pluies, dans les faubourgs de la capitale, pour atteindre l'aéroport, contrôlé par les parachutistes belges et français. Il faut contourner la colline de Remera, où a lieu le plus gros des combats entre les forces régulières et les combattants du Front patriotique rwandais (FPR).

Le départ des quelque 3 000 étrangers résidant au Rwanda est ponctué de tirs d'artillerie lourde, dont les obus tombent parfois à proximité de l'aéroport. A Kigali, l'évacuation touche à sa fin, mais il y a encore près de 700 Belges à aller chercher dans les collines de l'intérieur.

Les faubourgs traversés portent les traces des violences qui ont ensanglanté la capitale depuis le 7 avril, au lendemain de la mort du président Juvénal Habyarimana, tué dans son avion ainsi que le président burundais. Quelques cadavres dans les fossés, plusieurs villas dévastées, une petite entreprise dévalisée. Dans un pré, les villageois ont sacrifié quelques vaches de la ferme laitière de Rubirizi et se partagent les morceaux, en saluant avec chaleur les soldats français de l'escorte.

Soudain, une foule de gens paniqués au détour d'un carrefour. Des familles entières s'échappent à pied, encadrés par des soldats. Tirs rebelles ? Au retour, *la situation sera redevenue calme*. Le quartier est quadrillé par des militaires, auxquels se mêlent des miliciens qui semblent décidés à en découdre avec les *inkontanyi* du FPR. Des coups de canon continuent de retentir sur la ville et les échanges de tirs se rapprochaient du centre de la capitale, mercredi 12 avril dans la matinée.

Il semble que la stratégie du FPR est d'infiltrer ses hommes, par petits groupes très dispersés, dans différents quartiers, à partir de leur « caserne » de l'ancien Parlement, et d'ouvrir le feu pour donner l'impression que les renforts sont déjà dans Kigali. Entreprise risquée, voire suicidaire, car les commandos *inkontanyi* doivent se fondre dans la population, qui leur est totalement hostile. S'ils sont *découverts, ils n'échappent pas* à la mort. De source gouvernementale, on indique que *« huit éléments FPR ont été tués par la population dimanche, du côté de la route de Byumba, ainsi que quelques autres qui s'étaient retranchés dans une usine de plastique à Gikondo »*.

Négociations pour un cessez-le-feu

Les nouvelles restent vagues des combats sur les fronts du nord. Le FPR tenterait de contourner les places fortes de l'armée pour avancer vers la capitale, mais là aussi les incursions sont très hasardeuses, dans un milieu hutu (85 % de la population) menaçant. On a dit les 15 000 à 20 000 hommes du FPR plus combatifs et mieux entraînés que les Forces armées rwandaises (FAR) estimées à 30 000 hommes. Mais ce qui était vrai au début de la guerre civile, en octobre 1990, ne l'est apparemment plus aujourd'hui.

Radio Muhabura, la voix du FPR, appelle quotidiennement les militaires rwandais à se désolidariser de la Garde présidentielle qui tient le front sur Kigali. Le FPR tente de jouer sur les rivalités entre les Hutus du nord (qui monopolisent le pouvoir depuis vingt ans) et ceux du sud. Une tactique qui pourrait réussir chez les opposants sudistes – dont de nombreux dirigeants ont été assassinés ces derniers jours – mais aux résultats improbables auprès de la troupe, peu susceptible de mutineries devant la *« menace extérieure de l'armée tutsie »*.

Déterminé à obtenir un cessez-le-feu, l'infatigable général Roméo Dallaire, commandant de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), fait la navette entre l'Hôtel des diplomates à Kigali, où siège le nouveau gouvernement, et le quartier général du FPR à Mulindi, 80 kilomètres *plus au nord. Selon certaines* sources de l'ONU, les autorités seraient sur le point d'accepter les exigences du FPR, qui veut limiter le cessez-le-feu à Kigali. Il s'agirait alors vraisemblablement d'un arrêt temporaire des combats, le temps d'évacuer le reste des étrangers.

Mais pour les Tutsis, les opposants et les habitants des beaux quartiers (toutes ethnies confondues)... bref, pour les cibles privilégiées des miliciens, la situation devient difficile. Même si des observateurs font état d'une progressive restauration de l'ordre grâce à la gendarmerie, plus légaliste. Certains n'en peuvent plus de se terrer chez eux, alors que leurs voisins ont été tués, et négocient leur départ avec des militaires, dont l'escorte vaut très cher. Il leur faut ensuite franchir, comme un péage, les barrages des miliciens.

Mais où aller ? Les plus chanceux réussissent à se réfugier dans une ambassade, en espérant qu'ils ne seront pas oubliés dans l'évacuation. Dans les hôpitaux aussi, la situation devient critique. Hier encore, des soldats ont achevé deux adolescents, rescapés d'un massacre, au Centre hospitalier de Kigali.

JEAN HÉLÈNE

L'ambassade de France a été fermée

L'ambassadeur de France, Jean-Michel Marlaud, a quitté la capitale rwandaise, mardi 12 avril, dans la matinée, pour Paris. L'ambassade a été fermée, a déclaré Michel Roussin, ministre de la coopération, venu accueillir à l'aéroport de Roissy 474 ressortissants français, allemands et américains évacués du Rwanda.

L'attaché commercial de la France au Rwanda, qui faisait partie des personnes évacuées, a indiqué que les archives de l'ambassade avaient été totalement détruites. Notre envoyé spécial à Kigali nous a précisé que l'ambassade semble avoir été abandonnée de manière précipitée, toutes portes ouvertes.

La grande majorité des Occidentaux ayant quitté le pays, la question se pose de savoir si les troupes étrangères, venues dans le cadre de l'opération d'évacuation, ou présentes préalablement dans le cadre de la Mission des Nations unies au Rwanda (MINUAR), abandonneront la population à son sort.

« Dans les circonstances actuelles, les conditions ne sont pas remplies pour que nous poursuivions notre participation à la MINUAR », a déclaré, lundi, le premier ministre belge Jean-Luc Dehaene. De son côté, le chef de la diplomatie belge, Willy Claes, a jugé le mandat de la MINUAR *« trop limité »* et a estimé qu'un débat de fond devrait être organisé sur cette question aux Nations unies.

Outre les dix « casques bleus » belges tués jeudi à Kigali par des éléments de la garde présidentielle, trois ressortissants belges ont été tués dans les premières heures des événements à Gisenyi, dans le nord du pays, et trois autres ont trouvé la mort au cours des affrontements dans la capitale. L'animosité manifestée contre les Belges au Rwanda inquiète l'opinion publique belge.

La Belgique, ancienne puissance coloniale du Rwanda, est soupçonnée par les Hutus, de favoriser les Tutsis qui composent l'essentiel de l'armée rwandaise et de la garde présidentielle.

De leur côté, les Tutsis ont accusé la France dans le passé d'appuyer les forces gouvernementales (en majorité hutues), à travers le contingent qu'elle a maintenu de fin 1990 à fin 1993 à Kigali. En privé, des responsables français soulignent qu'il n'est pas question de maintenir à Kigali des troupes qui risqueraient de se trouver mêlées aux troubles internes. – *(AFP, Reuter.)*

GUINÉE-ÉQUATORIALE : tentative d'attaque d'une caserne. – Un groupe d'anciens militaires et de civils de Guinée-Equatoriale a été arrêté la semaine dernière dans la presqu'île de Kogo, à la frontière avec le Gabon, au moment où il tentait d'attaquer une caserne, a-t-on appris, lundi 11 avril, de sources concordantes à Libreville. Il y aurait eu entre trois et six morts au moins du côté des assaillants. Le gouvernement de Guinée-Equatoriale a dénoncé un *« complot visant à perturber la paix, l'ordre et la tranquillité régnant actuellement dans le pays »*. – *(AFP.)*

SOMALIE : une agence de l'ONU quitte Kisimayo. – Le Programme alimentaire mondial (PAM), agence spécialisée des Nations unies, a annoncé, lundi 11 avril à Nairobi, la suspension de ses opérations dans la ville portuaire de Kisimayo, dans le sud de la Somalie, pour des raisons de sécurité. Le PAM a indiqué qu'il a regroupé samedi son personnel à Mogadiscio, après plusieurs attaques contre ses bureaux et des menaces de mort et d'enlèvements. – *(AFP.)*

TOGO : élections législatives partielles le 15 mai. – Des élections législatives partielles sont prévues au Togo le 15 mai – et éventuellement le 29 pour le second tour – dans trois circonscriptions électorales sur 81, a-t-on appris, lundi 11 avril. Le nouveau scrutin est destiné à pourvoir trois sièges remportés par l'opposition mais invalidés par la Cour suprême après les premières élections législatives pluralistes des 6 et 20 février qui ont vu la victoire des partis d'opposition. – *(AFP, Reuter.)*

ALGÉRIE

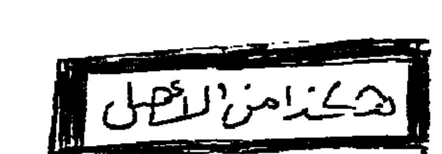
Technocrate discret, Mokdad Sifi devient le nouveau chef du gouvernement

Sixième chef de gouvernement depuis les sanglantes émeutes d'octobre 1988, Mokdad Sifi, occupait, jusqu'à sa nomination, lundi 11 avril, le poste de ministre de l'équipement. Peu connu de ses compatriotes, M. Sifi fut l'un des rares membres du cabinet de Belaïd Abdesslam (8 juillet 1992-21 août 1993) à conserver son portefeuille après la formation du gouvernement de Redha Malek, le 4 septembre dernier. Personnalité discrète, voire effacée, celui que l'on présente comme un *« homme de dossiers »*, doué d'*« une grande capacité de travail »*, avait eu, dimanche, par une heureuse coïncidence, les honneurs du quotidien pro-gouvernemental *El Moudjahid* qui présentait sur une page une partie de l'action de son ministère.

A l'instar de la plupart des dirigeants locaux, M. Sifi est originaire de l'est du pays. Né le 21 avril 1940, à Tebessa, non loin de la frontière tunisienne, il a suivi une carrière classique de technocrate. Licencié en sciences physiques de l'université d'Alger, il a poursuivi ses études en France, où il a obtenu un diplôme d'ingénieur en électromécanique. Embauché par l'entreprise d'Etat Sonelgaz, il a ensuite entamé une carrière de haut fonctionnaire.

Chargé de projets au ministère de l'industrie, puis de la coordination et du contrôle au ministère du commerce, M. Sifi a servi aussi au ministère des travaux publics, puis au ministère des finances. Après avoir été nommé chargé de mission auprès du chef du gouvernement, puis chef de cabinet, il avait été nommé ministre de l'équipement, en 1992.

Dans sa première déclaration publique, lundi, M. Sifi a appelé à *« la concorde et à l'entente »* entre Algériens, à *« la consolidation des institutions »* et au *« respect des engagements nationaux et internationaux de l'Etat »*, allusion transparente à l'accord en voie de conclusion avec le Fonds monétaire internationale (FMI). – *(AFP, Reuter.)*



PROCHE-ORIENT

Israël-OLP : le rendez-vous manqué du 13 avril

Les négociations sur l'autonomie « à Gaza et Jéricho d'abord » ont accumulé un retard considérable et l'armée israélienne a à peine commencé un retrait qu'elle aurait dû déjà achever

Israël fêtera, jeudi 14 avril, le 46e anniversaire de son indépendance, mais les Palestiniens des territoires occupés ne pourront pas célébrer le début de leur autonomie, pourtant promise pour la veille par la Déclaration de principes conclue en septembre dernier entre l'Etat juif et l'OLP.

Le retrait de l'armée israélienne de la bande de Gaza et de Jéricho n'aura pas été achevé comme prévu à la date du 13 avril – Shimon Pérès, le chef de la diplomatie israélienne vient de parler de la fin avril –, faute d'un accord entre l'OLP et l'Etat juif sur la période transitoire d'autonomie. Il a à peine commencé avec le démantèlement, la semaine dernière, par l'armée israélienne d'une partie de ses équipements et matériels dans la bande de Gaza et à Jéricho (*le Monde* du 7 avril).

C'est un début certes, mais il ne correspond pas aux espérances d'il y a quelques mois. En attendant, même si les négociateurs de l'OLP et d'Israël ont, laborieusement, fini par s'entendre sur certaines questions essentielles, la situation sur le terrain n'a fait qu'empirer, jetant une lumière crue sur les lacunes du document signé à Washington. Et comme on n'en est pas à une étrangeté près, des mesures ont été prises, qui n'étaient pas prévues par la Déclaration de principes, mais elles sont insuffisantes pour pallier les manques.

La Déclaration était rédigée en termes si ambigus qu'on se doutait bien que son application se heurterait à des difficultés. Ce vice de forme était paradoxalement aussi un atout parce qu'il permettait au moins de lancer officiellement la négociation entre Israël et l'OLP, après leur reconnaissance mutuelle. En outre, la Déclaration avait prévu une sorte de garde-fou, un calendrier auquel Israël et l'OLP, pensait-on, étaient tenus de se conformer.

Mais dès lors que la première échéance fixée – au plus tard au 13 décembre – pour le début du retrait des forces israéliennes de la bande de Gaza et de Jéricho n'avait pas été respectée, il y avait fort à craindre que les autres ne le fussent pas. *« Il n'y a pas de date sacrée »*, affirmait alors le premier ministre israélien, Itzhak Rabin. Peut-être, mais à la condition toutefois que tout ne soit pas désacralisé.

La Déclaration prévoyait la signature, *« dans les deux mois »* suivant son entrée en vigueur – à la date du 13 octobre –, d'un accord sur le retrait des forces israéliennes de la bande de Gaza et de la région de Jéricho. Ce retrait devait commencer *« immédiatement après la signature de l'accord »*, et être achevé dans un délai *« n'excédant pas quatre mois »*. La période transitoire d'autonomie de cinq ans dans les territoires occupés devait commencer *« avec le retrait israélien »*.

Les difficultés de la négociation

Tsahal (l'armée israélienne) n'avait pas commencé à se retirer le 13 décembre parce que les négociations sur la période intérimaire butaient sur trois questions : la sécurité des colonies de peuplement dans la bande de Gaza, la superficie de la région de Jéricho et le contrôle des ponts avec la Jordanie et des points de passage avec l'Egypte (*le Monde* du 14 décembre 1993). Ces trois obstacles ont fini par être aplanis près de deux mois plus tard, le 9 février dernier, dans un document dûment signé au Caire par le chef de l'OLP et M. Pérès. Un accord sur l'autonomie palestinienne n'a pas pour autant été signé.

Car un autre vice de cette négociation est, jusqu'à présent du moins, la volonté des deux parties de convaincre – et sans doute de se convaincre – que les questions qui restent à régler ne sont que détails et qu'elles en viendraient donc à bout facilement. Le meurtre de sang-froid par un colon d'Hébron de trente Palestiniens, le 25 février, à l'intérieur de la mosquée des Patriarches, a bien sûr donné un coup d'arrêt aux pourparlers et retardé de cinq semaines le retour des négociateurs à la table de travail. Mais déjà avant la tuerie les deux parties devaient encore plancher sur les questions de sécurité, la libération des détenus palestiniens et le transfert des pouvoirs civils aux Palestiniens.

Et l'on en est encore là aujourd'hui, la tuerie d'Hébron et des attentats perpétrés par les extrémistes islamistes du Hamas en territoire israélien – notamment un attentat à la voiture-suicide contre un autocar à Afoula qui a fait sept victimes (*le Monde* du 8 avril) – justifiant aux yeux de l'une et l'autre partie une position intransigeante.

Dans l'intervalle, l'OLP a bien sûr obtenu le déploiement de 160 observateurs norvégiens, danois et italiens à Hébron, alors qu'une *« présence internationale temporaire »* dans les territoires occupés n'était prévue qu'après la conclusion d'un accord sur la période intérimaire. Mais l'OLP a dû renoncer à son exigence d'une force internationale armée – ce qui a entraîné de vives critiques dans les territoires occupés – et à sa demande de démantèlement de l'implantation juive située au cœur même d'Hébron.

Le maire de cette localité, destitué par Israël en 1983, a été rétabli dans ses fonctions. Une cinquantaine de Palestiniens bannis ou recherchés par Israël ont été autorisés à regagner leurs foyers. Le gouvernement israélien a dû déclarer hors la loi les organisations anti-arabes Kahana Haï et Kach, créer une commission d'enquête sur l'attentat d'Hébron et étendre les mesures de détention administrative – jusque-là réservées aux Palestiniens – aux responsables juifs extrémistes.

Mais aux yeux des habitants des territoires occupés – auxquels la négociation n'a encore rien apporté de concret – ce ne sont là que des mesures spectaculaires, d'autant plus contestables que, pratiquement, ce sont eux qui « paient ». Après la tuerie d'Hébron, ce sont eux qui ont été placés sous couvre-feu. Et ce sont encore eux, qui, après le massacre d'Afoula, ont été consignés dans leurs territoires pour une période indéterminée.

Le problème des colonies

Haïdar Abdel Chafi, l'ancien militant communiste septuagénaire qui dirigeait la délégation palestinienne aux négociations de Washington, l'avait prédit dès le 13 septembre : l'application de la Déclaration de principes demeurera un vœu pieux, aussi longtemps que n'aura pas été réglé le problème des colonies de peuplement. Un sondage fait, fin mars, par le Centre de recherches et d'études palestiniennes basé à Naplouse, révélait que 55,3 % des Palestiniens étaient hostiles à la reprise des négociations de paix si la question des implantations juives n'était pas d'ores et déjà discutée.

Or la Déclaration renvoie l'examen de cette question à la négociation sur le statut définitif des territoires. C'est peut-être la raison pour laquelle l'un des plus proches collaborateurs de Yasser Arafat, Yasser Abed Rabbo, n'hésite plus à dire en substance : trêve de palabres sur le statut intérimaire. Passons d'ores et déjà à l'examen du statut définitif. En l'état actuel des esprits, il a peu de chances d'être écouté.

MOUNA NAÏM

ASIE

« Désinformation » à la chinoise

Comment les dirigeants de Pékin ont joué avec les arrestations de dissidents pour embarrasser M. Balladur

SHANGHAÏ

de notre envoyé spécial

Le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, a évoqué la *« désinformation »* pour expliquer la confusion dans laquelle s'est déroulée la visite en Chine d'Edouard Balladur. Mais celle-ci n'est en fait que la face visible d'une savante manipulation opérée par Pékin. Le prouve la chronologie des mises à l'écart de dissidents à cette occasion : elles n'étaient nullement le fruit de bavures ou d'excès de zèle d'une police nerveuse, mais se sont au contraire déroulées selon un minutieux scénario piloté par Pékin, aboutissant à une médiatisation volontaire, dans lequel on reconnaît la patte des stratèges chinois adeptes de *l'Art de la guerre* de Sunzi.

Etape nº 1 : après un flou de quelques jours suivant l'annonce officielle de l'interpellation de Wei Jingsheng, à quatre jours de l'arrivée de M. Balladur à Pékin, le dissident est à nouveau menacé de poursuites. Le geste ne vise pas que la France, mais le décor est planté.

La faute des journalistes

Etape nº 2 : alors que M. Balladur s'apprête à poser le pied en Chine, la police se saisit, jeudi 7 avril, de Xu Wenli qui, comme M. Wei, compte beaucoup de Français parmi ses connaissances. Il est ramené le soir chez lui, puis à nouveau interpellé quelques heures plus tard. On apprend ses déboires par son épouse, vendredi alors que, l'essentiel des entretiens du premier ministre français est en voie d'achèvement : M. Balladur n'a pas invité son homologue Li Peng, mais contourné la difficulté en transmettant une invitation de François Mitterrand au chef de l'Etat, Jiang Zemin. Kang Tong, l'épouse de M. Xu, précise qu'il existe un lien entre le sort de son mari et la visite de M. Balladur.

Etape nº 3 : l'intrigue se déplace à Shanghaï. Un premier dissident, Wang Fucheng, est placé en détention vendredi, relâché, puis réarrêté alors que M. Balladur est déjà en route. L'alerte est donnée par téléphone par un autre dissident. La tension monte d'un cran. L'ambassadeur de Chine à Paris est convoqué par M. Juppé qui lui demande des explications. Réponse chinoise : il n'y a pas eu d'arrestations, ce ne sont qu'inventions de journalistes hostiles. Tard samedi, l'agence Chine nouvelle répercutera la parole officielle. Abusés, les Français y voient une preuve de la bonne foi chinoise.

Etape nº 4 : à partir de ce moment, le jeu devient plus serré. Deux autres dissidents, Bao Ge et Yang Zhou, sont emmenés par la police qui les détient, selon une procédure classique, dans des hôtels jusqu'au dimanche matin. Mais, au lieu de procéder à un coup de filet simultané, elle laisse Yang Zhou assez longtemps libre pour qu'il ait le temps d'alerter la presse étrangère. Les téléphones des intéressés n'ont pas encore été coupés. Pékin entend donner à l'affaire une apparence d'amateurisme de façon à donner le change après coup, lorsque l'heure des explications aura sonné.

Dimanche, les dissidents sont ramenés à leur domicile : il n'y a donc pas eu de *« mise en prison »*, comme le fait valoir M. Juppé. Mais ils sont placés sous bonne garde et leur téléphone est maintenant coupé. Ce jusqu'au départ de M. Balladur en milieu de journée.

Etape nº 5 : lundi matin, l'heure de porter l'estocade est venue pour Pékin. Les autorités annoncent que Xu Wenli est à son tour l'objet d'une enquête alors que, contrairement à Wei Jingsheng, le dissident ne s'était pas associé au récent regain de contestation. Et, comme par miracle, le téléphone des dissidents shanghaïens est rebranché, de sorte qu'ils peuvent faire connaître leurs mésaventures. Entre-temps, MM. Balladur et Juppé sont rentrés à Paris, ont eu le temps de faire savoir qu'à leur avis tout le malentendu provenait des correspondants français qui suivent quotidiennement la situation chinoise, et qui sont obnubilés par la dissidence.

Pourquoi pareille machination, alors que M. Balladur tendait la main à Pékin ? Avant tout, pour placer l'étranger, la France en particulier en raison de ses positions lors du drame de Tiananmen, devant un état de fait : ou bien le premier ministre protestait – amenuisant du même coup les chances de voir l'industrie française obtenir des contrats rémunérateurs – ou bien il avalait la couleuvre, expression de la volonté pékinoise de règne sans partage.

Au reste, les autorités avaient en quelque sorte prévenu M. Balladur : cinq jours avant son arrivée, M. Jiang avait effectué une visite symbolique aux ruines du Palais d'été à Pékin, mis à sac en 1860 par un corps expéditionnaire franco-britannique. Le chef de l'Etat chinois y avait rappelé que son pays avait *« subi l'oppression et l'exploitation des puissances impérialistes. A présent, la Chine nouvelle existe, le peuple chinois est debout »*, avait-il lancé avant d'exhorter la jeunesse à faire connaître la valeur de ces vestiges, *« perle culturelle de l'Orient »*. On ne saurait être plus clair.

FRANCIS DERON

M. FABIUS (PS) : le voyage de M. Balladur est un « fiasco ». – Laurent Fabius, député (PS) de Seine-Maritime, a estimé, lundi 11 avril au « club de la presse » d'Europe 1, que le voyage en Chine d'Edouard Balladur était un *« fiasco »*. *« Le premier ministre a porté un certain coup aux droits de l'homme, et je n'ai pas le sentiment que* [ce voyage] *puisse être, à court terme du moins, très rentable sur le plan commercial »*, a observé l'ancien premier ministre. *« Ce n'est pas en passant sous la table pour les droits de l'homme qu'on obtiendra des contrats »*, a ajouté M. Fabius.

Alors que le couvre-feu était levé

Hébron a accueilli froidement les premiers observateurs étrangers

JÉRUSALEM

de notre correspondant

L'arrivée, lundi 11 avril, à Hébron, du premier groupe d'observateurs internationaux – sept Norvégiens, cinq Danois et trois Italiens – s'est accompagnée de la levée du couvre-feu en vigueur dans le centre-ville depuis la tuerie du caveau des Patriarches, le 25 février dernier (trente Palestiniens ont été tués par un colon israélien extrémiste). L'équipe de reconnaissance a entamé sa première tournée sur le terrain en rencontrant le maire, récemment remis en selle par l'OLP. Visage réjoui, Mustapha Natché a qualifié de *« bon signe »* la levée du couvre-feu, qui a permis la réouverture des sept-cents commerces et la reprise de la circulation automobile.

La tâche des cent soixante observateurs attendus au complet, la semaine prochaine, à Hébron, reste mal définie. *« Notre présence vise à restaurer une vie normale »*, explique Knud Volveg, chef de la délégation norvégienne. L'accord du 31 mars prévoit que les quatre-vingt-dix Norvégiens, les trente-cinq Danois et les trente-cinq Italiens de la Présence internationale temporaire à Hébron (PITH) ont pour mission première de *« donner un sentiment de sécurité »* aux Palestiniens. Mais, peu après l'arrivée de ce premier contingent, un dirigeant des colons israéliens annonçait l'installation *« imminente »* de sept familles israéliennes en plein cœur de la cité.

Au dire d'Aharon Domb, du Conseil des localités juives de Cisjordanie et de la bande de Gaza, des appartements ont déjà été aménagés avec l'aide de fonds privés. *« L'installation de ces colons n'est pas liée à l'arrivée des observateurs*, a-t-il affirmé, *bien qu'il ne fasse pas de doute que ces derniers sont venus assister au déracinement de la présence juive ici. »*

Les intégristes du mouvement Hamas ont, eux aussi, accueilli très froidement les observateurs étrangers en défilant devant le caveau des Patriarches. *« Nous ne souhaitons pas les rencontrer*, a lancé l'un des leurs, cheikh Tayssir Tamimi. *Ils ne nous apporteront pas la sécurité et sont incapables de nous protéger. » « Nous sommes ici pour une visite de courtoisie »*, a répliqué Kiell Johansen, le chef de la PITH.

En attendant l'installation du contingent au complet, les onze éclaireurs, dont on ne se sait encore s'ils seront autorisés à posséder un pistolet pour se défendre, rentreront chaque soir à Jérusalem. Les responsables israéliens leur ont d'ores et déjà interdit de circuler dans les zones bouclées par l'armée. – *(Intérim.)*

EXTRÊMISTES ISRAÉLIENS : le chef du mouvement Kach condamné à trois mois de prison. – Le chef du Kach, mouvement extrémiste juif mis hors la loi après la tuerie d'Hébron, le 25 février dernier, a été condamné, lundi 11 avril, par le tribunal du district de Jérusalem, à treize mois de prison, dont dix avec sursis, pour *« trouble à l'ordre public »*. Baruch Marzel a été notamment reconnu coupable d'avoir agressé des maires arabes israéliens, il y a trois ans. En outre, un colon israélien de Kyriat Arba a été condamné, lundi, à vingt et un mois de prison ferme après avoir tiré contre une voiture dont le conducteur palestinien avait été tué. – *(AFP.)*

LIBAN

Le pape ajourne sa visite prévue pour la fin mai

BEYROUTH

de notre correspondant

Tous les Libanais, surtout les chrétiens, catholiques et orthodoxes confondus, ont réagi avec surprise et inquiétude à l'annonce, lundi 11 avril, de l'ajournement de la visite du pape Jean-Paul II, prévue du 28 au 31 mai. Le nonce apostolique, Mgr Pablo Puente, n'a pas expliqué les raisons de la décision pontificale, se contentant de l'attribuer à des *« difficultés diverses »*, liées exclusivement à la situation locale et non pas au processus de paix en cours au Proche-Orient : *« Le pape aurait voulu que sa visite puisse être* (...) *un acte concret de solidarité avec toute la population du pays* (...) *une nouvelle exhortation au dialogue* (...) *un soutien à la volonté de convivialité entre les différentes communautés du pays. »*

Ces conditions ne sont donc pas réunies et c'est bien ce qui nourrit le malaise des Libanais, notamment chrétiens. Jean-Paul II, pensent-ils, doit disposer d'informations suffisamment graves pour avoir pris pareille décision aux effets incontestablement négatifs dès lors que sa visite était programmée. *« Entre deux maux*, estime-t-on au sein de la communauté chrétienne, *le souverain pontife a choisi le moindre. »*

L'opinion publique est convaincue que les raisons de Jean-Paul II, quoi qu'on en dise, sont plus politiques que sécuritaires, en clair liées aux suites de l'attentat, commis, fin février, contre l'église Notre-Dame-de-la-Délivrance, à Zouk. Des dirigeants de l'ancienne milice chrétienne des Forces libanaises ont été impliqués dans cet attentat, ce qui a gravement troublé l'ensemble de la communauté chrétienne libanaise. Deux phrases sibyllines du nonce apostolique ont conforté cette impression. *« Le peuple libanais est assez intelligent pour comprendre les raisons du report et ne pas s'en attrister*, a-t-il affirmé. *Toute décision est un message et nous devons naturellement déployer plus d'efforts pour empêcher la réédition des événements qui ont provoqué le report de la visite. »*

Le désappointement officiel a été exprimé par le président du conseil, Rafic Hariri (musulman sunnite). *« Je suis déçu que le pape ne vienne pas*, a-t-il déclaré. *J'espère qu'il va fixer une nouvelle date le plus tôt possible. C'est moi qui l'ai invité à venir. »*

LUCIEN GEORGE

IRAK : quatre Roumains graciés par Saddam Hussein. – A la demande de son homologue roumain, le président irakien a gracié, lundi 11 avril, quatre ressortissants roumains qui purgeaient des peines de quatre ans de prison, a annoncé le ministère des affaires étrangères à Bucarest. – *(AFP.)*

ARMEMENTS : 25 chasseurs F 15 américains pour Israël. – Le gouvernement américain a annoncé au Congrès, lundi 11 avril, son intention de vendre à Israël vingt-cinq chasseurs-bombardiers F 15-I, pour une somme de 2,4 milliards de dollars. C'est la première fois que Washington entend vendre à une puissance étrangère cette version perfectionnée du F 15. Soixante-douze F 15 ont déjà été vendus à l'Arabie saoudite mais sans le système radar et d'autres systèmes informatiques équipant les appareils destinés à Israël. – *(AFP.)*

A Genève

Polémique autour du prochain salon du livre

BERNE

de nore correspondant

Le huitième Salon international du livre et de la presse, qui se tiendra du 4 au 8 mai à Genève, est plutôt mal parti. A en juger par les protestations et les remous qu'elle suscite, l'invitation de la Chine comme hôte d'honneur ne pouvait tomber à plus mauvais moment.

L'association Reporters sans frontière estime que *« cinq ans après Tienanmen, il est particulièrement mal venu d'offrir une tribune pour sa propagande à l'Etat qui inflige un sort si cruel à la liberté de la presse »*. De son côté, *le Nouveau quotidien* de Lausanne reproche aux organisateurs d'avoir *« traité avec une administration directement soumise à Pékin au département de la propagande du Parti communiste chinois »*. Sous le titre « Foire ou salon ? », *le Journal de Genève* s'interroge sur la nature d'une manifestation qu'on *« croyait porteuse d'une certaine vision de la liberté d'expression »*. A ces critiques, le président du Salon, Pierre-Marcel Favre, répond qu'il s'agit *« d'un mauvais procès »* et que l'invitation a été lancée il y a deux ans, *« à une époque où il était question que Pékin accueille les Jeux olympiques »*.

Plusieurs écrivains ont fait savoir qu'ils s'abstiendraient de signer leur livre en signe de solidarité avec leurs collègues chinois muselés. A leur manière, les ONG et comités de soutien aux causes les plus diverses, regroupés au Salon dans un « Village alternatif », ont décidé de relever le gant en invitant le Tibet comme hôte d'honneur.

JEAN-CLAUDE BUHRER

En contestant la stratégie giscardienne

Le PR veut accroître ses pouvoirs au sein de l'UDF

Après l'échec de Jean-François Deniau pour la candidature à la tête de la liste de la majorité aux élections européennes, le Parti républicain s'interroge sur sa place au sein de l'UDF. S'appuyant sur la demande de députés proches de François Léotard de créer un groupe indépendant à l'Assemblée nationale, Gérard Longuet, président du PR, souhaite obtenir un renouvellement des instances de l'UDF. Le poids personnel de M. Giscard d'Estaing au sein de la confédération, qu'il a créée, est, en fait, contesté.

■ PHILIPPE DE VILLIERS. Le député UDF-PR de Vendée a présenté, lundi 11 avril, le programme de la liste qu'il conduira aux prochaines élections européennes. L'animateur de Combat pour les valeurs, favorable à *« une autre Europe »*, entend lutter contre *« Maastricht, le GATT et Schengen »*.

Que veut véritablement le Parti républicain ? Le vent de fronde soulevé par la désignation de Dominique Baudis (CDS) comme tête de liste de la majorité aux élections européennes a le mérite de poser au grand jour les ambitions et les contradictions de la composante la plus nombreuse de l'UDF. Depuis le retour aux premières loges de la politique de Valéry Giscard d'Estaing, consacré par la campagne européenne de juin 1989, le Parti républicain a le sentiment d'être réduit à n'être qu'une force électorale d'appoint pour une ambition et une stratégie présidentielle qui ne lui appartiennent pas.

La défaite de Jean-François Deniau, qui était son candidat pour la tête de liste, s'ajoute à une série de revers commencé en septembre 1989, à Vichy, lorsque Charles Millon, comme le souhaitait M. Giscard d'Estaing, l'a emporté sur François Léotard pour la présidence du groupe UDF de l'Assemblée nationale. C'est précisément d'un cercle de députés proches de François Léotard qu'est venue, ce week-end, la contre-attaque. Ces députés se sont fixés comme objectif la composition d'un groupe autonome à l'Assemblée nationale.

Le coup d'éclat de ces parlementaires va-t-il pour autant passer le cap d'une *« agitation de week-end »*, selon le terme du porte-parole de l'UDF, Jean-Pierre Raffarin, qui observe avec attention la situation ? L'appel au calme lancé par Ladislas Poniatowski, porte-parole du Parti républicain, et l'attitude d'un député comme Hervé Novelli, proche d'Alain Madelin, qui semble abandonner aujourd'hui ce projet pour lui préférer une refonte des statuts de l'UDF, dans un sens évidemment plus favorable au Parti républicain, tend à témoigner du contraire.

Trop grand et trop petit

La constitution d'un groupe ne répondrait évidemment pas au problème actuel, qui est la maîtrise du pouvoir au sein de la confédération, comme l'a montré la désignation de M. Baudis. Les inconvénients seraient, en outre, nombreux. Le PR, chantre de l'union, peut-il se permettre d'apparaître comme un fauteur de scission ? Peut-il, aussi ouvertement, afficher ses divisions, alors qu'il est évident que seule une minorité est décidée à aller jusqu'au bout ? *« L'humeur n'est pas une stratégie »*, estime-t-on du côté des giscardiens de l'UDF. A quoi bon se prévaloir d'un capital électoral, si on prend le risque de le voir ainsi se dilapider ? D'ailleurs qui défend aujourd'hui l'idée d'un groupe indépendant ? Débordé par l'offensive sur cette question, M. Longuet semble visiblement peu pressé de la voir aboutir. Après avoir peut-être soufflé sur les braises, M. Léotard s'est bien gardé, après coup, du moindre commentaire.

Le problème majeur du PR réside en lui-même. Trop important au sein de l'UDF pour ne pas regrouper contre lui les autres composantes, si symboliques soient-elles, trop modeste pour se passer du label de la confédération et jouer seul des coudes aux côtés du puissant RPR, il doit aujourd'hui tenir compte en outre des divergences d'analyses de ses responsables. Alors que son président, Gérard Longuet, au-delà des discours hégémoniques tenus lors des universités d'été, semblait avoir fait le choix d'attendre le retrait de M. Giscard d'Estaing pour prendre le contrôle de la confédération, M. Léotard *peut donner l'impression* de vouloir hâter les choses, au gré de ses humeurs présidentielles.

M. Giscard d'Estaing n'a pas bougé pour l'instant. Il s'est contenté de différer prudemment le conseil national prévu cette semaine, qui finalement devrait se tenir le 28 avril, au lendemain de la réunion du bureau politique de l'UDF. Le Parti républicain se sera, d'ici là, efforcé au cours de son bureau politique du 20 avril de trouver une réponse à ses problèmes. S'il parvient à les déplacer, comme l'espère M. Longuet, sur la *question du renouvellement du* bureau politique de l'UDF et de la présidence de la confédération, renouvellement qu'il souhaite à l'automne, la création d'un groupe autonome n'aura plus lieu d'être. C'est la place de M. Giscard d'Estaing qui serait alors en question. Un problème d'une tout autre taille que la composition d'un groupe indépendant que devrait poser M. Longuet lors du comité exécutif de l'UDF prévu le 14 avril.

GILLES PARIS

CLÉS/ *Structures*

■ **Statuts.** Créée en 1978, l'UDF est une fédération composée du Centre des démocrates-sociaux (CDS), du Parti républicain (PR), du Parti radical, du Parti social-démocrate (PSD) et de la Fédération natio*nale des Clubs Perspectives et* Réalités. L'UDF comprend également des adhérents directs. Elle est présidée par Valéry *Giscard d'Estaing*.

■ **Organisation.** Les trois organes de l'UDF sont le bureau politique, le conseil national et l'assemblée générale. Véritable exécutif de la fédération, le bureau politique est chargé de mettre en œuvre la politique définie par le conseil national. Il se réunit au moins une fois par mois. Il est composé du président de l'UDF, du secrétaire général (nommé par le président), du ou des anciens présidents de l'UDF (il n'y en a plus depuis le décès de Jean Lecanuet), des présidents des groupes parlementaires nationaux et européens ou de leurs représen*tants, de deux représentants* de chacune des composantes, de deux représentants des adhérents directs et des douze membres élus par le conseil national. Le bureau peut également, sur proposition du président, désigner, à une majorité qualifiée des trois quarts et pour une durée d'un an, deux membres associés avec voix consultative.

Le conseil national est composé de trois collèges : les membres de droit en raison de leurs mandats ou de leurs fonctions (les parlementaires nationaux et européens, les présidents des conseils régionaux et généraux, les maires des villes de plus de vingt mille habitants et les présidents et délégués départementaux de la confédération) ; six cents membres élus pour trois ans à la propor*tionelle par l'ensemble des* adhérents de l'UDF ; cent membres représentant chacune des formations.

■ **Etat des forces à l'Assemblée nationale.** Le groupe UDF compte deux cent quinze députés, dont cent six PR, soixante *CDS, vingt-six adhérents* directs, quinze membres du Parti radical, six PSD. Les Clubs revendiquent trente-sept *membres, dont deux unique*ment sous cette étiquette, les trente-cinq autres étant également adhérents à une autre composante de l'UDF, pour la plupart au PR. Le CDS avait créé son propre groupe parlementaire sous la précédente législature, de 1988 à 1993, qui comptait une quarantaine de députés.

Réactions contrastées au Parti républicain

La menace d'une partie des députés du Parti républicain de constituer un groupe parlementaire autonome suscite, au sein même du PR, des réactions constrastées. Ainsi, pour Jean Roatta, député des Bouches-du-Rhône, *« les coups de poignard, c'est fini et le Parti républicain ne veut plus être sous le diktat de petites formations* (...). *Nous voulons rassembler nos idées sous notre propre bannière, les exprimer, ce qui n'est plus possible actuellement car nous sommes coincés dans cette machine de l'UDF »*. Même écho de la part de José Rossi, député de Corse-du-Sud, proche de François Léotard et porte-parole des députés du PR, selon lequel, *« à la confédération, le PR se trouve toujours minoritaire, alors qu'il est la première force. Au groupe, ses positions sont mal prises en compte »*.

« Un soutien clair et ferme »

Et d'ajouter : *« Nous entendons régulièrement des condamnations du gouvernement par des responsables UDF, alors que beaucoup de députés PR lui apportent un soutien clair et ferme. »*

En revanche, Ladislas Poniatowski, député de l'Eure et porte-parole du Parti républicain, a estimé, lundi 11 avril, que le PR demandait *« plus de transparence et de loyauté »* dans le fonctionnement de l'UDF, mais qu'*« il n'était pas question de trancher immédiatement dans un sens ou dans l'autre »*, concernant la création d'un groupe autonome.

Quant à Serge Didier, député de Haute-Garonne et proche de Dominique Baudis, il a adressé, le 11 avril, une lettre sans ambiguïté à Philippe Vasseur, secrétaire général du Parti républicain. Soulignant que *« les velléités de quelques-uns de former un groupe PR à l'Assemblée nationale* [me] *surprennent et* [me] *désolent »*, il ajoute, à l'adresse de M. Vasseur : *« Sachez que je ne suis pas d'accord pour quitter le groupe UDF à l'Assemblée* [et] *que cette opinion est partagée par un certain nombre d'autres parlementaires républicains. »*

M. de Villiers présente une liste contre « Maastricht, le GATT et Schengen »

Philippe de Villiers (UDF-PR), député de Vendée, a présenté lundi 11 avril, à Paris, le programme de la liste qu'il conduira pour les prochaines élections européennes. *« Nous sommes l'autre liste pour une autre Europe »*, a dit le président de Combat pour les valeurs, qui propose de passer de *« l'Europe du chômage à l'Europe de l'emploi, de la technocratie à la démocratie et de l'insécurité à la sécurité »*. M. de Villiers, qui souhaite *« revenir sur le GATT, Maastricht et Schengen »*, a estimé qu'avec la nomination de Dominique Baudis (UDF-CDS) pour conduire la liste de la majorité UDF-RPR, *« les choses sont claires, il n'y aura pas sur l'Europe de débat droite-gauche puisque le programme de cette liste est un frère siamois de celui du Parti socialiste »*.

« Nous aimons l'Europe. L'Europe est dans le décor. Nous aimons la France. La France va dans le mur », a déclaré M. de Villiers, opposant *« l'Europe des nations »* à *« l'Europe fédérale, le super-Etat de Maastricht »*. Le président du conseil général de Vendée a indiqué que la composition complète de sa liste serait connue début mai. Sont d'ores et déjà candidats Jimmy Goldsmith, *« porte-drapeau du combat contre Maastricht et le GATT »*, Charles de Gaulle, petit-fils du général, *« porte-drapeau de l'Europe des patries »*, et Philippe Martin, député divers droite de la Marne, *« porte-drapeau des élus contre les appareils centristes »*, qui l'avait emporté sur Bernard Stasi. Des grands témoins apporteront également leur soutien à la liste, parmi lesquels Marie-France Garaud, Bernard Debré, *député* (RPR) et maire d'Amboise, le professeur Lucien Israël et le diplomate Gilbert Pérol.

M. de Villiers s'est gardé de révéler le score qu'il envisage. Il s'est contenté de citer un proverbe vendéen : *« C'est à la fin de la foire qu'on compte les bouses. » « Si ma liste dispose de dix pour cent du temps d'antenne qui sera accordé à Bernard Tapie, l'affaire sera giboyeuse »*, a-t-il ajouté. Plus de trente réunions publiques seront organisées avant le scrutin. Celle prévue à Paris se tiendra le 28 mai à la porte de Versailles.

La succession de Jacques Chaban-Delmas

M. Juppé prêt à se porter candidat à la mairie de Bordeaux

A peine revenu de son voyage en Extrême-Orient, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, s'est rendu, lundi 11 avril, à Bordeaux pour inaugurer le *World Trade Center* mis en place par la chambre de commerce et d'industrie. Une visite préparée de longue date et au cours de laquelle M. Juppé a reconnu qu'il songeait sérieusement à postuler à la succession de Jacques Chaban-Delmas à la mairie de la métropole aquitaine.

BORDEAUX

de notre correspondant

L'hypothèse d'une candidature d'Alain Juppé à la succession du maire de Bordeaux ne date pas d'aujourd'hui. Elle fait même partie des vieilles lunes du microcosme politique bordelais. On en parle depuis le milieu des années 80. Alain Juppé avait démenti à plusieurs reprises, protestant de son attachement à Paris, où il est le troisième adjoint de Jacques Chirac, chargé du poste-clé des finances, et au XVIII[e] arrondissement de la capitale, dont il est le conseiller municipal depuis 1983. Tout au plus disait-il que la succession n'était pas ouverte, que Jacques Valade, président RPR du conseil régional d'Aquitaine, était le dauphin désigné, que l'on avait avancé son nom pour beaucoup d'autres villes comme Lille, Nantes, Rouen ou Strasbourg. Et encore, *lundi matin* sur les ondes d'Europe 1, il disait que cette question n'était pas d'actualité.

Cette idée avait cependant commencé à prendre corps au fur et à mesure que la brouille entre Jacques Chaban-Delmas et Jacques Valade devenait plus évidente. Cette brouile est consommée depuis que le maire de Bordeaux, après sa série d'opérations, a repris personnellement en main les affaires de sa ville en octobre dernier après un interim de plus de six mois assuré par Jacques Valade et deux proches du maire, Hugues Martin, son suppléant, animateur du RPR sur le plan régional, et Simones Noailles, l'une des clés de voute du système Chaban, responsable de toute l'animation sociale de la mairie de Bordeaux.

La « troïka » désignée par Jacques Chaban-Delmas avait été désavouée d'autant plus brutalement qu'elle avait laissé toucher, sur recommandation de la chambre régionale des comptes, aux fleurons de la politique culturelle de la mairie de Bordeaux, le Centre d'art plastique contemporain, et l'ensemble du Grand Théâtre et de l'orchestre Bordeaux-Aquitaine dirigés par Alain Lombard. La mise en régie directe de ces institutions, fers de lance de la politique d'image décidée par Jacques et Micheline Chaban-Delmas, semblent avoir provoqué une rupture définitive. L'état de santé du maire, sa présence trop rare et trop courte, n'ont fait qu'accentuer le malaise.

« Je suis aquitain »

Jacques Valade ne s'est déclaré officiellement qu'au lendemain des cantonales, assez catastrophiques pour les candidats soutenus par Jacques Chaban-Delmas, et particulièrement à Bordeaux où les abstentionnistes et les électeurs ont assez clairement manifesté leur rejet du système. D'où la déclaration de Jacques Valade, dans un communiqué du 28 mars : *« J'exprime aujourd'hui publiquement ce dont j'ai fait part il y a quelques semaines à Jacques Chaban-Delmas : en toute circonstance, pour notre ville, je suis candidat et serai candidat à sa succession. »*

Ce faisant, M. Valade a pris de vitesse une initiative imminente d'Alain Juppé, très sollicité par quelques chefs d'entreprise, quelques responsables de la chambre de commerce de Bordeaux, dont son président, Paul Glotin, et une partie du RPR, dont Jean Tavernier, ancien président du conseil régional, écarté en mars 1992 pour raisons de santé. Il paraît évident que l'inauguration du World Trade Center, à un moment fixé de longue date pour permettre à M. Juppé de la présider, devait servir au lancement de sa candidature bordelaise. Elle avait, en tout cas, un double objectif : montrer au secrétaire général du RPR qu'il était attendu à Bordeaux comme le messie, notamment par le monde économique, et montrer aux Bordelais qu'Alain Juppé se penchait sur leur destin.

Un communiqué, publié le vendredi 8 avril, et signé de neuf *« personnalités économiques »*, dont Paul Glotin, PDG de Marie-Brizard et président de la chambre de commerce de Bordeaux, avait d'ailleurs préparé le terrain (*le Monde* du 12 avril). Il constatait que *« Jacques Valade est une personnalité bien connue à Bordeaux où il joue un rôle important depuis vingt-cinq ans. Sa contribution doit être appréciée à sa juste valeur mais les prochaines élections doivent constituer l'occasion d'un grand débat et d'un nouvel élan pour Bordeaux »*. *« Dans ce contexte,* poursuivait le communiqué, *ce serait une chance pour Bordeaux que d'ouvrir ce débat à d'autres hautes personnalités susceptibles de développer encore la notoriété nationale et internationale que Jacques Chaban-Delmas a su lui donner. »*

Trois jours plus tard, et pour la première fois, M. Juppé a reconnu la possibilité d'une candidature municipale à Bordeaux : *« Je suis aquitain* [M. Juppé est né dans les Landes] *et toutes mes fibres sont aquitaines. Il est évident qu'en 1995 une nouvelle époque va s'ouvrir pour Bordeaux. Si des gens me demandent de venir, c'est bien volontiers que j'y souscrirai. »* Catégorique sur la crédibilité d'une hypothèse bordelaise, M. Juppé l'a été tout autant pour écarter les autres : *« Paris a déjà un maire ! »* ou encore à propos d'autres métropoles régionales : *« Les journalistes ne manquent pas d'imagination. Je crois pouvoir être utile à cette ville. Je me sens bien ici. »*

Interrogé sur le fait de savoir s'il était prêt à partir contre un candidat de sa propre *famille* politique, M. Juppé s'est refusé à toute déclaration. Il ne fait pas de doute cependant qu'il aura à sa disposition une partie de l'ancien appareil du RPR, contrôlé par Jacques Chaban-Delmas. M. Martin avait besoin de M. Valade lorsqu'il espérait prendre la présidence du département. Revenu au rang de simple militant, il est sûr qu'il jouera la carte Chaban-Juppé. Mais cela ne veut pas dire qu'il sera suivi par l'ensemble de ses troupes. Quant à l'ancien « dauphin », s'il n'entraîne pas derrière lui la totalité du RPR, il *devrait bénéficier des sympa*thies de l'UDF, soucieuse de se libérer du joug du système Chaban, et de celles d'une partie des milieux économiques qui n'approuvent pas nécessairement les initiatives de quelques-uns de leurs responsables.

La campagne des municipales à Bordeaux est bel et bien lancée. Reste à savoir si les Bordelais se prononceront pour une solution « bordelaise » ou s'ils opteront pour une solution extérieure comme le leur proposent les fils – Paul Glotin est l'un d'entre eux – de ceux qui ont mis M. Chaban-Delmas en place en 1947.

PIERRE CHERRUAU

POLITIQUE

Avant le débat parlementaire sur l'ex-Yougoslavie

Le consensus a remplacé la polémique sur l'attitude de la France en Bosnie

L'Assemblée nationale devait débattre, mardi 12 avril, de la situation dans l'ex-Yougoslavie après avoir entendu une déclaration du gouvernement. Si la guerre dans cette région avait donné lieu à de violentes polémiques en France durant l'été 1992, en plein débat sur le traité de Maastricht, elle a progressivement fait l'objet d'analyses convergentes à droite comme à gauche. La cohabitation à partir d'avril 1993 a renforcé ce rapprochement.

L'époque était celle des ardentes polémiques franco-françaises. Au fil de cet été 1992, l'Hexagone connaît une brusque poussée de fièvre à propos de l'ex-Yougoslavie alors que le débat sur le traité de Maastricht entre dans sa phase terminale. L'opposition de droite martèle le thème : les socialistes au pouvoir sont coupables de compromission et de faiblesse.

Les dirigeants du RPR, comme de l'UDF, reprochent d'abord à M. Mitterrand son souci de ménager les Serbes. Nicolas Sarkozy (RPR) lui fait ainsi grief de *«plaquer sur ce conflit une lecture historique totalement dépassée»*. Pourquoi être intervenu en Irak et se refuser à le faire dans l'ex-Yougoslavie demande Alain Lamassoure (UDF). *«On a été capable de se mobiliser pour un tas d'or et on ne serait pas capable de se mobiliser pour un souffle de l'esprit ?»* s'indigne Charles Millon (UDF).

Quand le président de la République explique qu'une intervention militaire reviendrait à *«ajouter la guerre à la guerre»*, Jacques Chirac l'accuse de se *«rendre objectivement complice»* des *«dirigeants nationaux-communistes serbes»*. Ces derniers, ajoute le président du RPR, *«y regarderaient à deux fois avant de poursuivre leur guerre d'agression si le prix d'une telle attitude devait être la perte de leurs bases aériennes, de leurs dépôts d'armements et de leurs principaux points logistiques»*. Valéry Giscard d'Estaing fait toutefois entendre une voix dissonante en se disant *«extrêmement prudent»* face à l'hypothèse d'une intervention militaire.

«Boutefeux» et «hypocrites»

A gauche, les réactions versent davantage dans la cacophonie. Si les communistes sont farouchement hostile à tout recours à la force, les socialistes sont très partagés. *Du côté du pouvoir,* l'heure est à la dénonciation de «l'irresponsabilité» de l'opposition. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, traite les dirigeants de droite de *«boutefeux»*. S'il approuve l'analyse gouvernementale selon laquelle une intervention n'est envisageable que dans le cadre de l'ONU, le PS fait savoir par la voix de Gérard Le Gall, membre du bureau exécutif, qu'il apprécie peu la *«hargne»* des propos ministériels sur les «boutefeux», *«refrain d'avant 1939»* précise-t-il. Laurent Fabius se distingue en se prononçant ouvertement pour des bombardements aériens de cibles militaires serbes.

La controverse perd progressivement en intensité à mesure que le gouvernement donne le sentiment de se raidir à la fin de l'année 1992. L'idée de saisir le Conseil de sécurité de l'ONU pour sanctionner les violations de l'espace aérien bosniaque fait son chemin, la France l'évoquant ouvertement au Conseil européen d'Edimbourg. M. Dumas va même jusqu'à proposer, en janvier, que la France libère, au besoin seule, les camps de détention en Bosnie. Dans l'opposition, Gérard Longuet est bien seul à trouver l'idée *«fantaisiste»*.

L'arrivée de la droite au pouvoir, en avril, accélère cette évolution vers une approche plus consensuelle du dossier de l'ex-Yougoslavie. Confrontée à la nécessité de protéger les «casques bleus» français déployés sur le terrain, l'ancienne opposition parvenue aux responsabilités tempère ses propos. A l'instar de son prédécesseur socialiste, le gouvernement de M. Balladur privilégie l'option diplomatique, M. Juppé, nouveau ministre des affaires étrangères, affirmant que les sanctions imposées à la Serbie commencent à *«produire un changement de comportement»* chez les dirigeants de Belgrade. Il trouve même des accents exaspérés pour dénoncer les *«donneurs de leçon de morale»* qui plaident en faveur d'une intervention militaire. *«Il faut que l'hypocrisie cesse !»* tempête-t-il.

Début 1994, le ton change. Alors que la cohabitation entre l'Elysée et Matignon est plutôt harmonieuse sur ce dossier, la majorité est secouée par des remous. Le débat porte sur la nécessité de maintenir sur place les «casques bleus» français. Jacques Chirac et Pierre Lellouche, son conseiller diplomatique, évoquent publiquement l'hypothèse de leur retrait. *«Il faut se retirer et cogner, ou l'inverse»,* propose le maire de Paris. L'idée indigne l'UDF. M. Giscard d'Estaing y voit une *«capitulation»* et le risque d'une *«extension du conflit»*.

Le massacre du marché de Sarajevo, début février, va pourtant créer une situation radicalement nouvelle. Les préventions sont balayées. M. Giscard d'Estaing réclame *«d'urgence une frappe aérienne»*. Dans ce climat, l'ultimatum lancé par l'ONU aux forces serbes est quasiunanimement salué. M. Rocard se réjouit ouvertement que *«l'action de la France ait été exemplaire par sa fermeté et son unanimité»*. Les clameurs de l'été 1992 sont bien loin !

F. B.

La mise en examen du président du gouvernement territorial de Polynésie française

Les relations douteuses de Gaston Flosse

Le député est soupçonné d'avoir bénéficié des générosités d'un tenancier de maison de jeux

C'est avec un étonnement presque candide que Gaston Flosse s'est vu signifier, mercredi 6 avril, sa mise en examen pour corruption passive, complicité de tenue illégale de maison de jeux et recel par Martine Anzani, présidente de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris *(le Monde du 12 avril)*. La distribution de pots-de-vin aux élus locaux par les tenanciers de maisons de jeux est une pratique à ce point ancrée dans les mœurs tahitiennes que le président du gouvernement territorial ne semble guère comprendre que la justice lui réclame aujourd'hui des comptes. Aussi M. Flosse a-t-il pris les devants, vis-à-vis de sa propre opinion locale, en diffusant, samedi 9 avril, à Papeete, un communiqué sobrement indigné dans lequel il récuse *«l'accusation de corruption»* et assure qu'il n'a *«jamais accordé à M. Ly Lem de faveurs administratives»*.

Ly Lem, dit «Hombo» : ce Polynésien d'origine chinoise est un des personnages-clés des circuits de corruption à Papeete. Tenancier de maisons de jeu, il fut naguère très proche de Jean Juventin, l'ancien maire de Papeete et actuel député RPR, qu'il finança généreusement en son temps. Il fut surtout celui qui, début 1991, réconcilia MM. Juventin et Flosse, alliance qui permit à ce dernier de reconquérir dans la foulée la présidence du gouvernement territorial. En clair, «Hombo» était incontournable dans ce petit monde tahitien qui marie jusqu'à la caricature politique et affairisme.

La trahison de «Hombo»

L'époque était si conviviale que «Hombo» put installer un de ses tripots sur un terrain appartenant à la municipalité de Pirae, commune dont M. Flosse est le maire. Le loyer mensuel officiellement acquitté à l'association municipale Radio-Maohi était de 27 500 francs mais en ajoutant les pots-de-vin, on aboutissait, si l'on en croit Hombo, à un prélèvement de l'ordre de 300 000 francs par mois au profit de la commune de M. Flosse. Et comme si de telles faveurs ne suffisaient pas, le généreux donateur offrit gracieusement à M. Flosse un lot de matériel bureautique et informatique d'une valeur d'environ 420 000 francs, cargaison qui fut livrée de Los Angeles à Papeete où elle atterrit directement au quartier général du Tahoeraa Huiraatira, le parti du «président» alors en pleine campagne pour les élections législatives de mars 1993.

Avoir eu pour locataire ce «Hombo» se livrant à une activité illicite – les jeux d'argent sont interdits en Polynésie française – était bien imprudent pour M. Flosse, mais l'affaire aurait pu en rester là, comme de coutume, si l'exploitant ne s'était ensuite fâché pour cause d'engagement non honoré. On lui avait en effet promis de pouvoir s'installer sur un autre emplacement, le port autonome de Papeete, endroit éminemment lucratif car très fréquenté lors des festivités de juillet. Or la belle affaire lui passa sous le nez au profit d'un autre tenancier, un ancien conseiller territorial reconverti dans les jeux.

Furieux, «Hombo» se décida alors de «se mettre à table». Il raconta tout, se répandant dans la presse et diffusant même un feuilleton radiophonique sur les ondes de la radio du parti indépendantiste d'Oscar Témaru, le Front de libération de la Polynésie (FLP). Elucubrations ? Les faits ont en tout cas paru suffisamment sérieux aux enquêteurs et à la justice pour que Martine Anzani, qui s'est vu confier ce dossier «dépaysé» de Papeete à Paris, décide d'ouvrir une information, le 7 mars, avant de mettre M. Flosse en examen, la semaine dernière (1).

Ce n'est pas la première fois que M. Flosse a maille à partir avec la justice. En avril 1992, il avait été condamné à six mois de prison avec sursis par la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris pour ingérence à propos des conditions dans lesquelles il avait agrandi sa résidence de la colline d'Arue. Cette nouvelle «affaire» intervient à un moment politiquement délicat pour M. Flosse alors qu'il doit gérer la mise en œuvre de la loi sur le «developpement économique, social et culturel» votée en janvier par le Parlement et destinée à préparer l'archipel à l'«après-Mururoa».

FRÉDÉRIC BOBIN

(1) Bien qu'intervenant durant la session parlementaire de printemps, cette mise en examen n'a pas nécessité de levée de l'immunité parlementaire car l'ouverture de l'information par Mme Martine Anzani est datée du 7 mars, soit à une date où le Parlement ne siégeait pas, et donc à un moment où cette immunité n'interdit que l'arrestation de ses membres.

EN BREF

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : M. Lalonde souhaiteune liste unique des écologistes. –Après la réunion du conseil national de Génération Ecologie, où la ligne d'*«indépendance»* défendue par Brice Lalonde a bénéficié d'une courte majorité (*le Monde* du 12 avril), la direction des Verts a regretté, lundi 11 avril, que *«les partisans d'une collaboration sincère»* avec ceux-ci aient été mis en minorité, en espérant que les écologistes *«démocrates»* puissent malgré tout se rassembler dans *«une maison commune»*. A la veille d'une rencontre entre les deux mouvements écologistes, M. Lalonde a insisté, de son côté, sur sa volonté d'aboutir à la constitution d'une liste unique aux élections européennes. *«Je souhaite conduire cette liste, mais je n'en fais pas une condition,* a-t-il affirmé. *Génération Ecologie, qui apparaît avoir la préférence des électeurs dans les sondages, accepte de se ranger derrière un Vert, même moins populaire, mais à la condition qu'il n'ait pas appelé à voter non lors du référendum sur le traité de Maastricht»*.

M. Triboulet présentera une liste «L'Europe avec de Gaulle». Raymond Triboulet, ancien ministre du général de Gaulle, et Jean Le Carpentier, maire de Bayeux (RPR) et vice-président du Conseil général du Calvados, ont annoncé la création du mouvement «l'Europe avec de Gaulle», qui *«sera présent aux prochaines élections européennes»*. Évoquant la décision du RPR et de l'UDF de présenter une liste commune, les responsables du mouvement estiment que le gaullisme devrait *«aller à la bataille sous son propre drapeau»*. Ils ajoutent que les idées exprimées, à propos de l'Europe, par le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, *«sont exactement ce que le général de Gaulle aurait pu dire lui-même»*.

SÉNAT : M. Pellarin (UDF) change de groupe. – Bernard Pellarin (UDF), sénateur de Haute-Savoie, réélu président du conseil général de son département le 1er avril, s'est inscrit, à compter de cette date, au groupe du Rassemblement démocratique et européen en qualité de rattaché administratif.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* daté 11-12 avril :

DES DÉCRETS

– Nº 94-281 du 11 avril 1994 portant création d'une aide au premier emploi des jeunes ;

– Nº 94-283 du 11 avril 1994 pris pour l'application de l'article 1er de la loi nº 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques et relatif aux directives de protection et de mise en valeur des paysages

COMMUNICATION

Le lancement à Paris de radios diffusées en audionumérique

Dix programmes, une seule fréquence

Alain Carignon, ministre de la communication, et Roland Faure, président du «club DAB» devaient lancer, mardi 12 avril, à Paris, un «bouquet» de dix programmes en système de radiodiffusion audionumérique (DAB) sur une seule fréquence. Cette nouvelle technologie, qui pourrait bientôt supplanter la modulation de fréquence (FM), devrait s'accompagner d'une fragmentation et d'une «thématisation» des programmes.

C'est un rêve, mais un rêve sage. Pas un songe *ex nihilo* comme celui de la télévision haute définition, pas l'idée platonicienne d'une image pure, pas le fantasme d'une reproduction parfaite que rien, dans le cas de la TVHD, ne permettait de se figurer *a priori*. Les prouesses du DAB *(Digital Audio-Broadcasting* ou radiodiffusion audionumérique) sont dicibles, visibles, audibles. La radio rêve, mais sur des modèles. Elle imagine, mais à partir de ses défauts et de ses faiblesses.

Finis les crachotis, les craquements, les brouillages. Foin des interférences, du *fading* (souffle). Enfin, un «Masque et la plume» ou des «Grosses têtes» que l'on pourra entendre parfaitement, du début à la fin de l'autoroute, sans plonger du nez vers l'autoradio pour tourner le bouton et changer de fréquence. Le DAB offre à la radio un son de la qualité d'un disque compact. Ses promoteurs n'hésitent pas à parler de la radiodiffusion audionumérique comme de la *«grande révolution»* d'un média vieux comme Marconi – un siècle.

Ni la bande magnétique, ni le transistor, ni même la FM n'ont créé de grand chambardement. *«Les téléphones d'il y a vingt ans et les ordinateurs personnels d'il y a seulement dix ans ne sont plus d'aucune utilité aujourd'hui alors que les postes radio des années 30 peuvent encore capter tous les programmes en ondes moyennes et longues»*, rappelle Pierre Bellanger dans *la Radio du futur* (1). Jusqu'aux années 80 la FM, émise et transmise en analogique, n'avait pas de concurrente. La diffusion audionumérique, elle, permet de recevoir des programmes radio en éliminant les perturbations dues aux réflexions, sur les ondes, des obstacles habituels. Le système, grâce aux réseaux monofréquences, *permet une couverture nationale* et évite les interférences entre les stations dues à l'encombrement de l'espace hertzien. Le DAB, a-t-on coutume de dire, est à la FM ce que le disque compact fut au microsillon.

Lire en écoutant

Le DAB risque de révolutionner, du même coup, l'écoute de la radio et son ergonomie. Il n'y a plus de notion de fréquence associée à une station. L'auditeur sélectionne son programme en affichant son nom. Comme le RDS (Radio Data System), mais avec davantage de fonctions encore, le DAB permet en outre de transmettre des données en liaison avec le programme. Sur ses récepteurs «intelligents», l'auditeur pourra ainsi lire, en écoutant, le titre d'une chanson ou d'une œuvre musicale, la biographie de son interprète, la date et l'adresse de ses tournées, etc. Europe 1 et Hachette ne cachent pas, par exemple, les déclinaisons possibles que le groupe de presse, très porté sur le multimédia, pourrait trouver dans les services associés au DAB.

«Révolution technologique», le DAB bouleverse toutes les autres composantes de la radio. Le renouvellement du parc des récepteurs, d'abord. Il n'existe aujourd'hui qu'une trentaine de postes expérimentaux, dits de troisième génération, mis au point par Thomson Consumer Electronics. *Le prix de ces prototypes* s'élève à environ 100 000 francs. Une quatrième génération de matériel, mis au point par Philips, devrait voir le jour en 1994 ou 1995, et coûterait *«quatre fois moins cher»*. L'enjeu est de taille : c'est par les récepteurs (700 millions de postes en Europe), et notamment les auto-radios, qui représentent 20 % de l'écoute, que la machine DAB, concurrencée par les nouveaux bouquets de programmes satellitaires, peut avancer.

Une récente étude montre que le marché existe et répond aux attentes des auditeurs (2). Les Européens sont prêts à payer leur nouveau récepteur jusqu'à 30 % plus cher que celui qu'ils achètent aujourd'hui. Le renouvellement du parc exige de six à huit ans, ce qui donne un délai d'instauration du DAB *«de dix ans»*. Toutefois, parce que les intérêts des constructeurs et des diffuseurs divergent (les prix de location risquent de se montrer prohibitifs pour les réseaux locaux), *«l'Europe, qui détient une position de leader dans la course risque, en raison des coûts, des délais et des indécisions, de perdre définitivement son avance technologique»*. La diffusion d'un bouquet de programme, permet, en outre, de multiplier les formats radiophoniques. Les cibles vont se segmenter, les formats se thématiser, les programmes payants se développer. *«Les radios généralistes, ou radios horizontales, fonctionnaient sur l'idée «à chacun son émission». Les radios thématiques, comme Nostalgie ou France-Info, suivent la règle de «à chacun sa radio». La troisième génération de radios segmente encore la précédente,* analyse aujourd'hui Pierre Bellanger. *Avec les «radios de niche», on part du principe : «à chacun sa musique, à chacun son centre d'intérêt».* «La radio a toujours fonctionné selon une sorte d'*«algorithme du progrès»* : la technique influence son évolution. Et vice versa.

Problèmes juridiques

En annulant le régime des fréquences, le DAB pose en outre des problèmes juridiques. Devra-t-on, par exemple, maintenir le système d'appels à candidatures et d'autorisations de fréquence du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)? *«Le nombre moyen de programmes offerts aux auditeurs ne sera supérieur que de 30 % à 50 % à l'offre FM actuelle»*, juge Jean-Luc Pirovano, responsable du département radio au CSA, en rectifiant ainsi les premiers emballements technologiques. *Dans ces conditions, il faudra bien considérer qu'on est encore en présence d'une rareté des fréquences justifiant qu'un système d'attribution par l'Etat après appels à candidatures s'applique aussi au DAB.»*

La logique n'en sera pas moins modifiée. Les appels aux candidatures DAB seront-ils ouverts à des candidats à la diffusion d'un seul programme, ou à des candidats (les grands groupes radios) à l'exploitation d'un «bloc» de programmes? *«C'est à un véritable règlement de copropriété»* que les candidats devront adhérer avant de se voir livrer leur propre autorisation (3). En outre, si l'on imagine qu'un opérateur national exploite cinq programmes à l'intérieur d'un canal de couverture nationale, on arrive vite à une couverture potentielle de 225 millions d'habitants, alors que la loi Carignon du 2 février a fixé le seuil anti-concentration des radios à 150 millions d'habitants au maximum.

«Comme pour la télévision, le vrai problème, c'est la thématisation des programmes», analyse Jean-Luc Pirovano. Ainsi, il faudra définir si le quota de diffusion de 40 % de chanson francophone fixé par la nouvelle loi s'appréciera au sein de chaque programme ou sur la base du «bouquet» proposé par les éditeurs. On imagine que ces derniers se satisfairaient volontiers d'un programme thématique 100 % chanson française, qui concentrerait, à lui seul, toutes les obligations des autres radios du bouquet. Comment respecter également des critères français et francophones pour des formats hyper-ciblés? Pierre Bellanger se flatte d'avoir *«servi à inventer du droit»* en obtenant du CSA, pour son bouquet de dix programmes radio câblés, Multiradio, un système de *«compensation»* – les pourcentages imposés s'équilibrant dans la panoplie de Multiradio. En matière juridique aussi, l'expérience du 12 avril servira de laboratoire.

ARIANE CHEMIN

(1) *La Radio du futur, les Sept Défis de la radio commerciale en France*, Armand Colin, 1992.

(2) *«Digital Audio-Broadcasting-Will Europe get it right?»* Etude publiée en janvier 1994 par Deloitte Touche Tohmatsu, cabinet mondial d'audit et de conseil.

(3) Lire le numéro que la revue juridique *Angle droit* a consacré au DAB (n° 28, décembre 1993).

CLÉS/ *DAB*

■ **L'expérience du DAB.** Un bouquet de dix programmes a été sélectionné pour diffuser «en première mondiale» à Paris : quatre radios de service public (Hector, France-Info, FIP, Radio-France Internationale), quatre réseaux nationaux (Europe 1, RTL, RMC, NRJ), un programme de Skyrock – «La Cascade» – et *un programme «mosaïque»* composé par Fun, Europe 2, M 40, *Nostalgie, RFM, ainsi que* Radio-Classique et O'FM. Les programmes seront diffusés pour la première fois le 12 avril, sur la même fréquence, par Télédiffusion de France (TDF) *via* deux émetteurs, Romainville (Seine-Saint-Denis) et Meudon (Hauts-de-Seine), sur un récepteur fixe et deux autoradios du club DAB, association créée en octobre 1991 par TDF et le CSA, qui regroupe des industriels et des radios impliqués dans l'essor de la radio numérique).

La Cascade, «radio du bien-être»

Sur cette radio-là, on entend, jour et nuit, des hurlements de chiens ou de loups, des coassements de grenouilles ou des chants de grillons... On entend aussi, entre deux compositions de Jean-Michel Jarre ou de Kitaro, de Vangelis ou de Steven Halpern, d'étranges messages au ton ésotérique : *«Ecoute les échos anciens de ton cœur»*, dit une voix au micro, ou *«après la pluie, respire l'odeur de l'herbe...»*. Pas d'informations, un seul spot publicitaire par heure, noyé dans un *«continuum sonore de détente instrumentale»*, et une grille qui respecte le rythme des saisons. Radio *«douce et tranquille»* de format *«instrumental contemporain»*, la Cascade se présente comme la première *«radio du bien-être»*. Une radio anti-stress, un remède pour «yuppies».

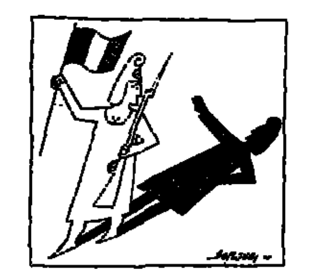
Proposée par Pierre Bellanger, patron de Skyrock, la Cascade était, mardi 12 avril, le seul programme réellement original du bouquet de dix radios expérimentées en DAB, les autres étant des duplications de programmes existant. Pierre Bellanger n'en est pas à un délire près. Pygmalion d'un nouveau ton radiophonique (l'animateur Arthur, par exemple), le grand théoricien et prospecteur des ondes de demain empile défis et audaces expérimentales. A l'été 1993, il lance sur le câble Multiradio, cinq nouveaux programmes radio payants (Chansons de France, Rock for ever, Black and blues...) accessibles aux abonnés du câble disposant d'un décodeur Visiopass branché sur une chaîne hi-fi («Le Monde Radio-Télévision» daté 16-17 mai 1993).

Aujourd'hui, alors que Skyrock subit de plein fouet la concurrence de Fun radio, surtout depuis la «campagne de publicité» déclenchée par l'affaire «Love in fun», et quoique Multiradio ne compte que *1 700 abonnés, il confirme son credo* dans les formats les plus marginaux en testant sept nouveaux programmes musicaux (Grand opéra, Tropical Uno...) à Saint-Quentin-en-Yvelines sur le réseau Com-Dev (Caisse des Dépôts). Parmi eux, Cristal détente, prototype de La Cascade.

Les bouquets de radios à péage permettront, par voie numérique ou satellitaire, de *segmenter davantage* l'offre chaque jour. *«Tout est imaginable : une radio milanaise, une radio course de chevaux, une radio clavecin anglais du XVII*[e]*... Cette radio en liberté croît comme une arborescence»* – dessinant, dans l'idéal, une radio pour chaque auditeur. La programmation assistée par ordinateur facilite les choses.

Candidat aux élections législatives en 1993 dans le Nord sur la liste Génération écologie, Pierre Bellanger gère ainsi, tout seul, par goût, *«le nouveau rivage sonore»* de cette radio *«relaxante, soucieuse de la préservation de l'environnement»*.

Ar. Ch.



Les premières plaidoiries au procès de Paul Touvier devant la cour d'assises des Yvelines

L'« Etat milicien » et l'« Etat hitlérien », même combat

PLAIDOIRIES. Au procès de Paul Touvier, les plaidoiries ont commencé, lundi 11 avril à Versailles, devant la cour d'assises des Yvelines. Premier des avocats des parties civiles à plaider, Mᵉ Joë Nordmann a appelé les jurés à condamner l'ancien milicien, malgré l'ancienneté des faits : *« Le temps n'efface pas le scandale du crime »*, a t-il dit. Le crime contre l'humanité est avéré, selon lui, par la complicité entre l'*« Etat milicien »* et l'*« Etat hitlérien »*.

■ DÉFENSE. Mᵉ Jacques Trémolet de Villers, conseil de Paul Touvier, a également demandé lundi que la cour d'assises entende comme témoin l'académicien Jean Guitton, quatre-vingt-treize ans. L'avocat s'appuie sur la chronique de Christine Clerc parue dans *le Figaro Magazine* du 9 avril, où la journaliste cite une déclaration que le philosophe lui avait faite : *« Mgr Gerlier* [NDLR : l'archevêque de Lyon] *s'est beaucoup battu pour empêcher les déportations de juifs. Il m'a raconté un jour ses coups de téléphone à Touvier : « Combien pouvez-vous m'en sauver ? »* La cour d'assises a rejeté la demande de Mᵉ Trémolet.

Le décor a changé. Un pupitre aux allures de lutrin a été installé face à la cour. A travers cette discrète scénographie, la justice signifie simplement que le temps de l'examen des faits reprochés à Paul Touvier est révolu. Place aux plaidoiries. Place aux vingt-huit avocats des parties civiles...

Le premier, Mᵉ Joë Nordmann, s'avance. Depuis le 17 mars, les jurés se sont familiarisés avec sa haute silhouette et sa couronne de cheveux blancs. A quatre-vingt-quatre ans, l'avocat a su se faire écouter tout au long des débats grâce à sa connaissance du dossier et à cette voix bien timbrée qui le caractérise. Il lui reste, maintenant, à convaincre et clore un combat judiciaire par lui engagé voilà plus de vingt ans. Car Mᵉ Nordmann fut le premier, à Lyon, en 1973, à déposer plainte pour crimes contre l'humanité, au nom de Georges Glaeser, contre l'ancien chef milicien.

Le doyen des parties civiles se remémore légitimement, au seuil de sa plaidoirie, le résistant qu'il fut et le jeune avocat invité à s'asseoir, en 1945-1946, à la table de l'accusation française au procès de Nuremberg, face aux *« anciens potentats du IIIᵉ Reich »*. Que Paul Touvier ne puisse se comparer à un Goering, c'est l'évidence, et Mᵉ Nordmann l'indique au passage. Mais il note aussi que *« son idéologie est restée celle des nazis »*. *« Il innocente dans son journal un Klaus Barbie*, lance l'avocat. *Il innocente le bras droit de Hitler, Rudolf Hess. Il innocente un monstre tel que le docteur Mengele. S'il n'a pas lu* Mein Kampf, *comme il nous l'a dit, il partage le même antisémitisme ! »*

Une faille ouverte par la Cour de cassation

Et l'avocat, d'emblée, souligne *« l'actualité de Nuremberg »*. Dès les premières minutes, il résume le message juridique et moral lancé par le tribunal militaire international : *« Son avertissement est simple : vous qui avez commis des crimes contre l'humanité, vous serez châtiés. Le temps n'efface pas le scandale du crime. Les coupables seront poursuivis* « jusqu'aux confins de la Terre », *comme l'avaient promis les Alliés. »* Du reste, relève Mᵉ Nordmann, *« les progrès de l'Histoire, l'ouverture des archives et la prise de conscience de plus en plus vive de l'opinion mondiale de l'immense tragédie de l'extermination des juifs »* donnent tout son sens au concept juridique de crime contre l'humanité.

Mais précisément, cette notion juridique née au vingtième siècle n'a pas cessé d'évoluer depuis l'après-guerre, et la Cour de cassation a notablement varié dans ses définitions. Ainsi Paul Touvier a-t-il été longtemps poursuivi du chef de crimes contre l'humanité pour avoir agi de sa propre initiative dans le massacre des sept juifs à Rillieux. Ainsi l'accusation a-t-elle fait volte-face à partir de novembre 1992, lorsque la Cour de cassation a décidé de limiter le champ d'application du crime contre l'humanité aux Français qui se sont rendus complices d'un pays de l'Axe (l'Allemagne ou l'Italie).

Face au jury, Mᵉ Nordmann doit affronter le débat. Comment soutenir aujourd'hui ce que l'on écartait hier ? L'avocat n'hésite pas : *« Nous nous sommes trompés, je le reconnais. Nous avions rejeté l'affirmation de Touvier selon laquelle il avait obéi à un ordre de Werner Knab, chef du SIPO-SD. Nous avions alors deux motifs. Nous pensions que la mort du ministre de la propagande, Philippe Henriot, avait laissé complètement indifférents les Allemands et qu'ils pouvaient, s'ils le voulaient, tuer en représailles les juifs qu'ils détenaient au fort Montluc. Les débats, devant vous, ont démontré que sur ces deux points, nous avons fait erreur. Hitler a personnellement déclaré que la mort de Philippe Henriot devait être vengée. Il a fait renvoyer en France le ministre Georges Mandel qui était détenu en Allemagne. Mandel a été remis à la Milice qui l'a assassiné dans la forêt de Fontainebleau. »*

Ainsi Mᵉ Nordmann tente-t-il de refermer la faille ouverte par la Cour de cassation au terme de vingt années de procédure : *« Il reste acquis au débat que Paul Touvier n'a pas cessé de réitérer que Victor de Bourmont, chef régional de la Milice, a reçu des ordres de Knab et que Bourmont les lui a transmis. C'est donc à l'instigation de Knab que les fusillés de Rillieux ont été tués. Je n'ai entendu à aucun moment la défense de Touvier mettre en doute ces faits-là. »*

Et pour clore ce chapitre, l'avocat souligne la collusion de l'accusé avec les services de sécurité nazis : *« Paul Touvier était un auxiliaire, un complice de la Gestapo. Paul Touvier – il l'a lui-même écrit – rencontrait périodiquement Werner Knab. En somme, Touvier portait deux casquettes, et je n'emploie pas cette formule comme une simple image. Il portait celle de la Milice et celle des SS. Il portait le même uniforme que ceux qui ont massacré la population d'Oradour... L'Etat milicien s'identifiait alors à l'Etat hitlérien. »*



« Une vie de méfaits et de mensonges »

Mᵉ Nordmann, qui n'hésite pas à quitter le pupitre sur lequel repose son dossier pour mieux convaincre la cour, s'emploie désormais à dénoncer ce qu'il appelle les *« syllogismes et les sophismes »* de Mᵉ Jacques Trémolet de Villers, conseil de Paul Touvier. Il réfute la thèse qui voudrait que l'accusé ait sauvé vingt-trois juifs au prix du massacre de sept membres de cette communauté : *« Je considère cela comme déshonorant et même ignominieux. Les débats ont fait la lumière. Il n'y a plus de doute. Touvier détenait seulement deux juifs. S'il avait voulu sauver des juifs, il n'en aurait pas arrêté d'autres ! »*

L'avocat proteste aussi contre les propos de Mᵉ Trémolet, qui avait contesté la déposition de l'historien Robert Paxton au motif que les historiens ne sont pas des *« témoins oculaires »*, mais des *« témoins par ouï-dire »*. Mᵉ Nordmann rappelle ainsi que Robert Paxton s'appuie sur des documents lorsqu'il avance des arguments : *« Le procès-verbal de la rencontre entre Hitler et Mussolini, il existe ! Les accords Bousquet-Oberg ont eu lieu, le procès-verbal existe, c'est un fait ! »*

Au fil de sa démonstration, Mᵉ Nordmann resserre son propos, plus incisif, plus déterminé. Ici, la partie civile n'entend nullement s'effacer devant le ministère public. Ici, la partie civile, à l'origine des poursuites, entend conclure, voire requérir. *« Après cinquante ans de fuite devant la justice, cet homme qui a passé quelques mois en prison ne serait-il condamné que pour le principe parce qu'il est vieux ?* demande l'avocat. *Sortirait-il à nouveau libre après ces audiences qui ont prouvé la gravité de ses crimes ? L'âge mériterait-il indulgence et pitié ? Quelle pitié ? L'homme est à l'image de son passé : abominable ou noble. Les traits de Paul Touvier retracent sa vie de méfaits et de mensonges. »* Mᵉ Nordmann regarde un à un les jurés : *« La vieillesse serait-elle une excuse, une circonstance atténuante ? Nous avons tous un jour regardé aux frontons des cathédrales la représentation du* Jugement dernier. *»* Mᵉ Nordmann marque un temps : *« Dans ces tympans, les vieillards ne figurent-ils pas parmi les damnés ? »*

Mᵉ Ugo Iannucci, ancien bâtonnier de Lyon, succède à son ami Joë Nordmann. Lui aussi invite à la sévérité : *« Je vous demande de rendre un jugement qui puisse dissuader d'autres Touvier à venir. »* Mais auparavant, Mᵉ Iannucci fait revivre le Lyon des années 40 : *« Je crois qu'il est vain de s'interroger pour savoir si ce fut la capitale de la Résistance. Ce qui est sûr, c'est que ce fut l'une des capitales de la souffrance. »*

Et l'avocat de la FNDIRP d'évoquer la proximité des sièges de la Milice et de la Gestapo, la ressemblance de Klaus Barbie et de Paul Touvier, tous deux condamnés à mort par contumace, tous deux en fuite durant des décennies, tous deux s'apitoyant sur leur état de santé, leur âge, et *« se présentant comme de modestes comparses »*. *« Ils ont tenté de vous faire oublier une chose essentielle*, souligne Mᵉ Iannucci. *Tous deux furent membres d'une police politique dont la puissance criminelle était sans limite. Ils ont tout nié, mais rien renié. »*

Dans un style direct, puisant l'essentiel de ses arguments dans les témoignages entendus au cours des débats, Mᵉ Gérard Welzer, du barreau d'Epinal, s'attarde quelques minutes sur le rôle de l'accusé au moment de la fusillade de Rillieux : *« Il vous a dit :* « Je suis parti quand tout était réglé ». *A voir... Qui a commandé le peloton d'exécution ? Georges Fercit, comme le veut le scoop judiciaire qu'il nous a livré au début du procès ? Non, c'est Henri Gonnet ou lui. Ou les deux. Touvier, lui, sait dans quel but les cartons indiquant les noms des sept juifs ont été faits. Rappelez-vous, il l'a dit :* « Pour impressionner l'opinion... »

Ainsi Mᵉ Welzer, au nom de la nièce de Siegfried Prock, l'une des victimes de Rillieux, demande-t-il lui aussi à la cour de rester vigilante : *« Cinquante ans après, qui parmi vous n'aurait l'idée fugace du pardon ? Mais ne vous y trompez pas. Chez lui, le compteur est resté bloqué à 1944. Pas un mot de regret, de remords, de compassion. Rien. N'oubliez pas, après la grâce, il a écrit les cahiers antisémites. Toute faiblesse serait interprétée comme un encouragement. »*

« Le ciel luisait d'étoiles... »

Mᵉ Dominique Naudin a évoqué Claude Benzimra, vingt-deux ans, le jeune décorateur au chômage raflé dans un bouchon lyonnais le 28 juin 1944 et fusillé le lendemain. Un jeune juif *« trop rêveur »* pour prendre les armes et résister comme son frère Gérard, aujourd'hui partie civile. Mᵉ Lucia Giacobbi, conseil du Comité d'action de la Résistance, a pour sa part plaidé pour *« une condamnation ferme et non ambiguë »*.

Mais il est revenu à un autre avocat lyonnais, Mᵉ Pierre Cohendy, dans un même souffle, d'élever une protestation et de rendre un hommage. D'abord la protestation, qui visait Mᵉ Trémolet de Villers pour avoir comparé son client à Oskar Schindler : *« Mais c'est le contraire ! Schindler s'est ruiné, il a racheté des juifs au mépris de sa sécurité. Touvier, lui, s'est enrichi. Il a volé, assassiné des juifs et il est parti avec le magot de la Milice ! »* L'hommage ensuite. L'hommage de l'avocat, ancien résistant, au septième de la liste de Paul Touvier, le *« petit juif inconnu »*. Ce jeune homme aux cheveux blonds qui s'était adossé, le 28 juin 1944, contre la porte de sa cellule pour chanter les paroles du condamné à mort dans la Tosca : *« Le ciel luisait d'étoiles/Il est fini ce jour heureux/Et c'est mon dernier jour/Je meurs désespéré/ Et jamais je n'ai autant aimé la vie... »*

« Au nom de tous – sauf de Touvier – je te demande pardon », a conclu Mᵉ Cohendy à l'adresse du fusillé sans visage.

LAURENT GREILSAMER

Joë Nordmann, un avocat plié aux vents de l'Histoire

Longtemps l'homme a été indissociable de l'affaire Kravtchenko, cette polémique d'après-guerre qui avait violemment opposé, en 1949, les partisans du dissident soviétique aux intellectuels communistes regroupés sous la bannière des *Lettres françaises*. *« Oh, je m'attends bien à ce qu'on me traite encore de stalinien »*, hoche de la tête Mᵉ Joë Nordmann, en évoquant la plaidoierie à venir de Mᵉ Tremollet de Villers, son adversaire.

A l'âge de quatre-vingt-quatre ans, l'homme aux yeux clairs et souriants est plutôt porté vers une autre interrogation, lancinante : *« Pendant la guerre, je me souviens que le fait d'être juif avait été totalement étranger à mon engagement dans la Résistance. Sous Staline, le problème des juifs avait été occulté de mon esprit. Pourquoi ne l'ai-je pas ressenti ? Je me pose encore la question. »* Joë Nordmann, une gaieté, une fraîcheur qui font pétiller la voix et ne suffisent pas à expliquer une vie. Une trajectoire faite d'enthousiasmes et d'erreurs, un marathon de prétoires et de tribunes, d'espoirs et de désillusions.

Durant ces quarante dernières années, on le voit en Grèce, au Portugal, en Bolivie et au Chili, défiant les régimes des colonels et des généraux. On l'entend plaider en Algérie, défendant Fernand Yveton, ce pied-noir communiste, torturé et exécuté en 1956 pour avoir pris part à la lutte armée aux côtés des rebelles. Puis prononcer à Genève, en 1988, l'éloge funèbre de son ami, Sean Mac Bride, cofondateur d'Amnesty International. Composer à Berlin, la même année, le très sérieux Tribunal permanent des peuples, afin de juger la Banque mondiale et le FMI. Avocat, secrétaire de l'Association internationale des juristes démocrates, Mᵉ Nordmann est présenté comme le défenseur des « grandes causes communistes ». *« Je n'étais pas un avocat éloquent, mais plutôt entreprenant, tourné vers l'action »*, corrige-t-il avec un accent de modestie. Un engagement soumis aux vents de l'Histoire...

Au tribunal de Nuremberg

L'enfant se souvient encore de son père, avocat à Mulhouse, défendant en 1914 des Alsaciens devant les tribunaux militaires allemands. L'adolescent, puis le jeune homme multiplie les escapades à Berlin, pour provoquer *« cette bourgeoise mulhousienne qui ne voulait rien savoir de ce qui se passait outre-Rhin »*, mais surtout pour la fascination que cette capitale exerce, durant les années 30, avec son atmosphère de liberté et de modernité qui rend *« Paris rétrograde »* et laisse même quelques égarés défiler dans la rue avec un costume qui n'est pas encore un uniforme...

En France, le jeune Joë étudie le droit et se fait embaucher, l'été 1928, comme *« cloueur de caisses »* à l'usine Thomson-Houston de Saint-Ouen. Lui, le fils de famille – une vieille famille installée en Alsace depuis le dix-septième siècle –, ose braver la tradition conservatrice pour s'enticher des idées de la révolution d'Octobre ! *« C'était naturel, par une sorte d'allergie évidente à l'injustice sociale que je conjuguais à un patriotisme français »*, explique-t-il. Le jeune avocat, monté à Paris, entre au Parti communiste en 1933 et défend la très éphémère République espagnole dans une affaire de lingots d'or que les Républicains avaient tenté d'évacuer vers la France.

Quand survient l'occupation allemande, Joë Nordmann a assez d'années de compagnonnage avec le parti pour pouvoir créer un réseau de résistance au sein du palais de justice, le Front national judiciaire. Clandestin, rayé du barreau parce que juif, il recrute un noyau d'avocats, *« y compris chez les conservateurs »*, organise le renseignement, prépare des plans d'évasion pour les personnes incarcérées à la prison de la Santé. A la Libération, c'est lui qui s'empare du stock d'armes au greffe du palais, puis, le matin du 19 août 1944, il se rend à bicyclette place Vendôme pour prendre, avec trois amis, le contrôle du ministère de la justice. Les Allemands sont retranchés au Ritz, à quelques mètres de là...

Directeur de cabinet du secrétaire général à la justice, Marcel Willard, Joë Nordmann procède aux premières nominations de magistrats pour faire redémarrer la machine judiciaire, tout en jouant un rôle modérateur dans l'épuration. Assis à la table du ministère public au procès de Nuremberg, l'homme se surprend à vivre *« cet événement extraordinaire »*. *« Je regardais les accusés, à quelques mètres en face de moi*, dit-il, *et je ne pouvais pas dire que j'éprouvais de la haine. »* Mais il lui vient l'idée de créer une association internationale de juristes démocrates, une envie de dire le droit aux quatre coins du monde, de continuer d'*« aller au front »*... Un idéal d'universalité qui perd de son lustre quand l'association, au fil des années, subit l'influence du bloc soviétique.

Stalinien repenti

Car Joë Nordmann a traversé la guerre froide comme de nombreux compagnons du parti. *« Stalinien dans les idées, mais pas dans l'action »*, dit-il aujourd'hui. Avocat de Jacques Duclos dans le « complot des pigeons » (1), il fait surtout parler de lui en montrant une intransigeance d'acier dans l'affaire Kravtchenko, un procès en diffamation dans lequel une partie de l'intelligentsia française, proche du PCF, cherche à invalider le récit de l'ancien haut fonctionnaire soviétique – intitulé *« J'ai choisi la liberté »* – en l'accusant de travailler pour les services secrets américains.

En pleine guerre froide, les débats sont houleux. Les dissidents qui, en guise de soutien à Victor Kravtchenko, viennent apporter leur témoignage sur la vie en Union soviétique sont malmenés. Margaret Buber-Neuman raconte son histoire : allemande et communiste, elle part vivre à Moscou avec son mari, Heinz Neuman, avant que celui-ci, qui est juif, ne soit arrêté en 1937. Elle aussi est internée dans un camp avant d'être livrée aux SS comme « cadeau » de Staline à Hitler en août 1940. A Paris, la rescapée témoigne des *« deux systèmes »* et Joë Nordmann l'accuse d'être *« une propagandiste professionnelle »*, laisse entendre qu'étant expulsée de Russie, elle aurait eu la *« possibilité de choisir sa destination et qu'elle a préféré l'Allemagne »* (2).

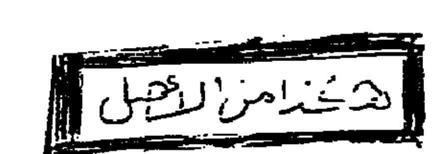
Quarante ans plus tard, l'avocat écrit à un jeune confrère : *« J'étais incapable de comprendre la vérité dont les témoins de Kravtchenko étaient porteurs »*. Quant à Margaret Buber-Neuman : *« Je ne me pardonne pas d'avoir, dans l'ardeur de la défense, maltraité cette femme admirable. Son évidente sincérité aurait dû me convaincre. Comment expliquer ma surdité, celle de mes clients ? Nous étions certes les victimes consentantes d'une autre propagande, mais aussi les victimes de nos propres certitudes »*. L'ami de Louis Aragon et de Louis Frénaud a regardé, depuis, le monde vaciller : *« Notre engagement était sincère mais, évidemment, nous nous sommes trompés. »*

Il reste la fidélité au parti, à *« son évolution d'aujourd'hui »*. L'homme, qui n'a jamais été à l'aise dans l'appareil et ses hiérarchies, ne s'est pas non plus laissé enfermer. *« Stalinien »* certes, il tire une certaine fierté à avoir été un *« homme d'union »*, dialoguant et cultivant des amitiés avec *« ceux qui n'ont pas les mêmes idées »*, dirigeant son cabinet en prenant aussi comme clients des banquiers, des hommes d'affaires. L'étrangeté de la vie, où rien n'est si noir ni si blanc... En dégustant un whisky, l'homme s'interroge encore, à quatre-vingt-quatre ans, sur l'*« idéal de remplacement »* qu'il faudrait trouver, sur cette drôle d'époque – *« la fin d'un capitalisme classique qui n'arrive pas à surmonter les contradictions qui le minent »* –, sur sa peur *« de nouvelles barbaries »*. Joë Nordman est un être joyeux, mais, assure-t-il, *« profondément pessimiste »*.

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

(1) A la suite d'une manifestation, le 28 mai 1952, le PCF avait été accusé par le ministre de l'intérieur, Charles Brune, d'avoir « tenté un complot contre les institutions républicaines ». (Page « Dates » du *Monde* du 1ᵉʳ juin 1992).

(2) *Le Monde* du 24 mars 1949.



RELIGIONS

Au cours d'une assemblée plénière sur la solidarité

Les évêques se mobilisent contre toutes les formes d'exclusion

Une assemblée plénière des évêques s'est ouverte, mardi 12 avril à Paris, en vue de mobiliser les catholiques dans la lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion. « La pauvreté se répand comme une épidémie », a déclaré, dans son discours d'ouverture, Mgr Joseph Duval, archevêque de Rouen et président de la conférence des évêques.

A la recherche de nouvelles méthodes de travail, l'épiscopat avait décidé, en 1993, de couper en deux sa traditionnelle assemblée plénière annuelle : une première session à huis clos, qui a eu lieu du 4 au 8 novembre à Lourdes (Hautes-Pyrénées); une deuxième session publique à Paris, sur un thème déterminé. Celui de la solidarité s'est naturellement imposé, car l'Eglise éprouve le besoin de faire un bilan sur ses actions, nombreuses mais dispersées, de lutte contre toutes les formes d'exclusion en France et de coopération avec les pays du tiers-monde.

Les années 80 avaient été marquées par de régulières prises de position des évêques, interrogeant les Français sur leur capacité à changer de comportement pour faire face à la crise («Pour de nouveaux modes de vie», en 1982), sur leur attitude face aux «Nouvelles pauvretés» (en 1984) et invitant les responsables économiques à un effort vigoureux de création et de meilleure répartition des richesses («Face au défi du chômage : créer et partager», en 1989). En septembre 1993, la commission sociale de l'épiscopat, présidée par Mgr Albert Rouet, dénonçait encore la *« prétention hégémonique »* d'un modèle économique fondé sur la seule réussite individuelle et les risques de désintégration sociale.

En 1988 et 1989, l'assemblée épiscopale de Lourdes avait adopté une charte et créé un conseil de la solidarité, auquel sont affiliées treize associations et que préside Mgr Jacques David, évêque de La Rochelle (1). L'objectif était d'approfondir la réflexion sur les fondements doctrinaux et spirituels de la solidarité, d'harmoniser les relations entre les organismes compétents travaillant dans l'urgence, le développement à plus long terme ou la coopération missionnaire, de mobiliser, enfin, l'ensemble des diocèses catholiques en vue d'actions plus efficaces.

« Comme une épidémie »

Chômage, SDF, sida, délinquance, prostitution, prisons, migrations : face à toutes ces *« précarités »* et en compagnie d'experts comme Jean-Baptiste de Foucauld, commissaire au Plan, l'épiscopat devait examiner, pendant deux jours, la capacité de riposte de l'Eglise de France. Mardi matin 12 avril, Mgr Joseph Duval, président de la conférence des évêques, devait donner le ton, en affirmant : *« La pauvreté se répand comme une épidémie. Elle a le visage de la famine, de l'illettrisme, de l'exclusion, des camps de personnes déplacées, des blessés et des morts que les guerres multiplient* (...). *La pauvreté met en évidence les dysfonctionnements de notre société. Nous ne pouvons nous contenter d'une solidarité qui vient au secours des pauvres. Elle doit nous pousser à construire des sociétés, des systèmes économiques, une organisation de l'économie mondiale plus solidaires. »*

Et à propos de l'action de l'Eglise de France, Mgr Duval devait conclure : *« Une légitime fierté n'exclut pas la conscience d'être encore imparfaitement engagé dans la mise en œuvre de la solidarité dont notre pays a besoin et dont il devrait être le promoteur à travers le monde. »*

H. T.

(1) Notamment le Secours catholique, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), les Œuvres pontificales missionnaires, la société Saint-Vincent de Paul, l'Œuvre d'Orient, l'Aide à l'église en détresse, etc.

En présence du président de la République

Les obsèques de François de Grossouvre

MOULINS (Allier)

de notre envoyé spécial

C'est un matin de printemps mais il pleut sur Moulins. Une pluie de Toussaint, une pluie d'enterrement. Devant l'église Saint-Pierre, les curieux ne sont pas venus très nombreux, tout au plus une grosse centaine, en quête de visages connus. Ils en aperçoivent bien quelques-uns, là-bas, têtes baissées sous les parapluies : un ancien président libanais (Amine Gemayel) et une poignée de personnalités socialistes (Pierre Joxe, Louis Mexandeau)... Mais c'est surtout François Mitterrand qu'ils attendent. Voir *« le président »*. Voir *« l'ami »*. Voir l'homme chez qui *« tout cela »* est arrivé, jeudi 7 avril, vers 19 heures (*le Monde* du 9 avril et daté 10-11 avril).

Ces regards ne sont pas uniquement ceux d'une foule ordinaire à une célébrité en visite. Ils se veulent plus attentifs, presque soupçonneux, comme si ces badauds avaient décrété, eux aussi, que l'essentiel, dans le drame de François de Grossouvre, résidait bien dans le choix du lieu de son suicide : un bureau du palais de l'Elysée. Dès jeudi soir, n'avait-il pas lui-même désigné ainsi le personnage central des scènes à venir?

Quand il arrive à Moulins, lundi 11 avril au matin, M. Mitterrand ne peut donc se soustraire à cette curiosité de tous les instants. La petite foule des anonymes, épaulée par celle des objectifs et des caméras, s'empresse de l'épier, de suivre ses faits et gestes, de traquer ses émotions. Sans doute est-on alors étonné par sa relative solitude. A sa sortie de l'église, après un office célébré en présence de quatre cents personnes, il semble se tenir un moment à l'écart, flanqué des seuls Pierre Joxe et Amine Gemayel, à distance de la famille. Moulins avait imaginé un Mitterrand plus intime, plus proche de la veuve et de ses cinq enfants, comme il l'avait été presque un an plus tôt, lors des obsèques de Pierre Bérégovoy à Nevers.

Le cortège part ensuite pour Lusigny, un village de quinze cents habitants situé à une quinzaine de kilomètres de la ville. La famille de Grossouvre réside depuis 1973 à la Trévèse, une gentilhommière entièrement rénovée dans un domaine d'une centaine d'hectares. C'est là, au cœur de cette région surnommée la « Sologne bourbonnaise », que l'ancien « homme de l'ombre » aimait chasser le colvert ou le sanglier.

« Des gens riches et discrets »

Naguère, avant les premières déchirures de l'amitié, M. Mitterrand y séjournait régulièrement, surtout les veilles d'élections, avant d'aller voter dans son fief de Château-Chinon. François de Grossouvre, lui, se partageait entre ses activités parisiennes et son domaine, sans pour autant s'impliquer dans la vie locale. Les villageois ne le côtoyaient pas souvent mais ils croisaient parfois son épouse. *« Des gens riches et discrets, qui font leur course à Moulins »*, disait-on au pays.

Le cortège d'une trentaine de voitures monte maintenant jusqu'au cimetière, sur une colline qui domine le village. Au fond de l'allée de sable jaune, les proches du défunt se regroupent autour du caveau familial. M. Mitterrand reste quelques minutes sur leur gauche, parapluie en main. Son regard croise brièvement celui de Mme de Grossouvre. Pas un mot, juste un regard. La vieille dame, ses enfants et petits-enfants, souhaitent à l'évidence s'isoler, dans l'attente de la mise en terre. Amine Gemayel est la seule personnalité présente à leurs côtés. M. Mitterrand semble hésiter à les rejoindre. Personne ne l'y invite. Toujours accompagné de Pierre Joxe, il se dirige alors vers la sortie du cimetière.

PHILIPPE BROUSSARD

RECTIFICATIF. – Valéry Giscard d'Estaing, président du conseil régional d'Auvergne, a adressé un message de condoléances à l'épouse de François de Grossouvre, après la mort tragique de celui-ci (*le Monde* des 10-11 avril). Mme de Grossouvre est membre du conseil économique et social de la région Auvergne, et non membre du conseil régional, comme nous l'avons indiqué par erreur.

ÉDUCATION

Après l'action contre le CIP

L'UNEF-ID propose la création d'une confédération de la jeunesse scolarisée

Tirant le bilan de cinq semaines d'action contre le contrat d'insertion professionnelle, Philippe Campinchi, président de l'UNEF-ID (proche du PS) devait lancer, mardi 12 avril, un appel en faveur de la création d'une confédération de la jeunesse scolarisée. Proposée à l'ensemble des organisations de jeunes, étudiants et lycéens – l'UNEF, proche du Parti communiste, la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL), l'Union nationale des élus lycéens::. – cette initiative vise à faire entendre, sous d'autres formes, *« le malaise de la jeunesse »* et à traduire *« le formidable élan de solidarité dans l'action collective »* qui s'est exprimé dans les manifestations. *« Sinon, la victoire contre le CIP ne serait qu'un coup. »* Le président de l'UNEF-ID estime en effet que, par-delà leurs divergences, les organisations de jeunes peuvent se retrouver sur des thèmes communs pour demander un plan d'urgence en faveur de l'université, mais aussi pour mener des actions concrètes *« dans les cités avec les exclus du système scolaire... »*

Avec la mise en place rapide d'un comité de liaison chargé de jeter les bases de cette nouvelle confédération, Philippe Campinchi n'entend pas seulement créer une nouvelle structure de représentation vis-à-vis des pouvoirs publics et du gouvernement. C'est aussi, selon lui, une façon d'inviter les organisations à *« dépasser leurs divisions internes et leurs querelles idéologiques »*.

Devant l'université Paul-Valéry

Des coups de feu ont été tirés contre des militants de l'UNEF à Montpellier

MONTPELLIER

de notre correspondant

Une vingtaine d'étudiants de l'UNEF affirment avoir essuyé des coups de feu dans la nuit de vendredi 8 à samedi 9 avril, alors qu'ils décollaient des affiches fraîchement posées du Front national devant l'université Paul-Valéry de Montpellier.

Selon leur version, deux étudiants sont allés à la rencontre d'un cycliste qui rôdait autour d'eux. Une 205 Peugeot est alors sortie de l'ombre et le passager a tiré un coup de feu dans leur direction sans blesser personne. Le gardien de l'université, qui n'était pas présent sur place, confirme avoir entendu une détonation.

Un peu plus tard, la même voiture est revenue, accompagnée, cette fois, par une autre, et a pris en chasse un véhicule à bord duquel se trouvaient des étudiants de l'UNEF. Un nouveau coup de feu a claqué – un impact sera relevé sur la carrosserie –, puis les poursuivants ont lâché prise.

Une plainte est alors déposée. La police a retrouvé, interrogé puis relâché le propriétaire d'une des 205 mises en cause. Il aurait reconnu avoir été présent sur les lieux ce soir-là, mais nie que des coups de feu ont été tirés.

J. M.

MÉDECINE

Décidant la fermeture de nombreuses petites maternités

Le gouvernement adopte un plan pour la sécurité de la grossesse et de l'accouchement

Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, devait présenter, mardi 12 avril, un plan destiné à réduire, en France, la mortalité maternelle et infantile. Ce plan fait suite à un rapport du Haut Comité de la santé publique. Il vise quatre objectifs à atteindre dans les cinq prochaines années : diminuer la mortalité maternelle de 30 %; abaisser la mortalité périnatale de 20 %; réduire l'hypotrophie de 25 %; réduire de moitié le nombre de femmes peu ou pas suivies pendant leur grossesse. Dès la fin de l'année 1995, un décret exigera pour les maternités effectuant plus de 1 500 accouchements par an la présence sur place d'un gynécologue-obstétricien, d'un anesthésiste-réanimateur et d'un pédiatre vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Le fait est suffisamment rare pour qu'il soit d'emblée souligné : il est des rapports qui ne restent pas lettre morte. Mieux, il est des rapports dont les recommandations sont suivies d'effets. C'est le cas du plan d'action gouvernemental visant à améliorer la sécurité de la grossesse et de la naissance en France, qui reprend largement les recommandations du rapport du Haut Comité de la santé publique (*le Monde* du 21 janvier 1993), en décidant – sauf dérogations – la fermeture des quelque 200 maternités où sont pratiqués moins de 300 accouchements par an.

Les quatorze spécialistes rapporteurs du Haut Comité avaient brossé un panorama de la situation pour le moins préoccupant. Décrivant de *«très graves anomalies et insuffisances»* dans l'organisation des soins et *«en particulier»* dans l'accueil des urgences obstétricales, ils mettaient l'accent sur *«le manque le plus criant»* à leurs yeux : *«l'absence de personnel médical qualifié pour l'accueil des urgences obstétricales»*.

Résultat, le taux de mortalité maternelle est actuellement en France de 9,3 pour 100 000 naissances, contre 6 ou 7 dans les pays du nord de l'Europe. En ce qui concerne la mortalité périnatale – celle qui précède ou suit la naissance –, la France se situe au 13e rang européen. Elle occupe la même place pour ce qui est de la mortalité infantile. On s'aperçoit en outre que si 50 % des femmes enceintes ont bénéficié d'au moins 6 consultations en maternité avant l'accouchement, 6 % (soit 32 000 par an) n'ont jamais consulté l'équipe obstétricale avant leur accouchement. Chez les 1 % de femmes qui ne sont pas ou sont très peu suivies au cours de leur grossesse, le taux de mortalité périnatale est multiplié par 4 ou 5, le risque d'hypotrophie (faible poids de naissance) par 3 ou 4 et le taux de prématurité par 4.

Selon une enquête réalisée en 1989, il apparaît que dans plus de la moitié (59 %) des 402 maternités réalisant moins de 500 accouchements par an, on ne comptait aucun gynécologue-obstéricien présent vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il n'y avait aucun anesthésiste présent de manière permanente dans 88 % de ces maternités publiques ou privées.

Devant un tel constat, le gouvernement a donc décidé la mise en œuvre d'un plan d'action qui définit des objectifs précis et ambitieux : obtenir, dans les cinq prochaines années, une diminution de la mortalité maternelle de 30 %, un abaissement de la mortalité périnatale de 20 %, une réduction du nombre de nouveau-nés hypotrophiques de 25 % et une réduction de moitié du nombre de femmes peu ou pas suivies pendant leur grossesse.

Améliorer la couverture médicale

Les plus importantes mesures décidées visent à accroître la sécurité lors de l'accouchement. A cette fin, un décret devrait prochainement décrire les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement qui seront exigées dans toutes les maternités publiques et privées. Selon le ministère des affaires sociales, ce texte *«rendra notamment opposable un seuil de sécurité minimale d'activité fixé à 300 accouchements par an»*. Une dérogation à cette norme sera prévue dans le décret de manière à maintenir une maternité pratiquant moins de 300 accouchements par an si celle-ci est en conformité et située à plus de quarante-cinq minutes d'une autre maternité dépassant ce seuil d'activité. Ce décret précisera aussi les normes minimales requises en matière d'équipements et de matériels (secteur opératoire obstétrical, salles de travail et de pré-travail...). Enfin, point important, ce texte définira l'échéancier à respecter pour améliorer progressivement la couverture médicale des maternités.

Ainsi, indique-t-on au ministère des affaires sociales, *«dès la fin de l'année 1995, le décret exigera pour les maternités de plus de 1 500 accouchements la présence sur place d'un gynécologue-obstétricien, d'un anesthésiste-réanimateur et d'un pédiatre vingt-quatre heures sur vingt-quatre»*. Pour les maternités effectuant 300 à 1 500 accouchements par an, il exigera à cette même date *«une astreinte obligatoire d'un gynécologue-obstétricien, d'un anesthésiste-réanimateur et le cas échéant d'un pédiatre d'astreinte»*. Les normes en personnels concernant les maternités de plus de 1 500 accouchements par an seront progressivement étendues aux autres maternités *«afin qu'en l'an 2000 toutes les maternités puissent disposer de la présence vingt-quatre heures sur vingt-quatre»* d'un gynécologue-obstétricien, d'un anesthésiste-réanimateur et d'un pédiatre. Mme Veil a aussi annoncé que, désormais, l'analgésie péridurale deviendra un droit pour toutes les femmes qui le désirent, *«quels que soient l'indication et le lieu d'accouchement»*, et qu'elle sera prise en charge à 100 % par l'assurance-maladie (jusqu'à présent, dans le secteur privé, elle n'était remboursée que sur indication obstétricale). D'autre part, une circulaire va être adressée aux hôpitaux pour encourager la création de chambres mère-enfant – dites unités kangourou – dans les services de gynéco-obstétrique et dans les unités de néo-natalogie. Enfin, de manière à mieux comprendre l'évolution du taux de mortalité maternelle, une analyse de tous les cas de décès maternels sera réalisée au niveau national par un comité d'experts qui devra chaque année publier un rapport.

Aussi justifié soit-il, ce plan risque de faire grincer quelques dents, en particulier du côté des municipalités concernées par la fermeture des petites maternités. Avant même que ces mesures n'aient été rendues publiques, la Fédération nationale des maternités des hôpitaux de proximité avait pris les devants en affirmant qu'aucun rapport n'avait jamais pu *«apporter la preuve tangible de la dangerosité des petites maternités»*.

FRANCK NOUCHI

IMMIGRATION

L'«enlèvement» des six Africains menacés de reconduite à la frontière par des militants des droits de l'homme

L'affaire des clandestins de Dunkerque relance le débat sur les «zones d'attente»

Après l'«enlèvement» de six clandestins africains menacés de reconduite à la frontière, par quatre militants des droits de l'homme, dimanche soir 10 avril à Dunkerque *(le Monde* du 12 avril), le ministère de l'intérieur a estimé, lundi 11 avril, que cette affaire met l'accent *«sur l'inadéquation de certaines dispositions législatives, qui risque de détourner de leur objet les mesures votées par le Parlement concernant la lutte contre l'immigration clandestine»*, et annonce le dépôt d'un projet de loi *«visant à corriger ces effets»*.

Lyon, Dunkerque. Pour la deuxième fois en quelques jours, l'Etat emploie des méthodes peu orthodoxes à l'égard d'étrangers indésirables sur le sol français. A Lyon, le ministère de l'intérieur avait expulsé deux jeunes Algériens interpellés lors d'une manifestation anti-CIP, avant qu'ils n'aient été jugés. Ce qui vient de se passer à Dunkerque est plus surprenant encore.

Pendant cinq jours, le ministère de l'intérieur et la préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais ont interdit l'accès au sol français à huit passagers clandestins africains de l'*Altaïr*, un cargo en provenance du Cameroun.

Le problème commence lorsque les clandestins demandent l'asile politique. Une loi, controversée lors de son adoption par les socialistes en 1992, a créé des «zones d'attente» dans les ports et aéroports, dont la fonction est précisément de retenir les étrangers non admis en France, le temps d'organiser leur départ ou d'apprécier si leur demande d'asile est fondée. Cette loi assortit cette privation de liberté, qui peut durer jusqu'à douze jours, de garanties juridiques.

Ces dispositions n'ont pas été appliquées pour les huit clandestins de Dunkerque. A la préfecture, on tente de justifier ce paradoxe par le fait que les locaux «d'attente» se situent à plusieurs kilomètres du port marchand. Reste que les Africains demandeurs d'asile n'ont pas fait l'objet de la procédure légale. Une décision de refus d'entrée a été prise à leur égard au motif qu'ils auraient dû demander l'asile au Cameroun, pays où ils avaient apparemment embarqué.

Il a fallu que l'un souffre d'une crise d'appendicite, et qu'un autre avale de la mort-aux-rats pour qu'ils soient admis sur le territoire. Les six autres, qui se disent originaires du Libéria, du Zaïre, d'Angola et d'Afrique du Sud, n'ont été débarqués par les hommes du GIGN que parce qu'ils se faisaient menaçants pour l'équipage de l'*Altaïr* et pour eux-mêmes, allant jusqu'à simuler mutilation et pendaison.

La deuxième surprise de cette affaire aura été de voir un préfet sous-traiter en quelque sorte à une compagnie de vigiles privés la charge de rapatrier les clandestins, afin de contourner les protections légales. Certes, une autre loi de 1992 oblige les compagnies aériennes ou maritimes à supporter les frais de rapatriement des «sans papiers». Le préfet du Nord affirme avoir obtenu de l'armateur de l'*Altaïr* l'engagement écrit de remettre à l'avion les Africains non admis en France. Une société de gardiennage aurait ainsi été chargée de les accompagner dans des démarches pour récupérer des passeports «perdus», et de les raccompagner à l'aéroport...

Les clandestins ont ainsi été retenus à la Maison des gens de mer de Dunkerque sans base légale, mais sous la surveillance peu convaincue de deux vigiles et de deux fonctionnaires de la police de l'air et des frontières. A tel point que quatre militants des droits de l'homme en ont «libéré» six sans difficulté dimanche soir. Me Patrick Tillie, président du Syndicat des avocats de France et membre du *«commando»*, estime que *«la dégradation de la conception de l'État de droit est telle chez les acteurs de l'administration qu'ils ne respectent plus la loi»*. Plusieurs recours juridiques ont été déposés, dont l'un pour «séquestration illégale» devant le parquet de Dunkerque

PHILIPPE BERNARD

MANIFESTATION CONTRE LE CIP : retour du second expulsé de Lyon. – Mouloud Madaci, l'Algérien de dix-huit ans expulsé le 24 mars en «urgence absolue» après une manifestation contre le CIP, est arrivé, lundi 11 avril après-midi, à l'aéroport de Lyon-Satolas en provenance de Constantine, deux jours après Abdel Hakim Youbi, expulsé en même temps que lui (*le Monde* du 12 avril). Les deux jeunes gens, accusés par la police de jets de pierres, vol et recel qu'ils contestent, devraient comparaître prochainement devant le tribunal correctionnel de Lyon. Mouloud Madaci devait retourner mardi 12 avril au lycée Saint-Joseph de Lyon où il est élève en seconde technique.

CHRONOLOGIE

Mars 1994 dans le monde

Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du numéro du *Monde* où est rapporté l'événement cité.

INTERNATIONAL

1. – UNION EUROPÉENNE : la Suède, la Finlande et l'Autriche, suivies le 16 par la Norvège, concluent un accord avec les Douze sur les conditions de leur adhésion à l'Union européenne, laquelle, après ratification, sera effective le 1er janvier 1995 (3, 4, 10, 17, 19, 25, 26, 29).

4. – ÉTATS-UNIS-WHITEWATER : dix collaborateurs de Bill Clinton sont cités à comparaître devant un grand jury dans l'affaire du scandale immobilier «Whitewater» (6-7, 8, 9, 10, 12, 15, 16, 20-21, 26).

5. – PROCHE-ORIENT : à la suite du massacre du 25 février à Hébron (dont le bilan définitif est de 30 morts), quelque 25 000 Israéliens manifestent à Tel-Aviv pour réclamer l'évacuation des extrémistes juifs des territoires occupés (5, 6-7, 9, 10, 13-14, 15 au 17).

9. – IRLANDE DU NORD : entre le 9 et le 13, trois attentats au mortier sont commis par l'Armée républicaine irlandaise (IRA) contre les aéroports londoniens de Heathrow et de Gatwick. Alors que Londres réaffirme, le 14, son opposition à l'ouverture de négociations avec le Sinn Fein, l'IRA annonce le 30 un cessez-le-feu de soixante-douze heures du 5 au 8 avril (11, 12, 15, 16, 22, I/IV).

10. – ALGÉRIE : le pays connaît un crescendo de violences marqué par l'attentat contre le dramaturge Abdelkader Alloula, blessé à Oran, et qui décède le 14 à Paris. A la faveur d'une attaque lancée par les islamistes, des centaines de détenus s'évadent de la prison de Tazoult (ex-Lambèze) (3, 9, 12, 13-14, 15, 16, 20-21).

13. – ALLEMAGNE : les élections régionales en Basse-Saxe sont marquées par la défaite de la CDU d'Helmut Kohl. Le SPD obtient 44,3 % des voix et la majorité absolue des sièges à la Diète de Hanovre (13-14, 15).

14-15 – G7 : les sept pays les plus industrialisés se réunissent à Détroit (Etats-Unis) pour un sommet exceptionnel sur l'emploi, le premier du genre (13-14, 15 au 17).

14. – ÉTATS-UNIS : Bill Clinton prolonge de septembre 1994 à septembre 1995 le moratoire sur les essais nucléaires américains (17).

16. – SLOVAQUIE : après le renversement du gouvernement de Vladimir Meciar par le Parlement, le président Michal Kovac forme un gouvernement de coalition regroupant des ex-communistes et des chrétiens-démocrates (13-14, 16, 18).

17. – RUSSIE : la Russie décide d'adhérer au «Partenariat pour la paix» de l'OTAN alors qu'Alexandre Routskoï se rallie au mouvement d'opposition à Boris Eltsine «Entente pour la Russie». (19)

18. – PROCHE-ORIENT : le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 904 condamnant la tuerie d'Hébron, les Etats-Unis s'abstenant sur deux paragraphes du texte. Pour la première fois en Israël, un juge arabe, Abdel Rahman Zouabi, siège dans une commission officielle d'enquête, celle qui a été constituée sur le massacre (20-21, 22, 26, 27-28).

18. – AFRIQUE DU SUD : l'opposition aux élections multiraciales se manifeste dans deux bantoustans : au Bophuthatswana après sa mise sous tutelle, le 13, et la destitution de son «président» Lucas Mangope, et au Natal où les partisans de Mangosuthu Buthelezi, président de l'Inkatha et premier ministre du Kwazulu, s'affrontent à ceux de l'ANC (Congrès national africain) de Nelson Mandela. Le roi des zoulous Goodwill Zwelithini proclame sa souveraineté sur la province du Natal (3, 5, 6-7, 10, 12, 13-14, 16 au 18, 20-21, 22, 23, 25, 26, 27-28, 29).

20. – TUNISIE : à la suite des élections présidentielles et législatives, le président Ben Ali Zine El Abidine est reconduit pour un deuxième mandat de cinq ans, tandis que l'assemblée est dominée par le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), le parti au pouvoir et que l'activité de la presse étrangère est sévèrement limitée : *le Monde*, dont l'envoyé spécial avait été jugé indésirable au début du mois, est interdit de diffusion en Tunisie le 18 (19, 22, 23).

21. – CORÉE DU NORD : contrevenant à l'accord conclu le 26 février, la Corée du Nord bloque l'inspection de ses installations nucléaires par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui saisit le Conseil de sécurité de l'ONU. Bill Clinton annonce l'envoi de missiles américains en Corée du Sud qui place ses forces en état d'alerte le 23 (5, 16 au 18, 20-21, 22 au 26, 30).

23. – FRANCE-ALLEMAGNE : le chancelier Helmut Kohl et François Mitterrand mettent un terme à la polémique engendrée par l'absence de l'Allemagne aux cérémonies du cinquantième anniversaire du débarquement allié en Normandie (9, 11, 15, 17, 22, 24 au 26).

23. – ALGÉRIE : après l'appel du chef de l'Etat, Liamine Zéroual, le 18, en faveur d'un *«dialogue sans exclusive»* incluant la mouvance islamiste, et au lendemain de l'assassinat à Alger de deux Français, Roger-Michel Drouaier et son fils Pascal-Valéry, une marche contre le terrorisme islamiste organisée à l'initiative des associations de femmes rassemble plusieurs dizaines de milliers de personnes à Alger. Le 26, un bilan porte à 323 le nombre de terroristes tués en quinze jours par les forces de l'ordre. Le 29, deux étudiantes voilées sont à leur tour assassinées non loin de leur lycée de Boudouaou (ex-Alma) (20-21, 22, 24, 25, 29, 31, I/IV).

23. – MEXIQUE : Luis-Donaldo Colosio, candidat du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) à l'élection présidentielle du 21 août prochain est assassiné à Tijuana, ville frontalière avec les Etats-Unis. Le 29, l'économiste Ernesto Zedillo est désigné comme candidat du PRI à la présidence (25, 26, 30, 31).

25. – SOMALIE : les derniers «marines» américains présents depuis le 9 décembre 1992 dans le cadre de l'opération «Rendre l'espoir» quittent Mogadiscio (26, 29).

27. – TURQUIE : les élections municipales confirment la percée des islamistes du Parti de la prospérité (RP), qui s'empare de la ville d'Istanbul (30, 31, I/IV).

29. – UNION EUROPÉENNE : les Douze entérinent le «compromis de Ioannina» mis au point le 27 sur les conditions de vote au sein de la Communauté. La minorité de blocage passe de 23 à 27 (29 au 31, I/IV).

31. – AFRIQUE DU SUD : après la manifestation de l'Inkatha à Johannesburg, le 28, qui fait quelque 200 morts, le président Frederik De Klerk instaure l'état d'urgence dans la province du Natal et donc du Kwazulu, le bantoustan qui y est enclavé (30, 31, I/IV).

31. – PROCHE-ORIENT : l'acceptation par Israël d'une «présence internationale temporaire à Hébron» (PITH) prévoyant l'envoi de 160 observateurs étrangers armés, permet la reprise au Caire des négociations avec l'OLP sur l'autonomie de Gaza et Jéricho, suspendues depuis le massacre d'Hébron (30, 31, II/IV).

31. – BELGIQUE : mort de Léon Degrelle, ancien chef des rexistes belges (II/IV, III/IV).

Italie : la victoire de Silvio Berlusconi

Le 27 et le 28, les élections législatives se déroulent pour la première fois selon un système mêlant le scrutin majoritaire pour les trois quarts des sièges et la proportionnelle pour le reste, 630 députés et 315 sénateurs devant être élus. La IIe République met fin à quarante années ininterrompues de règne de la Démocratie chrétienne. Le Pôle des libertés, l'alliance des partis de droite, constituée autour du mouvement ultra-libéral Forza Italia, fondé par l'homme d'affaires Silvio Berlusconi (qui contrôle trois chaînes de télévision drainant 45 % de l'audience nationale), remporte la victoire. Cette coalition inclut les néofascistes de Gianfranco Fini, du Mouvement social italien, le MSI, fondu dans l'Alliance nationale, et la Ligue du Nord, d'Umberto Bossi. Pour la première fois, le MSI, héritier de Mussolini, est membre d'une coalition victorieuse. Le Pôle des libertés obtient la majorité absolue des sièges à la Chambre des députés (366 sièges sur 630) et approche cette majorité au Sénat (154 sur 315). L'opposition de gauche (Rifundazione : Refondation communiste, scission de l'ex-PCI + Parti démocratique de la gauche) obtient 213 sièges à la Chambre des députés et 122 au Sénat. Les exigences d'Umberto Bossi, le dirigeant de la Ligue du Nord, entravent la formation du gouvernement (12, 19, 22 au 26, 27-28, 29 au 31, II/IV).

Bosnie : une nouvelle stratégie occidentale

Le 4, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 900 sur le rétablissement d'une «vie normale» à Sarajevo. Le 7, la FORPRONU prend le contrôle de l'aéroport de Tuzla (Opération Pegase), réclamé depuis des mois par les Occidentaux. Après la mort, le 11, d'un «casque bleu» français dans l'enclave musulmane de Bihac, Edouard Balladur, en visite, le 13, dans cette ville du nord-ouest de la Bosnie, critique la lenteur des procédures de mise en œuvre de la protection aérienne des «casques bleus».

Le 13, Croates et Musulmans entérinent à Vienne l'accord du 1er mars de Washington sur un projet de Constitution pour la future Fédération croato-musulmane en Bosnie-Herzégovine, prévoyant également la création d'une confédération entre cette entité et la Croatie. Le 18, à Washington, le président croate Franjo Tudjman et son homologue bosniaque Alija Izetbegovic l'approuvent à leur tour. Le 15, le général Bertrand Guillaume de Sauville de Lapresle succède au général Jean Cot à la tête de la FORPRONU en ex-Yougoslavie.

Le 17, les Serbes et les Musulmans de Bosnie concluent un accord sous l'égide des Nations unies sur l'ouverture d'une brèche dans le blocus de Sarajevo.

Le 30, Croates et Serbes séparatistes de Krajina, après leur premier entretien à Zagreb, le 22, depuis le début de la guerre serbo-croate en juillet 1991, concluent à l'ambassade russe de Zagreb un cessez-le-feu sous la supervision de la FORPRONU. Le 31, le mandat de la FORPRONU est prorogé de six mois par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui autorise l'envoi de trois mille cinq cents «casques bleus» supplémentaires dans l'ex-Yougoslavie (5, 6-7, 8 au 12, 13-14, 15 au 19, 22, 23, 27-28, 29 au 31, I/IV, II/IV).

FRANCE

Des manifestations contre le CIP au test des élections cantonales

CIP : Le 3, après l'échec du sommet social de Matignon organisé par Edouard Balladur et la manifestation, à l'appel de l'UNEF-ID, de 10 000 étudiants et lycéens à Paris, contre le CIP (contrat d'insertion professionnelle), qualifié de «SMIC-jeunes», le premier ministre indique, lors du journal de 20 heures de TF 1, qu'un décret complémentaire modifiera le CIP.

Le 10, le 12 et le 17, trois journées nationales d'action des lycéens et des étudiants, en majorité des IUT (instituts universitaires de technologie) se caractérisent par une forte mobilisation – 30 000 à 50 000 manifestants le 17 à Paris pour la première manifestation syndicale unitaire depuis trente ans – et les violences de «casseurs» (notamment à Paris, Lyon et Nantes).

Le 21, deux jeunes Algériens interpellés à Lyon, Mouloud Madaci et Abdelhakim Youbi, font l'objet d'un arrêté ministériel d'expulsion, qui reçoit exécution le 24, en *«urgence absolue»*.

Après des manifestations dans toute la France, la grève des IUT le 23, et la journée nationale du 25 à l'appel de la coordination des IUT, Edouard Balladur cède : il suspend le CIP le 28, puis le retire définitivement, le 30, pour le remplacer par un dispositif d'aide de l'Etat aux entreprises. Le 31, 30 000 lycéens et étudiants fêtent ce retrait dans les rues de Paris sur fond d'incidents (309 personnes interpellées). Le même jour, un nouveau décret est publié au *Journal officiel*, qui abroge les décrets précédents (2, 3, 5, 6-7, 10, 11, 13-14, 15, 16, 17, 18, 19, 20-21, 22 au 26, 27-28, 29 au 31, I/IV, II/IV).

ÉLECTIONS CANTONALES : 2 007 cantons sont soumis à renouvellement. S'y ajoute Saint-Pierre-et-Miquelon, dont le conseil est élu au scrutin de liste proportionnel.

20. – Résultats du premier tour : sur 10 707 547 suffrages exprimés (39,64 % d'abstention), la majorité recueille 44,50 %, dont 15,50 % pour le RPR, 16,15 % pour l'UDF et 12,84 % pour les divers droite, soit un pourcentage équivalent à celui obtenu aux élections législatives de mars 1993. La gauche totalise 40,60 %. Le Parti socialiste, avec 22,68 %, se situe 6,5 points au-dessus de son score de mars 1993 (17,55 %), mais recule d'autant par rapport aux élections de 1988. Le MRG et les divers gauche obtiennent 6,51 %. Le PCF, avec 11,39 %, devance le Front national (9,64 %), qui régresse par rapport à mars 1993. Le résultat des écologistes (3,85 %) confirme la crise de ce courant.

27. – Second tour : 1 372 cantons restent à pourvoir dont 1 336 en métropole. Les résultats définitifs sont marqués par un sursaut de la gauche : le PS ne perd qu'un département, la Creuse, et enlève à la droite la Dordogne, la Gironde et la Réunion. En obtenant 532 élus, le PS perd huit sièges (538 sortants). L'UDF s'affaiblit par rapport au RPR en passant de 515 à 446 sièges tandis que le RPR gagne dix sièges (372 à 382). Le PC ne perd que 8 sièges : 145 élus (153 sortants). Avec 34 élus, les radicaux de gauche perdent 7 cantons. Les «divers gauche» passent de 109 à 139 sièges. Le Front national a trois élus au lieu de deux. Les écologistes ont 7 sièges (au lieu de 3). (5, 6-7, 8, 10, 12, 13-14, 15, 16, 18, 19, 20-21, 22 au 25, 27-28, 29).

1. – Code pénal : le nouveau code pénal entre en vigueur. Issu d'un projet de révision présenté en 1986 par Robert Badinter, il remplace le code Napoléon de 1810. Il introduit la responsabilité pénale des personnes morales, la perpétuité dite réelle.

3. – Yann Piat : dans l'enquête sur l'assassinat de Yann Piat, député (UDF-PR) tuée le 25 février à Hyères, après des interpellations dans le «milieu» varois et marseillais, Epifanio Pericolo et Denis Labadie, les deux auteurs présumés de son assassinat, sont mis en examen. Le 8, Maurice Arreckx, président (UDF-PR) du conseil général du Var, est entendu comme témoin à Toulon (1er au 4, 5, 6-7, 9 au 12, 13-14, 15, 16, 19, 23, 24, 27-28).

3. – Fun Radio : le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), après avoir demandé le 1er à Fun Radio de renoncer au direct pour l'émission «Love in Fun», à cause de dérapages verbaux, réexamine sa position, tenant compte des réactions des auditeurs et d'Alain Carignon (5, 7, 8, 9, 19).

4. – *Le Monde* : Jean-Marie Colombani est nommé gérant-directeur du *Monde* par l'assemblée générale des associés de la SARL Le Monde. *Le Monde* crée un poste de médiateur – une première dans la presse française – confié à André Laurens, qui dirigea le quotidien de 1982 à 1985 (5, 6-7, 23, II/IV).

8. – Elections européennes : le RPR et l'UDF s'accordent sur un programme commun sur la construction européenne et la présentation d'une liste commune en juin (10, 11).

9. – Privatisations : le gouvernement arrête, en comité interministériel, la liste des entreprises qui seront privatisées avant la fin de 1994. L'UAP entre le 15 avril et le 15 mai La privatisation des AGF s'effectuera par appel public à l'épargne en Bourse, et celle de Bull graduellement et hors marché. Le gouvernement reporte la privatisation de Renault au-delà de l'élection présidentielle. Les décrets du 8 mars de privatisation de Bull et des AGF sont publiés au *Journal officiel* le 9 mars (10, 15).

10. – Croissance : tandis que les signes de reprise se multiplient, l'OCDE qui relance le débat sur la politique monétaire, prévoit une croissance du produit intérieur brut de 1,1 % en France pour 1994 (11, 18).

16. – Déficit budgétaire 1993 : en 1993, le déficit budgétaire a atteint 315,7 milliards de francs, soit 4,4 % du produit intérieur brut (PIB) (17, 24).

17. – Paul Touvier : le procès du chef du service de renseignement de la Milice pour la région de Lyon sous le régime de Vichy, jugé pour le massacre de sept juifs en juin 1944 à Rillieux-la-Pape (Rhône), s'ouvre devant la cour d'assises des Yvelines à Versailles présidée par Henri Boulard, premier président de la cour d'appel. Il est le premier Français à être jugé pour *«complicité de crime contre l'humanité»* (11, 15 au 18, 19, 20-21, 22 au 25, 26, 29 au 31, I/IV, II/IV).

24. – Parti républicain : le juge Renaud Van Ruymbeke transmet au procureur général de Rennes Jacques Brun un rapport sur le financement occulte du PR qui met en cause trois ministres : François Léotard, Gérard Longuet et Alain Madelin (29, 31).

24. – Elisabeth Cons-Boutboul, déclarée coupable de complicité *«par aide, don ou assistance»* dans l'assassinat de son gendre Jacques Perrot le 27 décembre 1985, est condamnée par la cour d'assises de Paris à quinze ans de réclusion criminelle (10, 12, 13-14, 16 au 18, 20-21, 24, 25).

25. – Eric Boyer, sénateur (app. RPR) et président du conseil général de la Réunion, est condamné à quatre ans de prison, dont deux ferme pour son intervention dans l'attribution par le conseil général de marchés publics (27-28).

25. – Christian Van Geloven est condamné par la cour d'assises des Pyrénées-Orientales à Perpignan à la réclusion à perpétuité assortie d'une période de sûreté de trente ans pour le viol et le meurtre, en 1991, de deux fillettes à Elne (24 au 26, 27-28).

26. – Bernard Tapie, par ailleurs élu conseiller général des Bouches-du-Rhône dans le canton de Marseille-5 le 27, est mis en examen dans le cadre du dossier sur les comptes de l'Olympique de Marseille pour *«faux et usage de faux, abus de confiance»*, et également *«abus de biens sociaux»* (25, 29, 30).

28. – Télé-Emploi : la *«première chaîne de l'information pour l'emploi et la formation»* émet jusqu'au 17 avril de 7 heures à 19 heures sur le cinquième réseau qu'occupe Arte dans la soirée (25).

29. – Michel Noir : le maire de Lyon, député (non inscrit du Rhône), est mis en examen pour *«abus de confiance»* par le juge Philippe Courroye dans le cadre d'une information ouverte sur ses comptes bancaires personnels et associatifs (16 au 18, 24, 30, 31).

30. – PS : le conseil national du parti rend publique la composition de la liste de ses candidats aux élections européennes, présidée par Michel Rocard (I/IV).

30. – Sous-marin *Emeraude* : une avarie dans le compartiment turbo-alternateur du sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) *Emeraude*, en exercice en Méditerranée entraîne la mort de dix marins (1/IV, II/IV).

30. – Crédit lyonnais : le conseil des ministres révoque Jean-Yves Haberer de ses fonctions d'administrateur, et donc de président du Crédit national, en raison de sa gestion du Crédit lyonnais de 1988 à 1993 (24 au 26, 27-28, 30, 31, I/IV).

30. – Edouard Chammougon : le bureau de l'Assemblée nationale décide de lever l'immunité parlementaire du député (République et Liberté) de la Guadeloupe, mis en examen le 17 septembre 1993. Le 31, il est de nouveau mis en examen pour détournement de fonds publics et corruption passive et placé sous mandat de dépôt à Pointe-à-Pitre (27-28, 31, II/IV).

31. – Chômage : le chômage progresse de 0,2 % en février par rapport à janvier (CVS) (I/IV, II/IV).

31. – Corse : douze des treize militants du FNLC-Canal historique interpellés dans la nuit du 27 au 28 en flagrant délit d'attentat près de Bonifacio (Corse-du-Sud) sont mis en examen (30, II/IV).

CULTURE

2. – La sortie de *la Liste de Schindler*, le film de Steven Spielberg inspiré du récit de Thomas Keneally, suscite des débats autour de la représentation filmée de l'Holocauste (3).

6. – Mort de Mélina Mercouri, comédienne grecque, née en 1925 (*Jamais le dimanche*, mis en scène par son mari Jules Dassin en 1960), pivot de l'opposition à la dictature des colonels, ministre socialiste de la culture, (8, 12).

9. – Mort de Charles Bukowski, écrivain américain (*Contes de la folie ordinaire* et *Mémoires d'un vieux dégueulasse*) (11, 12).

13. – Mort de Jacques Doucet, membre du groupe Cobra (17).

21. – Les Oscars à Los Angeles : *la Liste de Schindler*, de Steven Spielberg, en reçoit sept et *la Leçon de piano*, de Jane Campion, trois. Oscar du meilleur film étranger : *Belle époque*, de Fernando Truebao (23).

21. – Suppression de l'émission de France 3 «Jamais sans mon livre» : protestations des professionnels de l'édition (23, 26).

23. – Mort de Giulietta Masina, femme et actrice fétiche de Federico Fellini (25).

23-28. – Le quatorzième Salon du livre se tient au Palais des expositions, porte de Versailles. En 1993, le chiffre d'affaires de l'édition française est en hausse de 4,7 % en francs courants, 1,9 % en francs constants par rapport à 1992. (4, 23, 24, 29).

23. – Première rétrospective du peintre Max Beckmann : 200 œuvres au Musée des Sables-d'Olonne (23).

28. – Mort d'Eugène Ionesco, dramaturge, né en 1912 en Roumanie, auteur de *la Cantatrice chauve* (1950), *la Leçon* (1951), *les Chaises* (1952), *le Rhinocéros* (1959), *Le roi se meurt* (1962) (30).

29. – Mort de Paul Grimault, cinéaste, auteur de dessins animés, notamment *le Roi et l'Oiseau* (II/IV).

Dossier réalisé par Brigitte Camus Lazaro

Les maux de la forêt d'Helvétie

La pollution n'est plus la seule accusée du mauvais état général des arbres suisses

AU début des années 80, le tocsin sonne en Allemagne : après avoir stérilisé les lacs canadiens et scandinaves, les pluies acides menacent de tuer les forêts d'Europe. L'œuvre de mort est d'ailleurs entamée, comme dans ces paysages sinistrés de Pologne ou de Tchécoslovaquie anéantis par les fumées d'usine. En Suisse, où la forêt est également vénérée, l'alerte au *Waldsterben* (dépérissement forestier) déclenche un véritable branle-bas de combat. Au point que l'institut de recherche forestière de Birmensdorf, près de Zurich, est passé en quelques années de cent à trois cents chercheurs !

« *La vitalité de nos arbres connaissait des changements visibles*, reconnaît Hansjürg Steinlin, ancien professeur de l'école forestière de Fribourg. *On craignait une répétition des désastres de l'Europe centrale.* » Curieusement, personne en Suisse, même parmi les experts en écologie forestière, n'a émis le moindre doute sur l'origine du mal. C'était la pollution. « *On a cru que toute la Suisse était menacée*, constate Philippe Domont, responsable de l'information du programme de recherche Sanasilva. *A l'hiver 1983, on se demandait si la forêt reverdirait au printemps. Ecologiquement, c'était absurde : il n'y a pas deux massifs qui sont dans le même environnement.* »

Devant l'urgence du danger, les forestiers suisses sont très vite dépossédés de l'étude du phénomène. Le relais est pris par les biologistes qui, à leur tour, « *sont gagnés par la psychose du* Waldsterben », déplore Hansjürg Steinlin. Cette synergie de la peur débouche sur une mobilisation générale : aux forestiers la tâche de « noter » les arbres selon leur état de santé (programme d'observation Sanasilva). Aux chercheurs la mission d'en analyser les résultats et, le cas échéant, d'indiquer les remèdes. Dans le Tessin, des relevés par photos aériennes ont même été faits pendant quatre ans pour recouper les données recueillies au pied des arbres. On ne voulait rien laisser au hasard ni à la subjectivité des « notateurs ».

Sérénité retrouvée

Dix ans plus tard, les experts forestiers ont retrouvé leur sérénité. Si la forêt suisse connaît toujours des problèmes de santé, elle n'est ni dépérissante ni morte. « *Je n'ai jamais cru au* Waldsterben, *car le dépérissement était trop sectoriel*, dit aujourd'hui Frédéric de Pourtalès, ancien professeur de sylviculture devenu inspecteur des forêts à La Chaux-de-Fond. *Les arbres qui souffraient le plus n'étaient pas dans leur station. Et ils étaient plus facilement victimes des scolytes* (1). »

Les pluies acides sont-elles donc disculpées ? « *Pas totalement*, explique Heinz Wandeler, directeur fédéral des forêts. *La pollution est un vrai risque, mais on ne peut pas prouver qu'elle atteint les arbres. Même l'ozone a des effets incertains sur les feuillages.* » En fait, chercheurs et forestiers demeurent perplexes devant les phénomènes de jaunissement ou de déperdition de feuillage, qui apparaissent – et disparaissent – sans raison bien établie.

« *Le mal des arbres, c'est comme les maladies de l'homme*, avance Christophe Tranchet, chef du service de protection des forêts à Berne. *Un cancer n'a jamais de cause unique, et il n'est pas toujours mortel. Nos forêts traversent actuellement une période de rémission, mais cela peut ne pas durer.* »

Comme leurs homologues français, restés sereins depuis le début de l'alerte, les forestiers suisses admettent aujourd'hui la responsabilité d'un faisceau de causes multiples. Le climat, en premier lieu, qui peut provoquer des secousses à long terme. Le professeur Fritz Schweingruber, de l'université de Bâle, reconnaît aujourd'hui s'être trompé lorsqu'il a attribué à la pollution le ralentissement de la pousse des arbres après 1956. C'est le gel, cette année-là, qui a perturbé la végétation des arbres. Et ses conséquences ont duré des années.

Une autre cause de dépérissement, en dehors du climat et de la qualité des sols, c'est tout bonnement le vieillissement. Dans les terrains de montagne escarpés, les forêts qui protègent contre l'érosion des sols sont rarement exploitées. Les arbres vieillissent donc sur pied et dépérissent doucement, sans agression particulière. Le phénomène s'étend aujourd'hui à toute la Suisse car, même en plaine, les propriétaires privés ne veulent plus couper leur bois en raison de la chute des cours. « *A chaque décennie, la forêt suisse perd la moitié de sa part de valeur ajoutée au produit intérieur brut* », précise Philippe Vollichard, ingénieur forestier directeur du Centre dendrotechnique de Lausanne.

Certains, toutefois, contestent la thèse du vieillissement. « *Le dépérissement ne s'explique ni par le vieillissement ni par le manque d'entretien*, coupe Roberto Buffi, qui a étudié pendant neuf ans les écosystèmes forestiers à l'Institut de Birmensdorf. *La vitalité de la forêt ne dépend pas des soins culturaux qui lui sont apportés.* » Selon lui, la pollution, en affaiblissant la concurrence herbacée, aurait au contraire pour effet de favoriser la croissance des arbres... Un autre ancien chercheur de Birmensdorf, Fritz Pfister, avoue sa perplexité : « *La situation générale est peut-être grave, mais chez moi, dans le canton de Fribourg, les arbres ont grandi de 50 centimètres grâce à une année douce et humide. Difficile de juger à un instant T de l'état de santé d'une plante qui peut vivre deux cents ans !* »

Chercheurs et forestiers de terrain, en réalité, ne savent plus quoi penser. « *Les scientifiques sont perdus* », constate Ernst Fürst, spécialisé dans les recherches de souches résistantes. Par exemple, ils ne savent plus interpréter la transparence du houppier, considéré il y a dix ans comme le signe avant-coureur du dépérissement. D'autres constatent que des chênes perdent des feuilles bien vertes en plein été, ce qui n'est pas normal mais reste inexpliqué. Les forestiers suisses ont aujourd'hui l'impression d'être peu à peu lâchés par la recherche scientifique. « *On a remplacé le* Waldsterben *par le fameux* ozonloch » (trou de l'ozone), conclut Ernst Fürst.

Cependant, l'Office fédéral de l'environnement n'abandonne pas ses recherches. Après le programme de notation des feuillages (1983-1993), il s'oriente aujourd'hui vers l'observation de l'état général de la forêt. « *Nous étudions maintenant tout l'écosystème forestier, et notamment ses réactions aux différentes agressions, quelles qu'elles soient* », précise Philippe Roch, son directeur.

En attendant le résultat de ces recherches, le citoyen suisse est submergé d'informations contradictoires. Il apprend que la forêt d'Helvétie a augmenté en surface de 40 % depuis le début du siècle ; qu'elle produit toujours plus de bois, mais qui se vend mal ou à bas prix ; que « *la moitié des massifs sont affaiblis mais stables dans leur faiblesse* » ; enfin qu'il n'y a plus urgence mais toujours inquiétude...

ROGER CANS

(1) Coléoptères qui pondent leurs œufs sous l'écorce.

▶ ***Arborescences*, la revue de l'Office national des forêts, vient de publier un dossier complet sur l'état de santé de la forêt française (ONF, 2, avenue de Saint-Mandé, 75570 Paris Cedex 12).**

SOS ors natifs

Le Muséum national d'histoire naturelle tente de sauver de la fonte trois cristallisations d'or uniques au monde

IL est des passions plus brillantes que d'autres. Plus coûteuses, aussi. Celle de Henri-Jean Schubnel, professeur au Muséum national d'histoire naturelle de Paris, en fait assurément partie. Après avoir monté la très belle exposition sur les cristaux géants qu'héberge depuis plusieurs années la galerie de minéralogie du Jardin des plantes, ce conservateur infatigable se consacre désormais au sauvetage des grands ors natifs. Au prix fort, puisqu'il vient de lancer une souscription nationale à hauteur de 4,8 millions de francs pour tenter d'offrir au Muséum trois cristallisations d'or uniques au monde, découvertes il y plus d'un an dans une mine de Californie.

« *Les grands ors natifs sont plus rares dans les musées que les tableaux de Léonard de Vinci !* », se désole cet esthète de la matière minérale. Valeur refuge oblige, la plupart des masses d'or trouvées dans les exploitations sont en effet transformées en lingots, et « *seuls trois ou quatre grands musées conservent dans leur collection des ors cristallisés de plus de 25 centimètres* ». Quant au Muséum de Paris, il n'en possède aucun. Faute notamment d'avoir pu retenir la plus belle collection française d'or natif, détenue au siècle dernier par un ingénieur spécialiste des mines, M. de la Bouglisse, et vendue en 1911 au musée américain de Harvard (Massachusetts).

« *Objets uniques de l'histoire naturelle, les grands ors cristallisés sont devenus d'autant plus rares qu'ils ne se rencontrent que dans les zones superficielles des gisements* », ajoute M. Schubnel. Si la littérature scientifique relate la découverte, à l'époque de la ruée vers l'or, de nombreuses pépites pesant plusieurs dizaines de kilos (le record mondial revenant à l'Australie, où une pépite d'or de 99 kilos fut fondue en 1872), l'événement est aujourd'hui devenu exceptionnel. Ainsi ne peut-on voir dans les musées que quelques dizaines de pépites comprises entre 1 et 5 kilos, et moins encore de ces grands ors cristallisés, sous forme de lames ou de rubans brillants, qu'expriment parfois les entrailles de la Terre.

Splendeurs minérales

C'est dire l'éblouissement de ceux qui participèrent, le 26 décembre 1992, à la découverte du trésor de Jamestown. Ce jour-là, dans cette mine californienne où l'on exploite, non loin de Sonora, un minerai dont la teneur en or est ordinairement de 3 grammes par tonne, le détecteur de métaux arrête brusquement le tapis roulant qui amène les roches au concasseur.

Un morceau d'acier ? Un burin oublié ? Bien plus que cela. « *L'appareil venait tout simplement de tomber sur une masse de quartz chargée de cristallisations d'or en lames et en rubans brillants, comme on n'en avait pas vu depuis un siècle dans la région !* », s'enflamme Henri-Jean Schubnel. Une splendeur dont tous les échantillons de taille moyenne ont rapidement été vendus à des musées et des collectionneurs privés, mais dont les trois pièces les plus importantes, qui dorment encore dans les coffres d'une banque proche de la mine, cherchent toujours acquéreurs.

Ces merveilles des merveilles, quelles sont-elles ? « *Une grande masse de lames (27 kilos, 62,5 × 32 cm), des rubans d'or (2 kilos, 29 × 22 cm) et de fines cristallisations (1,9 kilo, 27 × 22 cm)* », énumère le professeur Schubnel, tout juste revenu d'un voyage de reconnaissance en Californie. Leur prix : 650 000, 85 000 et 60 000 dollars, soit au total près de 5 millions de francs. Une petite fortune que les Amis de la minéralogie du Muséum, avec le soutien de la commission des finances, espèrent fermement réunir afin de préserver pour les générations futures ces trois splendeurs du monde minéral, que seul, affirment-ils, « *le dépôt dans un musée public peut sauver de la fonte en lingots* ».

CATHERINE VINCENT

POINT DE VUE

Tenez bon, madame Veil !

par Claude Evin

UN étonnant événement a échappé à l'attention de la plupart des médias : le gouvernement Balladur vient de résister à un lobby au nom de l'intérêt général ! Le contraire est si fréquent qu'il serait dommage de bouder notre plaisir.

Jusqu'ici, aucun lobby n'avait été déçu de ses consignes de vote de mars. Les ultras de l'école privée avaient obtenu un vote « à la hussarde » pour supprimer la loi Falloux. Sans doute s'en mordent-ils aujourd'hui les doigts. Mais ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes : MM. Balladur et Bayrou avaient fait ce qu'ils attendaient d'eux. Les promoteurs les moins scrupuleux ont reçu le cadeau de l'abrogation des articles qui les dérangeaient dans la loi anticorruption de Pierre Bérégovoy et Michel Sapin. M. Balladur a même ajouté, pour faire bonne mesure, l'amnistie totale pour ceux qui avaient violé cette loi depuis six mois. Merci pour eux. Le patronat a réclamé le beurre et l'argent du beurre, M. Balladur lui a donné 80 milliards de francs et le sourire de la crémière. Il s'étonne aujourd'hui qu'on ne lui ait pas dit merci : ces gens ne sont pas convenables...

Les grands céréaliers ont demandé une obole contre la paix dans les campagnes : le gouvernement leur a donné 1 milliard, a confirmé Blair House et a eu la paix. Quelques amis industriels pressés de faire plus d'affaires en Chine ont obtenu une humiliation de la diplomatie française. Mais M. Balladur ne peut rien leur refuser. Arrêtons là : chaque jour qui passe confirme malheureusement que le gouvernement n'a pas d'autre politique que celle que lui dictent les lobbies.

Simone Veil vient pourtant de démontrer que, de temps en temps, il était possible de résister aux pressions. Elle vient de confirmer la loi relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, qu'on a bien voulu appeler « loi Evin ». Au lobby du tabac qui demandait sans rire que l'on autorise à nouveau la publicité pour que, je cite, « *les messages de santé publique inscrits sur les paquets soient vus du plus grand nombre* » (sic), Simone Veil a su rappeler que la prévention de 65 000 morts du tabagisme par an s'opposait à la satisfaction de leurs intérêts, même s'ils ne sont pas tous illégitimes. Le ministre de la santé a pu obtenir une nouvelle hausse du prix du tabac sans laquelle on ne dissuadera pas les jeunes de commencer à fumer.

Que l'on me permette une remarque au passage ; il y a deux ans, lorsque le Parlement a adopté la législation antitabagisme, j'ai entendu des voix qui annonçaient l'instauration de « l'ordre moral » au nom de « l'hygiénisme ». On m'assurait que ces mesures n'auraient aucun effet si ce n'est de déclencher la guerre entre les fumeurs et les non-fumeurs.

Deux ans plus tard, c'est le contraire que l'on observe. Inefficacité ? En une année d'application de la loi, la consommation a baissé de 3 %. Cela semble peu ? Demandez aux industries du tabac. Elles s'en inquiètent d'autant plus que cette baisse vient de la diminution du nombre de fumeurs chez les adolescents. Or ce devait être leurs clients de demain.

Une chance sur trois

Quand on sait qu'un adolescent qui fume à quatorze ans a une chance sur trois de développer un cancer à cinquante ans, quel espoir ! Ordre moral ? Guerre de la cigarette ? Où sont-ils ? Je vois des trains où l'on respire à nouveau à la satisfaction de tous (même des fumeurs), des bureaux où l'on a trouvé des solutions pour respecter ceux que la fumée dérange.

Dans certains lieux publics, dans les restaurants et les cafés, il reste encore à faire. Dans trop d'établissements, on ignore la loi. Mais, même s'il est insuffisant, quel progrès ! On trouve sans difficulté aujourd'hui une table où l'on peut sentir ce qu'il y a dans son assiette plutôt que ce qu'il reste dans le cendrier du voisin. De plus en plus, on en revient à l'élémentaire savoir-vivre qui impose aux fumeurs de s'inquiéter des nuisances qu'ils imposent à leur entourage. A la loi du fumeur s'est substituée la loi du dialogue.

Ne pas fumer redevient positif : c'est normal, moins cher, associé à des comportements valorisants. Que le vrai cowboy, celui qui ne fume pas, ou le couple-du-dessus-qui-a-un-peu-trop-la-forme aient remplacé les promesses fumeuses d'aventure et de liberté des cigarettiers, voilà qui me réjouit.

De cela, Mme Veil, je vous félicite. Vous savez que je ne suis pas un inconditionnel de votre politique. Lorsque vous avez été confrontée après tant d'autres au « trou de la Sécu », problème dont je connais la complexité, vous avez cédé aux lobbies. Alors que la plupart des médecins savent aujourd'hui que l'avenir de leur métier et la santé de leurs malades passent par une régulation intelligente des dépenses de santé, vous avez capitulé devant le petit lobby de quelques médecins privilégiés qui croient pouvoir sauver leur privilège par un impossible *statu quo*. Vous avez donc reporté tout l'effort sur les malades, sur les plus faibles en diminuant les remboursements. Vous ne devez pas en être très fière...

J'aurais donc préféré que vous fassiez preuve de fermeté dans la défense de l'intérêt général sur tous les sujets : pour la Sécurité sociale comme pour la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme. Mais en ces temps d'opulence pour les intérêts particuliers, je me devais de vous féliciter au moins pour votre fermeté en faveur de la santé publique.

Mais prenez garde ! Ils ne désarmeront pas ! Demain, ils tenteront de vous faire désavouer par le bon M. Balladur qui ne veut pas se faire d'ennemis pour 1995. Demain, ce seront les alcooliers et non pas les producteurs de vins de qualité que la loi ne pénalise pas, vous le savez, qui se battront pour vider de sa substance le décret que vous préparez sur la publicité des alcools.

Madame le ministre, gardez en tête le chiffre inacceptable des cent mille victimes annuelles du tabagisme et de l'alcoolisme. Tenez bon !

▶ **Claude Evin est ancien ministre des affaires sociales du gouvernement Rocard.**

Les menaces du crack

Des chercheurs redoutent la progression, en France, de la consommation de cette cocaïne en cailloux

LA nuit tombée, dans le nouveau décor du canal de l'Ourcq à Paris, sous les arcades qui mènent au bassin de La Villette, d'étranges points lumineux s'allument et s'éteignent. Approchant sur le canal, des vedettes de la police braquent leurs projecteurs sur un tableau saisissant : la boîte de Coca-Cola dans une main, le briquet dans l'autre, les fumeurs de crack – cent, deux cents, trois cents ? – consomment sans relâche un poison dont on pensait la France exempte.

Il n'en est rien, et dans la capitale l'inquiétude grandit. Aux Etats-Unis, le *crack summer* de 1986 a marqué la véritable explosion d'une nouvelle cocaïne sous forme de cailloux, déjà repérée à Miami et à New-York vers 1982. *« En moins d'une année toutes les grandes villes américaines ont été touchées »*, précise le docteur Rodolphe Ingold (Institut de recherche en épidémiologie de la pharmacodépendance, IREP), dans une communication qu'il a récemment présentée aux membres de la société médico-psychologique (1).

Mettant à profit leur approche ethnographique de la toxicomanie et le réseau d'enquêteurs de terrain de l'IREP, Rodolphe Ingold et Mohamed Toussirt, sociologue, ont tenté de faire le point sur la consommation de crack à Paris, en 1993. *« L'arrivée du crack ne se limite pas à l'apparition d'une drogue nouvelle*, préviennent-ils, *il s'agit bien de ce qui risque de transformer rapidement les conditions de vie des toxicomanes ainsi que leurs relations avec les centres de soins. »*

De source policière, on a recensé, en 1993, 226 usagers de crack connus à Paris, et quatorze départements touchés. En 1992, ils étaient 140 consommateurs identifiés, dans huit départements, et en 1991, 54 usagers, dans quatre départements. Le Service des statistiques des études et des systèmes d'information (SESI) observe en outre parmi les toxicomanes pris en charge dans des structures sanitaires et sociales en novembre 1992 une *« augmentation régulière depuis 1988 du nombre de consommateurs de cocaïne, et ceci de façon plus marquée entre 1991 et 1992 ». « L'arrivée du crack (...)*, précise le SESI, *qui ne sera recensé comme tel que lors de la prochaine enquête, n'est certainement pas étrangère à cet état de fait* (2). »

Selon les données du SESI, 369 patients ayant fréquenté le système de soins en novembre 1992 ont déclaré consommer de la cocaïne, soit 2,3 % de la population suivie. Cependant, les toxicomanes consommant la cocaïne comme produit principal associé à d'autres drogues licites ou illicites représentaient 72,1 % des polytoxicomanes recensés. *« La cocaïne n'est présente comme produit principal que chez moins de 400 toxicomanes suivis en novembre 1992*, résume le SESI. *Elle est par contre consommée par près de 1 150 toxicomanes en produit associé, dans une grande majorité des cas avec l'héroïne. »*

A titre indicatif, la moitié des personnes accueillies à La Boutique, ce « dispensaire de vie » installé dans le dix-neuvième arrondissement, sont des consommateurs de « crack », précise l'étude de l'IREP. Ils sont pour la plupart d'origine antillaise ou africaine, mais cette proportion aurait tendance à décroître. *« Il suffit d'un mois environ pour voir ces sujets passer de l'expérimentation à une dépendance avérée avec toutes ses conséquences : amaigrissement, pâleur, épuisement, états de confusion »*, indiquent les chercheurs.

Le crack serait né au début des années 80 à la suite d'une pénurie d'éther provoquée dans les laboratoires clandestins de Colombie par une intensification des contrôles américains visant les produits susceptibles d'être utilisés pour « couper » la cocaïne. Cette pénurie aurait entraîné l'arrivée sur le marché américain d'une cocaïne plus grossièrement traitée et sentant l'essence. Ce nouveau produit étant difficilement consommable par voie nasale, il aurait alors été dérivé en produit fumable.

100 francs le « caillou »

Le crack n'est en réalité rien d'autre que de la cocaïne transformée en cocaïne à fumer. La préparation consiste à mélanger du chlorhydrate de cocaïne avec de l'eau et du bicarbonate de soude (ou de l'ammoniaque de sodium) et à faire chauffer le tout, par exemple au four à micro-ondes. La manœuvre débarrasse le produit de ses divers agents de coupage. Le crack est donc une cocaïne plus pure que le produit de départ. Il est généralement fumé, mais peut aussi être injecté. Présenté sous la forme de petits cailloux achetés environ 100 francs pièce – un gramme de cocaïne vendu 800 francs équivaut à une dizaine de cailloux –, le crack peut être brûlé et inhalé rapidement, sans la contrainte du matériel nécessaire à l'injection.

L'« intérêt » de la consommation sous une forme volatile tient dans la rapidité d'action de la substance, qui passe directement dans la circulation pulmonaire et monte au cerveau en moins de dix secondes. Une prise de crack provoque une stimulation psychique équivalente à celle de la cocaïne, combiné et à un effet anesthésiant qui entraîne un « pic », ou « flash », bien connu des consommateurs d'héroïne. Le rythme cardiaque s'accélère jusqu'à environ 120 pulsations par minute, une dilatation de la pupille est souvent observée.

Les sujets rencontrés par l'équipe de l'IREP racontent que, passé l'effet initial – *« une sorte de vertige euphorique stimulant qui leur serait tombé sur la nuque comme un coup de bâton »* –, les effets positifs du produit ne durent pas plus de quelques minutes. Dès lors, vient le moment de la *« descente »*, décrit comme un état de grande tristesse ou de mélancolie. Cet état pousse à une nouvelle prise. Mais, selon les chercheurs, *« la répétition de la consommation, même à dose croissante, n'aboutit jamais qu'à retrouver – et à perdre de nouveau »* l'euphorie première. Ils font ici le rapprochement avec la cathinone, la substance active du khat, cette plante stimulante largement consommée en Afrique orientale et en Arabie du Sud-Ouest.

« Le consommateur peut très bien, à lui seul, consommer pour 3 000 ou 5 000 francs de crack en une seule nuit », assurent encore les enquêteurs. Un constat dont on connaît les conséquences : prostitution, délinquance. Or *« le travail sexuel a ses exigences : il ne peut se réaliser que si les intéressés sont capables de maîtriser un tant soit peu en leur état de surexitation et d'impatience »*. Une situation qui entraîne le recours à l'héroïne et aux tranquillisants chez les hommes et femmes prostitués accrochés au crack, et *« qui fait de l'héroïne un médicament à l'usage de ceux qui sont passés au crack, qu'ils soient d'anciens consommateurs d'héroïne ou pas. »*

Des populations défavorisées

Une approche ethnographique de la consommation de cocaïne à Paris avait déjà été tentée par l'IREP (« le Monde Science-Médecine » du 9 septembre 1992) (3). L'étude sur le crack complète et prolonge ces premiers résultats. Soulignant la difficulté de l'approche statistique des cocaïnomanes, les enquêteurs avaient alors mis en évidence les *« conditions de vie relativement confortables »* de ces toxicomanes, *« peu concernés par les problèmes de santé »*. La croissance brutale de l'usage de cocaïne observée à partir des années 80 s'est cependant traduite par *« de nouveaux modes de consommation et par l'extension de cet usage à des catégories sociales jusque là peu impliquées. Nous assistons à une diffusion assez importante de la cocaïne vers des groupes sociaux moins favorisés malgré le coût élevé de cette consommation »*, ajoutent les auteurs. C'est dans ces populations défavorisées que les enquêteurs ont rencontré la plupart des fumeurs de crack.

Une clientèle de passage se développe, et, selon le docteur Ingold, *« il est raisonnable de dire que ce groupe dépassait largement le millier de personnes »* l'an passé à Paris. La revente des cailloux de crack engendre par ailleurs de nouvelles pratiques économiques, caractérisées par *« la rapidité du trafic et des échanges d'argent »*, et perturbe la vie sociale des quartiers concernés : *« Autour des activités de revente se constituent d'autres activités parasites, tels le racket et l'arnaque. »* Ce nouveau mode de consommation de la cocaïne, étroitement lié à la prostitution, majore de ce fait les risques de contamination par le virus du sida par voie sexuelle. Les chercheurs insistent sur la nécessité de mettre en place des structures d'accueil innovantes, *« la cure de désintoxication telle qu'elle existe pour les héroïnomanes n*[étant] *plus adaptée à ce groupe »*, et attirent l'attention sur l'apparition d'usagers *« parfois très jeunes, parfois très âgés, qui n'ont pas d'antécédents de toxicomanie »*.

La France connaîtra-t-elle une progression de la consommation aussi fulgurante que celle observée aux Etats-Unis ? *(Voir notre reportage sur « les ravages du crack à New-York » dans* le Monde *du 3 octobre 1989). « Il serait audacieux d'imaginer (...) que le phénomène puisse rester confiné aux portes du dix-neuvième arrondissement, n'atteignant pas d'autres villes de province ou les banlieues »*, répondent MM. Ingold et Toussirt. Dans ces conditions, comment lutter ? *« Il est bien trop tard pour tout ce qui concernerait une campagne dite « d'information »*, concluent les enquêteurs. Selon eux, *« les usagers auront à reconnaître par eux-mêmes que le crack est une drogue infiniment plus destructrice que l'héroïne ou d'autres produits »*.

LAURENCE FOLLÉA

(1) « La consommation du « crack » à Paris en 1993 : données épidémiologiques et ethnograhiques », F. Ingold, M. Toussirt, à paraître dans les *Annales médico-psychologiques.*

(2) *Documents statistiques, la prise en charge des toxicomanes dans les structures sanitaires et sociales en novembre 1992*, n° 189, SESI, décembre 1993.

(3) *Approche ethnographique de la consommation de cocaïne à Paris.* IREP, juillet 1992.

A Gennevilliers

L'interdiction des pitt-bulls provoque des incidents à la SPA

La présidente de la Société protectrice des animaux (SPA) est en colère. Selon Jacqueline Faucher, *« cela fait des années que nous demandons au ministère de l'agriculture de prendre des mesures pour éviter la prolifération des pitt-bulls sur le territoire français. Et aujourd'hui on nous demande de pallier les carences de l'Etat. Nous ne le pouvons pas ! »*

Menaces de représailles, vols de chiens, cages cassées, le refuge de Gennevilliers connaît des moments difficiles depuis que le maire de cette commune des Hauts-de-Seine, Jacques Bruhnes (PC), a décidé d'interdire sur son territoire *« l'élevage, la détention et la circulation des american stafforshires, des bull-terriers et des pitt-bulls, qui sont issus d'un croisement avec l'une de ces deux races »* (*le Monde* du 11 mars).

Jacqueline Faucher comprend cette mesure, car le maire doit faire face à un grave problème. Non seulement on assiste à une recrudescence de combats, pourtant illicites en France, avec ces chiens, mais des attaques sur des personnes, avec utilisation de pitt-bulls comme moyen d'intimidation, sont signalées de plus en plus fréquemment à la police et aux services municipaux. Munis d'une mâchoire particulièrement puissante, ces animaux dressés pour agresser peuvent être redoutables.

Violation de domicile

C'est ce qui leur vaut de faire l'objet de mesures spéciales aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Mais la décision municipale a des conséquences imprévisibles que la SPA n'est pas en mesure de contrôler.

Il était demandé aux propriétaires, une vingtaine sur Gennevilliers, de conduire leurs bêtes au refuge. En réalité, trois pitt-bulls seulement ont été confiés au centre ces dix derniers jours. Un mâle, tatoué, trouvé sur la voie publique dans le quinzième arrondissement, et deux femelles amenées par les policiers de Gennevilliers, manifestement sans le consentement de leurs propriétaires.

L'un d'eux est venu le faire savoir, jeudi 31 mars, avec des amis. Les responsables du refuge refusant de rendre l'animal, ces personnes n'ont pas hésité à proférer des menaces. La nuit suivante, première violation de domicile. Des cages sont cassées et un animal, une chienne Rotweiller, est volé.

Craignant de nouveaux méfaits, la SPA a fait appel à une société de gardiennage pendant le week-end pascal. *« Mais, dès mardi,* expliquent les responsables du refuge, *c'est le gardien habituel qui a pris le relais, car nous n'avons pas les moyens de payer une société toutes les nuits. »* Dans la nuit de mardi à mercredi, nouvelle casse. Lorsque les policiers arrivent sur les lieux, c'est pour constater les dégâts et la disparition de la chienne pitt-bull de la personne venue quelques jours plus tôt.

« Il y a un grave problème avec les pitt-bulls mais ce problème dépasse la ville de Gennevilliers. Nous nous attendons à ce que d'autres communes, notamment Villeneuve-la-Garenne, prennent des décisions analogues, explique Mme Faucher. *Du jour au lendemain, nous pouvons nous retrouver avec deux cents chiens à héberger. Il n'est pas question que l'on demande à la SPA de gérer cela. D'ailleurs, que pouvons-nous faire ? »*

La responsable de la SPA ne souhaite pas que son association se transforme *« en machine à euthanasier les chiens »*. Selon elle, il faut décider la stérilisation des chiennes, contrôler l'importation de ces animaux et réglementer sévèrement l'élevage. *« Actuellement n'importe qui peut se dire éleveur et organiser un commerce parallèle d'animaux familiers. Ce n'est qu'en examinant cette question dans son ensemble que l'on pourra régler l'affaire des pitt-bulls. »*

CHRISTIANE CHOMBEAU

L'aménagement autoroutier de l'Ouest parisien

La concertation reprend sur le bouclage de la Francilienne entre Cergy et Orgeval

Interrompue depuis le mois de février 1993, en raison de vives oppositions locales, la concertation sur le bouclage de la Francilienne, à l'ouest de Paris, entre Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) et Orgeval (Yvelines) a été relancée sur la base de nouvelles études de tracé. Une commission, où siègent des universitaires, va être chargée du suivi de la discussion qui s'engage avec les élus et les associations.

Depuis un an la direction régionale de l'équipement (DRE) d'Ile-de-France a travaillé sur un contournement de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise par le nord-ouest pour permettre le passage de la Francilienne. Cet itinéraire serait une solution de rechange par rapport au tracé sud-est auquel les élus de la boucle de Chanteloup-les-Vignes s'étaient opposés l'an passé.

En pleine campagne des élections législatives de 1993, Michel Rocard (PS), maire de Conflans-Sainte-Honorine, avait obtenu du premier ministre, Pierre Bérégovoy, et du ministre de l'équipement, Jean-Louis Bianco, l'engagement de ces nouvelles études, sans remettre en cause le principe du bouclage de la Francilienne.

Jeudi 7 avril, Claude Erignac, préfet des Yvelines en charge de la coordination du projet, a donc engagé le débat public avec les élus locaux, les acteurs socio-économiques et les associations, sur les deux fuseaux désormais soumis à concertation. Fin avril, le dossier, complété par les observations recueillies sur le terrain, sera transmis aux partenaires de cette concertation qui se réuniront une nouvelle fois au début du mois de juillet. La synthèse des débats se fera durant l'été, le souhait du ministre de l'équipement étant de retenir avant la fin de l'année le fuseau à l'intérieur duquel les études seront poursuivies.

Cette procédure de concertation sera surveillée par une commission de suivi dont trois membres ont d'ores et déjà été nommés par le ministre de l'équipement. Alain Lancelot, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, Alain Sallez, responsable du département environnement de l'ESSEC, Henri Tezenas du Moncel, directeur général du groupe HEC veilleront à la qualité de la concertation, examineront les problèmes surgis au cours du débat et se prononceront sur la transparence des suivis dans un rapport qui doit être rendu public.

L'opposition des associations

« C'est la première fois en Ile-de-France qu'est créée une telle commission, en application de la circulaire de Jean-Louis Bianco du 15 décembre 1992, mais la complexité du tracé de l'A 184 et les oppositions rencontrées justifient que nous offrions aux élus et aux associations un maximum de garanties », commente Claude Erignac qui, à l'issue des deux premières réunions, se heurte déjà à de fortes réserves.

Alors que les techniciens travaillent sur l'utilité économique et l'environnement de cet axe, chiffres à l'appui les élus réclament déjà de connaître le tracé ; certaines associations affichent leur opposition au bouclage même de la Francilienne à l'ouest de Paris. Dans les semaines à venir, la direction de l'équipement devra donc convaincre ses partenaires réticents de la nécessité de décharger la RN 184 de près de la moitié des véhicules qui la paralysent aux heures de pointe.

Cette route nationale draine une part importante du trafic régional, de l'aéroport de Roissy à la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines en passant par celle de Cergy-Pontoise. Autant de zones en pleine expansion démographique et économique, où la demande de déplacements devrait augmenter de 55 % à l'horizon 2015, soit cinq fois plus vite que la population.

La direction régionale de l'équipement insiste par ailleurs sur l'explosion des déplacements périphériques hors de Paris qui constituent à terme 78 % des besoins nouveaux à satisfaire. Besoins auxquels la RN 184, avec ses goulots d'étranglement que sont le franchissement de la Seine aux Mureaux, à Triel-sur-Seine et à Poissy, et les zones fortement urbanisées de Poissy et du sud de Cergy, ne pourra pas répondre.

La DRE a ainsi évalué à 2,6 milliards de francs le bilan économique annuel de la future A 184. Un chiffre qui prend en compte son utilité économique et sociale, son utilité pour l'environnement, un bilan des nuisances (bruits, sécurité, pollution) et le coût supplémentaire pour les automobilistes (cet axe sera payant).

Globalement, en délestant la voirie environnante, l'A 184 facilitera l'accès aux zones d'emploi et aux espaces de loisirs, désenclavera la boucle de Chanteloup et diminuera le niveau sonore de la circulation sur l'ensemble du réseau routier ainsi que la pollution atmosphérique accrue par les embouteillages. *« Sa rentabilité serait de 100 % si le fuseau sud-est était retenu, de 50 % pour le fuseau nord-ouest, qui n'améliorerait le trafic qu'au sud de Cergy-Pontoise, mais le pire serait de ne rien faire »* plaide Jean Poulit, directeur régional de l'équipement.

Reste à convaincre les riverains et les élus de ce bilan positif, tel est l'enjeu de cette première étape de la concertation. La discussion du tracé en 1995 s'annonce encore plus délicate.

PASCALE SAUVAGE

REPÈRES

CIRCULATION

Petite alerte pour le niveau de la Seine

La pluie s'est encore montrée généreuse ces derniers jours. Il n'en fallait pas plus, après cette saison humide, pour que la Seine réagisse. La montée de ses eaux a, une fois de plus, entraîné la fermeture d'une portion des voies sur berges rive gauche, à hauteur du pont d'Austerlitz. Cette voie particulièrement basse est la première à connaître ce sort en cas d'alerte.

En fait, les précipitations les plus importantes ont eu lieu en fin de semaine dernière. Lundi 11 avril, le niveau du fleuve atteignait 3,23 mètres à 21 heures ; mais il n'était déjà plus que de 3,16 mètres le lendemain matin. Les services météorologiques n'annonçant rien d'inquiétant pour les jours à venir, la situation pourrait rapidement revenir à la normale, et les automobilistes retrouver ainsi leurs chemins habituels.

SPORTS

Un tournoi de tennis pour les lycéens

Le conseil régional organise un tournoi de tennis destiné aux élèves des lycées de la région. Cette épreuve s'adresse aux cadets et aux juniors et devrait rassembler plus de mille participants. Le tournoi se jouera par catégories d'âge mais aussi par établissements scolaires.

Les matches doivent avoir lieu sur neuf bases régionales de plein air et de loisirs. Les phases de qualification sont prévues samedi 30 avril, dimanche 1er, samedi 7 et dimanche 8 mai, et la finale à Cergy-Neuville (Val-d'Oise), les samedi 14 et dimanche 15 mai. Un trophée Henri Leconte sera remis aux vainqueurs de chaque catégorie et au lycée qui aura obtenu le plus de points, à l'occasion des Internationaux de France à Roland-Garros.

SÉMANTIQUE

Un guide des expressions dépassées

Dans deux ans sera célébré le vingtième anniversaire de la création de la région d'Ile-de-France. Elle a remplacé, le 3 mai 1976, le district de la région parisienne. Mais nombreux sont encore les habitants, et souvent les médias, qui continuent à utiliser l'ancienne appellation. Le service de communication du conseil régional a donc décidé de tenter de mettre fin à ce mauvais usage. Un Guide des 50 expressions ringardes a été adressé à un millier de représentants des organes de la presse écrite et audiovisuelle.

Ce petit recueil tente, avec plus ou moins d'humour, d'associer l'utilisation de mots comme *« région parisienne »* à celle d'un idiome dépassé. Cette opération, d'un coût de 250 000 francs, devrait éviter de la part des journalistes une confusion avec la capitale, peu compatible avec la volonté affichée par le président Michel Giraud (RPR), membre du gouvernement, de participer au débat sur l'aménagement du territoire.

CINÉMA

FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir du mercredi 13 avril.

A LA BELLE ÉTOILE. Film français d'Antoine Desrosières : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

L'AFFAIRE. Film français de Sergio Gobbi : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LE BALLON D'OR. Film français de Cheik Doukoure : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

ELLES N'OUBLIENT JAMAIS. Film français de Christopher Frank : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

INTERSECTION. Film américain de Mark Rydell, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LOIN DES BARBARES. Film français de Liria Begeja, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

PARDON CUPIDON. Film belge de Marie Mandy : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

RASTA ROCKETT. Film américain de Jon Turteltaub, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA VIE SELON AGFA. Film israélien d'Assi Dayan, v.o. : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

CULTURE

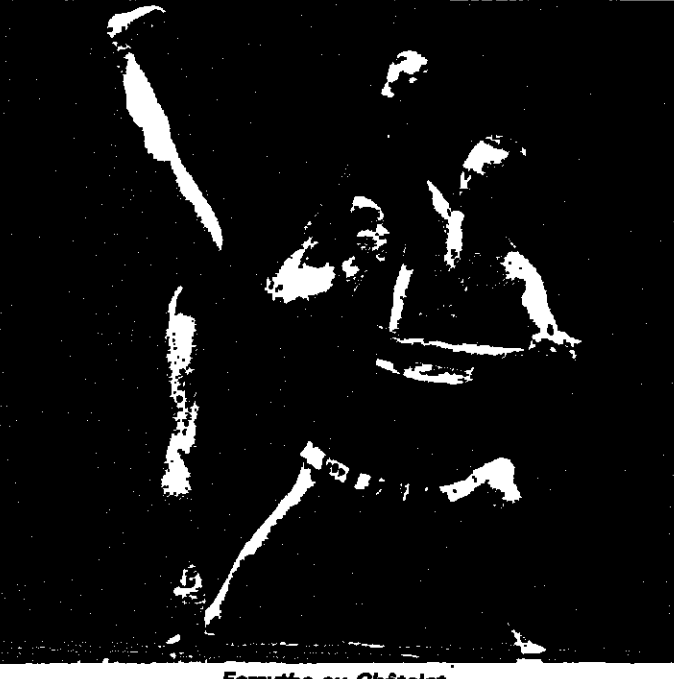
DANSE

WILLIAM FORSYTHE, au Châtelet

Les devinettes du vide

On sort du spectacle de Forsythe comme d'un film de science-fiction *où rien n'est montré, où tout* doit être senti, imaginé, deviné : la terreur, les cris, la mort, l'improbable résurrection, le silence salvateur. En 1992, la première partie de la chorégraphie de William Forsythe, *As a Garden in this Setting*, avait été présentée au Châtelet (*le Monde* du 24 octobre 1992). Hier soir, le chorégraphe créait une deuxième partie, parfaitement autonome, au sous-titre énigmatique, *And Through Them Filters, Futile*, inspiré d'un texte du poète Fernando Pessoa : « *Ce sont des devinettes du vide, lueurs tremblantes d'abîme, et, à travers elles, filtre, inutile, la plainte extérieure de la pluie incessante, abondance minutieuse du paysage de l'oreille.* »

Antennes paraboliques pour capter le fracas du monde, damier vert et blanc suspendu sur la droite du plateau, les lumières grises, superbement rasantes, et la musique en alerte, sculptent un espace proche des installations-parcours de certains plasticiens dont le but est de nous faire perdre nos repères sensoriels. Une fille entre en tirant un élastique rouge qu'elle relâche brutalement. Le bruit inquiétant que provoque ce relâchement donne le ton de la création : la tension sera portée à son point extrême, puis éclatera en vagues successives pour laisser place au vide, au néant. La danse suit ce mouvement. Au début, seule une danseuse arrive en courant et repart. Trois fois de suite. Le claquement de l'élastique se répète au ras du corps des danseurs. Le malaise augmente. Des paroles se mêlent aux montées de la musique. Un garçon saute à reculons sur une antenne parabolique comme pour la détruire. Une impuissance explosive envahit le plateau. D'où l'urgence d'utiliser des filtres pour atténuer le chaos imminent : éclairer un damier blanc, autoriser un solo tandis que les autres danseurs reposent à terre, commencer à raconter l'histoire de l'ange qui disparaît dans une crevasse. Soulager la douleur par une image de beauté, celle d'une fille qui, allongée sur le damier vert et blanc, se reflète dans un miroir. Réaffirmer l'espérance de la danse à travers un solo enroulé autour de grands sauts suspendus, et le faire suivre, encore, d'un autre solo freiné par de voluptueux ralentis.


COLETTE MASSON/ENGUERAND

Forsythe au Châtelet

Paysage de douleur

Souvenirs des temps heureux : la musique de Thom Willems cite quelques notes d'*In The Middle Somewhat Elevated* (1987). Le silence se fait. Le tissu à damier sert maintenant à recouvrir ce qui pourrait être un cercueil, tandis qu'une jeune fille en jaune, telle la flamme, entame une danse de consolation, d'offrande et de baisers, d'autant plus touchante que Forsythe nous tient à distance pour nous laisser, à chaque instant, la liberté de partager – ou non – le trouble violent qu'il met en scène.

A chaque seconde, il nous renvoie à notre rôle de spectateur, hors du champ de l'action. Loin des lumières dorées qui soudain habillent le plateau, loin de cette planète projetée sur un écran qui prend la forme d'une fleur vénéneuse, loin des cris de ces hommes et de ces femmes, loin de la figure de l'ange, et pourtant si proches, si émus d'être entraînés dans ce paysage de douleur où la danse elle-même semble épuiser ses sortilèges. Elle se déploie parfois pour se rabougrir aussitôt. La pièce se termine par une danseuse qui marche *comme dans un rêve*. Les filtres de Forsythe agissent le temps du spectacle, tels des anesthésiants, des tranquillisants. A la sortie, on est sans voix, devant tant d'humanité glacée. Le titre de Forsythe aurait pourtant dû nous prévenir : ces filtres sont sans effets. *And Through Them Filters, Futile.*

DOMINIQUE FRÉTARD

► Les 13 et 14 avril, 20 h 30, Théâtre du Châtelet. Tél. : 40-28-28-40. De 55 à 90 F.

ARTS

Venise : le syndrome du Grand Louvre

ROME

de notre correspondante

Le projet est aussi ambitieux et enthousiaste que le constat est amer et décourageant : Venise abrite une bonne vingtaine de musées publics, certains obsolètes, d'autres dégradés, la plupart coûteux, mal ou pas assez visités par des touristes pressés que n'éclaire aucune organisation structurée. Mais si le nouveau maire de la ville, le philosophe Massimo Cacciari et son assesseur à la culture, Gianfranco Mossetto, parviennent à leurs fins, d'ici trois ans, les musées de la ville accuseront un bilan équilibré, voire positif. Comment ? Un long texte (plus de 150 pages) détaillé, rendu public le 7 avril, trace les grandes lignes de ce qui pourrait passer pour une vraie révolution au cœur de la Sérénissime.

En premier lieu, le projet, élaboré en collaboration avec le Centre international des études sur l'économie de l'art, se propose de réorganiser entièrement l'espace disponible. Et ce, afin de « corriger » les déséquilibres qui font que sur deux millions de visiteurs par an, pratiquement 900 000 se rendent au palais des Doges, 200 000 seulement à la galerie de l'Académie et un peu plus de 100 000 à la Collection Guggenheim, par exemple. Sans compter tous les petits musées qui ne reçoivent au mieux, que 10 000 à 40 000 visiteurs. Pour redistribuer l'intérêt, en quelque sorte, l'expérience du « circuit Tintoret » – une exposition-parcours à travers la ville des œuvres du peintre – a montré que d'autres « parcours », ainsi que des « pôles thématiques », seraient bien accueillis. La place Saint-Marc, et les musées qu'elle héberge, serait ainsi entièrement consacrée à l'histoire, aux institutions et à la vie culturelle de Venise. Et – syndrome du Grand Louvre aidant ? – l'actuel Musée Correr, récupérera l'aile dite napoléonienne, espace occupé jusque-là par les bureaux du tribunal et ceux des Generali, finissant par former un ensemble unique avec le palais des Doges. Soit un espace, triple de celui existant, qui couvrira 30 000 mètres carrés.

La pointe de la douane de mer, si la commune arrive à la récupérer, devrait servir aux expositions d'art ancien. Pour sa part, le dix-huitième siècle se verrait consacrer la part du lion, avec autour de la Cà Rezzonico, un réseau d'initiatives et d'expositions réunies – si les discussions en cours ont une issue positive – au sein d'un « projet Casanova », auquel seraient associés les musées nationaux de Paris. L'art contemporain trouverait sa place au pavillon italien de la Biennale, reconverti en musée et qui serait ouvert toute l'année, tandis que dans les anciennes corderies de l'Arsenal se tiendraient des expositions temporaires. Enfin, un circuit écologique, offrirait un musée de la lagune, un autre de la pêche dans l'île de Pellestrina, ou encore un aquarium sur celle de Cavallino, assortis d'une relance des activités traditionnelles du verre à Murano et de la broderie à Burano.

Quant au nerf de cette guerre culturelle, c'est-à-dire l'argent, ou plus exactement les quatre milliards de lires par an (environ 14 millions 400 000 F) de pertes enregistrées par les principaux musées de la ville (à l'exception du palais des Doges, qui, lui, rapporte de l'argent), une gestion originale et parfois commune (billets, marketing, services, etc.), devrait y pourvoir. L'administration communale gardant la haute main sur les grands musées historiques, mais gérés de façon autonome. Les établissements plus modestes devenant des joint-venture culturels mixtes (public-privé) ou tout simplement privés, tandis que seraient multipliés en ville les points d'information.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

PRELJOCAJ à l'Opéra Garnier

Une machine à remonter le temps

A la recherche d'un nouvel art d'aimer, Angelin Preljocaj s'est penché sur la littérature du dix-septième siècle, riche en règlements amoureux de tous ordres, de l'austérité janséniste au libertinage, *de la carte du Tendre* de Mlle de Scudéry – Monopoly de la conquête du cœur que l'on trouve dans *Clélie* –, aux *Liaisons dangereuses* de Laclos, sans oublier *la Princesse de Clèves* de Mme de Lafayette. Autant de professeurs de désirs pour le chorégraphe.

« *Si c'est une carte du Tendre, elle est post-atomique* », chuchote Daisy, seize ans, quand le rideau se lève sur *le Parc*, la chorégraphie que Preljocaj vient de créer pour le Ballet de l'Opéra de Paris. Le décor de Thierry Leproust est surprenant et angoissant. Gris, noir, il est construit dans l'esprit d'une des « fabriques » du désert de Retz. Trois bosquets de forme pyramidale se détachent sur un ciel nocturne. De chaque côté du plateau, arrimés à de robustes socles circulaires s'élèvent, jusqu'aux cintres, des rectangles à claires-voies. Quatre jardiniers, tout droit sortis d'une usine ou d'une centrale nucléaire, portent tabliers en cuir et lunettes de soudeurs. Avec des gestes cabalistiques, ils dansent un mystère à venir. Une apocalypse, peut-être. « *Qu'en est-il aujourd'hui de l'amour, pris dans la confusion de la crise, en proie au doute, confronté au sida ?* », s'interroge Angelin Preljocaj, dans un texte écrit en préambule à son ballet.

Dans la carte du Tendre, on doit se trouver vers les marécages des « Terres inconnues », le long de la rivière « Dangereuse » : les obstacles s'amoncellent pour arriver vers « Tendresse » ou « Grand Cœur »... A la musique, inquiétante, malgré les chants d'oiseaux, composée en ouverture par Goran Vejvoda, succède le mouvement lent de la *Symphonie « Linz »*, de Mozart. Eclairages magiques et irréels de Jacques Chatelet, quelques chaises de jardin, danseurs habillés en petits marquis renvoient au dix-septième siècle. La scénographie est sous l'influence du merveilleux qui régnait dans le ballet à la cour de Louis XIV. Preljocaj invente des danses qui pourraient être des menuets, des gavottes, mais il y ajoute de drôles de petits gestes, des doigts qui s'ouvrent en éventail, des jambes et des pieds qui grattent le sol à la manière des poules. Des dos aussi qui se courbent, se cambrent et se décambrent en remontant, formant d'étranges sinusoïdes.

Les regards se croisent. On se chuchote des secrets. On joue aux chaises musicales avec des impatiences dans les pieds. On donne le signal du départ en frappant les chaises sur le sol. Le héros (*Laurent Hilaire*) et l'*héroïne* (Isabelle Guérin) se rencontrent. Le pianiste, Alain Planès, ouvre alors un doux dialogue avec l'orchestre. Toujours Mozart. Laurent Hilaire dissimule son ardeur à l'objet de sa flamme, et l'exprime par des bonds fougueux, dès qu'elle lui tourne le dos.

Une aventure picturale

Le deuxième acte est consacré aux escales précieuses de la carte du Tendre : « Tendres appas », « Désirs », « Conquête », « Résistance ». Les constructions de bois, maintenant disséminées sur le plateau, prennent l'allure d'arbres aux épaisses frondaisons. Dans des costumes d'Hervé Pierre, des danseuses en crinolines se déplacent sous les ombrages comme les poupées d'une boîte à musique. Alignées, elles regardent les spectateurs et tombent en pâmoison. Le reste de la pièce va reposer sur le désir, la feinte, l'évanouissement et la reddition. Le troisième acte sera consacré aux amours des deux danseurs étoiles.

Angelin Preljocaj excelle dans les scènes érotiques, les pas de deux du désir. Isabelle Guérin, somnambule moderne, se livre en rêve aux quatre jardiniers, avec un abandon qu'elle n'atteindra jamais avec l'élu de son cœur. Des assistants lui retirent sa robe rouge à paniers, ses jupons. La voilà en liquette blanche, jambes dévoilées. Laurent Hilaire, beau ténébreux, a saisi son rôle d'amant avec finesse. Les deux danseurs prennent du plaisir à incarner ces pas contemporains.

Le Parc est plus une aventure picturale que chorégraphique. Preljocaj n'échappe pas toujours à l'imagerie appuyée des jeux de l'amour. Sa chorégraphie aurait pu être plus aléatoire et plus ambiguë. La princesse de Clèves résiste à sa passion pour Nemours, moins par devoir, que poussée par l'espoir de conserver intact le bonheur de se savoir aimée jusqu'à son dernier jour. N'est-ce pas la plus belle des perversités ?

DOMINIQUE FRÉTARD

► Les 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21 et 22 avril, 19 h 30. Opéra Garnier. Tél. : 47-42-53-71. De 30 F à 260 F.

MUSIQUES

COUNTING CROWS à Paris

Une histoire américaine

« *Cette semaine a été difficile à vivre. J'espère que la personne à qui je pense a enfin trouvé la paix.* » Sans le nommer, Adam Duritz, chanteur de Counting Crows, a ainsi dédié *Perfect Blue Buildings*, la plus mélancolique de ses chansons, à Kurt Cobain, le chanteur de Nirvana qui s'est donné la mort la semaine dernière (*le Monde* daté 10-11 avril). Dimanche 10 avril, *sur la petite* scène de l'Arapaheo, ce groupe de San-Francisco, succès surprise de la saison aux Etats-Unis, donnait son premier concert parisien.

Aux distorsions douloureuses et aux métaphores soniques, chères au rock de Seattle, le groupe Counting Crows préfère les vertus réconfortantes d'un classicisme enraciné dans l'histoire des musiques américaines. On retrouve sur leur premier album *August and Everything After* (Adam est né en août 1964 et son groupe en août 1991), la chaleur rustique des traditions folk et country rock, le talent des meilleurs auteurs-compositeurs locaux pour planter un décor et conter une histoire, une ferveur quasi religieuse. *Charlie Gillingham*, le *pianiste* accordéoniste du groupe, y voit l'héritage persistant « *du jeu de camp et de l'Église* ». Résonnent aussi quelques souvenirs d'artistes. « *Je veux être Bob Dylan* », clame Duritz sur *Mr Jones*, mais on pense également aux harmonies plaintives du Band ou de Gram Parsons, à l'acoustique mystérieuse de REM, à la mythologie des routes américaines dessinées par Bruce Springsteen, et aux élans romantiques de la Soul Celtic de Van Morrison (du sang irlandais coule dans les veines du chanteur).

La complicité des instrumentistes est nécessaire à ce genre de réussite. Si Counting Crows n'existe que depuis deux ans et demi, le passé des musiciens explique leur parfaite entente. « *Nous jouons tous depuis dix ans*, insiste Gillingham. *San-Francisco est sans doute la ville des Etats-Unis la plus riche en bars, c'est un endroit merveilleux pour faire de la musique. Nous sommes des produits de cette scène. Cette musique a rapidement fait le tour de la Côte ouest.* »

Counting Crows n'avait pourtant pas encore découvert sa véritable identité. « *Nous n'avons vraiment trouvé notre voie que quelques mois avant l'enregistrement de l'album.* » La convivialité fut un des mots-clés de sa réalisation. « *Nous voulions que nos chansons aient cette chaleur, qu'elles donnent à l'auditeur cette impression d'intimité. C'est pour cela que nous avons enregistré ce disque dans le salon d'une grande et vieille maison.* » C'est T. Bone Burnett qui a présidé à cette production, lui donnant sa sobriété et sa qualité intemporelle. « *Il nous a expliqué que le moindre effet finissait par dater rapidement. Nous devions nous mettre au service des chansons. Un musicien ne doit pas attirer l'attention sur sa technique. Nous devons donner à voir des personnages, des lieux, nous devons aider Adam à raconter ses histoires.* » Des histoires, des décors qui mettent généralement en scène un paysage intérieur. Ces personnages ballottés dans l'espace, ces errances, sont aussi les itinéraires intimes empruntés par le chanteur, auteur de tous les textes. C'est cette vulnérabilité qui enflamme véritablement Adam Duritz et enfante un lyrisme souvent poignant.

Sur scène, on a pu juger de cette intensité. Parfaitement entouré par des musiciens travaillant en finesse, Adam Duritz tire chaque chanson comme une aventure personnelle. Habité par ses mots, il vibre, les yeux clos, ses mains crispées sur son visage ou le long du corps. Souvent plus narratif que sur son album, il ralentit le tempo au risque de le rendre monotone. On redoute parfois la complaisance de certaines pauses, mais les chansons ont de l'allure et le charisme indéniable du bonhomme convainc tout à fait de l'importance du groupe.

STÉPHANE DAVET

► *August and Everything After*. Un CD Geffen GED 24528 distribué par BMG.

ARTS

L'ouverture d'une nouvelle aile au Metropolitan museum

L'Asie à New-York

NEW-YORK

correspondance

L'inauguration à la fois d'un nouvel espace – les galeries Florence et Herbert Irving – et la première exposition permanente consacrée aux arts du Sud et du Sud-Est asiatique comblent un vide incongru au Metropolitan Museum de New York. *« Ce musée qui s'est toujours voulu encyclopédique avait depuis cent ans pratiquement ignoré cette région du monde »*, constate Martin Lerner, conservateur en chef de ce département et organisateur de l'exposition ouverte au public mercredi 13 avril. *« Il y a vingt-cinq ans que cette aile aurait dû être mise en place. Mais il n'y avait, parmi les dix-huit conservateurs du musée, personne qui s'en fasse véritablement le champion. Dès lors, se sentant sous-appréciés, les grands collectionneurs d'art du Sud et du Sud-Est asiatique se détournaient du Metropolitan. »*

Ce n'est de toute évidence plus le cas : détenant, selon Martin Lerner, la plus grande collection privée au monde de laques chinoises et japonaises (ils l'ont déjà promise au Museum), Florence et Herbert Irving ont financé la reconstruction et la rénovation des galeries, dont le budget s'élève à environ dix millions de dollars. *« Derrière cette exposition, qui a mis sept ans à se monter*, poursuit M. Lerner, *il y a un travail de vingt ans de relations publiques et personnelles. »* Cela valait la peine d'attendre : non seulement le Metropolitan Museum met pour la première fois en valeur – de façon autre que ponctuelle – certaines des plus grandes cultures du monde, encore le fait-il avec envergure et panache.

Situées au deuxième étage du musée (côté Cinquième Avenue), les dix-huit salles des galeries Irving s'étendent sur près de deux mille mètres carrés (l'équivalent de deux pâtés de maisons), occupant, entre les galeries Arthur M. Sackler (sculpture chinoise) et Douglas Dillon (peinture chinoise), un espace jusqu'ici consacré à des expositions temporaires. Cet espace – *« à mi-chemin entre un hangar et un club de bowling »*, selon Jeffrey L. Daly, architecte de ce *« musée à l'intérieur du musée »* – recèle désormais quelque treize cents œuvres provenant d'une dizaine de pays, dont l'Inde, le Pakistan, le Népal, le Tibet, l'Indonésie et le Cambodge.

De volumes différents et de palettes de couleurs spécifiques (le rose sable de la salle Gupta, le carmin sombre et mat de la salle réservée au Cachemire), les galeries abondent en détails architecturaux propres à replacer les œuvres d'art dans leur contexte : les colonnes de soutènement s'inspirent d'édifices bouddhistes ou hindouistes, d'autres éléments rappellent les grottes d'Ajanta et d'Ellora près de Madras, ou d'Elephanta, près de Bombay. *« Notre principal souci était de faire la part belle aux œuvres elles-mêmes*, dit Jeffrey L. Daly, *mais nous voulions aussi que l'architecture et l'agencement des galeries « désoccidentalisent » progressivement le regard du visiteur et lui permettent d'amorcer vraiment la découverte de toute une culture. »* L'impression donnée est celle d'un voyage à travers le temps et l'espace, de l'Inde au Cambodge, de l'intérieur des temples aux cours à ciel ouvert. Contradiction qui n'est qu'apparente : le monumental s'accompagne de discrétion, avec, néanmoins, un sens certain du dramatique. Ainsi, cette immense statue aux bras multiples représentant le dieu Vichnou trônant au milieu d'une semi-rotonde à l'allure de sanctuaire, dans une lumière douce, propre à tirer le meilleur parti d'une sculpture dont le détail est plus ou moins gommé par mille ans de tempêtes. Selon Martin Lerner, cette statue de plusieurs tonnes fut la seule de l'exposition à être acquise par le conseil d'administration du Metropolitan sur simple agrandissement photographique.

Les œuvres présentées, dont 80 % n'avaient jamais été montrées au public, vont du troisième millénaire av. J.-C. au XIXe siècle. L'enchaînement des galeries se fait par ordre géographique et chronologique, en plusieurs pans. Aux salles réservées aux hautes époques du sous-continent indien succèdent les aires abritant les sculptures des époques pré-Gupta, Gupta, et Pala. Une mezzanine s'ouvre sur l'Inde tardive, le Népal et le Tibet. La dernière aile enfin couvre la Thaïlande, le Cambodge, le Viet-nam, l'Indonésie et la Birmanie.

En tout une douzaine de cultures où, dans un premier temps, domine « l'art indien », dont l'exposition souligne la diversité. Sous-continent et non simple pays, l'Inde donna naissance à trois grandes religions (jaïnisme, hindouisme, bouddhisme) avant d'en adopter une quatrième (l'islam). Erotisme et ascèse font ici bon ménage, ce que confirme (dans la salle dite « médiévale ») la silhouette d'une déesse jaïne du XIIe siècle de notre ère, en train de danser, le corps tendu dans le plus sensuel des abandons. Cette statue tient du miracle à plus d'un titre : *« Florence et Herbert Irving en possédaient depuis longtemps la partie supérieure*, se souvient Martin Lerner. *Il y a trois ans, j'apprends qu'un fragment qui pouvait en être la partie inférieure allait être mise en vente par un collectionneur privé européen. Le Museum n'ayant pas les moyens, je laisse passer, à mon grand regret. Deux ans plus tard, j'aperçois ce fragment dans une galerie de Madison Avenue. Sans révéler mes batteries au directeur de la galerie, je l'achète. Elle s'emboîtait exactement avec celle des Irving. »*

HENRI BÉHAR

Musées cherchent conservateurs

WASHINGTON

de notre correspondante

Depuis trois mois, Sam Sachs, conservateur du Detroit Institute of Arts, le cinquième musée d'art des Etats-Unis, a le cœur un peu plus léger. De nouvelles perspectives semblent s'ouvrir pour la gestion du musée qu'il dirige depuis bientôt dix ans, et qui, entre autres trésors, abrite une superbe fresque de Diego De Riveira sur l'industrie. Depuis trois mois, Detroit a un nouveau maire.

Le nouveau maire, Dennis Archer, succède à une figure historique de la communauté noire, Coleman Young, qui géra sa ville et ses institutions pendant vingt ans comme une mère hyperprotectrice étouffe ses petits. L'approche Coleman Young, explique Sam Sachs, c'était : *« Ce musée est à nous »* ; l'approche Dennis Archer, c'est : *« Voici le joyau de cette ville que nous voulons partager avec d'autres. »* Concrètement, cela veut dire que la nouvelle administration est favorable à un financement régional du musée, qui pourrait fournir l'appel d'air nécessaire.

Comme l'ensemble de ses collègues aux Etats-Unis, Sam Sachs passe de plus en plus de temps à s'occuper des problèmes de financement et de gestion, ce qui lui laisse de moins en moins de temps pour l'art proprement dit. Résultat : aujourd'hui, vingt et un musées américains cherchent conservateurs et directeurs. Non des moindres : le Musée d'art moderne de New-York, le Los Angeles County Museum of Arts, le Centre international de la photographie, le Centre des beaux-arts de Miami, le Musée des beaux-arts de Boston... Prestigieux, bien rémunéré, généralement accompagné de nombreux avantages en nature, le métier de conservateur de musée attire moins qu'avant. A un poste fixe impossible à tenir, certains conservateurs préfèrent actuellement le métier de consultant, moins éprouvant. La tendance est perceptible depuis une quinzaine d'années, mais les effets concrets s'en font vraiment sentir aujourd'hui, à cause de la coïncidence de plusieurs départs à la retraite, reconnaît Milicent Gaudieri, directrice de l'Association américaine des conservateurs de musée, à New-York. Pour elle, la pénurie actuelle de conservateurs s'explique par *« une combinaison de facteurs : outre les départs à la retraite, le fait que d'autres ont plus envie de s'occuper d'art que de financement, le fait aussi que les conseils d'administration, voyant les problèmes financiers s'aggraver, pensent qu'un changement de conservateur résoudra les choses »*.

Des subventions en baisse

C'est clair : il y a vingt ans, les conservateurs n'avaient pas à se préoccuper de trouver de l'argent pour faire tourner leur musée. Le financement, c'était essentiellement l'affaire des fondations représentées au conseil d'administration. Aujourd'hui, les fondations n'arrivent plus à suivre, il faut donc s'adresser aux pouvoirs publics, au public tout court, aux grandes entreprises ; d'autant plus que tout musée qui se respecte doit aujourd'hui suivre le mouvement, un mouvement de *« croissance de l'institution »*, comme dit Milicent Gaudieri : grosses expositions, personnel important, etc. Et les pouvoirs publics ont de moins en moins d'argent à dépenser. L'an dernier, les musées américains ont reçu de l'Etat fédéral en tout et pour tout 6 millions de dollars (36 millions de francs). A titre de comparaison, le directeur du musée de Detroit a réussi à trouver par ses propres moyens 19,5 millions de dollars auprès de différents donateurs ou prêteurs, en un an, après avoir subi en 1991 une réduction du financement public de 41 % (7 millions de dollars !). Autrement dit, pour tenir le choc, à la tête d'un musée américain, il faut être aussi bon financier que connaisseur des arts.

Certaines institutions, comme le Metropolitan de New-York, essaient de résoudre le problème par une direction bicéphale en asssociant au conservateur-historien de l'art un président-gestionnaire. Mais les conservateurs sont de plus en plus amers de voir les conseils d'administration des musées les considérer comme de vulgaires entreprises de production. L'exemple le plus spectaculaire de ce malaise a été celui du directeur du Los Angeles County Museum of Arts (LACMA), qui a démissionné en fanfare en août dernier, moins d'un an après avoir accepté le poste. Michael Shapiro, quarante-trois ans, s'est trouvé confronté à une crise financière sans précédent dans l'histoire du musée californien, dont le budget opérationnel est passé de 31,5 millions de dollars à 25 millions de 1991 à 1993 en raison de la suppression de subventions publiques et d'une chute générale des contributions privées. Huit mois après son départ, le LACMA n'a toujours pas de directeur.

C'est un tournant pour le monde des musées – et celui des conservateurs. A Los Angeles, l'Université de Californie du Sud essaie de former, depuis une douzaine d'années, ces « super-conservateurs » à travers un cursus d'études qui associe l'enseignement traditionnel de l'histoire de l'art et des cours de planification financière, de gestion, de management. D'autres universités et instituts d'art ont adopté cette approche. La nouvelle génération des conservateurs de musée américains devrait bientôt être prête à prendre le relais. Et à se frotter aux tout-puissants *trustees*, qui exercent au sein des conseils d'administration un pouvoir déterminant.

SYLVIE KAUFFMANN

ÉCONOMIE

Lancement de la privatisation du premier assureur français

L'UAP, un enjeu de pouvoir

Le préplacement de la privatisation de l'UAP a débuté mardi 12 avril. La cession du premier assureur français, quatrième privatisation d'envergure du gouvernement Balladur après celles de la Banque nationale de Paris, de Rhône-Poulenc et d'Elf-Aquitaine, aura lieu *« au cours des prochaines semaines si les conditions du marché le permettent »*, a précisé Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. L'offre publique de vente portera au total sur environ 86 millions d'actions, à raison de 43 millions au moins pour les particuliers et 43 millions pour les investisseurs institutionnels (français et internationaux).

▪ COMPAGNIE D'ASSURANCES. La première privatisation d'une compagnie d'assurances en France, en l'occurrence la plus importante, va modifier le visage du capitalisme français. Les compagnies d'assurances, par leurs multiples participations dans les entreprises industrielles et financières, sont au cœur du pouvoir économique.

La privatisation de la première compagnie d'assurances française, l'Union des Assurances de Paris (UAP), n'est pas une simple cession de plus d'une entreprise publique. Moins symbolique que celle de la BNP, moins lourde que celle d'Elf Aquitaine, elle aura au final des conséquences bien plus importantes sur la nature du capitalisme à la française. Parce que les assureurs en général, et l'UAP en particulier, sont, par leur puissance financière et la multiplication de leurs participations dans les grandes entreprises, au cœur du pouvoir économique.

Aux yeux des politiques, la première compagnie d'assurances française a toujours eu un caractère *« stratégique »*. Jacques Friedmann, président de l'UAP depuis le 10 novembre 1993, ne le nie pas : *« Le mythe de la toute-puissance de l'UAP a existé dans les milieux politiques... »* (*le Monde* du 18 février). Une toute-puissance sans doute exagérée, mais l'UAP est tout de même le principal actionnaire de la BNP, de la Compagnie de Suez et, parmi les principaux, de la Générale des eaux, de Paribas, de Saint-Gobain, d'Alcatel-Alsthom, d'Elf Aquitaine, de BSN, de Lyonnaise des eaux-Dumez, d'Air liquide, de Bouygues... La compagnie gère en tout près de 700 milliards de francs d'actifs.

On comprend mieux pourquoi l'un des principaux regrets d'Edouard Balladur, à son départ du ministère de l'économie et des finances en 1988, avait été de n'avoir pu privatiser l'UAP. La dernière dénationalisation de grande ampleur du gouvernement de Jacques Chirac aurait pourtant dû être celle de l'UAP, mais, en faisant pression au dernier moment, Renaud de La Genière, président de Suez, obtenait la priorité. Un calcul judicieux, puisque le krach boursier d'octobre 1987 mettait un terme ensuite aux privatisations.

C'est pour éviter la répétition d'une pareille mésaventure que le gouvernement a décidé de ne pas ralentir son programme, en dépit de conditions de marché devenues moins favorables. La Bourse de Paris a perdu depuis le début de l'année 5,5 % et près de 10 % depuis la fin du mois de février. Plus inquiétant encore, l'action UAP a perdu 21 % depuis le 1er janvier et figure parmi les plus importantes baisses du marché parisien. Mais les privatisations continuent à être menées tambour battant, avec pour devise implicite « ce qui est pris n'est plus à prendre ». A ce rythme, et après la cession d'Elf Aquitaine en janvier et de l'UAP, le gouvernement aura déjà atteint, avant la fin du premier semestre, les 55 milliards de francs de recettes de privatisations programmées par le budget pour l'ensemble de l'année.

Un président politiquement sûr

Edouard Balladur aura mis en tout un peu plus d'un an à effacer en tant que premier ministre ses regrets de ministre de l'économie. Le temps de mettre l'UAP en ordre de bataille, c'est-à-dire de résoudre son conflit avec Suez et de parvenir à nommer à sa tête, sans provoquer trop de remous, un homme politiquement sûr, Jacques Friedmann, en lieu et place d'un Jean Peyrelevade, avec qui il a fallu composer. Dans les deux cas, le processus a été long et complexe.

L'affaire UAP-Suez, qui traînait en longueur depuis près de quatre ans, a été finalement la plus simple à aplanir. L'UAP avait dépensé la somme considérable de 14 milliards de francs en 1989 pour acquérir 34 % de l'assureur Victoire, qui venait de passer, après une OPA (offre publique d'achat), sous le contrôle du groupe Suez. En investissant une telle somme aux côtés de Suez, Jean Peyrelevade avait comme seul objectif de mettre la main sur Colonia, la filiale allemande de Victoire et troisième assureur outre-Rhin. Il y parviendra quelques jours seulement avant son départ de l'UAP.

Car de discussions à rallonge en accords signés et rejetés *in extremis*, les négociations entre l'UAP et Suez vont rapidement devenir une guerre de tranchée. Dommageable à la fois pour l'UAP, dont la privatisation devenait délicate sinon impossible, et pour Suez, dont l'UAP est le principal actionnaire.

Si des deux côtés, on avait intérêt à sortir de l'impasse, c'est clairement sous la pression répétée des pouvoirs publics que le différend prenait fin. L'UAP obtenait, en octobre 1993, et en rajoutant 10 milliards de francs, le contrôle de l'ensemble des filiales internationales de Victoire et notamment de Colonia. En parallèle, le gouvernement avait, dès septembre, laissé filtrer à dessein le schéma d'un vaste mouvement de présidents à la tête d'entreprises publiques (UAP, Crédit lyonnais et Crédit national) qui avait pour objectif principal de placer M. Friedmann à la tête de l'UAP sans prêter le flanc aux accusations de chasse aux sorcières.

Après deux mois de rumeurs et de tractations dans la coulisse, M. Friedmann remplaçait M. Peyrelevade à l'UAP, qui succédait lui-même à Jean-Yves Haberer à la tête du Crédit lyonnais. M. Haberer était alors nommé président du Crédit national. Personne n'imaginait alors que ce serait seulement pour un peu plus de quatre mois...

Mais trouver une sortie honorable à M. Haberer et confier une mission délicate et d'importance à M. Peyrelevade, qui n'étaient pas politiquement proches du pouvoir, visait avant tout à faire taire les critiques. D'autant que M. Peyrelevade, en refusant de suivre les recommandations de Pierre Bérégovoy et de participer au raid manqué sur la Société générale en 1988, avait acquis un statut un peu à part. Profitant de la puissance de l'UAP pour siéger dans les principaux conseils d'administration, il était aussi devenu au fil des ans incontournable. Certains observateurs n'avaient pas hésité à le présenter, au début des années 90, comme le nouveau *« parrain »* du capitalisme français, en quelque sorte le successeur d'Ambroise Roux.

Jacques Friedmann pourrait à son tour ambitionner de devenir un personnage central du capitalisme français. Si son caractère le pousse naturellement à être un homme de l'ombre, il n'en a pas moins de grandes ambitions pour l'UAP. Contrairement à ce qu'ont dit les mauvaises langues, il ne compte apparemment pas être un président de passage. Il veut au contraire imprimer sa marque et prouver qu'il peut présider, avec succès, aux destinées d'une grande entreprise, alors qu'il n'avait pas eu le temps, en dix-huit mois (1987-1988), de faire ses preuves à Air France. Il est le seul président à avoir obtenu la possibilité de réaliser en parallèle à la privatisation une augmentation de capital. Et pourtant, les conditions de marché sont loin d'être favorables.

ÉRIC LESER

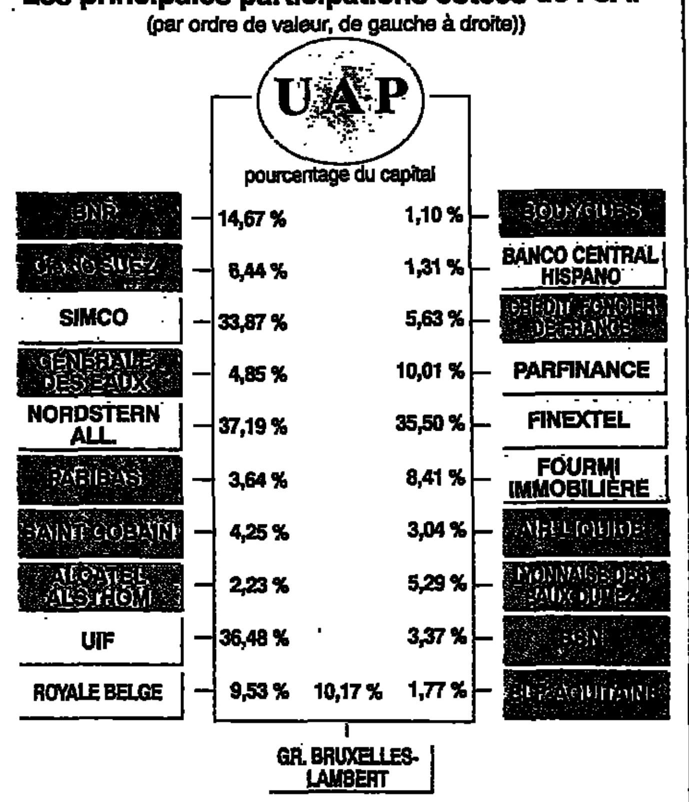


Illustration du rôle central de l'UAP dans le capitalisme français, on retrouve parmi les principales participations cotées de la compagnie d'assurances, en passe d'être privatisée, les plus grands groupes français. Dans le schéma ci-dessus, ils sont soulignés en foncé. La participation la plus importante en valeur est celle de l'UAP dans la BNP. L'assureur est le premier actionnaire de la BNP qui, réciproquement, est son principal actionnaire avec 19 % du capital. L'UAP est également le premier actionnaire de Suez, qui détient en retour 5 % des actions de la compagnie d'assurances.

CLÉS/ *Définitions*

▪ Préplacement. Le préplacement auprès des particuliers de la privatisation de l'UAP a débuté mardi 12 avril, comme l'avait annoncé, lundi 11 avril en fin de journée, le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry. Le préplacement permettra aux Français intéressés de commander par avance aux guichets des banques, des bureaux de poste, des caisses d'épargne ou même par correspondance, les titres UAP qu'ils désirent, sans pour autant être forcés de les acheter ensuite si le prix de vente leur paraît trop élevé.

▪ Priorité. Les particuliers bénéficieront pour l'offre publique de vente (OPV) d'une priorité d'achat allant jusqu'à 70 actions, quel que soit le mode de paiement utilisé. Les possesseurs d'emprunts Balladur auront une priorité supplémentaire de 70 actions s'ils paient avec leurs titres.

SOCIAL

A l'issue de son congrès à Madrid

Le syndicat espagnol UGT a élu un nouveau secrétaire général

MADRID

de notre correspondant

Le 36e congrès de l'Union générale des travailleurs (UGT), du 7 au 10 avril à Madrid, n'a pas permis de refaire l'unité et de panser les blessures de la première organisation syndicale espagnole. Un nouveau secrétaire général, Candido Méndez, un Andalou de quarante-deux ans, a été élu par 75 % des délégués, mais son rival, le puissant secrétaire général de la fédération de la métallurgie, Manuel Fernandez « Lito », représentant un courant dit *« critique »*, s'il a renoncé au dernier moment à sa candidature, n'a pas caché que les débats houleux qui se sont déroulés pendant quatre jours étaient loin d'être terminés.

Le congrès a en tout cas marqué la fin de l'époque de Nicolas Redondo, secrétaire général pendant dix-huit ans, qui, à soixante-six ans, a décidé de passer la main (*le Monde* du 9 octobre 1993). L'ancien compagnon de route de Felipe Gonzalez, le président du gouvernement, part parce que l'heure de la retraite a sonné. Mais il n'a pu imposer son successeur désigné et il laisse un syndicat divisé et meurtri par le scandale PSV, du nom d'une coopérative pour la construction de logements sociaux en faillite, dont l'UGT détenait 47 % des parts. Les victimes n'ont pas manqué, comme elles le font depuis des mois, de manifester aux portes du congrès pour que leurs économies leur soient rendues.

Le départ de M. Redondo se produit à un moment de crispation avec le pouvoir socialiste. Les rapports entre l'UGT et le régime n'ont cessé de se dégrader depuis la rupture marquée par la grande grève de décembre 1988. La récente réforme du marché du travail imposée par le gouvernement a achevé de distendre les liens entre l'UGT et le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol).

La dérive « droitière » du pouvoir

Fait inhabituel, M. Gonzalez n'a fait parvenir aucun message à celui dont il fut pendant longtemps très proche et qui a marqué plus de vingt ans la vie politique et sociale du pays. En guise d'adieu, Nicolas Redondo a fait part de sa déception concernant la dérive *« droitière »* du pouvoir et a averti du *« risque d'éclatement de la violence sociale en raison d'un mécontentement souterrain et latent... »*.

Succéder à M. Redondo ne sera pas facile. Candido Méndez, cet ingénieur barbu et souriant, secrétaire régional d'Andalousie depuis 1986, ne manque pas d'atouts. Candidat de compromis, il a prudemment annoncé qu'il poursuivrait la ligne de son prédécesseur : unité d'action avec les Commissions ouvrières (CO) et indépendance par rapport aux socialistes. Huit des onze membres du nouveau bureau exécutif, largement remanié (neuf nouveaux) et rajeuni, sont membres du PSOE, alors que toute la direction l'était auparavant. M. Méndez s'est entouré de proches andalous (cinq sur onze) pour faire face à une situation sociale délicate et, pour la première fois, à une opposition ouverte au sein de l'UGT.

MICHEL BOLE-RICHARD

En raison de réticences des organisations de salariés

Les négociations sur « l'indemnité différentielle » offerte aux chômeurs piétinent

Réunis lundi 11 avril, les partenaires sociaux gestionnaires du régime d'assurance-chômage devaient engager une négociation pour la mise en place d'une indemnité compensatrice ou différentielle, prévue par la loi quinquennale sur l'emploi, pour inciter les chômeurs à reprendre un emploi, même moins bien rémunéré que leur allocation de chômage. Après une heure de discussions, ils ont fixé au 8 juin leur prochaine rencontre.

Le peu d'empressement manifeste des organisations syndicales s'explique par deux reproches faits au gouvernement. Le ministère du travail n'a toujours pas agréé un précédent accord, intervenu le 22 février, lui aussi rendu nécessaire par la loi quinquennale, qui entendait instaurer une formule de temps réduit indemnisé de longue durée (TRILD), complémentaire du régime de chômage partiel. Michel Giraud ne se satisfait pas de la proposition des partenaires sociaux qui ont établi que l'UNEDIC financerait cette disposition dans la limite de 10 francs par heure et par salarié, pendant 500 heures dans l'année, au-delà du contingent de 700 heures pris en charge par le chômage partiel.

Par ailleurs, syndicats et patronat se montrent plus que réservés à l'égard de l'indemnité compensatrice. Ils font valoir qu'une telle formule existe déjà, assurant 80 % de son salaire antérieur au demandeur d'emploi, et ils estiment que le nouvel article risque d'entraîner des effets pervers. Puisque le chômeur toucherait l'équivalent de son indemnité, le CNPF craint de voir progressivement invoquer l'aide pour toutes les reprises d'emploi. Les syndicats redoutent une pression à la baisse sur les salaires d'embauche.

REPÈRES

AGRICULTURE

Aide gouvernementale aux producteurs de salades

Le gouvernement a pris la décision de débloquer une aide exceptionnelle et immédiate de 13 millions de francs en faveur des producteurs de salades pour indemniser les pertes de récoltes provoquées en mars par le mauvais temps, a annoncé le ministère de l'agriculture et de la pêche. Cette aide est réservée aux producteurs organisés, c'est-à-dire en fait aux groupements de producteurs. Ils assurent environ le cinquième la production nationale.

CONJONCTURE

Nouveau recul en France de la masse monétaire M3 en février

La masse monétaire M3 (1) s'est de nouveau contractée en février, mais le recul observé par rapport à janvier (– 0,3 %, en données corrigées des variations saisonnières) a été plus limité que lors des mois précédents, a indiqué, lundi 11 avril, la Banque de France. D'après l'institut d'émission, la contraction de M3 en février provient d'une nouvelle baisse des placements rémunérés à des taux de marché et, en particulier, du montant des sicav et fonds communs de placements à court terme. Les agrégats étroits, M1 et M2, ont progressé tous deux en février de 0,5 %.

(1) La masse monétaire M3 comprend les masses M1 + M2 augmentées des comptes à terme, de certains avoirs en devises, de certains titres du marché monétaire (comme les certificats de dépôts et bons des institutions financières) et des titres d'OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières). M1 correspond aux billets, à la monnaie et aux dépôts à vue. M2, outre M1, comprend les montants des livrets d'épargne, des comptes épargne logement et des codevi.

CONSOMMATION

10 553 francs de taxes par an et par automobile

Comparé à ses homologues britannique ou allemand, le propriétaire d'une automobile est en France le plus imposé des trois. Selon une étude de l'Automobile Club National, il paie en moyenne 10 553 francs de taxes par an (hors frais de stationnement, contraventions et frais consécutifs à un accident remboursé), si l'on considère qu'il amortit son véhicule sur 4 ans. Ce montant représente 41,2 % de son budget automobile hors taxe, contre 33,8 % en Grande-Bretagne, et 35,7 % en Allemagne. Cette différence est essentiellement due à la taxe sur les carburants, beaucoup plus élevée en France que dans les deux autres pays.

En octroyant une prime de 5 000 francs pour toute voiture achetée, en échange d'une voiture de plus de dix ans mise à la casse, l'Etat est donc toujours largement gagnant, à condition qu'il ne s'agisse pas d'une simple anticipation d'achat. La seule TVA rapporte en effet à l'Etat 11 000 francs pour l'achat d'une Clio, utilisée comme voiture de référence dans l'étude de l'Automobile Club.

DÉLOCALISATIONS

Certains fonctionnaires restent hostiles aux transferts en province

Les syndicats de l'Office national des forêts ont indiqué, vendredi 8 avril, avoir déposé un recours en Conseil d'Etat contre le projet de déménagement du siège parisien de l'ONF à Nancy. Les syndicats estiment que cette proposition, entérinée par le conseil d'administration le 16 mars, est entachée de « vice de forme » (*le Monde* du 18 mars). Par ailleurs, la direction des monnaies et médailles du ministère des finances, qui emploie six cents agents, vient d'annoncer la mise à l'étude d'un déménagement en province de ses ateliers de fabrication installés quai Conti à Paris. Tandis que les personnels se sont mis en grève à l'annonce de cette mise à l'étude, les élus du comité d'entreprise, réunis le 31 mars, ont voté contre ce projet, en dénonçant une *« attaque sans précédent quant à la pérennité de l'institution »*.

INFLATION

Les prix ont augmenté de 0,2 % en mars

Les prix à la consommation ont augmenté, en France, de 0,2 % en mars par rapport à février, selon l'indice provisoire publié, mardi 12 avril, par l'INSEE. Sur un an (mars 1993-mars 1994), la hausse est de 1,5 %. Les prix des produits alimentaires ont progressé, en mars, de 0,1 %, mais ont baissé de 0,7 % sur un an. Ceux des produits manufacturés du secteur privé ont augmenté de 0,5 % (+ 0,3 % sur un an). En revanche, les prix de l'énergie ont reculé, en mars, de 0,3 %, mais progressé de 2,7 % sur un an.

La conférence ministérielle du GATT à Marrakech

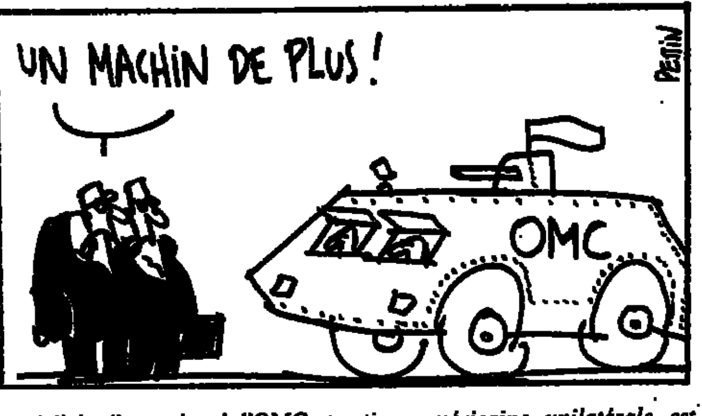
La future Organisation mondiale du commerce veillera à la loyauté des échanges internationaux

La conférence ministérielle du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) devait se réunir du mardi 12 au vendredi 15 avril à Marrakech (Maroc) pour parapher l'acte final du cycle de l'Uruguay, conclu le 15 décembre 1993 (*le Monde* du 12 avril). A cette occasion, elle devrait entériner la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui devrait voir le jour le 1er janvier 1995 ou, plus vraisemblablement, au cours de l'été 1995.

Pour ce spécialiste des négociations commerciales internationales, la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est incontestablement un progrès après un demi-siècle marqué par une inflation de contentieux. *« Jusqu'à présent*, affirme-t-il, *nous vivions dans une situation de vide juridique. En matière de commerce international, nous étions régis par un simple accord tarifaire provisoire, celui du GATT, dont les termes n'avaient finalement pas été ratifiés et dont les décisions n'étaient pas exécutoires. La future OMC permettra au moins de combler ce vide avec la création d'une sorte de « cour de justice » destinée à régler les infractions aux échanges mondiaux. Ce n'est pas l'avènement d'un libre-échangisme sans limite aucune, mais c'est au moins la fin de ces cycles qui devenaient interminables. »* De quelque 25 milliards de dollars lors de la création du GATT, en 1947, le commerce international est passé à plus de 3 500 milliards de dollars à ce jour!

Quand elle sera vraiment constituée, sans doute mi-1995, l'OMC aura le même statut juridique que les institutions des accords de Bretton Woods, comme le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale. Son nouveau système d'élaboration des règles du droit international, sur une base permanente et au sein d'une instance dont les décisions devront être admises par tous, devrait permettre, à terme, de constituer un *« frein à l'unilatéralisme »* pratiqué encore par nombre de pays, y compris ceux qui se présentent comme les plus fidèles adeptes du multilatéralisme. A commencer par les Etats-Unis qui, par le passé, ont souvent refusé d'appliquer les « recommandations » formulées par les groupes spéciaux du GATT (les fameux *panels*) et qui prennent un air absent dès qu'on évoque leur redoutable arsenal législatif de représailles commerciales. Un dispositif théoriquement rendu obsolète dès qu'entrera en vigueur l'OMC.

Conçue comme un mécanisme de règlement des différends au pouvoir renforcé par rapport au défunt GATT, et comme un meilleur dispositif de protection de la propriété intellectuelle, l'OMC devra son existence juridique à quatre décisions ministérielles, qui seront adoptées lors de la conférence de Marrakech. Elles prévoient la création d'un comité préparatoire chargé d'établir le programme de travail de l'OMC, la mise sur pied d'un comité sur l'environnement et le commerce, la définition des



modalités d'accession à l'OMC et l'élaboration du budget de cette organisation, dont l'actuel directeur général du GATT, Peter Sutherland, a déjà fait savoir qu'il n'envisageait pas de prendre la tête. Par la suite, l'OMC fonctionnera sur la base des travaux d'une conférence ministérielle qui se réunira au moins une fois tous les deux ans et grâce à un conseil général composé de représentants de tous les pays membres. Ce dernier sera organisé autour de trois volets : l'Organe de règlement des différends (ORD), l'organe d'examen des politiques commerciales (OEPC) et trois conseils spécifiques (marchandises, services et propriété intellectuelle).

Sur la base du consensus

Un pays, une voix, et maintien de la politique du consensus, tel est le mécanisme de prise de décision (à la majorité lorsqu'il y a vote) retenu au sein de l'OMC. Les douze pays de l'Union européenne (supposé passer à seize au 1er janvier 1995) auront chacun une voix. Ce système, s'il respecte les craintes des pays qui redoutent les tendances hégémoniques de telle ou telle puissance, peut paraître très démocratique, mais le risque de paralysie de l'institution est déjà évoqué par des spécialistes qui lui auraient préféré un mode exécutif plus « directif ». Avec, par exemple, un mécanisme de pondération des votes tenant compte du poids économique des pays membres. Déjà pratiquée, notamment à Washington dans les institutions financières internationales, cette solution a été abandonnée devant l'opposition des pays en développement.

L'OMC, qui couvrira les accords passés dans le cadre du GATT et des sept précédents cycles, sera chargée de veiller à la « loyauté » des pratiques commerciales des uns et des autres. Elle disposera d'un mécanisme qui, pour la première fois, sera *« automatique et contraignant »*. Jusqu'à présent, rappelle Patrick Hoguet, rapporteur de l'étude sur le cycle de l'Uruguay présentée début avril à l'Assemblée nationale, les arbitrages des *panels* n'étaient exécutoires qu'à la condition d'avoir préalablement été acceptés par consensus par l'ensemble des pays adhérant au GATT. Autant dire jamais. A l'avenir, la dynamique sera inversée. Les arbitrages rendus par les groupes spéciaux seront automatiquement appliqués, sauf si tous les pays de l'organisation en décident autrement.

Dans le même temps, le champ d'application de la nouvelle organisation sera sensiblement élargi. Il comprendra non seulement l'accord général de 1947 mais aussi l'accord général sur le commerce des services (GATS), l'accord sur la propriété intellectuelle (ADPIC), plusieurs accords sectoriels (aéronefs civils, marchés publics, secteur laitier et viande bovine) et le mémorandum d'accord concernant le règlement des différends.

L'un des principaux critères de réussite de l'OMC est qu'il prévoit l'interdiction de mesures unilatérales de rétorsion commerciale auxquelles recouraient jusqu'à présent certains membres du GATT. En cas de conflit, les pays signataires devront s'en remettre à « la justice » de l'OMC. *« Selon les accords du 15 décembre 1993, tous les pays, y compris les Etats-Unis, devront avoir recours aux procédures multilatérales pour régler les conflits commerciaux*, souligne M. Hoguet. *Malheureusement*, ajoute-t-il, *l'interprétation qui prévaut actuellement, tant aux Etats-Unis qu'au secrétariat du GATT ou à la Commission européenne, tend à considérer que, si l'utilisation de la législation américaine unilatérale est interdite, sa suspension ne pourra pas être exigée. »*

Le débat conditionne la viabilité du dispositif. Si le Japon sait manier avec art *« un protectionnisme spécifique »*, dont la chambre de commerce et d'industrie a récemment dénoncé les effets, les Etats-Unis sont effectivement les premiers visés. En théorie, les mécanismes de riposte aux *« pratiques déloyales »* dont Washington s'est doté depuis longtemps – en n'hésitant pas à en faire usage, que l'administration soit républicaine ou démocrate – ne devraient plus pouvoir être utilisés pour tous les secteurs entrant dans le champ d'application de l'OMC. Cela signifierait l'abandon d'un dispositif de représailles commerciales qui comprend la section dite 301 de la loi américaine sur le commerce (dans sa version la plus récente, le *Trade Act* de 1988), voire la « super 301 » dont Bill Clinton a évoqué, dans son programme électoral, le possible recours à l'encontre des pays refusant de supprimer les obstacles aux exportations américaines.

L'arme des sanctions

Accessoirement, Washington dispose aussi des mesures anti-dumping, anti-subventions et de sauvegarde qui, elles, sont conformes aux règles du GATT. Mais l'éventuel renoncement des Etats-Unis à l'arme des sanctions n'est pas pour demain. D'une part, parce que la politique commerciale américaine s'élabore au Congrès, conformément à la Constitution, et non pas à la Maison Blanche, qui n'agit que par délégation et dont le locataire peut à tout instant être mis en défaut. A cet égard, les *congressmen* américains sont plus occupés, en ce moment, à calculer le manque à gagner, en matière de recettes à l'importation, qui devrait résulter du cycle de l'Uruguay, qu'à s'employer à ratifier l'acte final. D'autre part, les Etats-Unis, qui ne se bousculent jamais pour ratifier une convention internationale ou un traité, sauf s'ils y ont intérêt, ont toujours plaidé que leur législation nationale l'emportait sur des règles élaborées au sein d'institutions internationales et dont ils se réservaient le droit d'examiner au coup par coup le bien-fondé.

Sans méconnaître ces difficultés, les négociateurs français se veulent confiants. *« Il est clair que les Etats-Unis ne vont pas supprimer ces passages de leur Trade Act d'un trait de plume »*, concède l'un d'eux. *« L'administration Clinton ne pourra pas toucher à sa loi commerciale, sous peine d'engager une nouvelle bataille avec le Congrès, mais elle n'invoquera ses dispositions les plus répressives que de manière très limitée. Ainsi, l'application de la « super 301 » sera rendue plus difficile après l'approbation des résultats du cycle de l'Uruguay et la naissance d'une OMC chargée de régler les différends »*, assure-t-il. Il reste qu'en cas de conflit sérieux, l'Union européenne ne dispose toujours pas de capacité de riposte. Faute d'avoir rallié les autres pays de l'Union, notamment les Allemands, à un *« nouvel instrument de politique commerciale »* permettant aux Douze de répliquer aux représailles américaines, Paris a dû renoncer. Or, la guerre commerciale n'a guère de chances de s'atténuer, au contraire.

« Il faut être très naïf pour compter sur la générosité des grandes puissance économiques. Et surtout des Américains. Ce n'était déjà pas le cas, après la dernière guerre, lorsqu'ils contrôlaient la moitié du commerce mondial, c'est encore moins vrai aujourd'hui qu'ils n'en détiennent plus que 10 % à 15 % », indique, à Ottawa, Gordon Ritchie. Ce consultant de la société canadienne Strategicon se souvient de la période où, pour le compte du ministère canadien de l'industrie, il négociait l'accord de libre-échange conclu en 1988 entre les Etats-Unis et le Canada et qui, quelques années plus tard, allait englober le Mexique au sein de l'ALENA (Association de libre-échange nord-américaine).

« A Genève, on croit avoir signé un grand accord sur la libéralisation du commerce mondial, mais plusieurs pays, dont les Etats-Unis, cherchent déjà à se glisser entre les mailles du filet. Même entre voisins et a priori *amis, on ne se fait pas de cadeaux. L'accord de libre-échange qui nous lie aux Etats-Unis aurait dû permettre des relations plus loyales entre nous. Il n'en est rien. Nous avons un différend avec les Américains sur le bois d'œuvre. Nous avons porté l'affaire devant un panel du GATT et nous avons gagné. Or, non seulement les Etats-Unis n'ont pas accepté la décision, mais ils nous ont appliqué la section 301 »*, rappelle M. Ritchie. *« Avec le cycle de l'Uruguay, nous avons franchi l'étape la plus facile : la négociation. Le plus dur reste à faire : la mise en vigueur des nouvelles règles et leur application. Surtout quand il s'agira de passer aux sanctions! »*

SERGE MARTI

Les Etats-Unis relancent la « guerre de l'acier »

La Commission américaine sur le commerce international (ITC) a décidé, lundi 11 avril, de poursuivre la procédure engagée contre plusieurs pays – dont la France et le Royaume-Uni – pour dumping sur certains éléments de tuyaux en acier au carbone. Les autres pays visés sont l'Inde, Israël, la Malaisie, la Corée du Sud, la Thaïlande et le Venezuela.

La Commission a conclu qu'il existe des *« indications raisonnables »* que la vente de ces produits à des *« prix inférieurs à la normale »* aux Etats-Unis cause un *« dommage matériel »* aux producteurs américains.

Le département américain du Commerce continuera donc à enquêter. Il devrait prendre vers le 24 mai 1994 une décision préliminaire sur des sanctions anti-dumping, sous forme d'un relèvement de droits de douane égal à la marge de dumping estimée. Cette nouvelle mesure intervient au moment où l'Union européenne a annoncé qu'elle allait contester auprès du GATT la validité des sanctions antidumping imposées depuis dix-huit mois par les Etats-Unis sur les exportations européennes d'acier plat.

L'échec de La Havane

La gestation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui devrait, théoriquement, succéder au secrétariat du GATT, créé en 1947, aura finalement duré... quarante-sept ans. Il y a près d'un demi-siècle, les fondateurs de l'Accord avaient jeté les bases, à La Havane (Cuba), de ce qui devait s'appeler l'Organisation internationale du commerce (OIC), dont le but était de favoriser l'essor des échanges internationaux selon de nouvelles règles. Une mission dont Franklin Roosevelt avait, dès février 1945, tracé les contours, en déclarant au Congrès américain que les accords de Bretton Woods, créant notamment le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), devaient s'accompagner *« d'un accord international sur la réduction des obstacles aux échanges »*, afin de conforter un nouvel ordre économique mondial.

L'hostilité du Congrès américain

Un an plus tard, le Conseil économique et social de l'ONU (les Nations unies avaient été créées par la Charte de San-Francisco de juin 1945) organisait, toujours sur proposition des Etats-Unis, la première conférence mondiale sur le commerce et l'emploi. Les travaux de cette conférence, à laquelle participaient une vingtaine de pays, aboutiront, le 24 mars 1948, à la Charte de La Havane et à la création de l'OIC, sous la forme d'un traité de 106 articles dont la philosophie reposait sur le plein emploi et sur les moyens de développer le commerce mondial. La Charte de La Havane, pas plus que l'OIC, ne verra jamais le jour. En butte à l'hostilité du Congrès, traditionnellement protectionniste et qui refusait de ratifier les textes, le nouveau président, Harry Truman, dut les retirer de l'ordre du jour, en décembre 1950. Le Congrès, à majorité républicaine, aura eu raison des ambitions libre-échangistes des deux présidents démocrates.

Pour la petite histoire, on retiendra que la fameuse « clause sociale », dont le principe sera affirmé dans la déclaration du président de la conférence ministérielle de Marrakech, à l'issue d'un laborieux compromis (*le Monde* du 9 avril), figurait déjà dans la Charte de La Havane, et de manière plus explicite que dans l'actuelle formulation : *« Les pays membres*, lisait-on dans la Charte de La Havane, *reconnaissent que tous les pays ont un intérêt commun dans la réalisation et le maintien de normes équitables du travail liées à la productivité et, donc, dans l'amélioration des salaires et des conditions de travail, dans la mesure où la productivité le permet. Les membres reconnaissent que des normes inéquitables de travail, surtout dans la production pour l'exportation, créent des difficultés dans le commerce international et, par conséquent, chaque membre prendra les mesures appropriées et réalisables pour éliminer de telles conditions de son territoire »*. Depuis, l'importance du « volet social », jusqu'à présent exclu du GATT, a été en s'affirmant.

S. M.

VIE DES ENTREPRISES

Malgré des prévisions de résultats en hausse

Saint-Gobain confirme la fermeture de l'usine de Tartas

La reprise. Mais pas le relâchement. Jean-Louis Beffa, PDG de Saint-Gobain, s'est félicité, lundi 11 avril, qu'après les Etats-Unis l'Europe donne enfin des signes de redressement économique : *« La reprise conjoncturelle, enregistrée à partir d'octobre dernier, s'est confirmée au premier semestre. Sans doute, y a-t-il une part de restockage, mais les prix se tiennent »*, a-t-il déclaré au cours d'une réunion d'analystes financiers. La nouvelle est d'importance pour un groupe qui a vu la chute de son indice des prix de vente interne s'accélérer ces dernières années pour atteindre le rythme de – 5,4 % en 1992 et 1993. Le groupe spécialisé dans le verre, les céramiques et le bois-papier devrait donc renouer avec la croissance en 1994, après deux années de baisse du chiffre d'affaires : celui-ci ne s'est élevé qu'à 71,5 milliards, l'an dernier, alors qu'il dépassait les 75 milliards en 1991.

Le redressement du résultat net devrait suivre, après une régression continue ces cinq dernières années : il n'était plus, l'an dernier, que de 1,314 milliard de francs, alors qu'il atteignait 4,3 milliards en 1989. *« L'année 1994 devrait toutefois n'être qu'une année de transition »*, a tempéré M. Beffa, en soulignant que s'il avait *« bon espoir d'augmenter* [sa] *rentabilité cette année »*, le vrai redressement ne s'effectuerait qu'en 1995.

C'est pourquoi le PDG de Saint-Gobain a annoncé qu'il gérerait prudemment *« la sortie de crise »*, maintenant *« partout* [ses] *efforts de rigueur de gestion. Il n'y aura pas de nouvelle opération de l'ampleur de Tartas* [NDLR : la fermeture d'une usine de pâte à papier dans les Landes], *mais il y aura encore des restructurations »*. Après avoir fondu de plus de 20 000 personnes en cinq ans, les effectifs mondiaux du groupe, qui s'élevaient à 92 350 personnes fin 1993, devraient donc continuer à décroître. L'activité bois-papier sera particulièrement touchée. M. Beffa, qui a démenti une nouvelle fois la cession de l'ensemble de cette branche (11 % du chiffre d'affaires total), s'est dit en effet prêt à céder certains actifs dans le bois et a confirmé la fermeture de l'usine de Tartas, victime, selon lui, de *« grands handicaps de productivité »* (*le Monde* du 5 janvier).

Samedi, plus de 2 000 personnes accompagnées des élus des Landes, avaient, une nouvelle fois, manifesté à Bordeaux, pour la défense des industries de la filière bois.

P.-A. G.

Corinne Bourgoin prend la présidence du numéro un français de la volaille

« Mon père a succédé à mon grand-père voici trente ans, à la tête de ce qui était à l'époque une petite charcuterie. Aujourd'hui, c'est à mon tour de prendre la présidence des sociétés opérationnelles du groupe. » En présentant, lundi 11 avril, les résultats du numéro un français de la volaille, Corinne Bourgoin a précisé ses nouvelles fonctions. Agée de vingt-sept ans, diplômée de l'École nationale des ponts et chaussées, directeur général du groupe depuis 1991, la fille de Gérard Bourgoin préside désormais les Etablissements Bourgoin, Tilly et BSA International. Son père conserve la présidence du holding familial BSA.

Ce passage de témoin à la tête d'un groupe qui réalise 4 milliards de francs de chiffre d'affaires et de 3 500 salariés intervient dans un contexte difficile, où même si la consommation de volaille augmente, la concurrence demeure intense sur les prix.

En conséquence, le groupe Bourgoin a dû se restructurer depuis deux ans, en réduisant ses investissements et en procédant en octobre 1993 à une augmentation de capital de 210 millions de francs qui porte les fonds propres à 522 millions. L'entreprise, qui avait subi une perte d'exploitation de 8 millions de francs en 1992, est redevenue positive avec 12 millions et prévoit de dégager 35 millions de résultat courant cette année.

Parallèlement, le changement de direction s'accompagne d'évolutions stratégiques. Tout d'abord, si l'entreprise de Chailley (Yonne) a décidé d'intensifier son redéploiement vers les produits élaborés, plus rentables que la volaille industrielle, un effort sera fait sur le caractère saisonnier des diverses productions (dinde à Noël, brochettes en été). Dans un souci de rationalisation, le groupe modifie radicalement sa politique de marques en abandonnant une quarantaine d'appellations régionales pour n'en conserver que quatre nationales Duc, Chaillotine, Tilly et Callis en Espagne. Enfin, une autre priorité sera la conquête des nouveaux marchés. *« Le groupe s'est développé grâce à la grande distribution. Nous n'abandonnons pas cette voie, mais nous devons approcher d'autres circuits comme celui de la restauration rapide »*, a indiqué la nouvelle présidente.

Evoquant les exportations (37 % de l'activité), Corinne Bourgoin a insisté sur les risques de limitation des exportations inhérents à la PAC (politique agricole commune) et au GATT. Pour elle, si on n'y prend garde, la France sera plus touchée que les autres pays par l'application des décisions, car dans le domaine de la volaille, elle représente les trois quarts des exportations européennes. *« Ces parts de marchés seront alors prises par les Etats-Unis ou le Brésil. »*

DOMINIQUE GALLOIS

La succession de Jean-Yves Haberer

L'actionnaire allemand du Crédit national exige que le nouveau directeur soit choisi au sein de l'équipe actuelle

La banque allemande IKB-Deutsche Industrie Bank, l'un des principaux actionnaires du Crédit national et le seul étranger, exige que le successeur de Jean-Yves Haberer soit choisi au sein de la direction actuelle de l'institution financière française.

La banque allemande a peu apprécié la manière dont M. Haberer, président du Crédit national, a été limogé le 30 mars (*le Monde* du 1er avril) en raison de fautes de gestion au Crédit lyonnais.

IKB avait déjà fait part de son irritation lors de la nomination en novembre 1993 de M. Haberer, reprochant au gouvernement français de ne pas avoir été consulté. IKB et le Crédit national possèdent des participations croisées de 5 % depuis mais 1993. *« Nous devons accepter la révocation de M. Haberer par le gouvernement français comme un fait accompli »*, a expliqué, lundi 11 avril, Gert Schmidt, porte-parole de la banque allemande. *« Il s'agit d'un procédé qui est de toute évidence courant en France. » « En Allemagne en revanche, ce sont les propriétaires de l'entreprise, c'est-à-dire les actionnaires, qui nomment le président du directoire »*, a-t-il ajouté. Concernant la succession de M. Haberer, l'IKB préconise *« une solution maison »*, avec la nomination d'un membre actuel de la direction du Crédit national, a conclu M. Schmidt.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

GÉNÉRALE DES EAUX : prévision en nette hausse du bénéfice net pour 1993. – La Compagnie générale des eaux s'attend à une hausse de 10,3 % de son bénéfice net consolidé (part du groupe) en 1993 à 3,2 milliards de francs et à un chiffre d'affaires voisin de 147 milliards de francs (+ 2,8 %), selon une prévision publiée lundi 11 avril. Cette dernière estimation est en nette hausse par rapport à celle effectuée par le PDG du groupe, Guy Dejouany, en novembre 1993, lors de l'annonce de l'augmentation de capital. A l'époque, M. Dejouany avait estimé que le résultat net de 1993 tournerait autour de 3 milliards de francs. Le groupe a publié, lundi, les résultats de la maison mère : le résultat net en baisse de 13,2 % à 1,25 milliard de francs pour un chiffre d'affaires est de 13,5 milliards de francs (+ 8,1 %).

SABENA : en perte en 1993. – La compagnie aérienne belge Sabena a enregistré en 1993 une perte nette de 4,5 milliards de francs belges (environ 740 millions de francs), a annoncé lundi 11 avril un communiqué du groupe. En 1992, la compagnie belge, dont Air France détient 37,58 % et l'Etat belge 51 %, avait réalisé un bénéfice net consolidé de 6 millions de francs belges. La Sabena considère que ces pertes pour 1993 sont *« en ligne avec les objectifs »* du plan de restructuration de la compagnie élaboré à l'été 1993.

ECCO : bénéfices conservés. – Grâce à sa diversité et à son internationalisation, le groupe de services ECCO a vu son bénéfice net, part du groupe, atteindre 241,5 millions de francs en 1993 (+ 10,3 %), malgré un chiffre d'affaires en baisse de 4,6 %, à 12,47 milliards de francs. Le recul du travail temporaire en Europe (bénéfice : 150,9 millions de francs, soit – 13 %), malgré des progrès en Grande-Bretagne et en Espagne, a été en partie compensé par le développement de l'activité hors d'Europe (bénéfice 22,3 millions pour un chiffre d'affaires de 1,11 milliard), la sécurité (bénéfice 39,8 millions, soit + 14,7 %, chiffre d'affaires, 2 milliards, soit + 1,8 %) et le nettoyage (bénéfice 12,9 millions soit + 10,3 %).

SITA (retraitement de déchets) : bénéfice net en hausse de 21 %. – Le groupe SITA, filiale du groupe Lyonnaise des Eaux-Dumez spécialisée dans la collecte des déchets urbains, a annoncé récemment une progression de 21 % de son bénéfice net consolidé (part du groupe) en 1993, à 139,6 millions de francs, contre 115,2 millions en 1992. Le chiffre d'affaires consolidé est aussi en forte hausse, à 5,28 milliards de francs, contre 4,47 milliards de francs en 1992 (+ 18,1 %), grâce au développement des activités des résidus urbains et spéciaux.

CRISE

ATELIERS LEGOUEIX : redressement judiciaire. – La manufacture de tapisserie d'Aubusson Legoueix a déposé récemment son bilan. Le tribunal de commerce de Guéret a décidé l'ouverture d'une procédure de redressement judicaire. La période d'observation jusqu'à la fin mai devra comporter la mise en place d'un plan de redressement. Spécialisé dans la création contemporaine (Wogensky, Gleb, etc.), l'atelier Legoueix (neuf salariés dont cinq lissiers) a été déstabilisé par plusieurs impayés importants et par la baisse de commandes publiques des tapisseries d'Aubusson. – *(Corresp.)*

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 12 avril ⬆ Progression modérée

Après une progression de 1,44 % lundi, la Bourse de Paris a ouvert, mardi, en hausse. Après avoir ouvert sur un modeste gain de 0,20 %, l'indice CAC 40 gagnait 0,59 % en début d'après-midi à 2 157,95 points.

Les intervenants attendaient la publication de l'indice des prix à la production aux Etats-Unis tout en espérant une détente des taux outre-Rhin, jeudi. Lundi, le président de l'institut d'émission allemand, Hans Tietmeyer a déclaré qu'il ne voyait pas de risque d'inflation à court terme, estimant que les banques centrales doivent maintenir leur politique monétaire actuelle. Les experts en déduisent que la technique des petits pas va être poursuivie en Allemagne et donc en France.

En France, la hausse des prix en mars a été de l'ordre de 0,2 %, selon les premières estimations de l'INSEE, ce qui sur un an donne une inflation de 1,5 %, la plus basse depuis quarante ans.

Du côté des valeurs, on notait une progression d'Euro Disney. « Moins de cinq banques japonaises » sur les seize créancières de l'entreprise de Marne-la-Vallée sont actuellement réticentes envers le projet de refinancement du parc dont la dette s'élève à 20,3 milliards de francs indiquait l'un de ces établissements, mardi. Peugeot atteignait son plus haut de l'année toujours stimulé par la prime offerte en Espagne pour l'achat d'une voiture neuve. Accor demeurait stable. Le groupe hôtelier aurait confirmé à Air France son intérêt pour le rachat de la chaîne Méridien avec un partenaire étranger et aurait exclu de faire appel au marché pour financer cette opération.

NEW-YORK, 11 avril ⬆ Regain

Wall Street a profité, lundi 11 avril, d'une petite baisse des taux d'intérêt à long terme, mais le marché dans son ensemble n'a pas été aussi ferme que le Dow Jones car les opérateurs ont préféré se tenir sur la réserve avant la publication à partir de mardi des chiffres de l'inflation pour mars. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 688,83 points, en hausse de 14,57 points (+ 0,40 %).

L'activité a été modeste avec quelque 244 millions seulement d'actions échangées contre plus de 300 millions d'habitude. Le nombre de titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse : 1 168 contre 1 007, tandis que 603 actions restaient inchangées.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, s'établissait à 7,23 % en fin d'après-midi contre 7,25 % vendredi 8 avril.

Les valeurs du Dow Jones ont également bénéficié de la forte baisse des prix de l'or, souvent considérés comme un bon indicateur de l'évolution de l'inflation.

VALEURS	Cours du 8 avril	Cours du 11 avril
Alcoa	71 1/4	71 5/8
Allied Signal Inc.	36 7/8	36 5/8
American Express	30	30 3/8
ATT	50	50
Bethlehem Steel	20 1/4	20 7/8
Boeing	44 1/2	45 1/8
Caterpillar Inc.	117 1/8	115 7/8
Chevron	84 7/8	86
Coca-Cola	41	40 1/2
Disney Corp.	41 3/4	42 1/4
Du Pont de Nemours	58 1/2	57 1/4
Eastman Kodak	42 1/4	42 3/4
Exxon	60 7/8	61 5/8
General Electric	97 3/8	98 1/4
General Motors	57 5/8	58
Goodyear Tyre	41 5/8	41 1/2
IBM	52 1/2	53
International Paper	65 3/8	65 7/8
McDonnell Douglas	107 3/4	108 3/8
Merck and Co	29 7/8	29 5/8
Minnesota Mining	102 1/4	51 5/8
Morgan (J.P.)	64 1/8	63 7/8
Philip Morris	49 1/8	48 1/8
Procter Gamble	54 1/8	54 1/8
Sears Roeb. and Co.	47 1/8	47 7/8
Texaco	64 1/8	64 7/8
Union Carbide	24 3/8	25
United Tech.	64 3/4	64 1/8
Westinghouse El.	11 7/8	11 5/8
Woolworth	15	15

LONDRES, 11 avril ⬆ Progression

Les valeurs ont progressé, lundi 11 avril, au Stock Exchange, dans l'espoir d'une baisse des taux d'intérêt allemands lors de la réunion de la Bundesbank, jeudi 14 avril, et de statistiques positives sur l'inflation britannique vendredi 15. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 28,6 points (0,9 %) à 3 149,4, tandis que certains fonds d'Etat gagnaient près d'un point. Le volume d'activité a été faible, avec 601,7 millions de titres échangés contre 879,1 millions vendredi.

Une hausse supérieure aux prévisions de l'encours des crédits à la consommation britanniques en février (+ 277 millions de livres par rapport à janvier) a contribué aux gains. Burmah Castrol a augmenté de 11 pence à 826 après l'annonce d'une hausse de 38,5 % de son bénéfice net en 1993. Les autres pétrolières ont également progressé, soutenues par la fermeté du Brent, notamment Shell qui a gagné 15 pence à 711.

VALEURS	Cours du 8 avril	Cours du 11 avril
Allied Lyons	5,51	5,48
BP	3,72	3,72
BTR	3,71	3,82
Cadbury	4,79	4,80
Glaxo	6,05	5,99
GUS	6,05	6,17
ICI	8,13	8,24
Reuters	19,30	19,72
RTZ	8,08	8,15
Shell	6,96	7,12
Unilever	10,18	10,27

TOKYO, 12 avril ⬇ Dégagements

La Bourse de Tokyo a clôturé en baisse sous l'effet de ventes d'arbitrage mardi 12 avril, tandis que les investisseurs préféraient rester sur la touche, attendant de voir qui sera le nouveau premier ministre et surveillant, dans l'intervalle, l'évolution du yen par rapport au dollar.

L'indice Nikkei a fini sur un recul de 249,75 points, soit 1,26 %, à 19 648,33 points et les boursiers s'attendent à le voir osciller autour de ce niveau jusqu'à la désignation du successeur de Morihiro Hosokawa. *« On a peu varié aujourd'hui parce que les investisseurs ont surveillé le marché des changes dans l'attente de développements politiques »*, affirmait un boursier. Auparavant, le ministre japonais des affaires étrangères, Tsutomu Hata, donné favori pour la succession de Morihiro Hosokawa à la tête du gouvernement, avait déclaré que la coalition au pouvoir traversait une passe difficile mais n'en était pas, pour l'instant, au point de rupture.

VALEURS	Cours du 11 avril	Cours du 12 avril
Bridgestone	1 500	1 500
Canon	1 630	1 640
Fuji Bank	2 270	2 250
Honda Motors	1 750	1 730
Matsushita Electric	1 700	1 710
Mitsubishi Heavy	685	679
Sony Corp.	5 960	5 920
Toyota Motors	2 000	1 980

CHANGES

Dollar : 5,8795 F ⬆

Mardi 12 avril, le deutschemark était en légère baisse à 3,4222 francs sur le marché des changes parisien, contre 3,4248 francs la veille en fin de journée (cours indicatif de la Banque de France). Le dollar progressait à 5,8795 francs, contre 5,8478 francs lundi soir (cours de la Banque de France).

FRANCFORT	11 avril	12 avril
Dollar (en DM)	1,7076	1,7123
TOKYO	**11 avril**	**12 avril**
Dollar (en yens)	104,48	103,52

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (12 avril) ...... 6 1/16 % - 6 3/16 %

New-York (11 avril) ...... 3 1/2 %

BOURSES

PARIS

	8 avril	11 avril
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 114,77	2 145,28
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 476,37	1 493,38
Indice SBF 250	1 432,84	1 447,36

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	8 avril	11 avril
Industrielles	3 674,26	3 688,83

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	8 avril	11 avril
100 valeurs	3 120,80	3 149,40
30 valeurs	2 467,10	2 488,30

FRANCFORT

	8 avril	11 avril
Dax	2 203,34	2 225,33

TOKYO

	11 avril	12 avril
Nikkei Dow Jones	19 898,08	19 648,33
Indice général	1 614,05	1 600,72

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8675	5,8700	5,8985	5,9025
Yen (100)	5,6663	5,6715	5,7203	5,7274
Ecu	6,6115	6,6437	5,6084	5,6436
Deutschemark	3,4200	3,4210	3,4235	3,4257
Franc suisse	4,0653	4,0691	4,0843	4,0904
Lire italienne (1000)	3,6068	3,6107	3,5986	3,5942
Livre sterling	8,6076	8,6172	8,6262	8,6393
Peseta (100)	4,2386	4,2435	4,2192	4,2264

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 5/8	3 3/4	3 7/8	4	4 1/4	4 3/8
Yen (100)	2 1/8	2 1/4	2 3/16	2 5/16	2 1/4	2 3/8
Ecu	6 1/4	6 3/8	6 1/8	6 1/4	6	6 1/8
Deutschemark	5 5/8	5 3/4	5 1/2	5 5/8	5 7/16	5 9/16
Franc suisse	4 1/8	4 1/4	4	4 1/8	3 15/16	4 1/16
Lire italienne (1000)	8	8 1/4	7 15/16	8 3/16	7 7/8	8 1/8
Livre sterling	4 15/16	5 1/16	5 1/8	5 1/4	5 1/4	5 3/8
Peseta (100)	8	8 1/4	7 3/4	8	7 11/16	7 15/16
Franc français	6	6 1/8	6	6 1/8	5 15/16	6 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 12 AVRIL

Liquidation : 22 avril
Taux de report : 6,25

Cours relevés à 13 h 31
CAC 40 : +0,61 % (2158,35)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
147,29	EDF-GDF 3%	5970	—	—
65,23	B.N.P. (T.P.)	1050	1050	—
67,28	Cr.Lyonnais(T.P.)	1864	1848	-2,28
35,57	Renault (T.P.)	2585	2579	-0,23
101,18	Rhone Poulenc(T.P.)	2429	2430	+0,04
99,14	Saint Gobain(T.P.)	1280	1282	+0,16
52,24	Thomson S.A (T.P.)	1160	—	—
18	Accor 1	709	705	-0,56
14	Air Liquide 1	817	817	—
14,50	Alcatel Alsthom 1	681	696	+2,20
10	Alcatel Cable 1	634	640	+0,95
13	Alspi 1	379	381,90	+0,77
—	AGF-Ass.Gen.France	592	586	-1,01
23	Axa 1	1325	1329	+0,30
72,01	Bail Invest. 1	980	990	+1,02
10	Bancaire (Cie) 1	568	577	+1,58
18	Bque Colbert C2#	174	175	+0,57
16	Bazar Hot. Ville 2	700	700	—
15	Berger (M) 2	1328	1326	-0,15
15	Bertrand Faure 2	608	606	-0,33
10	BIC 1	1315	1320	+0,38
4	BIS 1	281	292	+3,91
—	B.N.P. 1	254,10	256	+0,75
22	Bollore Techno.1	355	356	+0,28
61	Bongrain 1	3395	3398	+0,62
5,50	Bon Marche (Au) 1	800	800	—
5	Bouygues 1	687	697	+1,46
15	BSN 1	851	864	+1,53
25	Canal + 1	984	983	-0,10
7	Cap Gemini Sogeti1	183	180	-1,64
4	Carnaudmetalbox 1	187	189	+1,07
35	Carrefour 1	4026	4037	+0,27
5	Casino Guichard 1	174,90	174,60	-0,17
5,25	Casino Guich.ADP 1	134	134,80	+0,60
8,10	Castorama Dt (Li)1	761	790	+3,81
15	Caumartin Part(M)2	426	—	—
4	C.C.F. 1	244,20	242,70	-0,61
2,40	CCMC-Managix(Ly) 2	87	89	+2,30
10	Cegid (Ly) 1	578	570	-1,38
16,61	Centrest (Ny) 2	36,10	35,50	-1,66
7,50	CEP Communication1	503	501	-0,40
10	Cerus Europ.Reun 1	125,50	125,80	+0,24
20	Cetelem 1	1250	1258	+0,64
32	CGIP 1	1226	1222	-0,33
28	Chargeurs 1	1518	1520	+0,13
5	Christian Dior 1	399,90	400,20	+0,08
17,50	Ciments Fr.Priv.B2	373	368	-1,34
8,60	Clarins 1	564	555	-1,60
7	Club Mediterranee1	418,80	422,80	+0,96
22	Colas 1	1061	1098	+3,71
11	CGP (Papiers)(Ly)2	720	—	—
7,50	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
18,50	Comptoir Moder. 1	1618	1611	-0,43
15,50	CPR Paris.Reesc. 1	469,50	470	+0,11
37,50	Cred.Fon.France 1	1220	1207	-1,07
9,40	Credit Local Fce 1	420	419,60	-0,10
10	Credit Lyonn.CIP 1	660	630	-4,55
40	Credit National 1	620	614	-0,97
—	CSEE 1	696	691	-0,72
26	Damart 1	5800	—	—

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
6	Dassault-Aviation1	546	544	-0,37
4,80	Dassault Electro 1	450	450	—
45	De Dietrich 1	2623	2700	+2,94
5,56	Degremont 1	568	565	-0,53
5	Dev.R.N-P De Cal 2	90	89,90	-0,11
16,50	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	118	118	—
4	DMC (Dollfus Mi)1	403	403	—
9,58	Docks France 1	706	704	-0,28
3	Dynaction 1	135,20	135,50	+0,22
43	Eaux (Gle Des) 1	2600	2635	+1,35
17	E.B.F 1	933	925	-0,86
18	Ecco 1	889	896	+1,02
24,50	Eiffage 1	1246	1245	-0,08
13	Elf Aquitaine 1	406,90	409,20	+0,57
24	Elf Sanofi 1	1004	992	-1,20
38	Eridania Beghin 1	926	922	-0,43
8,60	Essilor Intl 1	720	729	+1,25
9,40	Essilor Intl ADP 1	530	534	+0,75
25	Esso 1	1048	1046	-0,19
48	Eurafrance 1	2200	2200	—
0,68	Euro Disney 1	32,55	33,30	+2,30
10,75	Euro RSCG W.W 1	650	655	+0,77
16	Europe 1- 1	1904	1904	—
—	Eurotunnel 1	43,50	43,65	+0,34
—	Filipacchi Medias1	865	871	+0,69
8	Finextel 1	152	154	+1,32
—	Fives-Lille 1	637	630	-1,10
32	Fromageries Bel 1	5200	5100	-1,92
11	Galeries Lafayet.1	2850	2860	+0,35
4	GAN 1	465	465	—
10	Gascogne (B) 1	533	537	+0,75
55	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	2165	2168	+0,14
8	Geophysique 1	574	575	+0,17
8,50	Groupe Andre S.A 1	667	669	+0,30
16,50	Groupe De La Cite1	845	889	+5,21
7	GTM-Entrepose 1	444	451	+1,58
18	Guilbert 1	517	522	+0,97
22	Guyenne Gascogne 1	1699	1659	-2,35
8	Havas 1	452	452	—
7	IDIA 1	236,50	235	-0,63
9,30	Imetal 1	591	596	+0,85
37,50	Immeubl.France 2	605	600	-0,83
2	Immob.Phenix 1	105	103	-1,90
1	Ingenico 1	135	136	+0,74
43	Ins.Merieux Int. 1	2180	2184	+0,18
43,50	Interbail 1	508	514	+1,18
23,50	Intertechnique 1	660	674	+2,12
25	Jean Lefebvre 1	1189	1172	-1,43
30,30	Klepierre 1	715	690	-3,50
21,50	Labinel 1	863	851	-1,39
9	Lafarge Coppee 1	447,90	448,60	+0,16
2,20	Lagardere (MMB) C1	158,50	160,70	+1,39
3,70	Lapeyre C1	348	343,50	-1,29
7	Lebon 2	337	344	+2,08
29	Legrand 1	6370	6410	+0,63
46,40	Legrand ADP 1	4580	4584	+0,09
8	Legris Indust. 1	270	275	+1,85

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
70,50	Locindus 1	1070	1070	—
17,50	LVMH Moet Vuitton1	885	873	-1,36
19	Lyon.Eaux-Dumez 1	574	577	+0,52
13,80	Marine Wendel 1	411	416	+1,22
2,20	Matra-Hachette 1	139	139,50	+0,36
4	Metaleurop 1	89,50	89	-0,56
2,50	Metrologie Intl 1	13,80	13,80	—
1,50	Michelin 1	261,30	267,40	+2,33
4	Moulinex 1	136	135,50	-0,37
40	Navigation Mixte 1	1225	1210	-1,22
5,20	Nord-Est 1	152,50	152	-0,33
—	Nordon (Ny) 1	610	600	-1,64
—	Olipar 1	26,40	27	+2,27
9,60	Oreal 1	1215	1223	+0,66
12	Paribas 1	443,80	446,80	+0,69
10	Pechiney CIP 1	408	405	-0,74
5	Pechiney Intl 1	195	198	+1,54
4,30	Pernod-Ricard 1	386	388,50	+0,65
10	Peugeot 1	895	906	+1,23
21,20	Pinault-Printemps1	994	992	-0,20
6,50	Plastic-Omn.(Ly) 1	772	778	+0,78
5,50	Poliet	458	450	-1,75
14,70	Primagaz 1	958	980	+2,30
7	Promodes 1	1070	1060	-0,93
8	Publicis 1	585	585	—
15	Radiotechnique 1	597	595	-0,34
95	Redoute(S.A.La)1	904	911	+0,77
4,42	Remy Cointreau 1	229	228	-0,44
8,20	Rexel 1	690	690	—
3	Rhone Poulenc A 1	147,20	147,50	+0,20
1,20	Rochette (La) 1	46,20	45,35	-1,84
11	Roussel Uclaf 1	630	634	+0,63
88	Rue Imperiale(Ly)1	4850	4850	—
11	Sade (Ny) 1	198	198	—
14,50	Sagem 1	2800	2795	-0,18
14,50	Saint-Gobain 1	684	697	+1,90
32	Saint-Louis 1	1741	1744	+0,17
14	Salomon (Ly) 1	2056	2050	-0,24
16,50	Salvepar (Ny) 2	451	455	+0,89
22	Sat 2	3099	3070	-0,94
16	Saupiquet (Ns) 1	1275	1300	+1,96
10,50	Schneider 1	422	434	+2,84
—	SCOA act.regroup	158,70	160	+0,82
6	SCOR S.A 1	490	510	+4,08
7,50	S.E.B.1	560	560	—
28,50	Sefimeg 1	517	512	-0,97
12,60	Selectibanque 1	170,90	175	+2,40
32	SFIM 2	1180	1200	+1,69
5	SGE 1	252,50	252	-0,20
31,15	Simco 1	595	593	-0,34
6	S.I.T.A 1	826	825	-0,12
12	Skis Rossignol 1	2070	2070	—
9	Sligos 1	579	580	+0,17
15	Societe Gale A 1	637	635	-0,31
5	Sodecco (B) 2	69,90	69,90	—
8,85	Sodero (Ns) 2	58,90	58,90	—
22	Sodexho 1	1082	1085	+0,28

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
2	Sogenal (Ny) 2	158	155	-1,90
33	Sommer-Allibert 1	2500	2390	-4,40
33,38	Sophia 1	522	529	+1,34
34,50	Sovac 1	1805	1799	-0,33
17	Spie Batignolles 1	453,10	464	+2,41
23	Strafor Facom 1	648	655	+1,08
8,28	Suez 1	330	333,50	+1,06
14,50	Synthelabo 1	211	213	+0,95
6	Thomson-CSF 1	177	178,80	+0,98
7	Total 1	325,30	327	+0,52
8	UAP 1	175	174	-0,57
10	UFB Locabail 1	421	429,10	+1,92
4	UGC DA M1	290,20	290	-0,07
25	UIC 1	508	510	+0,39
33	UIF 1	637	637	—
73,56	UIS 2	1140	—	—
28	Unibail 1	545	564	+3,49
7	Valeo 1	1393	1405	+0,86
6,30	Vallourec 1	307	310,50	+1,14
13,50	Via Banque 1	419	419	+0,24
7	Worms & Cie 1	308,50	308	-0,16
29	Zodiac 1	2359	2360	+0,04
56	Elf Gabon 1	1070	—	—
0,17	American Barrick 1	138,10	137,80	-0,22
1,21	American Express 1	174,30	178	+2,12
1,50	A.T.T. 1	297	295,50	-0,51
1,43	Anglo American 1	226,40	220	-2,83
9,24	Amgold 1	410	402	-1,95
1,95	Banco Santander 1	280	—	—
25,27	B.A.S.F. 1	1103	1101	-0,18
27,79	Bayer 1	1350	1336	-1,04
8,30	Blenheim Group 1	31,50	31,90	+1,27
2,29	Buffelsfontein 1	52	50,10	-3,65
1,67	Chase Manhattan 1	196,10	199,80	+1,89
32,76	Daimler Benz 1	3010	3007	-0,10
0,85	De Beers 1	118	119	+0,85
37,80	Deutsche Bank 1	2780	2721	-2,12
30,34	Dresdner Bank 1	1465	1440	-1,71
1,17	Driefontein 1	57,30	58,50	+2,09
2,14	Du Pont Nemours 1	330	336	+1,82
1,93	Eastman Kodak 1	249,10	250,40	+0,52
—	East Rand 1	8,70	8,75	+0,75
0,17	Echo Bay Mines 1	89,60	89	-0,66
3,29	Electrolux 1	284,50	272	-4,39
1,82	Ericsson 1	263	260,20	-1,06
3,49	Exxon Corp. 1	356,10	363,80	+2,16
1,98	Ford Motor 1	344	344,20	+0,06
2,81	Freegold 1	67,40	65,35	-3,04
0,87	Gencor Limited 1	9,80	10,05	+2,55
3,60	General Electric 1	579	582	+0,52
8,97	General Motors 1	340	340	—
13,77	Generale Belgique1	435,10	435	-0,02
0,72	Grd Metropolitan 1	41	41,25	+0,61
0,32	Guinness Plc 1	40,90	40,80	-0,24
0,24	Hanson Plc 1	23,20	23,50	+1,29
0,33	Harmony Gold 1	29,45	28,50	-3,23
1,26	Hewlett-Packard 1	487	491	+0,82

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
0,25	Hitachi 1	53,75	53,65	-0,19
22,73	Hoechst 1	1180	1162	-1,53
1,21	I.B.M 1	308	310,30	+0,75
0,90	I.C.I 1	72	71,90	-0,14
2,46	I.T.T. 1	514	516	+0,39
0,85	Ito Yokado 1	308	309,90	+0,62
0,33	Matsushita 1	95,15	96,10	+1
0,53	Mc Donald's 1	335	336	+0,30
1,39	Merck and Co 1	174,90	175,80	+0,51
4,29	Minnesota Mining 1	595	603	+1,34
0,18	Mitsubishi Corp. 1	66,50	66	-0,75
4,12	Mobil Corporat. 1	427	—	—
3,41	Morgan J.P. 1	383	380,60	-0,63
57,18	Nestle SA Nom.1	5070	5090	+0,39
8,71	Nippon MeatPacker1	84,50	—	—
2,82	Norsk Hydro 1	180	182,70	+1,50
34,47	Petrofina 1	1705	1720	+0,88
3,34	Philip Morris 1	290	283	-2,41
3,13	Philips N.V 1	166,60	168,50	+1,14
0,28	Placer Dome Inc 1	134,50	133,50	-0,74
1,54	Procter Gamble 1	317	—	—
6,48	Quilmes 1	322	317	-1,55
1,45	Randfontein 1	50,50	51	+0,99
1,38	Rhone Poul.Rorer 1	187,20	187	-0,11
8,82	Royal Dutch 1	622	623	+0,16
1,18	R T Z 1	75,50	75,50	—
—	Saatchi & Saatchi1	11,50	11,70	+1,74
0,69	Sega Enterprises 1	420	415	-1,19
1,80	Saint-Helena 1	50,05	49,30	-1,50
1,72	Schlumberger 1	314,90	304	-3,43
0,88	Shell Transport 1	82	81,30	-1,13
33,16	Siemens 1	2490	2491	+0,04
1,15	Sony Corporation 1	337,50	338	+0,15
0,19	Sumitomo Bank 1	128,80	127,50	-1,01
1,15	T.D.K 1	267,10	—	—
0,78	Telefonica 1	77,80	78,45	+0,84
0,23	Toshiba 1	43,80	42,65	-2,63
3,37	Unilever 1	627	640	+2,07
2,21	Unit.Technologie 1	385,10	374,40	-2,78
10,12	Vaal Reefs 1	444	440	-0,90
5,03	Volkswagen A.G 1	1769	1750	-1,07
3,97	Volvo (act.B) 1	481,50	510	+5,92
4,34	Western Deep 1	197	197,20	+0,10
3,73	Xerox Corp. 1	592	607	+2,53
0,48	Yamanouchi 1	111,70	—	—
—	Zambia Copper 1	4,93	4,98	+1,01
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	115,10	3,921
CEPME 8,5% 88 CB	106,80	6,637
CEPME 9% 89 CA#	112,27	5,819
CEPME 9% 92-06 TSR	—	7,225
CFD (CCCE)9,7%90CB	118,40	1,754
CFD exCCCE8,6%92CB	114,55	1,437
CFF 10% 88-98 CA#	114,25	4,712
CFF 9% 88-97 CA#	108,67	4,710
CFF 10,25% 90 CA#	120,30	0,786
CLF 8,9% 88 CA#	112,70	7,778
CLF 9%88-93/98 CA#	109,11	1,726
CNA 9% 4/92 CB	—	8,458
CRH 8,6% 92-93 CB	110,50	6,762
CRH 8,5% 87-88 CA#	109,35	0,885
EDF 8,6% 88-89 CA#	110,73	1,319
EDF 8,6% 92 CA#	113,76	0,071
Emp.Etat 10,8%79	—	8,510
Em.Etat10,26%86 CA	107,70	0,871
Emp.Etat 6%7/93-97	100,23	4,438
Finansder 9%91CB#	117,58	3,378
Finansd.8,6%92 #CB	112,10	1,767
Floral9,75% 90 CA#	115,47	6,989
OAT 9,90%12/97 CA#	112,72	3,255
OAT TMB 81/99 CA	99,41	1,310
OAT 10% 5/00 CA#	118,65	8,767
OAT 01 TME CA	100,80	1,155
OAT 8,5%11/02 CA#	113,80	3,214
OAT 8,50% 19 CA#	116,39	3,936
OAT.8,50%92-23 CA#	116,76	8,197
PTT 11,2% 85 CB#	107,70	3,811
SNCF 8,8% 87-94CA	108,90	1,684
Lyon.Eaux 6,5%90CV	890	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	527	528
Bains C.Monaco 2	885	890
Bque Hypoth.Europ.	60	—
B.N.P.Intercont.2	383,30	395
Bidermann Intl	140	—
B T P (la cie) 2	29,90	30,30
Cambodge	990	985
Carbone Lorraine 2	885	886
Case Poclain 2	2,65	—
CBC 1	379	378
Centenaire Blanzy	378	378
Ceragen Holding	20	—
Chaupax (Ny)	11	—
CIC Un.Euro.CIP 1	379	389
C.I.T.R.A.M. (B)	3500	—
Cpt Lyon Alem.2	409	409,80
Concorde-Ass Risq2	1180	1168
Constr.Met.Prov.	14	—
Credit Gen.Ind.	84	—
Darblay	580	—
Didot Bottin	840	850

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Eaux Bassin Vichy	2785	2785
Ecia 1	740	759
Ent.Mag. Paris	5070	4506
Eridania Beghin CI	794	—
Fidei(exImmofice)2	351	349
Finalens	400	400
F.I.P.P.	213,50	—
FNAC 2	3150	3159
Fonciere (Cie)	769	769
F.Euris (ex Loca.)	340	—
Foncina	539	539
France I.A.R.D	525	—
France S.A 1	2350	2438
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 2	877	886
Genefim	382	—
Gevelot	906	—
G.F.C. 1	500	486
G.T.I (Transport)	495	490
Immobail 2	531	538
Immobanque 2	885	884
Im.Marseillaise 2	7310	—
Invest.(Ste Cle.)	1900	—
Lille Bonnieres	1500	1520
Locafinanciere	500	500
Louvre 1	245	245
Lucia	170	—
Machines Bull 2	28,18	—
Mag.Uniprix	172	—
Metal Deploye	390	390
Mors 2	37	—
Navigation (Nle)	140	136,20
Optorg 2	320	—
Oreal (CI)	1084	—
Origny-Desvroise	1032	—
Monoprix	1585	—
Paluel-Marmont	448	448,50
Parfinance	236	240
Paris Orleans	266	262
Piper Heidsieck	729	—
Porcher	360	350
Promodes (CI)	860	—
Rochefortaise Com.	182	179
Rosario 2	218	—
Rougier	565	574
S.A.F.I.C Alcan	222	215,20
Saga	590	600
Salins du Midi 2	489	489
Savoisienne M.	153,90	161,50
Silic 2	885	—
S.I.P.H.	142,50	—
Sofal	456	—
Sofio	270	—
Sofitare	78,50	—
Sofragi	3910	—
Soudure Autogene	810	820
Sovabail	493,90	496
Taittinger 1	3056	3098
Tour Eiffel	320	320
Ufiner Cotrech	1785	1798
Vicat 2	530	—
Virax	157	157
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	532	—	Noranda Mines	98,10	104
Akzo Nobel Nv	636	—	Olivetti Priv.	10	10
Alcan Aluminium	135	—	Pfizer Inc.	325	—
Arbed	650	—	Ricoh Cy.	45,10	47
Asturienne Mines	146	145	Robeco	378,30	385,10
Banco Pop. Espanol	617	—	Rodamco N.V.	180,10	—
Banque Regl.Inter.	40250	40250	Rolinco	380	379
Chrysler Corp	355	360	Saipem SPA	8,10	8
C.I.R SPA	8,30	—	Sema Group Plc	36	36
Commerzbank AG	1261	1220	SKF Aktiebolaget	114	114,90
Dow Chemical Co.1	364	370	Tenneco Inc.	310	—
Fiat Ord.	23	—	Toray Ind.	37,80	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	740	728	West Rand Cons.	5,85	5,85
Gevaert	1520	—		—	—
Glaxo Holdings Plc	55,30	57,10		—	—
Goodyear T.& R.Cy	246	—		—	—
Honeywell Inc	188	179,50		—	—
Johannesburg Cons.	100	—		—	—
Kubota Corp.	35,85	—		—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	172	—	Koninkl. Pakhoed	120	—
Bque Hydro Energie	345	—	Lecteurs Monde+*	181	—
Benedictine*	6200	—	Molex	144,10	—
Blanzy-Ouest*	2220	—	Off.Com.Pharm.*	812	—
Brasseries Maroc	275,10	—	Partic.Percier*	202	—
Calciphos*	82	—	Rorento	287,50	—
Canadian Pacifique	90	—	Safaa	215	—
CGH Cogenhor ach.*	7	—	St-Dominique(Fin)*	154	—
Cie Industrielle*	6130	—	St Gobain Emball.*	1855	—
Coparex Inter.*	552	—	Schlumberger Ind.*	470	—
Cr.Universel (Cie)	252	—	SEPR*	1001	—
CEAC.*	78	—	SPR "B" nom.	381	—
Fiat Fce nom	142	—	Testut-Aequitas*	160,10	—
Grace and Co	242,10	—	Waterman*	980	—
Groupe Victoire*	1500	—		—	—
Guintoli	725	—		—	—
Table France*	314,70	—		—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	Idianova	70	71
Boiron (Ly) 2 #	732	734	Immob.Hotel. 2 #	285	288
Boisset (Ly)	271	—	Inf. Computer	148	148
C.A. Paris IDF 1	1040	1044	IPBM	80	81
Calberson	406	409	N.S.C Schlum.Ny	1160	1160
Cardif SA 1	1169	1168	Rallye(Cathiard)Ly	230	—
CEGEP #	158	158,10	Seribo	510	525
CFPI	250,10	251	Sopra	331,50	330,50
C.N.I.M 1	1430	1425	TF1-1	454,50	455,20
Codetour	285	249	Thermador Hold(Ly)	595	590
Creeks	220	—	Unilog	300	300
Dauphin OTA	338	335	Vieil et Cie #	267	273
Devanlay 2	1485	1480	Vilmorin et Cie#2	398	389
Labor.Dolisos	167,80	175		—	—
Editions Belfond	125	—		—	—
Europ Propulsion 2	387	387		—	—
Finabail	188,50	187		—	—
Finacor	219,50	215		—	—
G.L.M. S.A.	1095	1115		—	—
Gravograph	214	211		—	—
I.C.C. 2	228,90	222		—	—

Sicav (sélection) 11 avril

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonetaire C	33158,51	33158,51
Actimonetaire D	31611,67	31611,67
Ameri-gan	8788,92	8373,96
Amplia	183677,78	183677,78 ◇
Amplitude	843,76	819,18 ◆
Antigone Trésorerie	761126	761126
Arbitr. Court Terme	8438,11	8438,11
Associa Première	34348,38	34348,38
Associc	1142,93	1142,93
Atout Amérique	113,35	110,59
Atout Asie	117,79	114,92
Atout Futur C	606,31	591,52
Atout Futur D	597,13	582,57
Aurecic	1782,06	1730,16
Avenir Alizes	2043,09	2083,03
Axa Capital	212,38	206,20
Axa Court Terme	9335,20	9335,20
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1196,79	1180,96
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg	967,74	939,55
Axa Europe	143,48	139,30
Axa Investiments	138,29	134,26
Axa NPI	160,39	155,72
Axa Ob.Fr.Extrans	167,17	162,30
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	152,62	148,17
Axa Prem.Ex.Agepre	132,50	128,64
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	169,30	164,37 ◆
Axa Valeurs PER	164,01	159,23
Cadence 1	1093,13	1082,31
Cadence 2	1093,92	1083,09
Cadence 3	1089,11	1078,33
Capimonetaire	7256,62	7249,37
Capioblig	7722,75	7646,29
Capiocic	1601,84	1578,17
Cicamonde	1316,73	1278,38
Coexis	1580,48	1551,01
Comptavalor	4092,93	4086,80
Credit Mutuel Capital	1503,69	1474,21 ◆
Cred.Mut.Ep.Cour.T	766,38	766,38 ◆
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap	114,32	111,26
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis	112,32	109,31
Cred.Mut.Ep.J	20194,28	20194,28
Cred.Mut.Ep.long.T	236,69	230,55
Cred.Mut.Ep.Monde	1389,24	1332,59
Cred.Mut.Ep.Quatre	1135,95	1105,55 ◆
Dieze	1704,42	1672,54
Drouot France	1088,99	1057,27
Drouot Sécurité	251,82	244,49
Ecocic	1299,44	1281,59
Ecupar	142,25	138,11
Ecur. Actions futur	209,42	203,32
Ecur. Capicourt	203,71	203,20
Ecur. Capitalisation	3075,40	3044,95
Ecur. Expansion	564133	563288,67
Ecur. Géovaleurs	2891,32	2807,11
Ecur. Investissement	171,91	166,61
Ecur. Monepremière	78319,49	78319,49
Ecur. Monétaire	22885,25	22885,25
Ecur. Trésorerie	2817,14	2817,14
Ecur. Trimestriel	2086,61	2065,95
Elancial	232,69	128,83 ◆
Elicash	819082,49	819082,49 ◇
Emergence Poste	113,07	109,78
Energie	398,02	379,97
Eparcic	4220,82	4220,82
Eparcourt-Sicav	4095,96	4085,75
Epargne-Unie	1632,03	1592,22
Eurd Cash capi.	9261,31	9261,31
Euro Solidarité	1217,47	1205,42
Eurocic Leaders	1380,43	1340,22
Eurodyn	1541,84	1504,23

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Euro Gan	8622,76	8291,12
Fonsicav	16941,67	16907,85
France-gan	14871,10	14299,13
France Garantie	289,70	289,12
France Obligations	487,77	463,14
Francic	573,08	556,39
Francic Pierre	139,93	135,85
Francic-Regions	1541,15	1496,28
Fructi-Associations	40,63	40,63
Fructi-Capi	50,67	50,12 ◆
Fructidor	253,78	250,03 ◆
Fructifrance action C	240,77	234,90
Fructifrance action D	230,40	224,78
GAN Rendement	5778	5692,61
Gestilion	17715,24	17715,24
Horizon	1649,94	1601,88
HLM Monétaire	16300,64	16300,64
Indicia	1248,45	1217,78 ◆
Indust.Fse.Court.T	1726,21	1726,21
Intensys	109,10	108,93 ◆
Interepar	118417,89	114998,82
Interoblig	17778,05	17600,05
Intersélection Fce	595,12	583,45
Japacic	205,58	199,59
Jeunepargne	340,17	335,14
Latitude	2809,99	2606,08
Lion Association	11403,53	11403,53
Lion Institution	38715,77	38824,21
Lionplus	1216,36	1192,51
Lion Trésor	2284,36	2261,74
Livret Bourse Inv.	663,91	644,57
Livret Portefeuil.	845,57	820,94
Méditerranée	227,18	220,56 ◆
Mensuel CIC	10334,47	10232,15
Monedor	79757,07	79757,07
Mone.J	10479,22	10479,22 ◇
Monévalor	47877,11	47877,11
Mutualité dépôts	16044,01	16011,99
Natio Court Terme	36873	36763
Natio Court Terme2	333334	333334
Natio Epargne	21168,71	20951,20
Natio Ep. Capital	13294,74	13163,11
Natio Ep. Croissance	2154,77	2097,10
Natio Ep. Obligations	216,24	210,45
Natio Epargne Retraite	149,02	145,83
Natio Epargne Trésor	9332,57	9313,94
Natio Epargne Valeur	525,03	510,98
Natio France Index	1171,79	1140,43
Natio Immobilier	1475,82	1436,32
Natio Inter	1790,26	1742,35
Natio Monétaire	9703,52	9703,52
Natio Opportunités	159,48	155,21
Natio Patrimoine	1593,33	1550,69
Natio Perspectives	1350,47	1314,33
Natio Placements	68777,83	68777,83
Natio Revenus	1098,83	1087,96
Natio Sécurité	11819,09	11819,09
Natio Valeurs	1014,75	987,59
Nippon-Gan	8030,32	7722,04
Nord Sud Dévelop	1962,71	1958,79
Oblicic-Mondial	3191,38	3144,22
Oblicic-Regions	1170,88	1153,59
Oblifutur	3438,32	3372,25
Oblig. tres caté.	212,83	209,69
Obliban	1731,05	1713,91
Oblisécurité Sicav	15109,29	15109,29
Oblitys	527,28	519,49
Oraction	1706,53	1684,91
Patrimoine Retraite	263,76	258,59 ◆
Parvalor	674,10	660,98

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Planinter	1588,83	1542,27 ◆
Plénitude	173,39	168,34 ◆
Poste Croissance	3170,63	3167,46
Poste Gestion	76995,96	76995,96
Première Oblig. C	11449,05	11449,05
Première Oblig. D	11454,77	11449,05
Prévoy. Ecureuil	102,99	101,97
Pro Associations	34181,87	34181,87
Proficias	1046,29	1026,78
Rentacic	174,99	172,40
Revenus Trimestr.	5547,78	5492,65
Revenu-Vert	1217,25	1194,55
St Honoré Vie & Santé	1204,20	1149,59
St Honore Bons du Tr.	13022,22	12957,43
St Honoré Invest	1032,24	985,43
St Honoré Pacifique	923,96	882,06
St Honoré Real	17440,86	17371,18
Sécuricic	2009,68	2009,68
Sécuri-Gan	12850,51	12598,54
Sécuritaux	1611,55	1611,55
Sensivalor	31102,75	31102,75
SEVEA	106,68	104,08 ◆
SFI-CNP Assur	792,78	769,69
S.G. France opport. C	1658,33	1625,81
S.G. France opport. D	1643,22	1611
Sicav Associations	2135,08	2135,08 ◆
Sicav 5 000	524,38	510,33
S.I. Est	1589,88	1524,16
Slivafrance	848,50	825,79
Slivam	474,76	462,05
Slivarente	239,50	234,80
Slivinter	574,18	558,79
Sogenfrance C	1446,74	1418,37
Sogenfrance D	1375,61	1348,84
Sogépargne	334,86	331,54
Soginter	1722,71	1669,93
Soleil Investissements	740,21	711,74
Solstice	2388,25	2382,50
State Street Act. Eur	13194,25	12748,07 ◆
State Street Act. Frce	13435,06	13043,74
St. Str. Act.Japon	16477,25	15920,05
State Street Emer. Mts	18541,89	17650,45 ◆
St.Street OAT Plus	13048,98	12791,16
Stratégie Actions	1055,17	1014,59
Stratégie Rendement	1691,46	1638,22
Synthesis	13773,30	13503,24
Techno-Gan	7010,16	6740,54
Thesora	797,07	789,18
Trésor Plus	1547	1531,68
Trésor Trimestriel	1068,35	1057,77
Trésoricic	152537,06	152537,06
Trilion	5400,47	5331,16
Uni-Associations	121,44	121,44 ◇
Uni-Foncier	1580,72	1542,17
Unifrance	693,12	676,21
Uni-Garantie C	1464,59	1437,28
Uni-Garantie D	78505,02	78505,02
Uni Régions	1702,43	1660,91
Univar	270,66	270,66 ◇
Univers Actions	1685,32	1644,21
Univers Obligations	2059,84	2021,43
Valorg	2363,12	2360,76 ◆
Valreal	62025,52	61994,52
Winterthur St-Honoré	264,69	252,69
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 11/04	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8640	5,8478	5,60	6,10
Ecu	6,6295	6,6315	—	—
Allemagne (100 dm)	342,6300	342,4800	330	353
Belgique (100 F)	16,6235	16,6365	16,05	17,05
Pays-Bas (100 fl)	305,1300	305,1800	293	314
Italie (1000 lires)	3,5975	3,6095	3,30	3,75
Danemark (100 krd)	87,4900	87,4800	83	91
Irlande (1 iep)	8,3720	8,3290	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,6535	8,6295	8,20	9
Grèce (100 drachmes)	2,3350	2,3340	2,10	2,65
Suisse (100 f)	406,2400	406,9500	392	414
Suède (100 krs)	74,3000	74,1900	69	78
Norvège (100 k)	79,1000	79,0800	74	83
Autriche (100 sch)	48,7120	48,6870	47	50
Espagne (100 pes)	4,2400	4,2330	3,95	4,50
Portugal (100 esc)	3,3650	3,3650	2,95	3,70
Canada (1 $ can)	4,2493	4,2116	4	4,45
Japon (100 yens)	5,5795	5,6637	5,40	5,75

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 11/04
Or fin (kilo en barre)	72600	71900
Or fin (en lingot)	72800	72300
Napoléon (20f)	418	411
Pièce Fr (10 f)	311	—
Pièce Suisse (20 f)	418	416
Pièce Latine (20 f)	419	411
Souverain	527	527
Pièce 20 dollars	2585	2560
Pièce 10 dollars	1395	1320
Pièce 5 dollars	700	—
Pièce 50 pesos	2710	2690
Pièce 10 florins	439	421

Matif (Marché à terme international de France)

11 avril 1994

NOTIONNEL 10 % — Nombre de contrats estimés : 154 158				CAC 40 A TERME — Volume : 23 528			
Cours	Juin 94	Sept. 94	Déc. 94	Cours	Avril 94	Mai 94	Juin 94
Dernier	123,46	122,74	121,82	Dernier	2151	2155	2135
Précédent	123,18	122,44	121,74	Précédent	2119	2120	2103

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

DÉFENSE

POINT DE VUE

Une armée de terre intermittente

par Bruno Boubée

FRANÇOIS LÉOTARD a émis le souhait que la parution du Livre blanc sur la défense soit *« le point de départ d'un débat riche et permanent dans les armées, au Parlement et dans le pays »*. De la qualité de ces réflexions pourrait dépendre, pour une large part, la réussite de la mise en cohérence de l'outil militaire avec les orientations définies. Dans l'armée de terre, ce vœu du ministre de la défense devrait logiquement susciter un débat sur la notion de *« disponibilité opérationnelle différée »* (DOD). Cet enfant méconnu du service à dix mois se heurte à certaines exigences nouvelles du projet de défense, tant dans son principe que par ses implications. Pour le comprendre, un bref rappel préalable s'impose.

En juillet 1990, François Mitterrand a annoncé sa décision d'abaisser la durée du service militaire à dix mois, diminuant *de facto* d'un sixième la ressource instantanée en appelés. Le commandement fut contraint d'en absorber les effets. Prenant acte de l'éloignement de la menace à l'Est, il distingua les unités en *« disponibilité immédiate »*, destinées à la mise en œuvre de l'arme nucléaire ou aux interventions, de celles, dévolues au combat en Centre-Europe, qui furent mises en *« disponibilité différée »* et dont le rythme de renouvellement des contingents fut découplé de la durée effective du service.

Depuis lors, les régiments d'appelés du régime *« différé »* ne disposent de la totalité de leurs effectifs que quatre mois par an. Les divisions affichent une capacité opérationnelle instantanée à géométrie variable, fluctuant tout au long de l'année entre 30 % et (fugitivement) 80 % de leur potentiel théorique. Pour se revitaliser au besoin, ces unités tablent sur ce qu'on nomme la *« fraction du contingent rappelable »*.

Une logique de réserve

Des mesures d'accompagnement ont combattu, avec une certaine efficacité, les perturbations induites par cette organisation sur la marche quotidienne des unités. Mais elles ont quelque peu occulté la réalité principale de cette réforme, à savoir le glissement d'une logique d'armée d'active à celle d'une armée de réserve. Car le caractère d'active d'une troupe n'est pas tant lié à sa disponibilité (qui détermine des délais de réaction modulables selon le contexte) qu'à la permanence de ses effectifs (qui lui épargne de se soumettre à un système de rappel pour se mettre sur pied).

Le nouveau concept stratégique met à mal cette logique par deux de ses fondements majeurs étroitement imbriqués : d'une part, l'inscription du dispositif de défense dans une démarche continue « paix-crise-guerre » et, de l'autre, l'inflexion – controversée mais sensible – du concept d'emploi des forces terrestres de la fonction symbolique de *« sanctuarisation »* de l'espace national vers la fonction instrumentale d'intervention. Ces évolutions supposent une importante capacité de se projeter hors du territoire et d'y maintenir durablement un dispositif, assortie de la liberté de pouvoir affecter des forces vouées à cette capacité. Ainsi, pour la seule armée de terre, les forces disponibles projetables devront représenter cent vingt mille à cent trente mille hommes selon le Livre blanc, soit la totalité des huit à neuf divisions d'active avec leur soutien. Dès lors est-il cohérent d'accepter que la composante terrestre la mieux équipée et la plus puissante affiche une aptitude opérationnelle intermittente ?

L'est-il davantage de faire reposer sa crédibilité sur une variable aussi aléatoire que le rappel de conscrits rendus à la vie civile et en cours d'insertion professionnelle ? Il est légitime de se demander s'ils accepteraient d'être, une nouvelle fois, les sacrifiés d'une pratique de la conscription dont Alain Marsaud, député RPR de la Haute-Vienne, a dénoncé l'iniquité dans son rapport (*le Monde* du 14 janvier).

On voit mal quelle crise serait justiciable du rappel de citoyens non volontaires, quand les appelés en service actif sont envoyés sur les théâtres d'opérations au compte-gouttes et après bien des précautions (1). Seule la résurgence d'une menace majeure, présentée comme très peu vraisemblable par le Livre blanc, autoriserait un tel traumatisme social. C'est dire qu'on se situerait dans le cadre d'un *« changement de format »*, nécessitant la mobilisation des réserves, et non dans celui de la résolution de crises à partir d'un outil existant.

Des économies trompeuses

En persistant dans les errements actuels, seule la fraction la plus légèrement équipée de l'armée de terre et correspondant *grosso modo* à la Force d'action rapide (FAR) serait réellement *« projetable »*. Faute d'être complètement réalisables en terme d'effectifs et même avec l'apport de réservistes volontaires, les forces de *« réaction différée »* ne seraient en mesure ni d'assurer la relève d'un dispositif important ni de fournir un deuxième échelon significatif. Tout au plus pourraient-elles, comme aujourd'hui, servir de réservoir d'appoint dans lequel on viendrait picorer des personnels pour constituer quelques unités à la demande.

Par ailleurs, entretenir l'illusion qu'une *« armée en pointillé »*, ou *« peau de chagrin »*, selon l'expression de Serge Vinçon, sénateur RPR du Cher (*le Monde* du 1er décembre 1993), équivaut à une armée d'active, ne peut qu'alimenter la distorsion déjà durement ressentie entre les missions à remplir et les moyens consentis. Cela revient à afficher comme réelles des capacités qui ne sont que virtuelles.

Ce serait encore engager sur un postulat faux le débat sur les effectifs. Pour développer le service civil, le rapport de M. Marsaud ne fait-il pas déjà état d'un vivier potentiel de 40 000 à 50 000 jeunes dont la défense n'a pas l'usage, alors même que le fonctionnement des armées n'est pas assuré ?

Ce serait, enfin, conduire à des économies trompeuses. L'expérience des dernières années l'a largement démontré : au regard du coût des équipements, les gains dégagés par les déflations d'effectifs paraissent dérisoires. Quel serait, dans un concept d'armée de crise, le véritable rapport coût-efficacité de divisions blindées bien équipées mais qu'on ne pourrait employer faute de personnels en nombre suffisant ?

La *« disponibilité opérationnelle différenciée »* a eu le mérite indéniable d'être une mesure conservatoire et habile, pour éviter de perturber davantage un édifice déjà malmené. Toutefois, à ce stade de la réflexion et au moment de la discussion de la loi de programmation au Parlement, la perspective s'inverse : il ne s'agit plus de préserver les structures existantes de dérapages consécutifs à la *« crise d'extase collective »* post-guerre froide, comme l'écrivent Avin et Heidi Toffler dans *Guerre et contre-guerre*, mais bien de bâtir un outil stable et adapté sur des bases explicites.

La cohérence d'un système de forces destiné aux actions extérieures se fonde sur la permanence de ses capacités : il importe de recouvrer celle-ci pour crédibiliser celles-là.

(1) Pour pallier cette difficulté ont été créés les *« appelés volontaires-actions extérieures »* (AVAE), dont le nombre demeure toutefois limité.

▶ Bruno Boubée est officier supérieur d'active de l'armée de terre. – (NDLR).

CARNET

Naissances

Evelyne et Christian BEGARDS,
Louis,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Claire,

le 2 mars 1994, à Bordeaux.

Anniversaires de naissance

– 13 avril 1994.

Pour vos trente ans,

Frédéric.

« Climbing a thousand high boards, we live. In a thousand dives, demolishing fear, we turn into human beings. »

Isabelle.

Décès

– Mme Denise Benaroya,
son épouse,
M. et Mme Didier Benaroya,
M. et Mme Alain Benaroya,
ses enfants,
Thomas, Julia, Ashley, Candice et Mélodie,
ses petits-enfants,
M. et Mme Jacques Benaroya,
son frère,
M. et Mme Jacques Arditti,
son beau-frère et sa belle-sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Léon BENAROYA,

survenu à Antibes, le 9 avril 1994, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 13 avril, à 10 heures, au cimetière parisien de Bagneux (entrée principale).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

2, rue de Civry,
75016 Paris.

– Francine Lehalle
et ses enfants, Charles, Corinne, Edouard,
Aimé et Julie Lehalle,
Charles et Suzanne Goury,
Pascale Lehalle et Jacques Courbot,
Caroline et Jean-Philippe Allaire,
Henri et Valérie Courbot
et leurs enfants,
Pierre et Evelyne Lehalle
et leurs enfants, Marie, Julie, Elsa,
Simone et Fernand Chagnon,
Et toutes leurs familles,
ont l'immense douleur de faire part du décès brutal, dans sa cinquantième année, de

Albert LEHALLE,
médecin psychiatre.

Les obsèques ont eu lieu le 2 avril 1994, dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Francine Lehalle,
20, rue Caillaux,
75013 Paris.
Aimé et Julie Lehalle,
1, boulevard du Montparnasse,
75006 Paris.

– M. Marc Vernet,
son mari,
Mme veuve Guy Desson,
sa mère,
Et la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Sylvie VERNET,
née Desson,

survenu le 7 avril 1994, dans sa quarante-septième année.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité au cimetière de Vrigne-aux-Bois (Ardennes).

32, rue du Théâtre,
75015 Paris.
125, boulevard Kœnig,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Remerciements

– Les filles,
Frères et sœurs,
Ainsi que toute la famille de

Albert ASSOULINE,

très peinés par sa disparition subite, ont été très touchés par les nombreux témoignages de sympathie et d'amitié qu'ils ont reçus de tous ceux qui l'ont aimé.

– Mme Jacques Dauphin,
M. et Mme Jean Boulay,
Et toute la famille,
très touchés des marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Jacques A. DAUPHIN,

remercient sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

– Les enfants,
Et petits-enfants de

Germaine COSTA,
née Koskas,

expriment ici leurs remerciements à tous pour les témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de sa disparition.

– Mme Pierre DIVAN
Et ses enfants,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées, remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil.

– Mme Christian Valensi,
M. et Mme Henri-Olivier Valensi,
Mme Odile Valensi,
profondément touchés de la sympathie que vous leur avez témoignée lors du décès de

M. Christian VALENSI,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Anniversaires

– Il y a dix ans,

Bertrand ALLARD,

nous quittait.

Ses parents,
Sa sœur,
Son frère,
Sa grand-mère,
se souviennent.

– Il y a cinquante ans, le 12 avril 1944,

Robert PACK,
(Giboyet dans la Résistance),

âgé de vingt-trois ans, était arrêté à Nice, dirigé sur Drancy, déporté vers l'Allemagne (convoi n° 73), et assassiné le 7 novembre 1944.

Sa sœur,
Le docteur Lucie Jacqueline Mawas, née Pack,
Son beau-frère,
Le docteur Edouard Mawas,
leurs enfants et petits-enfants,
Ses cousines,
ne l'oublient pas.

8, avenue du Parc,
78400 Chatou.

– Il y a cinquante ans...

Le 13 avril 1944, partait de Drancy le convoi n° 71, avec 1 500 déportés, hommes, femmes et enfants,

En 1945, on comptait 105 survivants.

Je demande une pensée en leur souvenir.

René Weil (Jérusalem),
matricule 184253.
Un des survivants.

Souvenirs

– Le 13 avril 1944, dans le convoi n° 71 (1 500 déportés),

Aaron BENBANASTE

était déporté à Auschwitz, où il fut exterminé.

Ses petits-enfants
se souviennent.

– Nous rappelons le souvenir de

Théodore BRUNSCHWIG,

de sa femme

Alice,

de leurs fils,

Jules et Claude,

déportés par le convoi n° 71, du 13 avril 1944, et assassinés à Auschwitz, ainsi que celui de leur fils

Gaston,

tué dans *le maquis* du Vercors en 1944.

Leurs neveux et cousins Brunschwig, Lehmann, Ventura.

– Le 13 avril 1944,

Gigi,
neuf ans,

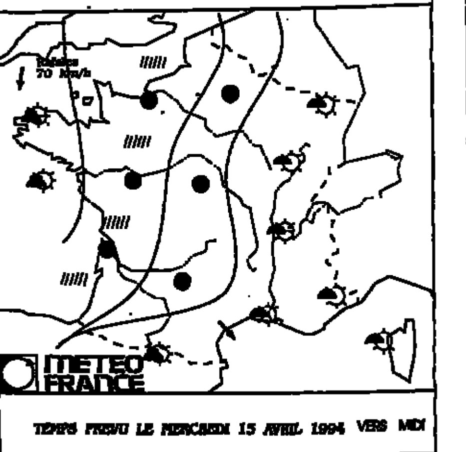
et ses grands-parents,

Simon et Chaja STESSIN,

disparaissaient dans la nuit noire d'Auschwitz.

Familles Stessin, Crassac et Allemand.

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE MERCREDI 13 AVRIL 1994 VERS MIDI

TEMPÉRATURES maxima – minima	
FRANCE	
AJACCIO	13/ 3
BIARRITZ	11/ 9
BORDEAUX	13/ 4
BOURGES	10/ 3
BREST	11/ 3
CAEN	10/ 3
CHERBOURG	12/ 5
CLERMONT-FER.	6/ 5
DIJON	8/ 3
GRENOBLE	8/ 4
LILLE	12/ 5
LIMOGES	7/ 2
LYON, BRON	9/ 5
MARSEILLE	16/ 7
NANCY, ESSEY	8/ 6
NANTES	14/ 1
NICE	15/ 8
PARIS-MONTS.	14/ 5
PAU	10/ 6
PERPIGNAN	11/ 7
POINTE-A-PITRE	32/21
RENNES	9/ 2
ST-ETIENNE	6/ 2
STRASBOURG	8/ 4
TOULOUSE	9/ 6
TOURS	13/ 3
ÉTRANGER	
ALGER	20/ 6
AMSTERDAM	13/ 5
ATHÈNES	18/12
BANGKOK	37/27
BARCELONE	18/ 8
BELGRADE	18/11
BERLIN	13/ 8
BRUXELLES	12/ 5
COPENHAGUE	13/ 4
DAKAR	24/19
GENÈVE	10/ 3
ISTANBUL	21/14
JÉRUSALEM	26/15
LE CAIRE	28/15
LISBONNE	20/10
LONDRES	14/ 2
LOS ANGELES	26/12
LUXEMBOURG	8/ 5
MADRID	16/ 1
MARRAKECH	25/10
MEXICO	25/11
MILAN	14/–1
MONTRÉAL	7/ 0
MOSCOU	10/–2
NAIROBI	24/15
NEW-DELHI	35/18
NEW-YORK	17/ 8
PALMA-DE-MAJ.	19/10
PÉKIN	14/ 9
RIO-DE-JANEIRO	–/ –
ROME	14/ 5
HONGKONG	26/22
SÉVILLE	20/10
SINGAPOUR	32/25
STOCKHOLM	14/–1
SYDNEY	25/15
TOKYO	18/11
TUNIS	14/ 9
VARSOVIE	16/ 9
VENISE	10/ 7
VIENNE	7/ 1

Valeurs extrêmes relevées entre le 11-04-1994 à 6 heures TUC et le 12-04-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

LÉGENDE : ENSOLEILLÉ – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT

Mercredi : des nuages sur l'Ouest. – Le matin, on retrouve beaucoup de nuages sur la moitié ouest du pays, avec des pluies faibles du nord de l'Aquitaine aux Charentes et à la Normandie. En Bretagne, de timides éclaircies reviendront progressivement. Plus à l'est, une amélioration temporaire se dessine, des éclaircies apparaîtront du Sud-Est à la vallée du Rhône, à la Bourgogne et aux Ardennes. Les nuages seront tout de même plus nombreux en Alsace.

L'après-midi, le soleil restera présent du Sud-Est au Lyonnais, à la Bourgogne et à la Franche-Comté. Partout ailleurs, le ciel sera très nuageux, avec de la pluie de l'Aquitaine au Poitou, aux Pays-de-Loire et au Centre. Il y aura également quelques gouttes de l'Ile-de-France aux Ardennes. En Manche, le vent de nord, puis de nord-est, soufflera modérément et quelques éclaircies se développeront sur le Nord.

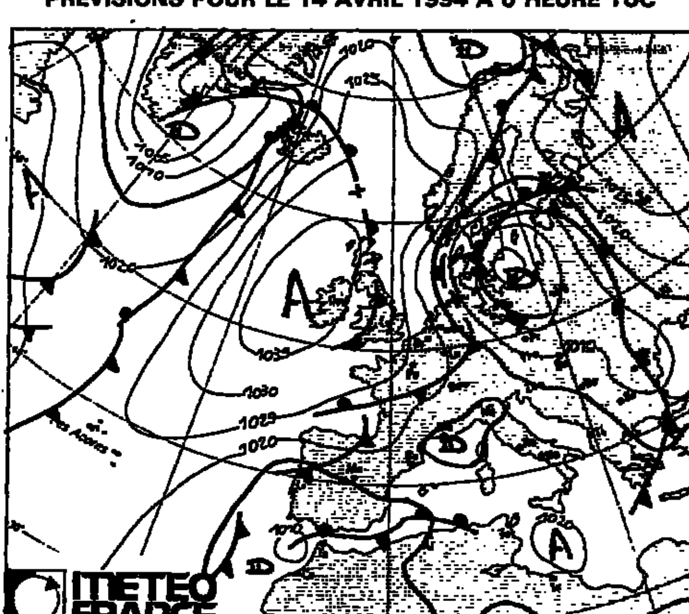
Le mistral et la tramontane souffleront assez fort le matin avec des rafales atteignant 80 km/h, ils faibliront en cours de journée.

Les températures minimales iront de 3 à 5 degrés sur la moitié nord sauf en Bretagne où il fera de 4 à 7 degrés, de 2 à 6 degrés sur la moitié sud, localement de 6 à 8 degrés près de la Méditerranée.

L'après-midi, il fera de 10 à 13 degrés au Nord, de 11 à 15 degrés au Sud et de 15 à 18 degrés sur le pourtour méditerranéen.

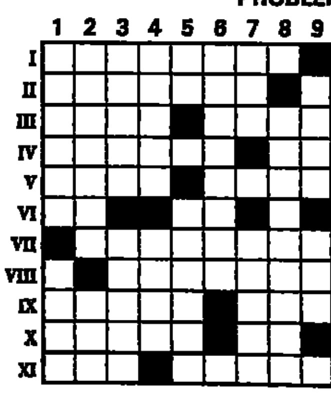
(Document établi avec le support technique spécial de Météo France.)

PRÉVISIONS POUR LE 14 AVRIL 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6277



HORIZONTALEMENT

I. Un motif qui revient constamment. – II. On y met des lardons. – III. Le beau berger. Petit quand rien ne presse. – IV. Un spécialiste des scènes de famille. Dieu. – V. Est parfois contagieux quand il devient fou. Un certain nombre. – VI. Pronom. Figure parfois au bout du compte. – VII. Faire perdre le fil. – VIII. Qui a le caractère de la peste. – IX. Ne passe pas inaperçu. Donne souvent de bons mois. – X. De brusques poussées. Cité antique. – XI. On peut le perdre quand on s'écarte. Se laisser aller.

VERTICALEMENT

1. N'est pas rosse, mais n'est pas non plus un âne. Sait bien se débrouiller. – 2. Est bonne comme la romaine. Un mot sur la croix. – 3. Faire un travail qui demande du discernement. Tout devient très sombre quand il est bas. – 4. Quand il n'y en a pas, on ne peut évidemment pas s'en sortir. A l'origine du rayonnement d'une abbaye. – 5. Adverbe. Est d'une jolie couleur quand la nymphe est émue. – 6. Une reine qui n'a pas lésiné sur la bière. – 7. Fut la rivale de Sidon. Evoque des perles. – 8. Quand on y prend place, on n'est évidemment pas au paradis. – 9. Etat étranger. Crie comme une bête.

Solution du problème n° 6276

Horizontalement

I. Tirelires. – II. Boussole. – III. Sis. Toua. – IV. ESE. Le. – V. Trières. – VI. Tétine. Ci. – VII. Inès. Scot. – VIII. Et. En. Are. – IX. Ristourne. – X. Euterpe. – XI. Or. Eliera.

Verticalement

1. Sentier. – 2. Ibis. Entier. – 3. Rosette. Su. – 4. Eu. Risette. – 5. LST. In. Noël. – 6. Isolées. Uri. – 7. Rouer. Carpe. – 8. Ela. Ecorner. – 9. Se. Usitée.

GUY BROUTY

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 12 AVRIL

TF 1

14.25 Série : Côte Ouest.
16.20 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée vacances.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! (et à 23.45). Invité : Didier Benureau.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.35).
20.00 Journal et Tiercé.
20.25 Sport : Football. Coupe des vainqueurs de coupe, demi-finale match retour : Arsenal-Paris-Saint-Germain, en direct de Highbury; à 21.15, Mi-temps et Météo.
22.25 Série : Columbo.
0.40 Journal et Météo.
0.50 Magazine : Reportages. Cuba : des cigares et des hommes (rediff.).
1.15 TF1 nuit (et à 1.45, 2.45, 3.45, 4.20).
1.20 Série : Ray Bradbury présente. L'assassin prend des gants.
1.50 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (4e épisode).
2.50 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.05).
3.50 Documentaire : L'Aventure des plantes.
4.50 Musique.

FRANCE 2

14.50 Série : L'Enquêteur.
15.45 Tiercé, en direct d'Auteuil.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Emission présentée par Pascal Sevran.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Seconde B.
17.40 Série : Les Années collège.
18.10 Magazine : C'est tout Coffe.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 Cinéma : Jean de Florette. ■ Film franco-italien de Claude Berri (1986).
22.55 Magazine : Bas les masques. Un enfant à tout prix.
0.10 Journal, Météo et Journal des courses.
0.35 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.
1.45 Magazine : Jamais sans mon livre. Diffusé sur France 3 le 9 avril (rediff.).
2.40 Magazine : Savoir plus (rediff.).
3.55 Dessin animé.
4.05 24 heures d'info.
4.20 Le Magazine de l'emploi (rediff.).

FRANCE 3

14.25 Série : La Grande Vallée.
15.20 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Invité : Herbert Léonard.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Piazza d'Italia*, d'Antonio Tabucchi.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Batman.
20.35 Tout le sport.
20.50 Divertissement : Attention magie. La parapsychologie.
22.10 Journal et Météo.
22.40 ▶ Les Brûlures de l'Histoire. Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. Aux urnes, citoyennes ! (1944-1994), d'Elisabeth Kapnist. Invitée : Michèle Perrot, *historienne.*
23.35 Magazine : A la une sur la 3. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
0.00 Continentales.

CANAL PLUS

13.35 Cinéma : Toubab Bi. ■ Film franco-sénégalais de Moussa Touré (1991).
15.10 Magazine : L'Œil du cyclone. Un cabinet d'amateur (rediff.).
15.40 Le Journal du cinéma.
15.45 Cinéma : The Indian Runner. ■ Film américain de Sean Penn (1991).
17.45 Surprises.
18.00 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Les Vaisseaux du cœur. ■ Film britannique d'Andrew Birkin (1992).
22.20 Flash d'informations.
22.25 Série : Le Juge de la nuit.
23.10 Cinéma : Gladiateurs. ■ Film américain de Rowdy Herrington (1991).
0.49 Pin-up.
0.50 Cinéma : Braindead. □ Film néo-zélandais de Peter Jackson (1992) (v.o.).
2.30 Cinéma : Panique chez les Crandell. □ Film américain de Stephen Herek (1991).
4.11 Le Proverbe du jour.

ARTE

19.00 Série : Eric Sykes. D'Eric Sykes (muet).
19.25 Documentaire : Siki. De Niek Koppen. *Dandy excentrique ou militant de la cause noire, mari affectueux ou séducteur bigame? Portrait passionnant et controversé du boxeur sénégalais M'Barick Fall, mondialement connu dans l'entre-deux guerres sous le nom de Battling Siki.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. Présenté par Daniel Leconte. Les tabous de l'Eglise. Invités : Eugène Drewermann, *Mgr Gaillot, Jacques Perrot,* Pierre Pitette.
21.45 Soirée thématique : Gandhi, portrait d'une grande âme. Soirée présentée par Catherine Clément.
21.46 Cinéma : Gandhi. ■■ Film britannique de Richard Attenborough (1982) (v.o.).

M 6

14.20 Variétés : Musikado.
17.00 Variétés : Multitop. Emission présentée par Yves Noël et Laura Marine.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : Lady Blue.
19.00 Série : Mission impossible.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Grandeur nature.
20.50 Téléfilm : Le Bonheur au bout du chemin. De Kevin Sullivan (2e partie).
22.35 Série : Les Incorruptibles, le retour. La Vengeance de Pagano.
23.25 Série : L'Heure du crime.
0.15 Six minutes première heure.
0.25 Magazine : Mes années clip.
0.50 Magazine : Zone interdite (rediff.).
3.30 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. La catastrophe du pont d'Angers, le 16 avril 1850.
21.32 France-Culture à Rennes. Quelle politique pour le patrimoine ?
22.40 Les Nuits magnétiques. Bosnie an 2 (1).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Christian Bobin.
0.50 Musique : Coda. Musique yoruba de Cuba (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 24 janvier au Châtelet) : La Partition du ciel et de l'enfer, de Manoury ;... Explosante fixe..., de Boulez, par l'Ensemble InterContemporain, dir. David Robertson ; Sophie Cherrier, Emmanuelle Ophelle, Pierre-André Valade, flûtes, Florent Foffard, Dimitri Vassilakis, pianos.
23.07 Ainsi la nuit. Sonate pour violon et piano en la majeur no 9 op. 47, de Beethoven ; Quatuor pour hautbois et cordes en fa majeur K 370, de Mozart ; Frühlingsglaube D. 686, de Schubert.
0.00 L'Heure bleue. Carnet de route, par Philippe Carles. Invité : Gérard Badini, saxophone.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 0 « 'épilepsie, 400 000 Français (« e téléphone sonne).
France-Culture, 21 0 : « Quelle politique pour le patrimoine ? », avec Edmond Hervé.

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Le fiancé de l'ombre

DES morts à Kigali, des morts à Gorazde. Que de cadavres ! Une chaîne ouvrait son journal du soir sur Kigali et ses réfugiés, l'autre sur Gorazde et ses bombardements. A Kigali comme à Gorazde, des cadavres s'étalaient dans les rues. Pourquoi ces morts-ci passaient-ils avant ceux-là, ou bien ceux-là avant ceux-ci ? Insoutenable compétition !

Au cœur de la nuit précédente, M 6 avait évoqué un autre mort. Une équipe de « Métal express », émission bimensuelle consacrée au hard rock, était allée l'an dernier à Seattle rendre visite à Kurt Cobain, chanteur suicidé du groupe Nirvana. Elle avait rencontré un jeune homme blond, fin, courtois, autour de qui la mort n'était encore qu'une ombre dansant dans le soleil d'été, nullement menaçante. S'était-il déjà fiancé à cette ombre-là ? Comment savoir ? Mais le dégo0t proclamé de lui-même ne transparaissait pas sur le visage de Kurt Cobain, à la veille de la sortie du dernier album du groupe, *In utero*.

Cet album a *« le son exact que nous avons en tête depuis toujours, et n'avons jamais été capables de reproduire »*, racontait-il, comme n'importe quel artiste assurant la promotion de son dernier disque, de son dernier film. Ses cheveux volaient dans ses yeux, et l'océan dansait derrière lui. Il parlait doucement du succès et de l'absurdité de toute chose. « Rocker grunge », Kurt Cobain ne voulait pas laisser une trace de rocker grunge, mais de compositeur. Voilà ce que disait, le dos à l'océan, entre autres paroles de fin d'été, ce fin jeune homme de vingt-sept ans. On l'entendit chanter aussi, d'une voix parfois rauque évoquant vaguement celle de Dylan, et parfois rien de connu.

Sur sa voix, sur ses mots, sur ses refus, pesait comme une étrange oppression. *« Entendre cinquante ou cent personnes me dire qu'ils aiment ce que je fais me suffit,* disait-il. *Il n'y a rien de plus gênant que les gens qui se jettent sur vous en vous acclamant comme un putain de dieu. »* Sur le moment, l'on aurait pu croire à une coquetterie d'idole. Mais réécoutant *post mortem* ces courtoises réticences, l'on ne pouvait s'empêcher de soupeser sur elles le poids de cette maîtresse aveugle et folle : la gloire. Entrer sur scène, pincer sa guitare, et sentir déjà les projecteurs fouiller tous les recoins de sa vie. Sentir se refermer sur soi la sournoise prison du succès. Devenir ce signe saccadé qui ne s'appartient plus, ce slogan planétaire, cette marque déposée, Nirvana. Assister, impuissant, à la transmutation d'un désespoir en triomphe. Redouter et espérer en même temps que ne soit découverte, un jour ou l'autre, la supercherie. Ne plus même savoir si l'on redoute davantage le réveil ou si l'on espère la délivrance. Et un matin, doucement, inévitablement, capituler devant l'absurde.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 13 AVRIL

TF 1

6.00 Série : Intrigues (et à 4.20).
6.28 Météo (et à 6.58, 7.18).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Journal.
7.20 Club mini.
7.30 Disney Club mercredi. Dessin animé ; La Petite Sirène ; La Bande à Picsou ; Reportage ; L'Atelier de magie de Pierre Barclay.
8.55 Club Dorothée vacances. Les Aventures de Carlos ; Sailor Moon ; Ranma un demi ; Dragon Ball Z ; Max et Compagnie ; Power Rangers ; Salut les Musclés ; La Séquence animaux du docteur Klein ; Clip ; Jeux.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Les Trois As.
14.35 Club Dorothée vacances. Huit ça suffit ; Charles s'en charge ; Drôle de vie ; Salut les Musclés ; Arnold et Willy ; Parker Lewis ne perd jamais ; Jeux.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! (et à 0.15) Invitée : Nina Hagen.
19.45 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.05).
19.55 Journal et La Minute hippique.
20.20 Sport : Football. 6e journée des poules finales de la Ligue des champions : A. S. Monaco-FC Barcelone ; à 21.15, Mi-temps et Météo ; à 22.25, Les meilleurs moments des autres matches : FC Porto-Milan AC ; Galatasaray Spartak de Moscou ; RSC Anderlecht-Werder de Brême.
0.00 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Présenté par Alain Weiller. Didier Pineau-Valencienne, de Schneider.
1.10 Journal et Météo.
1.15 Série : Ray Bradbury présente. Le Squelette.
1.40 TF1 nuit (et à 2.40, 3.40, 4.15).
1.50 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (5e épisode).
2.45 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.10). Les marins de Saint-Pierre ; Portrait d'homme avec animaux.
3.45 Documentaire : L'Aventure des plantes.
4.45 Musique.

FRANCE 2

5.50 Dessin animé.
6.00 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.15 Télévisator 2. Présenté par Cyril Drevet. Dessins animés et un jeu vidéo, Super Mario.
11.10 Flash d'informations.
11.15 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.35).
12.20 Jeu : Ces années-là.
12.50 Météo (et à 13.40).
12.59 Journal et Bourse.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.05). Emission présentée par Pascal Sevran. Les ménestrels de la chanson.
16.35 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Série : Seconde B.
17.35 Série : Les Années collège.
18.05 Magazine : C'est tout Coffe. Présenté par Jean-Pierre Coffe.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.10).
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 Téléfilm : Embrasse-moi, vite. De Gérard Marx, avec Grâce de Capitani, Ben Cross. *Une créatrice de mode et un Américain qui veut racheter sa maison de couture...* (rediff.).
22.20 ▶ Première ligne. Frontières : pillage, Colombie, Equateur, documentaire de Michel Honorin.
23.20 Journal et Météo.
23.40 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Invités : Charles Juliet, écrivain ; Lucia Valentini Terrani, mezzo-soprano ; Véronique Pelissero et Marco Rizzi, lauréats du concours Chimay ; Laurent Naouri, basse.
0.50 Moyen métrage : Histoire courte. Mariage blanc, de Christine Carrière.
1.15 Magazine : Bas les masques (rediff.).
2.25 Emissions religieuses (rediff.).
2.55 Documentaire : Cordées caniches.
3.50 Dessin animé.
3.25 Documentaire : Les Fous du cirque.
3.55 24 heures d'info.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.05 Les Minikeums. Les Koalous ; Denis la malice ; Peter Pan ; Widget ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Le Vilain Petit Canard ; Gargantua ; Les P'tits Loups-garous ; La Légende de Prince Vaillant.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Série : Capitaine Furillo.
13.55 Magazine : Votre cas nous intéresse. Questions-réponses.
14.20 Documentaire animalier.
14.45 Le Magazine du Sénat.
14.55 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.40 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Pour en finir avec l'anglais,* de Chanteclair.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Batman.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 ▶ Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Erreurs médicales : qui est responsable ? Invités : François Ewald, directeur de recherches au CNRS ; le professeur Geneviève Barrier, chef du département d'anesthésie à l'hôpital Necker ; Me Fédia Julia, avocat, fondateur de l'Association de secours et de sauvegarde des victimes d'actes médicaux (AVIAM).
22.25 Journal et Météo.
22.55 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.24 —

7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.24 Le Proverbe du jour.
7.25 Canaille peluche. Orson et Olivia.

— En clair jusqu'à 9.00 —

7.55 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
9.00 Cinéma : Marie-Antoinette. ■ Film franco-italien de Bernard Zimmer, Jean Delannoy et Philippe Erlanger (1955). Avec Michèle Morgan, Richard Todd, Jacques Morel.
10.55 Flash d'informations.
10.59 Surprises.
11.10 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano.
11.15 Cinéma : Fievel au Far-West. ■■ Film d'animation américain de Phil Nibbelink et Simon Wells (1991). Avec les voix de Dimitri Rougeul, André Valmy, Raymond Gerome. *Une famille de souris dans les bas-fonds de New-York.*
12.28 Le Proverbe du jour.

— En clair jusqu'à 13.35 —

12.29 Pin-up.
12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Série animée : Léa et Gaspard.
14.35 Documentaire : Springboks, les antilopes du Kalahari. De Trevor De Kock.
14.55 Surprises.
15.05 Le Journal du cinéma.
15.10 Téléfilm : Le Prix d'un mensonge. De Larry Shaw, avec Jill Eikenberry, Peter Coyote.
16.40 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux. 5. Maquettes et miniatures, de Lisa Romanoff et Steven Rocha.
17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche. Albert, le cinquième mousquetaire.

— En clair jusqu'à 21.00 —

18.30 Ça cartoon. Présenté par Valérie Payet.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi. Présenté par Isabelle Giordano.
21.00 Cinéma : Le Docteur. ■ Film américain de Randa Haines (1991). Avec William Hurt, Christine Lahti, Elisabeth Perkins.
22.55 Flash d'informations.
23.05 Cinéma : Arizona Dream. ■ Film franco-américain d'Emir Kusturica (1992). Avec Johnny Depp, Faye Dunaway, Jerry Lewis (v.o.). *Une fable sur la liberté.*
1.19 Pin-up.
1.20 Cinéma : Hors saison. ■■ Film suisse de Daniel Schmidt (1992). Avec Sami Frey, Carlos Devesa, Ingrid Caven. *Beau film sur les jeux de la mémoire, de l'imaginaire et de la nostalgie.*
2.50 Le Proverbe du jour.

ARTE

19.00 Cinéma d'animation : Petite sœur lapin. De Jan Gustavsson et Olle Eriksson.
19.25 Court métrage : Cambriol.
19.35 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. Gramoun Lélé ; Mötley Crüe ; Tango (Mariano Mucci) ; Instruments du monde ; Batuque ; Kahil El-Zabar ; Imzad & Tindé ; Rachel des Bois ; Kronos Quartet.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Musica : Soirée opéra.
20.41 Opéra : Zanzibar. D'Eckehard Mayer. Avec Hermann Becht, Richard Salter, Fionuala McCarthy, Anne Pollokoorno, Herrman Sapell, Hans Günther Nöcker, Alexander Krawetz et l'Orchestre symphonique du SDR de Stuttgart, dir. Bernhard Kontarsky. En direct de Schwetzingen.
22.35 Interview : Eckehard Mayer.
23.00 Cinéma : Pépé le Moko. ■■■ Film français de Julien Duvivier (1936). Avec Jean Gabin, Mireille Balin, Line Noro.

M 6

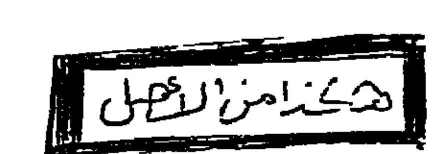
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 11.55).
7.05 Contact 6 Manager.
7.10 Les Matins de Christophe (et à 8.10).
9.05 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.20, 6.00).
11.05 Série : Campus Show.
11.30 Série : Lassie.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : Les Routes du paradis.
13.30 M 6 Kid. Le Musée de la magie, à Paris. Cadillacs et dinosaures ; Conan, l'aventurier ; La Petite Boutique des horreurs ; Moi, Renart.
16.00 Magazine : E = M 6.
16.30 Magazine : Fax'O (et à 0.45, 5.10). Billy Joël ; Me'Shell Ndegeocello ; Indochine.
17.00 Variétés : Multitop. Emission présentée par Yves Noël et Laura Marine.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : Lady Blue.
19.00 Série : Mission impossible.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 1.10).
20.45 Téléfilm : Ma petite Mimi. De Roger Kahane, avec Pierre Arditi, Catherine Frot. *Un homme d'affaires mêlé au milieu des escrocs à la petite semaine.*
22.35 Téléfilm : Trois témoins pour un coupable. De David Lowell Rich, avec Lindsay Wagner, John Laroquette. *La femme d'un postier injustement accusé lutte pour la réhabilitation de son mari.*
0.05 Magazine : Emotions.
0.35 Six minutes première heure.
2.30 Rediffusions. Euro jazz ; Les As de guerre ; Les Enquêtes de Capital ; Fréquenstar ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Parlez-vous tabou ?
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. 1993, Année internationale des peuples autochtones (1).
22.40 Les Nuits magnétiques. Bosnie, an 2 (2).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Erri de Luca.
0.50 Musique : Coda. Musique yoruba de Cuba (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 2 février lors du Midem) : Evviva la rosa bella, de Galuppi ; Si tu m'ami, de Pergolesi ; Vezzosette e care pupillette, de Falconieri ; Nur wer die Sehnsucht kennt, An Sylvia, Ellen's Gesang (Ave Maria), de Schubert ; Chanson du pêcheur, En prière, Mandoline, de Fauré ; la Maja de Goya, el Majo timido, Callejeo, de Granados ; el Sampedrino, de Gustavino ; Blow the Wind Southerly, de Moore ; Al que Linda Moça, de Halffter ; Sakura, la Dame d'Arago, Sevillanas del siglo XVIII, de Morante.
22.30 Soliste. Victoria de Los Angeles.
23.07 Ainsi la nuit. Sextuor pour cordes en ré mineur op. 70, de Tchaïkovski ; Ballade pour violoncelle et piano en sol mineur op. 15, de Prokofiev ; Nocturne pour harpe en mi bémol majeur, de Glinka.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : le trio de la pianiste *Claudine François.*



Le Monde

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Algérie : « La tragédie d'une démocratie sans démocrates », par Mohammed Harbi ; Europe : « Mark bis ou Bismark ? », par Lionel Stoléru ; Diagonales, par Bertrand Poirot-Delpech : « Griots » *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Tension entre Moscou et Kiev après des incidents dans le port d'Odessa

Même si le général Gratchev, parlant de « l'aggression barbare » commise la nuit précédente par des commandos de la marine ukrainienne contre des militaires russes à Odessa, devait admettre, lundi soir, que *« l'incident peut être considéré comme clos »*, la situation qui règne au sein de la flotte de le mer Noire demeure des plus malsaines *(page 4)*.

Rwanda : Kigali livrée à elle-même

A Kigali, où l'évacuation des Occidentaux touche à sa fin (mais il y a encore près de 700 Belges à aller chercher dans les collines de l'intérieur), les habitants de la capitale se terrent. Dans les faubourgs, on peut voir les traces des violences qui ont ensanglanté la capitale depuis le 7 avril *(page 5)*.

Comment Pékin a joué avec les arrestations de dissidents pour embarrasser M. Balladur

Durant le séjour de M. Balladur, les mises à l'écart de dissidents n'étaient nullement le fruit de bavures ou d'excès de zèle d'une police nerveuse, mais se sont au contraire déroulées selon un minutieux scénario piloté par Pékin, aboutissant à une médiatisation volontaire *(page 6)*.

POLITIQUE

M. Juppé est prêt à être candidat à la mairie de Bordeaux

Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, a reconnu lundi à Bordeaux qu'il songeait sérieusement à postuler à la succession de Jacques Chaban-Delmas à la mairie de la métropole aquitaine *(page 7)*.

Les embarras judiciaires du député RPR de Polynésie française

Gaston Flosse, député RPR et président du gouvernement territorial de Polynésie française, vient d'être mis en examen pour corruption passive dans une affaire de financement occulte de son parti, le Tahoeraa Huiraatira, par un tenancier de maison de jeux *(page 8)*.

SOCIÉTÉ

Début des plaidoiries au procès de Paul Touvier

Au procès de Paul Touvier, les plaidoiries ont commencé lundi à Versailles. Premier des avocats des parties civiles à plaider devant la cour d'assises des Yvelines, Me Joe Nordmann a appelé les jurés à condamner l'ancien milicien, malgré l'ancienneté des faits *(page 10)*.

SCIENCES ◆ MÉDECINE

Les maux de la forêt d'Helvétie

La pollution n'est plus la seule accusée du mauvais état général des arbres suisses. Dans ce même supplément : « Tenez bon, Madame Veil ! », un point de vue de Claude Evin, et un article sur les menaces générées par le crack, des chercheurs redoutant la progression, en France, de la consommation de cette cocaïne en cailloux *(pages 15-16)*.

CULTURE

L'ouverture d'une nouvelle aile au Metropolitan Museum de New-York

L'inauguration à la fois d'un nouvel espace – les galeries Florence et Herbert Irving – et la première exposition permanente consacrée aux arts du Sud et du Sud-Est asiatique comble un vide incongru au Metropolitan Museum de New-York *(page 19)*.

ÉCONOMIE

Lancement de la privatisation de l'UAP, premier assureur français

Moins symbolique que celle de la BNP, moins lourde que celle d'Elf Aquitaine, la privatisation de la première compagnie d'assurances française, l'Union des assurances de Paris (UAP), aura des conséquences bien plus importantes sur la nature du capitalisme à la française *(page 20)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Arts et spectacles

Chaque printemps depuis 1977, Bourges devient la capitale de la musique populaire, avec cinquante-huit spectacles en six jours (19-24 avril). Enfants du rock et de Charles Trenet, les Rita Mitsouko seront les invités phares du cru 1994. Nous les avons rencontrés pour parler de leur dernier disque.

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté I à XII

Le numéro du « Monde » daté mardi 12 avril 1994 a été tiré à 465 381 exemplaires

Après le succès du référendum organisé auprès des salariés (83,55 % de participation et 81,26 % de oui)

Air France va mettre en œuvre son plan de sauvetage

Le personnel d'Air France a approuvé massivement, lundi 11 avril, le plan de restructuration de la compagnie. Sur 42 645 inscrits – y compris les personnels détachés dans des filiales –, la participation s'est élevée à 83,55 % (35 628 votants) : 81,26 % (28 951) ont voté oui, 16,52 % (5 886) non et 2,22 % (791) des votes étaient nuls.

La méthode Blanc a fait mouche. Les salariés d'Air France se sont prononcés massivement en faveur du plan de sauvetage de leur compagnie. Le référendum de la direction est un succès tant par le taux de réponses positives que par l'ampleur de la participation. Christian Blanc, le président d'Air France, avait prévenu qu'il ne se contenterait pas d'un score médiocre, ce qui aurait été le cas si le oui avait obtenu 49 % ou 51 %. Or ces résultats vont consolider la légitimité de la direction.

Les syndicats ne devraient pas, en revanche, sortir grandis de cette consultation. Seul six d'entre eux sur quatorze avaient signé l'accord-cadre de la direction. Aucun n'avait cependant appelé, sur l'ensemble de la compagnie, à voter contre. La CFDT s'était livrée à des *« contorsions »* surprenantes, annonçant son *« adhésion »* à l'accord sans le signer, afin de pouvoir participer aux négociations. Le SNPL (pilotes de lignes) jugeait qu'il ne servait à rien de signer un accord qui serait soumis à référendum. En réalité, les syndicats sont apparus divisés, déconnectés d'une base qui les avait dépassés au plus fort du conflit d'octobre 1993.

La stratégie du recours à la démocratie directe a payé. « L'électrochoc » a eu lieu. Les salariés ont montré leur volonté de sauver la compagnie là où les syndicats peinaient à se déterminer. Ce succès devrait donner les coudées franches à la direction dans les négociations à venir. Il n'empêche. L'adhésion des salariés n'est que le point de départ du redressement de la compagnie. Fort de ce succès, Christian Blanc devrait obtenir, dans un premier temps, quelque 10 milliards de francs de son actionnaire. Le gouvernement s'était déclaré prêt à recapitaliser la compagnie dès que le projet aurait été adopté par le personnel. Au total, l'Etat est prêt à recapitaliser Air France à hauteur de 20 milliards sur trois ans.

Mais la partie n'est pas jouée. Il faudra convaincre la Commission européenne de donner son aval au plan. Edouard Balladur devait rencontrer le commissaire européen chargé des transports, Abel Matutes, mardi 12 avril. En mars, le gouvernement a pris les devants en annonçant que cette dotation en capital serait la dernière et que le versement des deux dernières tranches dépendrait de la réalisation effective du plan. La Commission demandera probablement des gages sérieux sur sa mise en œuvre. Elle pourrait aussi conditionner son accord à une privatisation à venir ou à une ouverture du capital à des partenaires extérieurs, voire à une plus grande ouverture du ciel de la France à la concurrence étrangère.

Améliorer la productivité

Sur le front intérieur, Christian Blanc est au bord du gué. Il lui reste à mettre en œuvre un plan qui prévoit cinq mille suppressions de postes (sans licenciement), un gel des salaires sur trois ans et un blocage des avancements en 1994. Il ne sera pas aisé d'obtenir une amélioration de la productivité de 30 % en trois ans et le retour aux bénéfices d'ici 1997, comme prévu. La direction devra ouvrir rapidement des négociations pour remettre à plat les statuts des personnels. Il s'agit de substituer, à l'imbroglio actuel, un statut « allégé », commun à l'ensemble des personnels (sol et navigant), auquel se superposeraient des accords d'entreprise par activités et des accords d'établissements.

La direction se donne jusqu'à la fin juin pour boucler ces négociations. Même s'il subsiste des bastions réfractaires à tout changement, comme à la direction de la maintenance d'Orly-Nord ou de Roissy, les résistances syndicales ne devraient pas être très fortes, compte tenu du succès du référendum. Il faudra aussi pousser les salariés à travailler plus. Les navigants adopteront des règles de rotation plus efficaces. Les personnels au sol travailleront une heure de plus par semaine. Cette disposition, suppose une adhésion de l'ensemble des personnels.

La reconstruction d'Air France en centres de profits s'annonce aussi délicate. Cette réorganisation d'une entreprise bureaucratique et hiérarchisée risque d'être lente et périlleuse. Elle repose sur les cadres dont certains font preuve de perplexité quant aux chances de réussite du plan. Il faudra mobiliser les énergies et bousculer les habitudes sans décourager. Cette refonte des structures devrait mettre un certain temps à se roder et à produire des effets positifs.

L'un des enjeux majeurs de la compagnie, et de sa reconstruction, est de reconquérir les parts de marché perdues et de réengranger des bénéfices. Pour l'heure, le trafic repart mais la recette unitaire continue de baisser. Il ne suffit pas de remplir les avions mais il faudra agir sur les coûts, faire des économies tous azimuts. M. Blanc ne devra pas tarder à s'atteler à l'autre dossier délicat du groupe : Air Inter dont les perspectives ne sont pas réjouissantes.

MARTINE LARONCHE

Les syndicats signataires se félicitent du résultat de la consultation

« Je suis fier pour Air France, a déclaré son président, Christian Blanc, à l'annonce des résultats, *les personnels viennent massivement de montrer leur détermination de redonner un avenir »* à l'entreprise. *« Nous allons maintenant tous ensemble, les oui, les non, tirer dans le même sens et reconstruire la compagnie »,* a-t-il ajouté en convenant que *« le plus dur reste à faire ».*

« Ce résultat n'a été possible que parce que le gouvernement a su recréer les conditions d'un dialogue franc et constructif. Il prouve que la méthode du premier ministre (...) privilégiant le dialogue aux solutions imposées, est la seule voie possible de la réforme, a estimé pour sa part Bernard Bosson, le ministre des transports. *Le gouvernement, qui a hérité à Air France (...) d'une situation financière catastrophique, accompagnera l'effort par une recapitalisation de grande ampleur que permettent les privatisations, continuera sa lutte pour que l'Europe échappe aux excès du protectionnisme comme de l'ultra-libéralisme* (...). » Les six syndicats d'Air France signataires de l'accord-cadre se sont félicités des résultats. *« Une page décisive de l'histoire d'Air France vient d'être écrite »*, ont estimé FO (cadres et non-cadres), CFE-CGC, CFTC, SNAMSAC et USAF, dans un communiqué commun. Le vote positif exprime *« l'espoir des agents de voir Air France retrouver sa place dans le transport aérien mondial ».* *« Les syndicats ayant appelé à voter oui et ayant signé l'accord-cadre ne renonceront à aucune de leurs prérogatives syndicales »* et continueront *« à prendre leur responsabilités ».*

Du côté des non-signataires, Raymond Besco, secrétaire général de la CGT Air France, a déclaré : *« Cela ne change pas grand-chose, cet accord est mauvais, il le reste. »* *« Nous continuons d'exiger publiquement de continuer à participer aux négociations »*, a-t-il déclaré. Le Syndicat national des pilotes de lignes (SNPL) s'est félicité du résultat, qualifié de *« logique »*, *« à partir du moment où l'on posait la question de la survie de l'entreprise ».* *« La menace peut forcer l'approbation des salariés, elle n'entraînera pas leur adhésion consciente et ne permettra pas de sauver l'entreprise »*, a estimé la CFDT Air France.

« Si j'avais fait partie des responsables [syndicaux] *d'Air France, j'aurais plaidé pour la signature,* a estimé Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, sur France 3. Toutefois, *« si le référendum était érigé en instrument magique et en miracle pour la gestion des relations sociales, je crois que ce serait une erreur fondamentale »,* a-t-elle prévenu.

Le secrétaire général de Force ouvrière, Marc Blondel, a estimé, mardi 12 avril, que le référendum était *« aussi un succès »* pour FO mais que la méthode devait rester *« exceptionnelle ».* *« Le référendum n'est pas une clause sociale. On peut l'assimiler à un programme que le président de la compagnie a présenté et auquel le personnel a souscrit,* a-t-il dit. *Je ne suis pas gêné. J'assume. C'est FO qui a lancé le conflit. »*

Le Monde

I N I T I A T I V E S

Intéressement et participation : l'apprentissage de la crise

Pour éviter que le ralentissement économique n'ait raison de ces instruments salariaux, le gouvernement propose de créer un « compte-épargne temps »

UN vrai rituel républicain ! Depuis dix ans, aucune majorité politique n'a omis de présenter sa loi sur la participation et l'intéressement. A droite, il s'agit de se réapproprier une vieille antienne gaulliste et, aussi, de prouver qu'il existe un « discours social » qui n'est pas de gauche. Moins enthousiastes, les socialistes ont eux aussi apporté leur pierre à l'édifice, constatant qu'après avoir végété des années durant, l'intéressement a fini par séduire les entreprises et n'effarouche plus guère les syndicats.

La principale spécificité de l'intéressement et de la participation est sans aucun doute leur dimension quasi philosophique. Lorsque les principales composantes du syndicalisme français se référaient explicitement à la lutte des classes, ces deux instruments devaient concrétiser la réconciliation entre capital et travail. Mais les temps ont changé. Ces considérations n'ont plus la même acuité, et l'intéressement comme la participation ont perdu de leur charge affective.

Hormis la CGT – dont l'hostilité n'est plus aussi virulente –, les centrales syndicales se sont, pour l'essentiel, converties tout en cherchant à obtenir des garanties collectives. Dans les rangs politiques, les inconditionnels se font rares et leur capacité de persuasion s'atténue, comme a pu le constater le député RPR Jacques Godfrain, dont le rapport n'a que très partiellement inspiré le projet de loi du gouvernement Balladur.

S'il est vrai que l'intéressement s'est brusquement réveillé à partir du milieu des années 80 (le nombre d'accords en vigueur est passé de 2 160 en 1986 à 10 700 en 1990), ce succès s'explique moins par les réformes successives que par le souhait des entreprises de promouvoir, en période d'expansion, une certaine forme de réversibilité des concessions salariales. Conclure un accord d'intéressement – tributaire, par définition, de la santé de l'entreprise – est aussi une façon de ménager l'avenir. Certains n'ont pas toujours correctement évalué les risques, et plusieurs conflits sociaux, dont celui de l'usine Renault de Cléon à l'automne 1991, ont prouvé que les salariés n'acceptaient pas toujours facilement cette réversibilité des primes dites aléatoires.

Cependant, l'intéressement est aussi apparu comme un levier capable de promouvoir une politique salariale plus qualitative et mieux adaptée à la dimension collective de la modernisation de l'organisation du travail. Dans le secteur public, il permet de contourner à la fois le strict cadrage salarial imposé par les ministères et les rigidités liées au statut du personnel.

En revanche, la participation n'est guère allée au-delà de la simple obligation légale. Il faut associer la main-d'œuvre aux bénéfices mais, aussi, aux décisions de l'entreprise, souhaitaient ses promoteurs. De fait, rares sont les actionnaires qui ont entendu cet appel, et la loi Arthuis de 1987, qui visait cet objectif, est pratiquement restée lettre morte. A cet égard, le projet de loi du ministre du travail, Michel Giraud, est doublement révélateur. Il ne fait que recommander la nomination d'actionnaires représentant le personnel à condition que celui-ci détienne plus de 5 % des actions, et n'introduit aucune exception pour les privatisées de 1993-1995 (ce dont se félicitent la plupart des dirigeants concernés) alors que, lors des privatisations de la première cohabitation, les administrateurs salariés avaient été maintenus. La participation aux décisions n'est pas la tasse de thé du capitalisme – ni d'ailleurs celle du syndicalisme – français.

IL est vrai qu'avec l'essoufflement de la croissance et la montée du chômage, la participation et l'intéressement ne paraissent plus aller dans le sens de l'Histoire. En période de récession, la première n'a plus de « grain à moudre » alors que le second devient une arme contre l'emploi. Logique : destiné à stimuler la productivité, l'intéressement aboutit forcément à produire plus avec moins de salariés... Ces vents contraires n'ont pas empêché le gouvernement de rebondir en proposant de transformer, par le biais du « compte-épargne temps », les primes d'intéressement en périodes supplémentaires de repos afin de neutraliser, ou au moins de limiter, les « effets anti-emploi ». L'idée est plutôt bonne mais elle apporte, en creux, la démonstration que l'heure n'est plus à stimuler la politique salariale. Pourquoi, d'ailleurs, ne pas étendre le principe contractuel du « compte-épargne temps » aux éléments non aléatoires de la rémunération ?

Une autre initiative gouvernementale vient confirmer cette impression. En décidant qu'une partie des fonds bloqués au titre de la participation (une quinzaine de milliards sur un « stock » évalué à 80 milliards) pourront être libérés par anticipation afin d'acquérir une automobile neuve ou procéder à des travaux d'amélioration de l'habitat, les pouvoirs publics espéreraient quelque peu relancer la consommation.

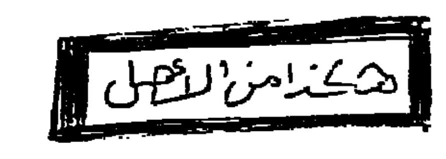
En définitive, le gouvernement s'est résolu à faire de la participation et de l'intéressement des « poires pour la soif » bienvenues au plan macro-économique mais assez éloignées de leur vocation théorique. Tout rentrera-t-il dans l'ordre lorsque la croissance sera revenue ? C'est à voir. Outre qu'une relance de l'intéressement aboutirait à privilégier les salaires par rapport à l'emploi, rien ne dit que la prochaine apparition de fonds de pension ne concurrencera pas de plus en plus vivement la participation comme l'intéressement.

Jean-Michel Normand









Les nouvelles propositions

Le compte épargne-temps régénère le « gaullisme social »

PRÉSENTÉE comme l'une des quatre priorités de l'action gouvernementale dans le domaine social par le premier ministre, lors de son discours-programme devant l'Assemblée nationale le 8 avril 1993, la participation et l'intéressement des salariés aux résultats, voire à la gestion des entreprises est un des vieux refrains du gaullisme social. Un an après, le gouvernement présente à la session parlementaire de printemps un projet de loi sur la relance de la participation. Entre temps, Edouard Balladur avait confié à Jacques Godfrain, député RPR de l'Aveyron, l'élaboration d'un rapport sur *« l'amélioration du statut des salariés des secteurs public et privé par la participation »*. Peu de thèmes sur le plan social fédèrent aussi spontanément l'ensemble de la famille gaulliste.

Pourtant la relance de la participation et surtout de l'intéressement en temps de récession et de crise de l'emploi pose un problème de fond. Il apparaît d'une certaine manière délicat, voire vraiment peu propice, de stimuler la productivité des salariés en période de baisse d'activité, quand cela risque à terme d'engendrer de nouveau sureffectifs. Or c'est dans le contournement de ce paradoxe que se trouve la disposition la plus originale du nouveau projet de loi bouclé par le gouvernement. Ce texte introduit un nouveau concept dans la législation française : le capital-temps : *« au lieu de verser un intéressement sous forme de prime, celui-ci pourrait être attribué au salarié sous forme d'indemnité dans le cadre d'un congé sans solde »*.

En clair, il est proposé aux salariés de convertir les primes d'intéressement en jours de congés supplémentaires. Ce nouveau dispositif qui serait mis en place à partir d'un accord de branche ou d'entreprise aurait ainsi l'avantage de favoriser le développement de l'emploi.

Amélioration de la productivité

Ce temps libre indemnisé doit permettre le financement de congés de longue durée, du type congé sabbatique, congé parental ou congé de fin de carrière. Sans solde et d'une durée minimale de six mois, il pourrait de cette façon contraindre l'employeur à remplacer le salarié manquant et permettre à un chômeur d'occuper temporairement un emploi.

Ce nouveau contrat épargne-temps pourrait en tout cas lever l'hypothèque paradoxale qui plane actuellement sur les accords d'intéressement qui, par l'amélioration de la productivité qu'ils entraînent, peuvent contribuer au mouvement de réduction de l'emploi.

La seconde innovation du projet de loi réside dans le renforcement de la participation des actionnaires salariés aux organes de gestion des entreprises. Le texte de loi introduit notamment deux nouveautés. Dès lors que le personnel détient plus de 5 % du capital, un nouveau régime de participation aux organes de gestion peut être mis en place. De plus est ouverte la faculté de désigner un ou deux actionnaires salariés au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ces nouveaux administrateurs s'ajouteront aux membres qui sont déjà présents dans le conseil d'administration.

Toutefois le gouvernement reste prudent. Ce dispositif supplémentaire n'est pas contraignant, il n'est qu'« incitatif et facultatif » *(voir « Les salariés restent absents de la gestion de l'entreprise »)*. Il est aussi prévu de regrouper les actionnaires salariés en association afin de leur donner plus d'envergure lors des assemblées générales extraordinaires.

Ensuite, pour créer un nouvel élan de la participation et de l'intéressement, le projet de loi contient toute une série de propositions beaucoup plus classiques. Il est notamment prévu de porter de nouveau à 20 % de la masse salariale brute le montant maximum de l'intéressement, alors que cette proportion avait été abaissée entre 10 % et 15 % par la loi de 1990. De même il ne sera plus possible de réserver à une partie des salariés (les cadres le plus souvent) la distribution de primes. Les entreprises de moins de cinquante salariés qui prendront l'initiative de souscrire à un accord de participation, alors qu'elles n'y sont pas contraintes par la loi, auront droit à une déduction fiscale.

Enfin, pour favoriser l'essor des plans d'épargne entreprise, le niveau d'abondement que peut verser annuellement l'entreprise au salarié d'un PEE est relevé. Il sera porté de 10 000 francs à 15 000 francs.

Alain Beuve-Méry

Controverses syndicales

Les divergences demeurent sur le calcul et l'attribution des primes d'intéressement

SI un consensus syndical assez général règne autour de la participation – la CGT soulève tout de même une objection de principe face *« aux mécanismes qui prétendent associer les intérêts divergents du capital et du travail »* –, l'intéressement continue de susciter des controverses. Au-delà du manque à gagner qu'il engendre pour les régimes sociaux, ce sont plusieurs philosophies qui s'affrontent sur le terrain.

La CFDT, par exemple, déplore que les accords soient *« toujours assis sur la hiérarchie des salaires, ce qui ne résout en rien les inégalités de traitement »*. Jean-Pierre Clapin, secrétaire national de la CFE-CGC, pense exactement le contraire. Pour lui *« la prime doit être proportionnelle aux responsabilités »*. C'est ainsi qu'à la Cité des sciences et de l'industrie, à Paris, la CFE-CGC, qui était le seul syndicat prêt à signer l'accord de 1991, a imposé une prime intégralement proportionnelle aux salaires alors que le projet de la direction en prévoyait une partie uniforme. *« Nous, les cadres, on n'allait pas signer pour 500 francs »*, lance un délégué CFE-CGC de la Cité. Tant pis pour les petits salaires...

Il n'en demeure pas moins que, la plupart du temps, ce sont les directions qui, *de facto*, dictent les modalités d'application de l'intéressement. A prendre ou à laisser. Beaucoup d'accords prévoient notamment que les absences, même pour maladie, grèvent les primes. Roland Metz, en charge de l'action revendicative à la CGT, dénonce surtout *« les effets pervers de l'intéressement »*, qui *« peut jouer contre l'emploi »*. Et de citer l'accord du Crédit lyonnais de 1989 *« où l'intéressement était d'autant plus fort que les effectifs (en gestion) étaient réduits »*. Sans oublier l'impact sur les politiques salariales. *« Quand les rémunérations stagnent, le personnel ne revendique pas trop s'il perçoit, par ailleurs, de l'intéressement*, constate Gilbert Marsac, secrétaire de la Fédération de l'agroalimentaire de la CFDT. *Et l'on voit bien que l'intéressement s'est développé en même temps que les augmentations de salaires faiblissaient. »*

Les critères qui fondent le calcul de l'intéressement sont fréquemment basés sur les seuls résultats de l'entreprise. Ce qui ne motive guère les salariés, parfois sceptiques à l'égard des modalités retenues. Aux Chantiers de l'Atlantique, l'intéressement croît avec la diminution des accidents du travail. *« Il n'est pas normal que si les conditions de travail se dégradent on soit pénalisé »*, proteste la CGT, qui a néanmoins signé l'accord. Pour Pierrot, chaudronnier, le critère de sécurité n'a pas vraiment de sens : *« Il sert soi-disant à nous responsabiliser. Comme si on faisait exprès de se blesser. »* Mais l'intéressement augmente aussi avec le raccourcissement des délais de livraison des navires. *« Les critères se contredisent*, pointe la CGT. *Si l'on veut améliorer nettement les délais, on engendre de mauvaises conditions de travail et des prises de risque. »*

Cependant, d'autres dispositions tentent réellement d'innover, comme l'accord de Danone – non signé par la CGT, le principal syndicat – qui permet de consacrer à des actions d'insertion 1 million de francs prélevés sur l'intéressement, qui représente il est vrai, avec la participation, environ quatre mois de salaires nets, selon la CFDT. Mais dans cette entreprise qui a perdu deux mille emplois en dix ans le geste, même modeste, de ceux qui restent dans les effectifs est un symbole.

Francine Aizicovici



Rémunérer la performance collective

Les accords à EDF-GDF ont permis de combler les failles de la politique salariale fixée par les pouvoirs publics

POUR les entreprises publiques, l'intéressement offre un véritable appel d'air dans la gestion d'une politique de rémunérations fortement contrainte par les pouvoirs publics. Sans même attendre l'adoption d'une base légale, EDF-GDF fut ainsi la première à s'engouffrer dans cette voie en signant, en 1987, un accord assurant aux personnels une rétribution sur les gains de productivité réalisés dans les deux entités nationales. Il est vrai qu'il y avait urgence ! Coincées par le gel des rémunérations publiques décrété, dès son arrivée à l'hôtel Matignon, par Jacques Chirac, les directions des deux entreprises cherchaient vainement à répondre à l'insatisfaction croissante d'agents, malmenés par une modernisation conduite à marche forcée. *« La rénovation de la grille des rémunérations, qui nous avait jusqu'alors permis de contourner la rigueur salariale imposée par les pouvoirs publics, étant achevée, il fallait trouver une autre porte de sortie pour résoudre le conflit salarial qui avait éclaté à l'hiver 1986-1987 »*, raconte Michel Cruciani, secrétaire général adjoint de la fédération (CFDT) gaz-électricité, l'un des quatre syndicats signataires de ce premier accord.

Des critères sociaux d'appréciation

Ce fut l'intéressement. Du point de vue syndical, l'honneur du service public était sauf puisque le bénéfice des gains de productivité réalisés par les agents était reversé aux usagers, sous forme d'une baisse proportionnelle du kilowatt-heure. Pour les directions, cet accord a avant tout permis de jeter les bases d'une véritable politique de *« rémunération de la performance collective au plus près du terrain »*, explique André Janoir, chargé du suivi de l'intéressement à la direction du personnel et des affaires sociales d'EDF-GDF. Dans cet esprit, *« l'intéressement constitue un outil de management*, poursuit M. Janoir, *visant à responsabiliser les agents en les impliquant dans les objectifs de l'entreprise »*.

Au cours de la mise en œuvre des accords successifs (1990-1992 et 1993-1995), cette volonté de décentraliser la gestion de l'intéressement s'est confirmée. Si les agents sont toujours intéressés à la réalisation d'objectifs nationaux (en matière de productivité, d'amélioration de la qualité), ils sont aussi impliqués dans le développement de leur unité. Sous l'impulsion de trois syndicats signataires (CFDT, CFTC, UNCM-CGC) qui négocient les avenants locaux annuels de l'accord en cours, cette rétribution « locale » du personnel ne se mesure plus uniquement à l'aune de la bonne gestion de chacune des quelque 170 unités des deux entreprises. *« Nous avons progressivement introduit des critères sociaux d'appréciation de cette performance*, se félicite ainsi Michel Cruciani, *tels que fréquence des accidents du travail en interne et chez les sous-traitants, actions sur l'environnement, intégration des personnes en contrat emploi-solidarité. »*

Certes, les sommes en jeu ne représentent encore que de 2 % à 3 % de la rémunération totale des agents (1). Cette proportion pourrait toutefois s'accroître, les directions envisageant de décentraliser encore la gestion de cet intéressement local, cette fois au niveau du groupe de travail des agents. Mais les syndicats sont réticents : *« Faute d'une présence syndicale suffisante, nous redoutons que cette gestion de l'intéressement au niveau du groupe manque de lisibilité globale et participe à l'émergence d'un pouvoir discrétionnaire au niveau du chef de service »*, explique M. Cruciani, qui s'inquiète aussi des *« risques de rivalité entre les services »* dans l'appréciation des performances de chacun.

Valérie Devillechabrolle

(1) Si un tiers des agents exigent de bénéficier immédiatement de tout ou partie de leur intéressement, les autres choisissent de le bloquer pendant 5 ans sur l'une des différentes formules d'épargne proposées qui rapportent, bon an mal an, entre 11 % et 13 % d'intérêts.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Dominique Alduy. Isabelle Tsaïdi
133, av. des Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL Le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels.
Vous renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine - France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach, VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT
401 MQ 01 PP Paris RP
Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : ______ Prénom : ______
Adresse : ______
______ Code postal : ______
Localité : ______ Pays : ______
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

L'économie sociale au secours des PME

Les petites et moyennes entreprises développent un actionnariat dans l'esprit du « contrat social »

ON connaît les organismes patronaux qui se sont créés à la veille des années 80 pour promouvoir l'actionnariat des salariés : Fondact, Apars... Ils ont surtout joué un rôle au niveau des grandes entreprises. On connaît moins – parce qu'elle est récente – une initiative originale du monde de l'économie sociale qui a le mérite de s'adresser au secteur des PME où cet actionnariat reste embryonnaire.

A un niveau certes encore très modeste, c'est en quelque sorte un nouveau rameau qui pousse sur le vieil et puissant arbre que constituent ensemble les mutuelles, les coopératives et les associations. Au début des années 80, un certain nombre de ces organismes avaient créé, avec le soutien financier de l'Etat, l'Institut de développement de l'économie sociale (IDES), premier regroupement suivi par trois autres qui finiront par former, en 1991, les quatre filiales d'une petite holding nommée Esfin (Economie, social, finances).

Le groupe collecte de l'argent dans la totalité de l'économie sociale pour financer un certain nombre d'initiatives et de services au bénéfice des entreprises du secteur. Et Esfin-Participations est celle des filiales qui a été aménagée pour favoriser la participation des salariés : d'abord dans les filiales que des entreprises d'économie sociale venaient à créer sous forme de sociétés anonymes ; puis dans des entreprises ordinaires. *« Nombreux aujourd'hui sont ceux qui n'ont pas envie de créer une coopérative, une mutuelle ou une association mais qui ne veulent pas davantage d'une entreprise de type traditionnel,* fait observer Pascal Dorival, directeur du développement du groupe. *Nous nous sommes dit : Pourquoi ne soutiendrions-nous pas les formes d'entrepreneurial participatif que nous voyons se développer actuellement ? »*

Du capital en exonération totale

La formule imaginée, dite « dispositif relais pour l'actionnariat des salariés » (DRAS), utilise la technique du capital-risque. A une PME en quête de capitaux, Esfin-Participations offre les fonds souhaités à une condition : qu'ils deviennent à terme la propriété des salariés grâce à la signature en parallèle d'un accord d'intéressement accompagné d'un plan d'épargne d'entreprise. *« Nous souscrivons des actions pour le compte des salariés et nous les leur revendons au fur et à mesure que le dispositif d'intéressement apporte à chacun d'eux l'argent pour les acquérir. Ils n'ont ainsi pas à s'endetter comme dans le système du RES* (rachat de l'entreprise par ses salariés) ; *et c'est nous qui assumons, pendant la période intermédiaire, le risque d'un éventuel dépôt de bilan par la société concernée. »*

Le personnel doit ainsi se retrouver propriétaire en quelques années d'une part de capital lui permettant de ne plus être considéré, en cas de décision stratégique (vente de l'entreprise, cession de capital...), comme un banal élément d'actif, assimilable aux machines et aux locaux : *« Notre idée n'est pas de lui donner un pouvoir de direction mais d'en faire un partenaire obligé dans les moments décisifs parce qu'il disposera d'une minorité de blocage ou de l'équivalent. »*

La loi française favorise ce type de démarche : elle permet en effet, à travers la participation et l'intéressement, de *« fabriquer du capital en exonération totale de charges sociales et d'impôts »*, pour les salariés comme pour l'employeur, à la seule condition que les fonds restent bloqués cinq ans dans l'entreprise.

Le dispositif DRAS en est encore à ses débuts. Mis en place voilà deux ans, il s'est rodé jusqu'ici dans la plus grande discrétion, progressant au rythme du bouche à oreille. Il a soutenu le démarrage d'entreprises qui se créaient dans un esprit proche de celui de l'économie sociale (entreprises qu'épaule la Sofines, société financière d'innovations, l'une des filiales d'Esfin).

Une dizaine de PME classiques ont par ailleurs bénéficié d'un apport en capital, d'autres encore sont en cours de négociations. *« Le dispositif est bien adapté aux entreprises familiales qui ont besoin de fonds propres pour défendre leur autonomie contre les prédateurs. Nous leur proposons de réaliser une sorte d'alliance entre salariés, management et famille propriétaire, une sorte de nouveau contrat social... »*

Marie-Claude Betbeder

Les trésoreries en péril

Le déblocage anticipé de la participation met en danger de nombreuses SCOP

COUP de tonnerre dans un ciel serein, pavé dans la mare.... Difficile de trouver l'expression juste pour dépeindre l'effet de stupeur provoqué par l'annonce du projet de loi sur l'amélioration du statut de salarié par la participation dans le petit monde des Sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP).

Certes, souligne Jean Gautier, secrétaire général de la Confédération générale des SCOP, (CGSCOP), *« tout ce qui va dans le sens de l'amélioration de la participation, on y est favorable. Le mouvement SCOP est participatif dans son essence »*.

Dégâts considérables

L'annonce de la création d'un « compte épargne-temps », par exemple, a été accueilli avec un certain intérêt. Mais le coût du déblocage anticipé de la participation, ça il n'arrive pas à l'avaler. Il ne comprend pas comment le gouvernement a pu concocter un texte qui met véritablement en danger un grand nombre de sociétés coopératives. En effet, si en règle générale les fonds de la participation sont confiés en gestion à des organismes externes à l'entreprise, il n'en fut pas de même pour les SCOP et nombre d'autres PME. Chez elles les fonds sont gérés en interne et constituent un élément déterminant de la trésorerie des entreprises. Bloquées pendant cinq ans, ces sommes constituent une source essentielle de l'accroissement des capitaux propres. Bref, le déblocage intempestif de ces fonds *« risque de provoquer des dégâts considérables, voire même des dépôts de bilan parmi les 1 300 SCOP, qui emploient quelque trente mille salariés associés »*, affirme Jean Gautier.

Le danger n'est pas théorique. Alléché par les campagnes de publicité lancées par les vendeurs de voitures et autres sociétés de crédit, des salariés associés oubliant le mode de fonctionnement de leur entreprise ont commencé à réclamer le déblocage de leur participation. Dans un bureau d'études techniques pour le bâtiment, la demande d'un sociétaire a provoqué *« une certaine tension*, avoue pudiquement Yves Forestier, son gérant. *Sa participation représente un septième des sommes que nous avons en dépôt. Il suffit qu'un deuxième réclame sa part, et on disparaît ». Pour couper court à toute autre tentative, il a décidé de jouer carte sur table.* Lors d'une réunion des sociétaires, il a indiqué de façon claire et nette qu'il refuserait tout déblocage tant que le projet de loi n'aura pas été adopté. *« L'annonce a été accueillie dans un silence pesant. »* Pas facile de concilier ses intérêts de consommateur et de gestionnaire....

Accord d'entreprise

Toutes les SCOP ne se trouvent pas dans des situations aussi extrêmes. Ainsi à Alma SCOP, la demande de deux salariés n'a pas provoqué d'émoi particulier. Il est vrai que si les trois quarts des sommes de la participation servent à alimenter la trésorerie de cette société spécialisée dans l'informatique, un quart est géré en externe dans le cadre d'un fonds commun de placement. *« On peut donc en débloquer une partie sans trop de problèmes*, explique Jean-Pierre Uhry, son gérant. *Cela dit, si les gens demandaient massivement le déblocage de leur participation, on pourrait se dire que quelque chose ne va plus dans les coopératives. »*

Pour essayer d'éviter ces catastrophes annoncées, la CGSCOP propose plusieurs amendements dans le cadre de la discussion parlementaire. Elle souhaite, sans trop d'illusions, il est vrai, que les SCOP ainsi que toutes les entreprises qui réinvestissent la participation *« en interne »* soient exclues du champ d'application des nouvelles mesures de déblocage. Deuxième solution, elle préconise de conditionner l'application de ces mesures à un *« accord d'entreprise »*, afin de laisser aux partenaires sociaux la responsabilité de décider en fonction de la situation économique propre à chaque entreprise. Disposition qui est prévue dans le cadre du déblocage anticipé de la réserve de 1989. Enfin, elle souhaiterait au moins que le gouvernement trouve des mesures de substitution pour que les salariés des SCOP puissent bénéficier des sommes dont ils ont besoin à des taux d'intérêt intéressants sans que les entreprises aient à en souffrir.

Catherine Leroy

Les salariés restent absents de la gestion de l'entreprise

La mise en place d'administrateurs élus au sein des conseils d'administration piétine



FINANCIÈREMENT, une bonne et une mauvaise nouvelle. Au chapitre des bilans favorables, la progression très importante (+ 22,20 %) en 1992 du nombre d'accords de participation de salariés aux résultats de l'entreprise. Cette évolution s'explique directement avec la nouvelle loi (7 novembre 1990) qui abaisse de 100 à 50 salariés le seuil de l'assujetissement à l'obligation participative. Fin 1992, 13 271 accords étaient entrés en vigueur concernant 4,92 millions de salariés. En 1991, le montant moyen de la prime individuelle créditée servait 5 024 francs.

Côté intéressement, les statistiques sont moins souriantes. La baisse du nombre d'accords déjà enregistrée en 1991 s'est accentuée en 1992 (– 19 %) avec 1,8 million de salariés concernés. Pour les bénéficiaires, la prime reçue en moyenne était de 4 170 francs, en recul de 10 % par rapport à l'année précédente. Une contre-performance à mettre essentiellement au compte de l'environnement économique défavorable. En effet, si la participation obéit à des règles légales strictes, en revanche, l'intéressement dispose dans sa mise en œuvre de davantage de souplesse. Les dernières pratiques des entreprises en la matière sont particulièrement instructives.

Deux études qui n'ont aucun lien entre elles dressent pourtant un tableau largement similaire : d'un côté, le bilan annuel de la négociation collective (millésime 1992), de l'autre, un mémoire de maîtrise (1) réalisé par Daniel Boulmier, aujourd'hui étudiant, auparavant ancien responsable syndical et qui a analysé 62 accords d'intéressement déposés à la direction du travail et de l'emploi du Loiret en 1992. Les observations nationalement et localement se recoupent. Environ 80 % des formules retenues pour le calcul de l'intéressement sont liées aux résultats de l'entreprise, d'où leur caractère aléatoire. Près de 10 % se basent sur l'amélioration de la productivité, le restant est mixte (diminution de l'absentéisme, etc.). Autre constat : les entreprises utilisent en grande majorité dans les accords d'intéressement des clauses d'ancienneté (six mois de maison) qui ont pour effet de limiter le nombre des bénéficiaires des primes.

Un véritable désert

Fait nouveau, relevé au niveau national, depuis 1990, l'ancienneté, cette fois au cours de l'exercice, est davantage prise en considération (30 % des accords). La crise aidant, les entreprises, recrutant en effet de moins en moins en contrats à durée indéterminée, embauchent plutôt des CDD et des stagiaires et font donc en sorte que ces derniers ne puissent pas bénéficier comme les autres salariés des fruits des résultats. Sans oublier bien sûr que le montant des primes attribuées varie en grande partie selon la catégorie socioprofessionnelle : dans les entreprises de moins de cent salariés, la prime moyenne d'un cadre représente trois fois celle d'un ouvrier.

A côté de ce tableau financier, qui constitue un « grain à moudre » certain entre les organisations syndicales et les directions d'entreprise (voir « Controverses syndicales »), existe un véritable désert : la participation des salariés à la gestion de l'entreprise. Question : combien d'entreprises privées ont-elles œuvré pour la mise en place d'administrateurs élus au sein de leur conseil d'administration, comme la loi les y invite facultativement ? Réponse claire et nette du ministère du travail : zéro. A quelques exceptions près, dont les groupes nationalisés, habitués, en raison des lois Auroux, à compter parmi leurs administrateurs des salariés. Une fois privatisés, ils décident librement de renouveler ou non l'expérience. C'est le cas de Rhône-Poulenc, où se tiendra, le 1er juin prochain pour la première fois, l'élection par l'ensemble du personnel de trois administrateurs salariés. *« Nous avons souhaité reconduire, dans d'autres conditions donc, la présence d'administrateurs salariés au sein du conseil d'administration,* explique Maurice Gadrey, directeur des relations sociales du groupe Rhône-Poulenc. *Leur apport, l'expérience nous l'a prouvé, est tout à fait pertinent, et nous n'avons jamais été trahis quant au respect de la confidentialité des informations données. »*

Une profession de foi qui n'est pas celle de la majorité des entreprises privées, qui craignent, *via* les administrateurs élus, comme l'indique ce responsable, *« de faire entrer le loup dans la bergerie. Les syndicats sont encore assimilés au diable »*, ironise-t-il à moitié... *« Il est clair,* confirme-t-on au ministère du travail, *que cet aspect de la participation n'est absolument pas dans la culture française de l'entreprise. Des réticences irrationnelles sont évidemment évoquées, mais le fond du problème tient à la crainte de voir des administrateurs salariés informés, actifs et parfois passionnés remplacer petit à petit des administrateurs plus malléables, moins présents. »* Une inquiétude que certains patrons tout à fait cyniques balaient d'une main, expliquant qu'*« il est très facile de mettre en place un conseil d'administration de façade, convivial en somme, et de prendre les véritables décisions en cercle restreint, lors d'un bureau de conseil d'administration dont les membres auraient été soigneusement choisis »*. Ce risque d'être de simples cautions fait partie des interrogations régulières des syndicats. *« Au sein du groupe, le dialogue est réel*, reconnaît Jean-Claude Paulin, délégué syndical CGT à l'établissement Rhône-Poulenc chimie de Pont-de-Claix. *Mais nous regrettons de ne pas avoir été entendus, lorsque le groupe était nationalisé, sur les orientations stratégiques. Nous étions mis devant le fait accompli. »* Rhône-Poulenc privatisé veut visiblement aborder ce sujet de face. Maurice Gadrey vient donc de mettre en place une cellule de réflexion commune avec les organisations syndicales, afin d'étudier *« le rôle des administrateurs élus par les salariés »*. Une initiative qui devrait aider à la rationalisation des débats.

Marie-Béatrice Baudet

(1) « Intéressement : une logique participative et distributive... ou une simple distribution de masse salariale exonérée ? » Daniel Boulmier, USR 12, PARIS-I.

LIBRAIRIE

Le rôle de la formation professionnelle initiale en Europe

LA Documentation française publie une étude intitulée *la Formation professionnelle initiale*. Cette étude a pour sous-titre *Contrastes et similitudes en France et en Europe*. Son auteur : Christiane Rault, psychosociologue, a effectué des travaux sur la formation professionnelle et l'insertion des jeunes en liaison avec des collectivités territoriales, des municipalités et des missions locales. Cet ouvrage part du double constat que l'on peut établir actuellement en France, à savoir un fort taux de chômage des 18-25 ans et une tendance à la surqualification parmi cette même population. Ces deux données, qui paraissent paradoxales de prime abord, sont en fait la traduction des dysfonctionnements qui caractérisent à la fois le marché du travail et notre système de formation.

Pour apporter un éclairage nouveau sur ces contradictions, l'auteur compare le cas français aux autres pays européens, pas seulement l'Allemagne, déjà si souvent citée en exemple sur ce point, mais aussi la Grande-Bretagne, l'Espagne et le Portugal, qui nous sont tout aussi utiles à connaître par les problèmes qu'ils rencontrent, en partie semblables aux nôtres. Cet ouvrage synthétique met en évidence l'enjeu essentiel que représente la formation professionnelle en France pour améliorer le fonctionnement du marché du travail et l'intégration des jeunes.

▶ ***La Formation professionnelle initiale*, de Christiane Rault, La Documentation française, 29, quai Voltaire, 75007 Paris, 140 pages, 80 francs.**

ECHOS

Les Journées de la communication interne

■ Les Journées de la communication interne se tiendront les 3, 4 et 5 mai 1994, dans le cadre du septième Festival du Creusot, au château de la Verrerie. Parmi les thèmes abordés : « Comment mesurer l'impact de la communication interne de l'entreprise ; comment remotiver et donner du souffle aux salariés ; le cas du groupe Accor », pour la première journée. La seconde journée sera plus spécialement consacrée aux enjeux de la communication interne dans les collectivités territoriales.
Seront aussi abordés la place de l'audiovisuel dans ce cadre et comment gérer la rumeur en entreprise.

▶ **Renseignements et inscriptions : Association voir et vivre l'entreprise autrement, 11, rue Jean-Bouveri, BP 121, 71203 Le Creusot, Cedex, tél. : 85-80-84-85.**

Les Rencontres pour l'emploi

■ Les 15 et 16 avril 1994, à l'initiative du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, se tiendront les rencontres pour l'emploi dans vingt-deux régions de France. Organisées sur le plan national, ces rencontres ont pour objet de confronter en réel l'offre et la demande d'emploi. Elles s'adressent tout particulièrement aux demandeurs d'emploi, aux personnes qui recherchent des conseils d'orientation, de formation, ainsi que des informations concrètes sur la législation du travail. L'accès est gratuit.

▶ **Renseignements : 40-57-47-07.**

TRIBUNE

Pour un vrai RMI équivalent au SMIC

par Michel Godet

L'OUVERTURE à l'extérieur et la croissance sont des objectifs indissociables, mais il faut en assumer les conséquences. Le prix du travail non qualifié devrait continuer à baisser aussi bien dans l'industrie (les activités se délocalisent, les produits s'importent) que dans les services de traitement de l'information, mais aussi dans les services de proximité en raison de la pression exercée par la main-d'œuvre étrangère immigrée. La conclusion est terrible, le prix international du travail non qualifié ne peut que diminuer, par conséquent, dans un contexte d'économie ouverte, le SMIC est forcément créateur de chômage. En effet, il y a un grand nombre de salariés rémunérés juste au niveau du SMIC. Hélas ! c'est bien la preuve que si le SMIC n'existait pas, certains travailleurs seraient payés moins, et que, du même coup, certains ne sont pas embauchés parce qu'ils coûtent « trop cher ».

Si, depuis 1970, le SMIC avait été comme le SMIG des années 60, indexé seulement sur l'évolution du coût de la vie, le SMIC serait aujourd'hui à 2 300 francs, soit la moitié de ce qu'il est. Les coups de pouce du gouvernement ont permis de doubler le pouvoir d'achat des smicards en vingt-cinq ans. On a bien fait de partager la richesse, mais l'État devait-il vraiment reporter la charge sur les entreprises ? Il aurait plutôt dû mettre en place de nouveaux transferts pour assurer à chacun un revenu équivalent au salaire minimum actuel.

Ce n'est pas aux entreprises d'assurer une fonction de redistribution sociale, elles sont là pour créer de la richesse compétitive et rémunérer les facteurs de production, et notamment le travail au prix d'un marché de plus en plus international. C'est à la collectivité d'assurer, par des transferts, la solidarité qui s'impose dans le partage des richesses. C'est aussi à la collectivité de garantir, par l'équivalent d'un impôt négatif, un revenu minimum aux citoyens.

Le coût complet du salaire minimum (82 000 francs pour le SMIC avec les charges) est une véritable barrière à l'emploi des travailleurs non qualifiés. Cependant, on ne peut le supprimer en tant que tel en raison de sa valeur symbolique pour l'opinion publique, qui permet aux syndicats d'en faire la ligne de démarcation qui ne peut être franchie sans déclencher la mobilisation générale pour défendre la patrie des acquis sociaux.

Récemment, un choix a été fait, il consiste à conserver le SMIC et à ne pas dire s'il y aura à nouveau des coups de pouce (cela n'a pas été le cas en 1993) et à viser d'abord la réduction des charges qui pèsent sur les bas salaires.

Mais la solidarité n'a de sens que conjuguée avec la responsabilité. Comment financer l'indispensable réduction des charges sur les bas salaires, comment éviter qu'elles n'augmentent pour les autres ? Le rapport de la commission Mattéoli avance l'idée d'un moratoire sur les charges sociales tant salariales que patronales et propose de financer les allégements de charges par la CSG. Nous souscrivons à ces idées, mais il faudrait aller plus loin en jouant aussi sur la TVA et en remettant à plat l'ensemble du système de prélèvements obligatoires.

Pour le million de chômeurs de longue durée, notre suggestion est de suivre le modèle suédois en donnant à la personne en insertion l'équivalent du SMIC, en apportant à l'entreprise qui l'emploie une subvention de la collectivité, reversée à l'individu en échange de son travail.

Un tel système de redistribution-insertion serait de loin préférable à celui du RMI, où l'on verse près de 2 300 francs à plus de 800 000 Français sans leur donner de véritable insertion. Le RMI est une prestation de substitution pour les chômeurs en fin de droits et pour tous ceux qui n'ont pas d'autres ressources (1). Le nombre de RMIstes a augmenté de 20 % durant l'année 1993. A ce rythme, en 1994, le RMI devrait concerner un million de Français et coûter environ 1 milliard de francs de plus à la collectivité. Plus de la moitié des allocataires ont moins de trente-cinq ans et n'ont pas d'enfant. Même si plus de la majorité des bénéficiaires du RMI en sortent en moins de deux ans, il semble que près du quart d'entre eux en grande difficulté sociale soient installés dans un RMI de longue durée.

La perversité du RMI atteint son comble à l'île de la Réunion, où 30 % de la population active est au RMI, et où l'on manque de main-d'œuvre pour couper la canne à sucre. Le contraste est frappant avec l'île Maurice, située à moins de 120 kilomètres, un pays en voie d'industrialisation rapide, où la population s'active sans compter.

Il ne devrait pas y avoir de rémunération sans contrepartie de travail pour la société. Tel n'est pas le cas du RMI, où l'on achète le silence des chômeurs en détruisant leur dignité. Nous disons « oui » au RMI et proposons même de l'élever au niveau du SMIC, sous réserve que l'entreprise citoyenne remplisse sa mission d'insertion-formation et que la collectivité assure la fonction de redistribution indispensable dans une société d'abondance.

Elever le RMI au niveau du SMIC, en contrepartie d'un travail, me paraît une bien meilleure gestion de l'abondance que celle qui conduit à laisser tant de jeunes et de moins jeunes sur le bord de la route.

Une telle mesure implique de revoir dans le même sens l'ensemble des dispositifs d'insertion afin d'éviter les incohérences qui peuvent l'être. Dommage que le gouvernement ait donné l'impression de proposer avec le CIP (contrat d'insertion professionnelle) une rémunération au rabais pour les jeunes, alors qu'en fait, il s'agissait plutôt de l'équivalent d'une bourse d'insertion, donnée aux jeunes, diplômés ou non, pour acquérir les une ou deux années d'expérience professionnelle qui leur sont indispensables pour valoriser leur CV.

Je songe aussi aux fameux contrat-emploi-solidarité (CES). La France comptait 600 000 CES en 1993, dont 150 000 jeunes (c'est-à-dire beaucoup plus que l'objectif visé avec le CIP). Ces « bénéficiaires » du CES reçoivent une rémunération équivalente à la moitié du SMIC pour un travail à mi-temps, avec interdiction d'avoir une autre activité rémunérée pour l'autre mi-temps censé être consacré à la formation ou à la recherche d'emploi. Belle erreur d'appréciation où un éventuel autre travail à mi-temps n'est pas reconnu comme ayant une valeur d'insertion-formation et où on a le droit de rechercher un emploi futur mais pas d'en trouver un tout de suite à mi-temps pour parvenir au SMIC.

Sans oublier le vice originel des CES, dont le bénéfice est réservé aux seuls services publics, associations, et quelques entreprises publiques comme EDF. Les entreprises privées n'y ont pas droit car l'on ne voudrait surtout pas donner à ces patrons, « mauvais citoyens », de la main-d'œuvre « gratuite ». Heureusement qu'EDF n'est pas privatisée. Je pense qu'un CES dans une entreprise serait beaucoup plus formateur et susceptible de déboucher sur une embauche lorsque les entreprises recrutent. Tel n'est malheureusement pas le cas dans certaines administrations où ne règne pas le meilleur exemple de travail et où, de toute façon, les emplois sont attribués sur la base de concours académiques, où même les places de standardistes sont raflées en priorité par les candidats les plus diplômés.

Passer du salaire minimum à un véritable revenu minimum d'insertion supposerait enfin une refonte complète de la fiscalité directe et indirecte. Plutôt que de replâtrer un système tordu de prélèvements obligatoires, pourquoi ne pas le réformer en profondeur ? Dans la mesure où c'est là que se situent, de manière indirecte et donc cachée, nombre des obstacles structurels à l'emploi, il conviendrait de le reconnaître pour préparer les indispensables réformes qui s'imposeront à long terme.

▶ **Michel Godet est professeur au Conservatoire national des arts et métiers.**

(1) Le montant du RMI varie selon la composition du foyer : 2 300 francs pour un parent isolé, 3 500 francs pour un parent isolé avec un enfant, soit autant que pour un couple sans enfant. Pour un couple avec deux enfants, le RMI est proche de 5 000 francs, soit 2 000 francs de moins par rapport à un couple non marié, constitué de deux parents isolés avec un enfant. C'est une véritable incitation au développement des familles monoparentales.

MANAGEMENT

Les boîtes à idées refont surface

Bienvenue aux suggestions, culture participative oblige !

FAIRE remonter les suggestions de la base grâce à des boîtes à idées est une formule quasiment aussi vieille que la culture industrielle. Mais la philosophie taylorienne, fidèle à son principe « exécute et tais-toi », a tué dans l'œuf les expériences sporadiques. Généralement, les boîtes à idées restent désespérément vides. Au mieux, les suggestions traînent de longs mois dans leur « écrin de fumée », font l'objet d'un traitement inadéquat par une hiérarchie jalouse qui les enterre ou les récupère à son propre compte sans plus de considération pour leur promoteur. Aussi, la recette paraît-elle aujourd'hui bien éculée...

Pourtant, sous leur petit air insignifiant et poussiéreux, les boîtes à idées sont d'une étonnante modernité. Propositions d'améliorations, idées neuves, griefs, de vraies cavernes d'Ali Baba pour managers ! Et pour Jean-Louis Muller, de la Cégos, les enjeux économiques sont considérables. A l'heure où tous les yeux sont rivés sur la qualité totale et les gains de productivité, qui, en effet, mieux que la base peut détecter les coûteuses imperfections ? Eloignés du terrain, les technocrates de tout poil ont souvent conçu des systèmes parfaits sur le plan conceptuel, mais qui, à l'usage, se révèlent inopérants. Dans un contexte de crise, toute idée neuve est également bonne à prendre, qu'elle provienne des innovateurs traditionnels ou des amateurs éclairés. « *On ne peut plus se permettre aujourd'hui de n'avoir à la base que des exécutants* », souligne Jean-Louis Muller. Culture participative oblige. Les suggestions sont un véritable levier de changement qui débouche sur un management nouveau, reconnaissant à chacun la possibilité, et même le devoir, de contribuer au progrès de l'entreprise.

Le passage de la théorie à la pratique n'est pas aisé. Admettre que la base puisse avoir des idées bouscule bien des habitudes managériales et culturelles. Et effarouche la hiérarchie intermédiaire qui s'inquiète de son devenir. Pas facile non plus de faire sauter les verrous psychologiques des ouvriers ou des employés, peu habitués à s'exprimer ou qui ont peur de se faire chiper leur idées, voire de se retrouver au chômage, suite à l'obtention d'éventuels gains de productivité.

Malgré ce parcours d'embûches, les boîtes à idées refont surface et commencent même à fructifier. Vingt-cinq grandes entreprises (Aérospatiale, Citroën, La Poste, Renault, France Télécom, etc.) y ont recours et en font un objectif prioritaire au même titre que la qualité ou la réduction des coûts. Chaque année, elles se retrouvent de façon informelle au sein d'un carrefour de suggestions pour échanger leurs expériences. Chacune a sa méthode *(voir encadrés)*, mais les principes de fond restent identiques. Il s'agit de faire vivre les suggestions en les intégrant dans un circuit qui veille à leur devenir. Pour Pierre Chollet, secrétaire général des suggestions à France-Télécom, il faut également valoriser les innovateurs et impliquer la hiérarchie. Dans les faits, cela signifie que l'innovateur pourra défendre son idée, lui donner corps et être gratifié si son projet aboutit. Côté encadrement, l'idéal est d'inscrire la remontée des idées dans la mission des responsables intermédiaires. Mais comme rien n'est plus difficile que de s'affranchir des pesanteurs culturelles, beaucoup préfèrent créer des responsables suggestions, hors hiérarchie, ou des structures participatives pour valider les projets et éviter tout court-circuitage.

Petit à petit, la boîte à idées acquiert donc ses titres de noblesse et prend sa place à côté des autres outils de remontée d'informations ; enquêtes d'opinion, cercles de qualité, entretien individuel...

Catherine Lévi

Citroën offre une prime à la suggestion retenue

EN 1993, 66 970 idées étaient émises par le personnel des 21 sites industriels de Citroën et 283 millions de francs d'économies ont été réalisées. Le système de suggestions est maintenant bien rodé chez le constructeur.

Sur un formulaire standard, le personnel rédige sa proposition (process, qualité, conditions de travail, etc.), rapidement recueillie par un gestionnaire de suggestions et confiée pour validation à un responsable d'étude ou au chef de service. Avec un OK de principe, l'auteur peut donner corps à son projet. Au terme de son travail, le « prototype » est passé au crible par le service étude qui prononce son verdict : acceptation/réalisation, refus. En cas de succès, l'auteur présente les résultats de ses travaux devant le personnel de son usine et reçoit une prime.

Par exemple, Michel Bellanger de la maintenance outils de Saint-Ouen a dessiné un flanc n'exigeant aucun détourage, permettant à l'entreprise d'économiser plusieurs tonnes d'acier par an. Il a ainsi empoché la coquette somme de 52 200 francs. Les suggestions sont également intégrées dans le challenge annuel entre usines portant sur différents critères dont la qualité et l'économie.

« Nous attachons une grande importance aux suggestions car elles favorisent la culture participative et la montée des qualifications », souligne François Cusey, directeur des ressources humaines du groupe. Sous la houlette d'un « Monsieur suggestions » détaché du siège, Citroën passe maintenant à la vitesse supérieure : implication plus directe de la maîtrise, diminution du temps de traitement.

C. L.

La Poste valorise l'innovation locale

L'idée de valoriser la créativité des postiers ne date pas d'aujourd'hui. Dès 1983, une mission « prospective et innovation », sous la responsabilité de Jean-Louis Chaulot-Talmon, permet à chaque agent ayant une idée de faire entendre sa voix sans subir le parcours du combattant des nombreux échelons hiérarchiques. Cependant, malgré quelques résultats tangibles, beaucoup d'innovations piétinent car le système est trop centralisé. D'où l'installation en 1987 de délégués régionaux « prospective et innovation » qui récupèrent par la même occasion un système ronronnant de boîtes à idées remis au goût du jour et baptisé « Idéeposte ».

En pleine mutation, le management est séduit par cet outil de participation. Mais les obstacles ont la vie dure. L'innovation spontanée se heurte aux innovations programmées des directions spécialisées et à la gadgétisation, prétexte à animation et festivités. D'où l'idée d'ancrer son rôle économique et social en créant une Agence pour la valorisation de l'innovation participative (AVIP), qui bénéficie de l'héritage de dix années d'expérience. Conçue comme une ANVAR (1) postale, l'agence (fidèle au poste, Jean-Louis Chaulot-Talmon préside à ses destinées) a trois missions : soutien à la production d'idées, assistance-conseil, évaluation de la rentabilité des innovations. Placée sous l'autorité d'un comité stratégique, l'AVIP est une petite structure d'une dizaine de personnes qui s'appuie sur un réseau d'environ cent cinquante correspondants et délégués régionaux qui font vivre le système au niveau local. Les idées sont transmises par les postiers au QG régional, qui les soumet à un jury pour qu'il se prononce sur leur valeur, leur utilité, le suivi opérationnel, l'octroi de primes, leur application, etc.

Lancé il y a trois ans avec la collaboration de Renault, un concours d'idées sur la fourgonnette idéale a, par exemple, donné lieu à trois réponses intéressantes. Un facteur de la Sarthe a eu l'idée de se servir de la place du passager comme espace de travail et a conçu un siège éjectable fonctionnant comme une chaussure de ski. Le système est aujourd'hui breveté, et ledit facteur, coauteur avec La Poste. Les Japonais sont intéressés.

C. L.

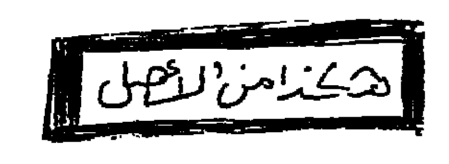
(1) Agence nationale pour la valorisation de la recherche

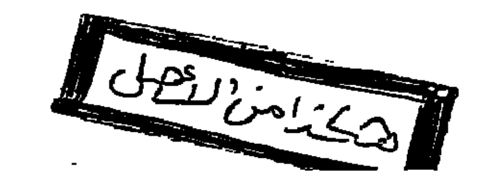
CARRIÈRES INTERNATIONALES

RECRUTEMENTS INTERNATIONAUX

Le Monde

1er quotidien français à l'étranger





ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique



CRÉDIT NATIONAL

Votre mission : coordonner, concevoir, réaliser

JEUNE CADRE DE GESTION

L'Ingénierie Financière à long terme est depuis toujours notre spécialité. *Volontaires et solides*, nous avons progressivement diversifié nos produits vers les interventions en fonds propres, les opérations de marchés de capitaux et l'immobilier.

Rattaché au Responsable du Département Risques et Méthodes de notre Direction des Financements Longs et Spécialisés, vous prendrez la responsabilité d'une petite équipe chargée de **définir les procédures et les circuits de gestion de nos produits de financement**, et de développer des outils micro-informatiques.

A ce titre, vous participerez activement à **l'analyse détaillée des besoins utilisateurs**, pour la mise en place de notre *nouveau système informatique de gestion*.

Diplômé d'études supérieures Bac+4/5 - **Ecole d'Ingénieurs de préférence**, double formation scientifique/gestion appréciée - vous êtes débutant ou vous justifiez d'une première expérience réussie, dans **les domaines du contrôle de gestion, de l'organisation ou de l'audit**, en milieu tertiaire ou industriel. Vous maîtrisez parfaitement la micro-informatique.

Rigueur intellectuelle, esprit de synthèse et aisance relationnelle vous permettront de réussir dans cette fonction.

Nous vous offrons de réelles perspectives d'évolution au sein de notre Groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous la réf. JCG au CREDIT NATIONAL - Département des Ressources Humaines 45, rue Saint-Dominique 75700 PARIS.

Carré Turenne

GROUPE DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE, recherche

▶ CONTROLEUR DE GESTION ◀

Rattaché à la Direction Produits Frais et Surgelés, vous animerez l'élaboration, la consolidation et le suivi des prévisions budgétaires. (plusieurs centres de profit sur l'ensemble du territoire).

Vous participerez à l'analyse des écarts et serez une force de proposition.

Vous développerez, en liaison avec les Directions Financière et Informatique, l'ensemble des outils de gestion.

Vous avez 30-35 ans, *une formation* supérieure type ESC + DESCF et vous justifiez d'une expérience réussie en contrôle de gestion.

La fonction nécessite outre de la rigueur, de la méthode et de l'organisation, de réelles qualités de communication et de relations humaines et un goût affirmé pour le terrain et le commerce.

Autonomie et implication sont requises pour ce poste basé à Paris.

Ecrire sous réf.
15 A 2667/4 M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

SANTÉ

Contrôleur de gestion adjoint au directeur...



Nous sommes une entreprise de santé en rapide développement. Pour répondre à nos objectifs de croissance et aux besoins de nos clients, nous recrutons un cadre de gestion.

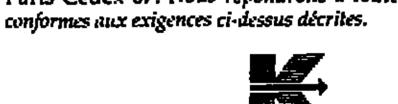
Mission : professionnel à la fois rigoureux et pragmatique, *collaborateur immédiat du directeur de la clinique*, vous serez responsable, sous son autorité, du contrôle de gestion, ainsi que du suivi et de l'évolution du système d'information de l'entreprise (IBM Risc 6000).

Il est exigé : vous avez impérativement une solide formation en gestion des entreprises (ESC, Dauphine...). Agé de 30/35 ans, vous justifiez d'une réelle expérience pratique et technique dans une fonction de même type. Vous avez le don des relations humaines et de l'écoute, qui vous permettra de favoriser et d'accompagner le changement.

Il est offert : de véritables perspectives d'évolution dans une entreprise en forte croissance.

Le poste est basé à Rouen.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 1237/LM à Bernard Krief Recrutement, BP 186-07, 75326 Paris Cedex 07. *Nous répondrons à toutes les candidatures conformes aux exigences ci-dessus décrites.*



BERNARD KRIEF RECRUTEMENT

Un département de Bernard Krief Consulting Group
Washington Moscou Bruxelles Paris

ANALYSTE DE MARCHE

(marchés de taux et de change)

Notre Banque d'envergure internationale recherche un ***Analyste de marché (marchés de taux et de change).***

Intégré à l'une de nos équipes de "Market Research", en salle des Marchés à Paris ou à Londres, votre activité est fondée sur l'analyse du marché : diagnostics, stratégies mais aussi commentaires en temps réel sur les événements. Vous assurez également un soutien technique aux équipes de vendeurs et de traders.

Pour réussir cette mission, une excellente formation économique est requise : DESS "Economie Mathématique", Magistère "Banque Finances", ENSAE ou autres écoles d'Ingénieurs.

Outre vos compétences techniques, il vous faudra faire preuve de :
- rapidité d'analyse et de synthèse,
- qualité d'expression orale et rédactionnelle,
- sens des initiatives et esprit d'équipe,
- souplesse et capacité de dialogue avec de multiples intervenants de marché (opérateurs + clientèle française et internationale).

Ce poste s'adresse à un candidat évolutif de 25/30 ans, bilingue anglais, ayant une expérience de 2 à 3 ans dans une fonction similaire et maîtrisant la micro-informatique.

Vous souhaitez mettre votre potentiel et vos compétences au service d'une équipe : adressez votre candidature sous référence 2408 à **EUROMESSAGES** - BP 80 92105 BOULOGNE Cedex qui fera suivre votre dossier.

ORC

EUROMESSAGES

Le Groupe

Flammarion

RECHERCHE UN

CONTROLEUR DE GESTION H/F

Rattaché à la Direction Financière, vous établirez les outils d'aide à la décision pour la Direction Générale et les *centres de profit de la société* d'édition. Assisté de deux collaborateurs vous aurez pour missions de :
- Préparer les budgets prévisionnels et suivre leur application
- Réaliser des études économiques ponctuelles
- Présenter des prévisions de marge à fin d'exercice.

De formation supérieure (Grande Ecole de Gestion, Dauphine...), vous possédez une expérience d'environ 4 ans en contrôle de gestion, une grande ouverture d'esprit et le sens des relations.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence 61393 à EURO RSCG Profil - 10 rue du Plâtre 75004 Paris.

ECCO SECURITE, n°1 de la Sécurité en France, 2 milliards de CA, 40 filiales, recrute

JURISTE H/F

VOTRE MISSION :
- Assurer la gestion immobilière du groupe.
- Gérer les assurances.

VOTRE PROFIL :
- Juriste de formation Bac + 5.
- *Expérience similaire réussie de 2 à 3 ans.*
- Réelles aptitudes à la négociation.

Merci d'adresser votre dossier de candidature avec CV et lettre manuscrite à l'attention de Michel AILLERET, ECCO SECURITE, 9 rue Pierre Brossolette, 92309 LEVALLOIS PERRET cedex.

ORC

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Accompagner les transformations dans les secteurs banque et assurances

Membre du réseau mondial KPMG, Peat Marwick Consultants réunit plus de 200 professionnels autour d'une même passion : accompagner les entreprises françaises et étrangères dans leur évolution.

Le fort développement de Peat Marwick Consultants qui réalise un quart de son activité dans les services financiers (banque et assurances), nous conduit à rechercher des consultants.

Vous avez acquis une expérience réussie de 3 à 5 ans dans un des domaines suivants : gestion d'un portefeuille de clients, systèmes d'information, contrôle de gestion, inspection/audit, organisation dans une banque, une compagnie d'assurances ou un cabinet de courtage.

Vous pourrez enrichir votre expérience au sein de notre cabinet en participant à des missions de type : fusion d'établissements financiers, planification stratégique et contrôle de gestion, conception de systèmes d'information, amélioration de la performance, organisation de réseaux commerciaux.

Peat Marwick Consultants, par la variété de ses interventions et son environnement international, vous offre de réelles perspectives d'évolution.

Mary-Ann COLOMBINI vous remercie de lui adresser votre candidature sous référence 931-85 à Peat Marwick Consultants Tour Fiat - Cedex 16 - 92084 Paris La Défense.



Peat Marwick Consultants
Passionnés de résultats

OTC



CRÉDIT NATIONAL

CHARGÉ D'AFFAIRES

Département des Affaires Financières

L'Ingénierie Financière à long terme est depuis toujours notre spécialité. Volontaires et solides, nous avons progressivement diversifié nos produits vers les interventions en fonds propres, les opérations de marchés de capitaux et l'immobilier.

Nous cherchons à étoffer notre département chargé des introductions en bourse, des émissions, des offres publiques et des restructurations de capital.

Vous êtes diplômé d'études supérieures (Grandes Ecoles Commerciales, Sciences Po etc...) et vous possédez une expérience minimale de 2 à 3 ans des opérations financières acquise dans un établissement bancaire ou financier.

Votre esprit d'analyse, votre sens de la rigueur, votre goût des contacts à un très haut niveau dans les entreprises vous permettent d'apprécier leurs besoins financiers et d'offrir des solutions adaptées.

La pratique de l'anglais courant est indispensable et une expérience des opérations internationales serait un excellent atout.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous la réf. DAF au CREDIT NATIONAL - Département des Ressources Humaines - 45, rue Saint-Dominique - 75700 PARIS.

Carré Turenne

Premier cabinet français, nous avons ouvert, il y a un an et demi, notre division Commercial et Marketing qui connait aujourd'hui un développement rapide.
Dans ce contexte, nous recherchons un

CONSULTANT

Nous recherchons des candidats justifiant d'une formation Sup de Co, de 2 à 4 ans d'expérience réussie sur des postes commerciaux ou marketing en environnement concurrentiel, et dotés d'un réel enthousiasme, d'un sens marqué du contact, d'un esprit analytique et constructif, ainsi que d'une forte motivation pour les ressources humaines.

Si vous vous reconnaissez dans ce profil merci d'adresser CV + photo + rém. actuelle à **Alain Noret, Michael Page Commercial** 3, bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex, sous réf. ANC400MO.



Michael Page Commercial
Spécialiste en recrutement Commercial

Responsable administratif et financier

Nantes - Rouen

Filiale du Groupe Renault V.I., nous commercialisons les véhicules industriels Renault et en assurons la maintenance.

Rattaché au directeur de la succursale, vous prendrez en charge l'ensemble du suivi administratif de cet établissement et assumerez toutes les fonctions gestion, finance, personnel et organisation qui s'y rattachent.

Responsable de l'administration, vous animez et faites appliquer par ailleurs la politique sociale de l'entreprise et suivez le calendrier des relations sociales.

Au plan comptable et financier, vous assurez la gestion quotidienne, le contrôle de gestion et la comptabilité générale et analytique ; vous supervisez notamment les travaux du service comptabilité. Chargé de l'établissement du budget, vous en assurez le suivi.

Vous serez également l'interlocuteur des différents services du siège pour tous les aspects liés à l'organisation informatique de l'établissement.

A 30 ans environ, de formation supérieure type école de commerce, avec une expérience significative de la gestion d'un centre de profits, vous êtes prêt à encadrer une petite équipe et à devenir le conseil écouté du Directeur et des différents chefs de service pour toute l'activité gestion de la succursale. Vos qualités d'animation et de communication, votre compétence comptable et votre rigueur méthodologique vous permettront de mener à bien votre mission. Adresser votre candidature (lettre, CV) sous réf. 446 à Carré Turenne - 129, rue de Turenne - 75003 Paris, qui transmettra.



FRANCE V.I.

Carré Turenne

Juristes

Contrats internationaux

Dans le cadre de son développement, France Télécom renforce sa Direction Juridique.

Au sein du département Contrats internationaux, vous participez activement à la rédaction et à la négociation de contrats, de joint-ventures, de pactes d'actionnaires ainsi qu'au montage juridique d'opérations d'investissements à l'étranger.

A 32 ans environ, titulaires d'un 3e cycle en droit des affaires/droit international et pratiquant couramment la langue anglaise, vous justifiez d'une expérience réussie de plusieurs années, qui vous permet de maîtriser la rédaction de contrats et accords complexes dans un contexte international.

Les postes sont basés à Paris, avec des déplacements assez fréquents à l'étranger.

L'importance du Groupe ouvre de larges perspectives d'évolution de carrière aux candidats à fort potentiel.

Merci d'adresser, sous réf. JCI et en précisant votre rémunération actuelle, lettre manuscrite et CV à SM CONSEIL, 3 rue Treilhard, 75008 Paris.

France Telecom

MEDIA SYSTEM

JEUNE CONTROLEUR DE GESTION

ESC option finances comptabilité + 3 à 5 ans d'expérience en comptabilité générale et contrôle de gestion

Un groupe aux activités internationales, en expansion, réalisant d'importants travaux dans le domaine du bâtiment en France et à l'export, recherche pour son siège de **Strasbourg** ce jeune cadre de gestion.

Sa mission : Exploiter et affiner un système de contrôle de gestion couvrant les activités en France et les filiales allemandes. Préparer et suivre les budgets, assurer le reporting vers la société mère.

Former les collaborateurs des centres de profits à utiliser les informations de gestion en France, en Allemagne, et dans d'autres pays en Europe de l'ouest. Améliorer leur efficacité administrative (facturations, encaissements, gestion de personnel, règlement de litiges et contentieux, etc...).

Allemand courant indispensable, anglais apprécié.

Poste d'avenir très formateur aux responsabilités évolutives et motivantes.

Merci d'adresser votre CV *détaillé* sous référence **S/1669** à

SELETEC
CONSEIL DE DIRECTION

25, avenue du Général de Gaulle
B.P 37
67044 STRASBOURG CEDEX

GRAND GROUPE AGRO-ALIMENTAIRE FRANÇAIS, RECHERCHE UN(E)

Juriste

en Droit de la Propriété Industrielle

De formation DESS propriété industrielle ou CEIPI, vous justifiez d'une première expérience en cabinet conseil ou en entreprise.

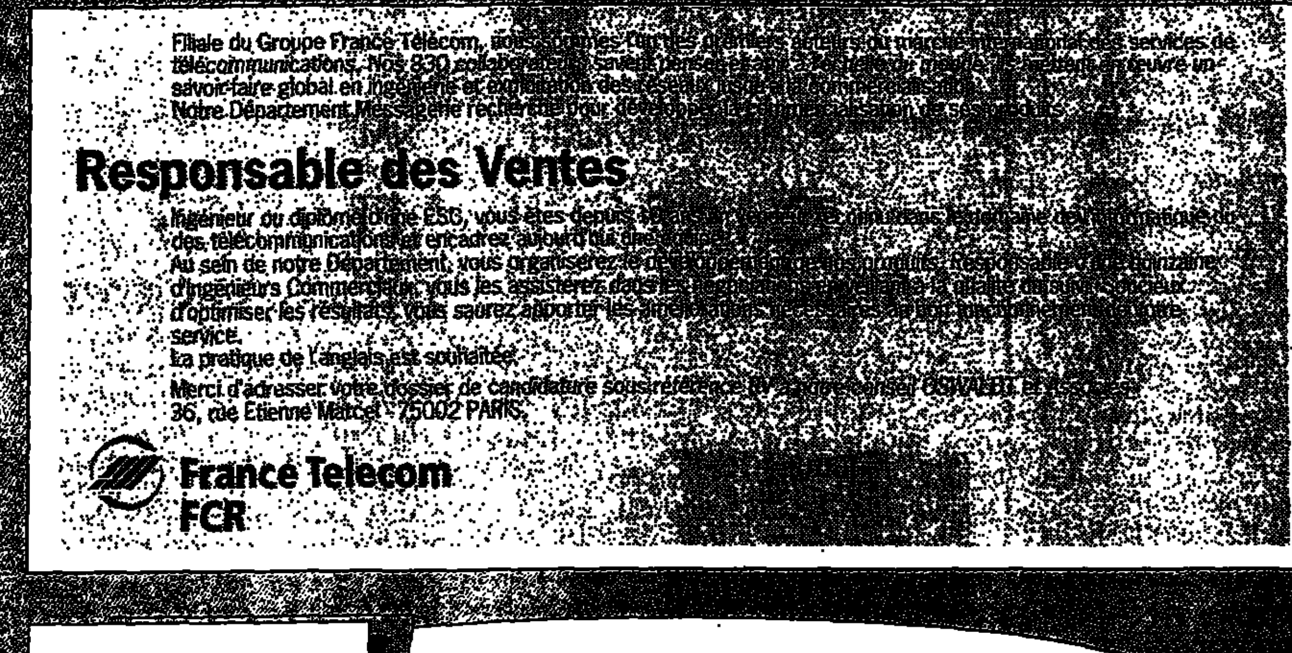
Vous serez chargé(e) du suivi administratif du portefeuille marques et brevets du groupe dans le monde entier (dépôts, réponses aux objections, oppositions, inscriptions des cessions...).

Ce poste, basé à Paris, implique de nombreux contacts en anglais ; la pratique courante de cette langue est indispensable, ainsi que de très bonnes connaissances en espagnol.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet, sous réf. 323 (sur l'enveloppe) à Media System, 6/8 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

MEDIA SYSTEM

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS



BOMAG

Nous sommes la filiale française (150 MF) du leader du compactage et recherchons notre

Futur Directeur Général

Intégré pendant une période de transition comme Directeur Commercial le candidat assurera la supervision de la force de vente et traitera en direct avec les grands comptes.
Il gérera les relations avec le réseau de concessionnaires qu'il pourra réorganiser le cas échéant. Il validera l'ensemble des propositions financières consenties par les commerciaux (location, vente, reprises...). Au bout d'un an environ, familiarisé avec la structure et son environnement, il assurera progressivement l'ensemble de la fonction de Directeur Général à savoir : prise en charge des relations avec la maison-mère ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires de la société, encadrement de l'ensemble des services (administration, SAV, atelier ...). *Pour ce poste nous recherchons un candidat de* 35/55 ans ayant une forte culture technique justifiant d'une première expérience de direction générale ou commerciale. La pratique de l'environnement BTP chez des prestataires ou des équipementiers ainsi que la connaissance du marché des loueurs serait des plus très appréciés.
Adresser CV + photo + rém. actuelle à Alain Noret, Michael Page Commercial, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex. sous réf.ANC9997MO.

Michael Page Commercial
Spécialiste en recrutement Commercial

Un challenge dans l'informatique !

INGÉNIEUR COMMERCIAL "SENIOR"

GRANDS COMPTES — ***Paris RP***

Nous vous confierons un portefeuille de grands clients à gérer et à développer. Fin stratège et véritable "maître d'oeuvre" commercial, vous saurez détecter les projets de demain et négocier au plus haut niveau des affaires importantes (intégration de systèmes, développement de grands projets, expertise, conseil, facilities management...)

A 30-35 ans, de formation bac + 5 (Grande Ecole d'Ingénieurs ou de Gestion), vous possédez une solide expérience de la vente de services ou de solutions complexes auprès de grands comptes, acquise par exemple en SSII, chez un constructeur, un éditeur de logiciels ou en cabinet de consulting.

Nous recherchons un candidat de premier plan, capable d'accompagner notre évolution et celle de nos clients. Nous vous proposons de réelles perspectives de carrière au sein d'un Groupe réellement international, dans un environnement humain et technique de haut niveau.

Merci d'adresser CV, photo, lettre en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 14 bis, rue Daru, 75378 Paris Cedex 08, sous la référence 59.0743/LM portée sur lettre et enveloppe. Confidentialité assurée.

Mercuri Urval



C.A. : 3 Mds de F.
Effectif : 2350 collaborateurs.
Nos métiers : Agro-fourniture, Agro-chimie, Agro-alimentaire.
Implantation : la C.E.E.

Nous recherchons dans le cadre de notre développement un

Chef de Produit International

Cultures Spécialisées
(arboriculture, viticulture, maraichage)

Votre mission au sein de la Direction Générale marketing agro-fourniture du Groupe basée à Saint-Malo :
- promouvoir et développer, en liaison étroite avec les Directions Commerciales, en France et à l'International de nouveaux produits.
- réaliser les cahiers des charges à destination de la recherche du Groupe et de l'Industrialisation des produits.
- élaborer et gérer le calendrier des essais agronomiques.
- apporter l'appui technique et de formation aux structures commerciales.
- adapter les produits aux normes nationales et internationales.

Votre profil :
- vous êtes agé d'environ 32 ans, de formation ingénieur agronome ou en agriculture, et pratiquez l'anglais couramment et si possible une 2ème langue (espagnol, italien, allemand).
- vous justifiez de 5 ans d'expérience réussie en marketing terrain - développement (chef de produit ...) dans l'industrie phytosanitaire ou agrochimique.
- vous êtes disponible pour des déplacements fréquents.
- votre succès dans cette mission au champ d'action et d'initiative large reposera sur votre double compétence technique et relationnelle.

Merci d'adresser votre candidature (lettre man., CV, photo) à M. MONNERIE - DRH Groupe BP 158 - 35408 Saint Malo cedex.

ESSELTE DYMO SA

Nous sommes la filiale française (CA 500 MF, 450 personnes) du groupe multinational suédois ESSELTE, qui représente dans le monde plus de 10 000 personnes. N° 1 mondial des articles de bureaux, nous sommes aussi leader français à l'exportation. Dans le cadre de la stratégie de notre groupe, notre société française a depuis peu la mission de développer dans le monde entier l'ensemble de nos marques : **Dymo, Pendaflex, Petrus, Rubafix, etc...** Pour prendre la responsabilité de ce "challenge", nous recherchons notre

Directeur Export

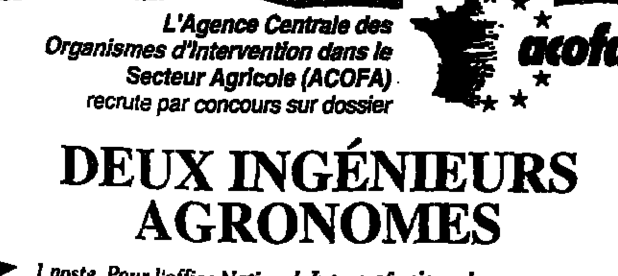
Votre mission, qui se définit par stratégie et marketing opérationnel mais aussi par action et gestion, passe par l'animation d'une équipe très professionnelle. Pour un homme d'export, qui a l'expérience réussie d'une responsabilité complète et autonome dans ce type de fonction, ce poste est à coup sûr passionnant. Trente-cinq ans ou plus, parlant à l'évidence anglais (l'allemand étant un atout supplémentaire), si cette opportunité vous séduit, rencontrons-nous rapidement.

ORION vous garantit une discrétion absolue et vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous la référence 6018.

31/33 rue de la Baume, 75008 Paris

ORION

SECTEUR PUBLIC



L'Agence Centrale des Organismes d'Intervention dans le Secteur Agricole (ACOFA)
recrute par concours sur dossier

DEUX INGÉNIEURS AGRONOMES

► *1 poste Pour l'office National Interprofessionnel des Viandes, de l'élevage et de l'Aviculture (OFIVAL)*

Pour gérer le suivi des actions en faveur des entreprises, d'abattage et de transformation.
Analyse financière. **Référence AS.VA**

► *1 poste Pour l'office National Interprofessionnel des Fruits, des Légumes et de l'Horticulture (ONIFLHOR)*

Pour suivre le marché des fruits et légumes, des fleurs et plantes et en analyser les données économiques. **Référence AS.FL**

traitement brut de depart : 127.800 F + primes. Possibilité de prendre en compte l'expérience professionnelle des candidats.

Conditions d'accès au concours :
• Posséder la nationalité française,
• Etre âgé de 35 ans au plus

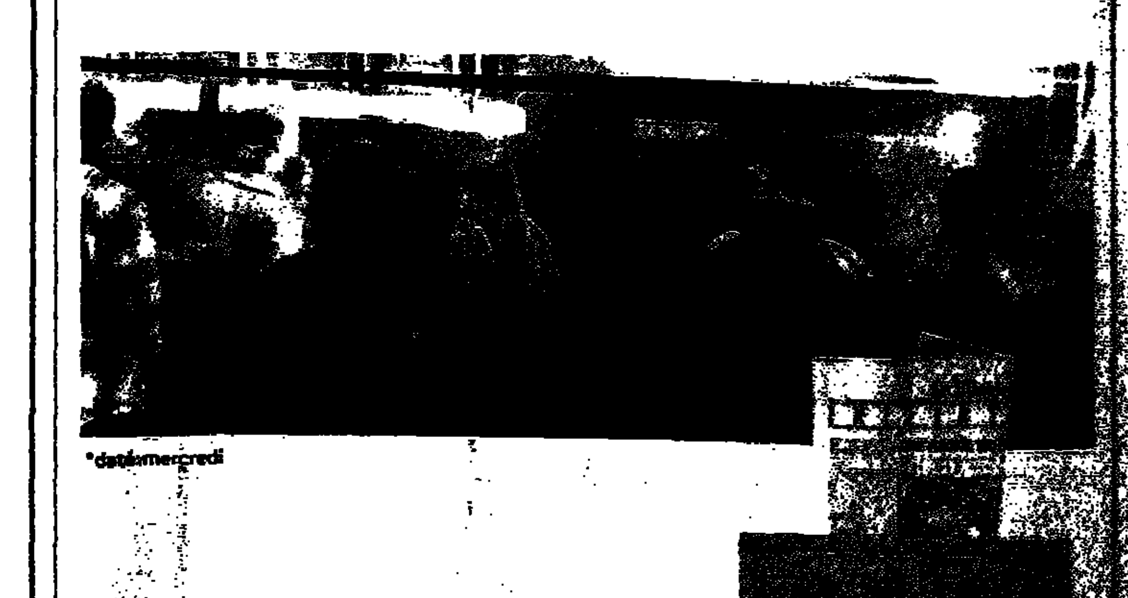
Renseignements et demande de dossier d'information au 40 58 70 10 (repondeur) ou le 3614 code ACOFA

Adressez votre candidature sous la référence choisie à ACOFA, 2 rue Saint-Charles, 75740 Paris cédex 15.
Avant le vendredi 6 mai 94.

OFIVAL

oniflhor

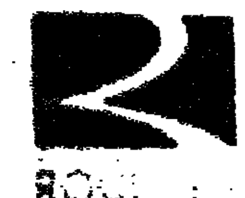
C'est pour trouver, c'est aussi pour proposer un emploi, c'est tous les mardis* c'est le Monde Initiatives



*daté mercredi

Pour agir et pour réfléchir







LES DIRIGEANTS

SONACOTRA

Mettre votre compétence en gestion et votre talent de négociateur et d'animateur au service d'un enjeu social primordial pour la Cité... Offrez-vous un beau challenge.

DIRECTEUR DE CENTRE

91 **H/F**

Avec 1200 personnes, 360 établissements et 1 milliard de CA, la SONACOTRA développe un concept moderne d'habitat social avec service. Nous recherchons pour ce poste :

- ***Un manager** : responsable de 7 établissements et de 27 MF de CA, vous encadrez 30 personnes qui vous aident à gérer, maintenir et rentabiliser votre centre.*
- ***Un Homme de communication** : vous savez par votre diplomatie et votre fermeté maintenir à haut niveau les prestations offertes et les relations avec votre clientèle. En externe, vous développez un relationnel privilégié avec les élus locaux et les administrations pour travailler en harmonie avec eux.*
- ***Un gestionnaire créatif** : soucieux de l'équilibre financier, tant par une gestion rigoureuse que par le développement de l'activité.*

*Votre formation universitaire ou école supérieure, votre expérience de la direction d'hommes, mais surtout **votre personnalité** et votre ouverture aux cultures étrangères vous incitent à prendre un poste à responsabilités.*

Merci d'adresser CV, photo, lettre en précisant votre rémunération actuelle à notre conseil Mercuri Urval, 95, avenue Victor-Hugo, 92563 Rueil-Malmaison Cedex sous la référence 58.1180/LM portée sur lettre et enveloppe..



Responsable de centre de profit à Troyes

Filiale du Groupe ABB leader mondial de l'électrotechnique, ABB ROBOTIQUE est spécialisée dans les systèmes robotisés destinés à l'industrie. Au sein de notre Direction des Systèmes, l'activité PACKAGING connaît une forte croissance sur le marché des lignes d'emballage pour l'industrie agro-alimentaire.

Rattaché au Directeur des Systèmes, vous êtes à la tête d'une entité performante (30 personnes, 45 MF de CA). Epaulé dans votre action par un Responsable Technique, un Responsable SAV et un Contrôleur de Gestion, vous êtes attentif à la concrétisation des affaires et managez directement l'équipe commerciale.

A 35/40 ans, de formation ingénieur ou ESC, vous bénéficiez d'une expérience de développement commercial et de gestion d'un centre de profit en secteur industriel (biens d'équipement, ingénierie, ...) au sein d'un grand groupe multinational. La connaissance de l'univers agro-alimentaire et des marchés de l'emballage/conditionnement serait fortement appréciée. Bien entendu, votre anglais est opérationnel.

Nous saurons reconnaître votre professionnalisme et votre réussite en vous confiant des responsabilités croissantes au sein de notre groupe d'envergure mondiale.

Merci d'adresser lettre, CV et photo sous réf. 2780 à notre conseil :

PREMIERE LIGNE
31, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne - Fax : 41 41 00 15.

ABB

JET WORLDWIDE, spécialiste du transport international de documents et petits colis sous la marque JET SERVICES (CA > 500 millions de Francs), recherche pour sa structure internationale France son

DIRECTEUR DE FILIALE

Agé de 30/35 ans, de formation ESC ou équivalent, vous possédez une expérience réussie de management d'une entreprise ou d'un centre de profit dans le secteur du service aux entreprises.

En toute autonomie, vous superviserez l'ensemble des fonctions de l'entreprise (CA > 100 MF, 130 personnes), assurerez le développement de nos activités internationales en France et reporterez au Directeur Général Europe.
Vous possédez impérativement une bonne maîtrise de l'anglais.
Ce poste est basé à Roissy. Votre salaire sera composé d'un fixe + intéressement au résultat et d'une voiture de fonction.

Capable d'intégrer un groupe en pleine évolution, vous accompagnerez notre forte croissance et aurez de larges possibilités de développement.

Merci d'adresser CV + photo et lettre de motivation en mentionnant la référence LM516 à notre Conseil C.L.P. associés, 33 avenue du Maine, 75755 PARIS cedex 15.



SECTEUR ASSOCIATIF

Organisation nationale MANDATAIRE FINANCIER
Mouvement associatif

CRÉÉ - progressivement - à partir du 2 mai 1994, sur l'ensemble du Territoire

*** 215 EMPLOIS** (contrats travail durée indéterminée) :

22 MANAGERS RÉGIONAUX – H/F, préférence + 50 ans. Financiers avec expérience commerciale, performance auprès des PME/PMI, grands comptes et/ou professions libérales, secteur public.

22 SECRÉTAIRES TTX / assistantes communication, et 168 COMMERCIAUX. H/F, préférence – 26 ans / niveau bac minimum / débutant(e)s accepté(e)s, (stagiaires accepté(e)s en c.d.d.).

1 ASSISTANTE DIRECTION/GOUVERNANTE. - préférence 30-35 ans / Bac + 2.

1 MANNEQUIN / AMBASSADRICE IMAGE MÉDIATIQUE / relations publiques / relations presse (fournir press-book) préférence – 30 ans / bac + 2 / BTS communication / E.F.A.P., etc.

Se présenter **impérativement avec :** lettre motivation + prétentions + CV + photo

* **Réunions d'informations générales + sélections :**

- **à 10 heures :** commerciaux - **à 14 heures :** managers - **à 15 h 30 :** secrétaires/gouvernante/ambassadrice.

* **soit à PARIS : Mission pour l'aménagement et la création d'emplois** (salle de conférences OPERA) - 5, avenue de l'Opéra - 75001 PARIS (métro **Palais Royal**) - Tél. : (1) 44-13-40-43 - Fax : (1) 45-62-60-25.

JEUDI 14 AVRIL et, si sélection, VENDREDI 15 AVRIL pour colloque/entretien, au siège de la **Mission pour l'aménagement et la création d'emplois** - 17, rue de la Baume, 75008 **PARIS**. Tél. : (1) 44-13-40-43 - Fax : (1) 45-62-60-25.

* **ou à BORDEAUX : CAISSE D'ÉPARGNE Aquitaine-Nord** (partenaire) 61, rue du Château-d'Eau, 33000 **BORDEAUX** - Tél. : 56-00-15-15 - Fax : 56-96-49-84.

MARDI 19 AVRIL et, si sélection, MERCREDI 20 AVRIL pour colloque/entretien, à la **délégation régionale** Grand - Sud-Ouest de la **Mission pour l'aménagement et la création d'emplois** - *81, bd Pierre-1er - 33110* ***BORDEAUX-LE BOUSCAT*** - Tél. : 56-42-44-06. Fax : 56-42-44-01.

* **ou à LYON : hôtel MERCURE** (groupe Hôtels ACCOR/Partenaire), 70, avenue Leclerc, 69007 **LYON-Gerland**. Tél. : 72-71-11-11 - Fax : 72-71-11-00.
VENDREDI 22 AVRIL et, si sélection, SAMEDI 23 AVRIL pour colloque/entretien.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront avisé(e)s **au plus tard le MERCREDI 27 AVRIL**, et *participeront*, les **jeudi 28, vendredi 29, samedi 30 AVRIL, à PARIS**, **au colloque/formation**, dans les **SALONS DU CERCLE RÉPUBLICAIN** (partenaire), 5, avenue de l'Opéra, 75001 **PARIS** (métro **Palais Royal**).
Tél. : (1) 42-61-44-38. Fax : (1) 42-61-44-67.

Les candidat(e)s dans l'impossibilité de se présenter aux réunions d'informations générales de **PARIS** (14/04), **BORDEAUX** (19/04), **LYON** (22/04) pourront adresser, en prévision des recrutements à venir, un **dossier complet** de candidature à :

MISSION POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

17, rue de la Baume, 75008 PARIS - Tél. : (1) 44-13-40-43. Fax : (1) 45-62-60-25

Aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.

Il sera répondu à toutes les candidatures **complètes** mais non retenues, dans un délai **approximatif** de trois mois.

Ne pas envoyer originaux, diplômes, certificats de travail, etc.

Répartition géographique des emplois à créer

22 MANAGERS RÉGIONAUX + 22 secrétaires TTX/assistantes communication :

Alsace	Aquitaine	Auvergne
Basse-Normandie	Bourgogne	Bretagne
Centre	Champagne-Ardennes	Franche-Comté
Haute-Normandie	Languedoc-Roussillon	Limousin
Lorraine	Midi-Pyrénées	Nord-Pas-de-Calais
Pays de la Loire	Picardie	Poitou-Charentes
Provence-Alpes-Côte d'Azur		Rhône-Alpes
Ile-de-France (sauf Paris)		Paris

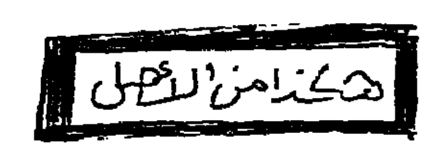
168 COMMERCIAUX, dont :

- 93 commerciaux départementaux (1 par département, sauf Corse et Paris)
- 20 commerciaux pour Paris (1 par arrondissement)
- 18 commerciaux principales villes et agglomérations françaises :

Lyon	1	(ville) + 2	(agglomération) = 3
Marseille	2	(ville) + 1	(agglomération) = 3
Lille	1	(ville) + 2	(agglomération) = 3
Bordeaux	1	(ville) + 2	(agglomération) = 3
Toulouse	1	(ville) + 1	(agglomération) = 2
Nice	1	(ville) + 1	(agglomération) = 2
Strasbourg	1	(ville) + 1	(agglomération) = 2

37 commerciaux autres villes et agglomérations françaises :

Nantes, Toulon, Grenoble, Rouen, Valenciennes, Cannes/Grasse/Antibes, Nancy, Lens, Saint-Etienne, Tours, Clermont-Ferrand, Le Havre, Montpellier, Rennes, Orléans, Dijon, Mulhouse, Angers, Reims, Brest, Douai, Metz, Caen, Dunkerque, Le Mans, Avignon, Limoges, Amiens, Besançon, Pau, Poitiers, Versailles (Yvelines), Saint-Quentin-en-Yvelines (Yvelines), Nanterre (Hauts-de-Seine), Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), Créteil (Val-de-Marne), Agglomération Cergy-Pontoise (Val-d'Oise).



LE MONDE DES CADRES

A L'ECOLE DE NOTRE PRESIDENT !

Présent dans plus de 45 pays, universellement reconnu, nous sommes l'un des premiers groupes mondiaux de notre secteur (+ 10.000 personnes).

Parce que les défis de demain se préparent dès maintenant, nous recherchons aujourd'hui de

JEUNES "ENTREPRENEURS"

Rattaché directement au président, votre mission sera d'explorer et de mettre en place les diversifications possibles pour le groupe tant en France qu'à l'étranger.

Vous êtes certainement diplômés de l'enseignement supérieur, mais c'est davantage votre potentiel qui nous intéresse : sens des affaires et des réalités, pragmatique, concret, mais aussi puissance de réflexion et forte capacité à imaginer des solutions nouvelles. Pour le reste, notre président se chargera de compléter votre formation...

La maîtrise parfaite de l'anglais et une totale disponibilité sont évidemment indispensables. Fréquents voyages à l'étranger à prévoir.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo) sous la référence 5263 à Sources 108, rue Saint-Honoré 75001 Paris.

LE CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE

Association loi 1901 (100 salariés), sous la tutelle du Ministère de la jeunesse et des sports, à vocation nationale, régionale et internationale,

recherche dans le cadre de son développement

SON CHEF DE SERVICE COMMUNICATION

Il aura pour mission :
- de valoriser l'image de marque de l'entreprise ;
- de promouvoir les activités et les nouveaux produits éditoriaux, le développement de nouvelles technologies ;
- d'élaborer des stratégies de communication entre l'entreprise et ses différents partenaires ;
  - environnement institutionnel ;
  - réseau national information jeunesse ;
  - grand public ;
- d'initier de nouveaux partenariats avec les médias et plus particulièrement l'audiovisuel.

Il animera une petite équipe, composée d'une attachée de presse et relations publiques et d'une assistante.

Ce poste convient à un candidat dynamique de plus de trente ans, de formation supérieure, avec expérience confirmée dans poste, secteur d'activité et environnement institutionnel proches. Connaissance très appréciée des secteurs de l'audiovisuel et des multimédia.

Lettre de candidature et CV sont à adresser au :
Département Personnel du CIDJ, 101, quai Branly, 75740 Paris Cedex.

L'Association de la Transformation Laitière Française (ATLA)

Organisation professionnelle du plus important secteur de l'agro-alimentaire souhaite compléter son équipe spécialisée sur les :

Questions économiques et internationales

Missions : • Analyses et suivi de la situation des marchés laitiers, des réglementations et des échanges extérieurs. • Analyses et propositions sur la politique laitière. • Relations avec administrations et organismes extérieurs, aux échelons national et communautaire.

Compétences requises : • Expérience d'organisation professionnelle ou d'entreprise. • Connaissance et pratique de la Politique Agricole Commune et des réglementations communautaire et nationale s'y rapportant.

Formation et connaissances : • Ecoles d'ingénieurs, Ecoles supérieures de Commerce,... • Bilingue anglais pour réunions sans interprètes. • Maîtrise de la micro-informatique et des bases de données. ◻ Age : 30/50 ans. ◻ Lieu de travail : PARIS 8ème.

Adresser Curriculum-Vitæ et lettre manuscrite à :
Jacques GENEVAY - 11 Square Jasmin - 75016 PARIS.

PRB communication

UNE GRANDE ECOLE D'INGÉNIEURS (ELECTRICITÉ) en partenariat avec l'industrie (Groupes français très importants) dans les métiers de la production industrielle et de l'électricité, située dans un centre pluridisciplinaire proche de Paris, recherche son

▶ DIRECTEUR

Sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration, il définit la vocation de l'Ecole dans le cadre d'un projet éducatif, oriente les programmes, recrute le corps enseignant, organise les cours, gère administrativement et financièrement, assure des cours, participe à la promotion de l'Ecole....

Ce poste peut intéresser soit un universitaire 3ème cycle ou un Ingénieur, Directeur ou Enseignant, soit un ingénieur de l'industrie soucieux de pédagogie, désireux de globaliser leurs expériences dans un projet éducatif d'envergure.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manus., CV, photo et prét.) en précisant la réf. 1149/A portée sur la lettre et sur l'enveloppe à notre conseil : Pierre Lemahieu.

Synergies
RECRUTEMENT
14, RUE LINCOLN 75008 PARIS



LES MOTS POUR LE VENDRE

Concepteur rédacteur

Choisir aujourd'hui le leader mondial de presse et d'édition, avec ses techniques sophistiquées de marketing direct et son environnement international, c'est la garantie pour vous d'être un expert reconnu dans votre domaine.
De formation Bac + 4, vous parlez couramment l'anglais et vous avez une première expérience dans le marketing, la promotion ou la rédaction publicitaire.
Intelligent et créatif, vous maniez les mots avec aisance, habileté et persuasion.

Doté d'un flair infaillible pour trouver la bonne formule, rejoignez notre équipe de promotion et vendez une gamme de produits de qualité à la pointe de la plume. Bien sûr, votre maturité, votre forte puissance de travail vous rendent rapidement opérationnel.

Merci d'envoyer CV, lettre manuscrite, photo à Nicoline Le Gourierec, Sélection du Reader's Digest, 1 à 7 avenue Louis Pasteur, 92220 Bagneux.



MAGAZINES · LIVRES · MUSIQUE · VIDEO

Groupe textile, leader mondial de l'impression sur tissu (10.000 personnes, 8,5 milliards de francs), nous sommes fortement implanté en Allemagne. Aujourd'hui, nous recherchons notre Responsable de

GESTION ET FORMATION DES CADRES DU GROUPE

Au sein de la Direction des Ressources Humaines, vous gérerez 850 cadres dont 50% se trouve à l'étranger (Europe, USA, Colombie, Afrique). Vous prendrez en charge le suivi juridique de la vie du cadre, participerez activement à son développement (Manpower Planning Groupe) et proposerez des formations adaptées aux besoins de l'entreprise (pilotage en direct de l'école de management interne).

A 35/45 ans, vous justifiez déjà d'une expérience similaire au sein d'un groupe international, si possible en milieu industriel. Vous y avez déjà démontré toutes vos qualités d'écoute et de communication.

Vous parlez couramment l'allemand et maîtrisez l'anglais.

Merci d'écrire sous la référence 9406 à Marc GALOPIN, DMC - 10, avenue Ledru-Rollin - 75579 PARIS Cedex 12.



BOUGER AU RYTHME DE LA MODE

CABINET-CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES recherche

CONSULTANT-REPRENEUR H/F

pour poursuivre avec des entreprises de l'Ouest, une collaboration basée depuis 25 ans sur la compétence, la droiture et le sens du service.
Merci d'adresser une offre détaillée, portant sur l'enveloppe la mention "CCRH-OUEST", à Euromessages, 15/01 avenue Jacques Cartier 44811 Saint-Herblain cedex. Une parfaite discrétion est assurée.

CIBA-CORNING

Leader dans le domaine du Diagnostic (Gaz du Sang, Biochimie, Immunologie), nous assurons la distribution d'instruments et de réactifs haut de gamme auprès des laboratoires d'analyses médicales privés et hospitaliers. Nous recherchons un

Responsable logistique France

Sous l'autorité du responsable du [illegible] et en relation avec l'ensemble des services, vous superviserez un groupe de 12 [illegible] les activités de stockage, [illegible] d'import-export et de magasinage. Vous contribuerez à la mise en place [illegible] systèmes d'information.

Ces tâches [illegible] un jeune diplômé de l'enseignement [illegible] (E.S.C. [illegible]) ayant une première expérience [illegible] distribution et parlant couramment l'anglais.

Merci d'envoyer lettre manuscrite, [illegible] et prétentions sous référence [illegible] J. LANG, Ciba Corning Diagnostics [illegible] ERAGNY [illegible] CERGY PONTOISE [illegible]

PSYNERGIE

Conseil en Management

Recrutement - Formation - Gestion et Développement des Ressources Humaines

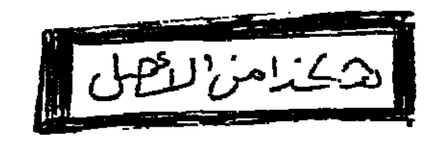
se développe à TOULOUSE.

Marie-José POMES et Jean-François HAELVOET ont le plaisir de vous communiquer leurs coordonnées :
Immeuble Manager's Jean Jaurès - 5 rue du Moulin Bayard - 31000 TOULOUSE
Tél. : 61.63.32.31 - Fax. : 61.62.73.60

PSYNERGIE TOULOUSE-LYON MARSEILLE-PARIS MONTPELLIER

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie



SECTEURS DE POINTE



Notre Groupe présent dans plus de 20 pays (3 500 personnes, 3,5 milliards de CA) conçoit et commercialise un **PROGICIEL de GESTION INTEGRE** couvrant l'ensemble du système d'information de l'Entreprise, sous environnement **GRANDS SYSTEMES et UNIX.**

LA REFERENCE PROGICIEL

Notre forte croissance au plan mondial nous conduit à renforcer nos équipes.

CONSULTANTS "APPLICATIFS"

De formation BAC + 5 ou équivalent, vous possédez une expérience d'environ 5 ans, acquise en Cabinet d'organisation, en SSII et/ou en Entreprise.

Vous avez participé à la mise en place de **solutions de gestion** et vous en maîtrisez les différentes phases : conduite de projets, organisation, analyse, méthodologie et encadrement d'équipes.

Une bonne connaissance fonctionnelle dans les domaines suivants serait appréciée :
- **Gestion Commerciale - GPAO - GMAO - Achats - Stocks**
- **Gestion Financière : comptabilité analytique et générale, Trésorerie...**

Votre mission :

Vous serez dans une équipe jeune l'**interlocuteur privilégié** de nos Clients et de nos partenaires **Conseils et Constructeurs.** Vous participerez à la mise en œuvre de nos solutions dans le cadre de projets de grande envergure, en prenant en charge des missions de conseil, d'organisation et de formation.

Anglais indispensable. Nous vous offrons un **réel challenge** dans une Société en fort développement, reconnue comme **leader** sur le marché national et international.

Merci de bien vouloir adresser votre dossier de candidature (C.V .+ prétentions) sous référence DG 494 à notre Conseil qui vous garantit une stricte confidentialité.



2, rue Louis David - 75116 PARIS
8, rue Duquesne - 69006 LYON

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

Filiale d'un grand groupe multinational d'origine française, nous sommes leader européen dans notre métier : la protection de l'environnement.

Adjoint du directeur commercial

CHIMIE/ ENVIRONNEMENT

Le développement de notre chiffre d'affaires (plus d'un milliard de francs) nous amène à recruter un ingénieur d'affaires à fort potentiel. Rattaché directement au directeur commercial, vous le secondez en • étant l'interlocuteur de grands comptes et des administrations au plus haut niveau • prenant en charge les dossiers d'appel d'offre français et internationaux • étant à l'écoute du marché et des besoins de notre clientèle.

Agé de 30 ans environ, de formation **ingénieur généraliste** (X, Centrale, Mines...) ou **chimiste**, vous avez impérativement une première expérience réussie en qualité d'ingénieur grands comptes au sein d'un important groupe industriel. Aisance dans les contacts, autonomie et puissance de travail seront les garants de votre succès. Anglais courant impératif. Voiture de fonction, déplacements fréquents. Poste évolutif basé dans la région parisienne.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et prétentions sous réf. 49391 à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17.

MEDIA SYSTEM

Directeur des Travaux et de la Maintenance

Dans le cadre de la stratégie de développement de l'AÉROPORT NICE COTE D'AZUR, vous aurez pour mission, avec une équipe d'environ 120 collaborateurs, de :

- Réaliser les études prospectives nécessaires au développement des installations aéroportuaires,
- Elaborer et assurer la maîtrise d'ouvrage des programmes de travaux,
- Superviser la maintenance des ouvrages, bâtiments, installations et matériels de la concession aéroportuaire.

De formation Ingénieur Grande Ecole (Centrale, Ponts ou équivalent), plus spécialisation en gestion, vous avez une solide expérience de la conduite d'études et de grands projets, si possible dans un environnement similaire.

Adresser cv et prétentions sous Réf. CT 139 au **Cabinet PROFILS** - 5, avenue du Puits - 06000 NICE. **Minitel 3615 JOBLEADER.**



Ambitions

PPG
Glass Group Europe

CA : 3,2 milliards de francs, 3 200 personnes, 3 usines en France, 3 usines en Italie, 15 filiales en Europe.
Nous sommes rattachés à un groupe international, 35 000 personnes, leader mondial dans les domaines du verre, de la chimie et de la peinture.
Nous offrons trois postes évolutifs à des ingénieurs à fort potentiel.

▶ RESPONSABLE DU SERVICE AUTOMATISME ◀

Ce poste à créer au sein de l'**Unité Float Glass** s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre d'un nouveau système de conduite centralisée. Il s'agit d'en assurer le développement et la maintenance en relation étroite avec la production.
Ce poste s'adresse à un ingénieur motivé par l'innovation technique, ayant acquis une solide expérience (minimum 5 ans) en automatisme et SCC. Il aura fait preuve de ses qualités de manager afin de pouvoir encadrer une équipe de cadres et de techniciens de haut niveau. réf. 15B 2619 4M

Poste à Maubeuge

▶ FUTUR RESPONSABLE PRODUCTION ◀

première expérience en production impérative

Dans un premiers temps, il participera à la conception et à la réalisation d'une ligne de fabrication automatisée au sein d'une unité de verre automobile. Pour mener à bien ce grand projet et y jouer un rôle moteur, il sera en contact tant avec les services internes qu'avec les fournisseurs d'équipements et de matériels. **Dans un deuxième temps**, après avoir réalisé l'implantation et le démarrage de la ligne, il en prendra la responsabilité complète tant sur le plan technique que management et se fera reconnaître par ses qualités d'animateur, de dynamisme et d'ouverture humaine et sociale. réf. 15A 2669 4M

Première affectation à Maubeuge

▶ RESPONSABLE SECURITE, SANTE, ENVIRONNEMENT, FRANCE ◀

Notre projet d'entreprise place la sécurité, la santé et la protection de l'environnement parmi nos objectifs prioritaires. Nous y consacrons des moyens financiers et humains à la hauteur de nos ambitions.
Dans un cadre européen et avec l'aide du siège américain, le titulaire du poste sera responsable de l'adaptation, du développement et de la mise en oeuvre homogène des programmes de sécurité, santé et environnement au niveau des 3 usines de production de verre et des 10 filiales françaises.
Il coopérera de façon permanente avec les responsables sécurité, santé, environnement des usines ainsi qu'avec les Directeurs des filiales et les opérationnels afin d'agir par ailleurs sur les comportements individuels, former, animer le personnel.
Ce poste constitue une opportunité de carrière à un niveau européen dans un environnement pluriculturel pour un candidat ingénieur disposant d'une première expérience industrielle lui ayant permis d'aborder les problèmes de sécurité et également santé ou environnement et alliant à une forte motivation pour cette activité de solides qualités relationnelles, un esprit ouvert et réalisateur. réf. 15B 2628 4M

Poste basé à Levallois-Perret

Ces trois postes impliquent la connaissance de l'anglais et ouvrent de réelles possibilités d'évolution de carrière à un niveau européen.



Ecrire en précisant la réf. choisie
Discrétion absolue

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

Consultants

Production • Finance • Logistique de vente

De formation supérieure Bac + 5, vous possédez une expérience d'au moins 6 ans acquise en entreprise ou société de conseil dans les domaines suivants : production, finance ou logistique de vente. Vous parlez couramment l'anglais et êtes mobile géographiquement.

Au sein de notre groupe international, nous vous proposons de rejoindre notre centre de compétence : " progiciel SAP".

Ce progiciel intégré, destiné à couvrir les besoins de gestion des entreprises, nécessite une large gamme de services et un savoir-faire éprouvé. C'est pourquoi la pratique du métier de conseil, de bonnes bases informatiques et une première expérience de mise en place de progiciels (SAP ou autres) seront particulièrement utiles.

Une formation technique sera dispensée aux consultants ne connaissant pas ce progiciel.

Les postes sont à pourvoir courant Juin 1994.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. C/M à Hervé Captier, CAP SESA HOSKINS Centres de compétences 33, quai de Dion Bouton 92814 PUTEAUX cedex.



CURRICULUM

Mantis recrute

UN RESPONSABLE TECHNIQUE

Mantis offre aux utilisateurs commerçants le service RESIST de consultation du fichier national des chèques irréguliers, fichier mis à jour en continu par les banques.

Vous serez amené au sein d'une petite équipe à prendre en charge, sous le contrôle du directeur technique, la relation avec les deux centres serveurs et à assurer, auprès de l'équipe commerciale, le support technique de la clientèle des grandes enseignes et mandataires revendant le service.

Diplômé de l'enseignement supérieur, vous avez une expérience de 3 à 5 ans vous permettant un point de vue «utilisateur».

Le sens de l'écoute et du service, l'autonomie et l'usage à bon escient des compétences informatiques et télécommunications sont des atouts indispensables à tout candidat.

Le poste est à Paris avec déplacements occasionnels en province.

Envoyer C.V., lettre de motivation et photo à :
Service RESIST, 24, rue de Jeûneurs, 75002 Paris.
